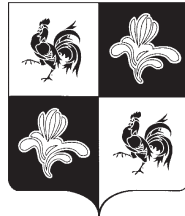


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



5 décembre 2023

SESSION ORDINAIRE 2023-2024

PROJET DE DÉCRET

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023**

PROJET DE RÈGLEMENT

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023**

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2024**

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2024**

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

TABLE DES MATIÈRES

1. Rapport de la commission des Affaires générales et résiduaire, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives	3
2. Rapport de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme	47
3. Rapport de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé	137

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires générales et résiduares,
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

par Mme Farida TAHAR

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement	4
2. Désignation de la rapporteuse	4
3. Exposé de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de l'Administration, de la Fonction publique et de la Politique générale	4
4. Discussion et examen conjoint des tableaux <i>partim</i>	5
5. Avis de la commission	10
6. Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale.....	10
7. Discussion conjointe.....	12
8. Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge des Infrastructures sportives.....	18
9. Discussion conjointe.....	19
10. Avis de la commission	23
11. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge des Relations internationales	23
12. Discussion et examen conjoint des tableaux <i>partim</i>	24
13. Avis de la commission	28
14. Approbation du rapport.....	28
15. Annexes	29

Ont participé aux travaux : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Aurélie Czekalski, M. Emmanuel De Bock, M. Jonathan de Patoul, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Pierre Kompany, M. Hasan Koyuncu, Mme Marie Lecocq, M. Pierre-Yves Lux, M. Christophe Magdalijs, M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie (présidente), Mme Farida Tahar, M. Hicham Talhi, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michael Vossaert, ainsi que Mme Barbara Trachte (ministre-présidente), M. Bernard Clerfayt et Mme Nawal Ben Hamou (ministres).

Ont également assisté à la réunion : Mme Barbara Trachte (ministre-présidente), M. Bernard Clerfayt et Mme Nawal Ben Hamou (ministres)

Secrétaire administratif : M. Edouard Bostem.

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives a examiné, en ses réunions des 14 et 28 novembre 2023, les projets de décret et de règlement contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2023, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2024, d'autre part, pour ce qui concerne ses compétences propres.

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement

Sur proposition du président Calvin Soiresse Njall, la commission a décidé d'examiner conjointement les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses pour l'année 2023, ainsi que les projets de décret et de règlement contenant le budget général des dépenses pour l'année 2024.

2. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des 11 membres présents, Mme Farida Tahar a été désignée en qualité de rapporteuse.

3. Exposé de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de l'Administration, de la Fonction publique et de la Politique générale

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) a tenu l'exposé suivant :

« Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les députés,

J'en viens donc aux ambitions du Collège et les projets à venir en matière de Fonction publique et d'Affaires générales.

Du côté de la Fonction publique, malgré une hausse de plusieurs postes budgétaires due à la conjoncture économique, l'objectif budgétaire est toujours

- d'assurer nos engagements politiques pris à travers deux accords sectoriels sous cette législature
- et de permettre une mise en œuvre opérationnelle efficace de ses missions en dotant l'administration

des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique ancrée sur l'emploi statutaire et l'amélioration continue de ses conditions de fonctionnement.

Il est à noter que le Collège propose dans un même temps de renforcer les deux postes essentiels que sont l'informatique et la formation du personnel.

Sur la mission 21 le budget à l'initial 2024 est de 57.776.000 euros en engagement et de 57.671.000 euros en liquidation, cette augmentation par rapport à l'initial 2023 de 797.000 euros en engagement et de 2.567.000 en liquidation est liée en partie à l'indexation des frais de personnel et des pensions des agents de la Commission communautaire française.

Par ailleurs, les augmentations principales sont les suivantes :

- une augmentation de 765.000 euros en engagement et en liquidation sur l'AB « Rémunérations du personnel contractuel » qui correspond au transfert du budget de rémunération du personnel de l'Étoile Polaire qui est intégré désormais au sein de l'administration;
- concernant les frais de gestion des bâtiments administratifs, le montant en engagement est augmenté à hauteur de 3.380.000 euros en engagement et de 3.275.000 euros en liquidation.

Cette dernière augmentation est liée à deux besoins, comme je le mentionnais tout à l'heure. D'une part, il s'agit de l'attribution d'un nouveau marché de nettoyage pour les bâtiments administratifs. Le marché actuel est arrivé à son terme et force est de constater que les prix du marché ont suivi une courbe haussière comme pour l'ensemble des secteurs économiques. D'autre part, nous devons faire face à l'augmentation des prix de l'énergie qui sont liés à la fin de notre contrat précédent qui était très avantageux, mais qui est malheureusement arrivé à échéance;

- on constate également plus de 60.000 euros en engagement et en liquidation pour l'achat de matériel informatique, 215.000 euros pour l'annulation de droit constatés, 79.000 euros pour les frais de personnel de la Commission communautaire française, afin d'élargir l'offre de formation mais aussi de pouvoir offrir un parcours de formation spécifique aux accompagnateurs scolaires.

468.000 euros en engagement et en liquidation qui serviront à répondre à l'indexation des salaires du personnel Iristeam, à payer également l'augmentation de certaines licences. 290.000 euros sont prévus

pour préparer la participation de la Commission communautaire française au CRM régional, un outil qui doit permettre de simplifier l'interface entre les administrations régionales et les citoyens, les entreprises et les ASBL.

Enfin le budget pour la Transition augmente à hauteur de 45.000 euros afin de permettre la mise en place de projets de sensibilisation, de réduction de l'impact environnemental individuel ou encore de la mobilité.

J'en viens à la mission 30, et notamment aux moyens liés au non-marchand.

En 2024, la préfiguration budgétaire des accords 2018-2019 et 2021-2024 est assurée pour mettre en œuvre des mesures qui sont ambitieuses avec les partenaires sociaux dans une concertation permanente. Il est à noter que les montants de la Commission communautaire française sont ajustés en fonction des données de personnel de différents secteurs, qui sont croisées avec celles de la Commission communautaire commune.

Au-delà des crédits servant à couvrir les mesures historiques des accords non-marchand, un montant de 26 millions d'euros est dispatché au sein de la mission 30 pour les deux derniers accords du non-marchand. Cela représente une augmentation de près de 9 millions d'euros par rapport à 2023.

Ce montant sera affecté au bénéfice des travailleuses et travailleurs, des opérateurs des différents secteurs subventionnés par la Commission communautaire française et donc indirectement mais certainement de leurs bénéficiaires, c'est-à-dire la population bruxelloise.

Concrètement, cela signifie :

- 225.000 euros en engagement et 429.000 euros en liquidation pour l'embauche compensatoire, augmentation principalement dû au phénomène d'indexation qui impacte le montant horaire de compensation aux heures perdues de réduction du temps de travail;
- 86.000 euros en engagement et en liquidation pour le volet bien-être;
- 4.185.000 euros en engagement et 4.286.000 euros en liquidation pour la provision du non-marchand, partie d'indexation et d'augmentation politique pour des montants qui ne peuvent à ce stade être inscrits de manière structurelle.

Quatre nouvelles AB sont créés à l'initial 2024 :

- accord non marchand Mobilité : 2.960.000 euros en engagement et en liquidation pour permettre aux employés des secteurs non-marchand de disposer d'un titre de transport gratuit;
- accord non marchand Digitalisation : 150.000 euros pour accompagner les associations et distribuer des bourses « digitalisation » avec les partenaires sociaux;
- accord non marchand Mutualisation : 1.900.000 euros en engagement et en liquidation qui permettent la mise en œuvre d'un groupement d'employeur (plus de 50 ETP) et de nombreuses mesures innovantes mutualisées
- et enfin accord non marchand Communication : 50.000 euros pour assurer la valorisation du secteur via une campagne ciblée organisées via l'ASBL pour le non-marchand et le Guide Social qui se fait depuis 2022.

Nous poursuivrons aussi notre soutien, dans le cadre de la Politique générale, aux « Associations en transition », avec l'appel à projet. J'ai souhaité rendre les moyens de la Politique générale plus transparents et indiquer plus clairement quels sont les objectifs du Gouvernement en matière de politique générale en lançant cet appel à projet depuis le début de la législature et en poursuivant de cette manière. À ce jour, un appel à projet est financé à hauteur de 320.000 euros.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les éléments que je pouvais vous donner en introduction. ».

4. Discussion et examen conjoint des tableaux *partim*

Missions 10 et 21 Administration

Mme Nadia El Yousfi (PS) souhaite tout d'abord remercier l'ensemble du personnel de la Commission communautaire française – les agents statutaires comme contractuels – sans lesquels cette institution ne pourrait pas avancer.

La députée le rappelle, 2023 a encore été une année compliquée avec le contexte économique fort morose et une inflation toujours très élevée. Les agents ont tous eu une année extrêmement éprouvante, et c'est grâce à eux que la continuité du Service public francophone bruxellois a pu être assurée. La députée tient à les en remercier chaleureusement.

L'importance des statutaires est mise en évidence dans l'exposé du Gouvernement et dans les moyens alloués. Le Gouvernement réaffirme son soutien à l'engagement statutaire et plus largement à renforcer l'attractivité de la fonction publique.

Ce soutien est visible au sein de l'initial 2024, avec une augmentation d'un demi-million d'euros pour les rémunérations du personnel statutaire pour culminer à 27,67 millions d'euros et une augmentation également présente pour les rémunérations du personnel contractuel à hauteur de 1,1 million d'euros pour atteindre les 7,5 millions d'euros.

Par contre, à l'ajusté 2023, une augmentation, d'1 million d'euros, est constatée des rémunérations du personnel contractuel concomitante à une diminution des crédits engagés de près d'un million d'euros, environ 900.000 euros, pour la rémunération du personnel statutaire.

La ministre-président peut-elle expliquer cette diminution à l'ajustement 2023 pour le personnel statutaire ?

L'exposé du Gouvernement insiste également sur le renforcement de deux postes essentiels à savoir l'informatique et la formation du personnel. Ainsi, les moyens informatiques continuent leur courbe de croissance, en progression constante depuis 2019, afin de permettre aux administrations de la Commission communautaire française de participer aux évolutions régionales en matière de transition numérique et de rencontrer les nouvelles obligations légales.

Ces moyens supplémentaires permettront « d'augmenter la capacité d'adaptation en matière de sécurité informatique et d'applicatifs visant tant à la simplification administrative qu'aux équilibres essentiels à conserver (sobriété numérique, droit à la déconnexion, ...). La Commission communautaire française devrait enfin être dotée de cadastres fonctionnels en matière de non-marchand, tant pour les associations bénéficiaires de subsides qu'en matière d'informations sur l'emploi ».

La ministre-présidente peut-elle faire le point de manière détaillée sur le travail de numérisation du fonctionnement de l'administration de la Commission communautaire française ? A-t-elle plus d'informations concrètes à donner sur l'évolution de ces crédits ? Quelles sont les mesures qui seront prises sur la sobriété numérique et le droit à la déconnexion ? Comment cet équilibre entre simplification administrative, la sobriété numérique et le droit à la déconnexion arrive-t-il à être trouvé concrètement ? Quelles sont les balises fixées ?

En ce qui concerne la formation, le budget est également augmenté. Cette hausse des crédits est réalisée afin d'élargir, selon l'exposé du Gouvernement, « l'offre de formation en lien avec le processus d'évaluation mais aussi pour offrir un parcours de formation aux accompagnateurs scolaires ».

La ministre-présidente peut-elle donner plus d'explications sur ces offres de formation en lien avec le processus d'évaluation ? Quelles sont également les mesures retenues pour le parcours de formation aux accompagnateurs scolaires ?

D'autres points positifs sont à mettre en lumière au sein de ce nouveau budget. 2024 sera l'année pour finaliser un ensemble de projets en matière d'attractivité de la fonction publique « Commission communautaire française ». Ces mesures sont très importantes pour le groupe PS.

Ces projets ont été négociés au sein de deux accords sectoriels pris sous cette législature et vise l'amélioration des carrières pour les fonctions spécifiques, la facilitation de la mobilité avec Bruxelles-Formation mais également une meilleure collaboration entre les entités régionales avec une coopération renforcée avec les services régionaux (notamment Talent.brussels). Le groupe PS salue la volonté du Collège de vouloir réaliser des ponts avec les entités régionales.

Depuis la crise sanitaire, pour de nombreux agents de la fonction publique, le travail s'effectue de moins en moins en présentiel. Il y a une très grande hausse du télétravail. Il y aura pour les modalités du travail, un ensemble d'acquis – essentiellement positifs – de la période Covid sur lesquels on ne reviendra plus. Cependant, des balises doivent être mises en place pour maintenir une certaine cohésion au sein des équipes mais également délivrer un service toujours plus qualitatif pour les Bruxelloises et les Bruxellois.

L'exposé du Gouvernement fait mention que le Conseil de direction poursuivra la mise en œuvre des projets du Plan stratégique. Ces projets intègrent les objectifs de la Déclaration de politique générale.

La ministre-présidente peut-elle donner plus d'éléments sur cette mise en œuvre ? Quels sont les projets concernés ?

Différentes réformes ont été implémentés, notamment sur le télétravail. Quel bilan peut être tiré après près de trois ans de télétravail, qui s'est imposé à marche forcée dans un premier temps ? Quels retours en a la ministre-présidente des représentants des travailleurs ? Une évolution a-t-elle eu lieu depuis la modernisation effectuée en 2022 ?

La députée aborde un dernier élément pour le budget initial 2024. Les crédits attribués aux frais de fonctionnement administratifs diminuent de respectivement 2,5 millions d'euros en crédits d'engagement et d'un demi-million en crédit de liquidation pour culminer à 1,34 millions d'euros.

Comment la ministre-présidente explique-t-elle cette baisse importante des crédits d'engagement pour les frais de fonctionnements des bâtiments administratifs ? Quelle est la raison de cette baisse ?

Mme Aurélie Czekalski (MR) intervient par rapport à la mission 21.

En matière d'informatique, le Collège a décidé de renforcer deux postes essentiels que sont l'informatique et la formation du personnel. À cet égard, quelles sont les grandes stratégies qui se dessinent pour 2024 ?

Des moyens supplémentaires seront consacrés afin d'augmenter la capacité d'adaptation en matière de sécurité informatique et d'applicatifs visant tant à la simplification administrative qu'aux équilibres essentiels à conserver. Quid des mesures mises en place pour améliorer le bien-être au travail de manière générale ? Comment le Collège garantit le droit à la déconnexion ?

En matière de formations, le budget est augmenté afin d'élargir l'offre de formations en lien avec le processus d'évaluation mais aussi pour offrir un parcours de formations aux accompagnateurs scolaires. Quelles sont les principales formations proposées ? Ces formations sont-elles régulièrement mises à jour ? Existe-t-il un suivi des formations ? Font-elles l'objet d'une évaluation ? Le Collège a-t-il défini des objectifs prioritaires à court et long termes ?

En parallèle, 2024 devrait permettre de finaliser l'ensemble des projets en matière d'attractivité de la fonction publique Commission communautaire française tel que négocié dans les deux accords sectoriels pris sous cette législature. Quels sont ces projets qui doivent encore être finalisés ?

Mission 30 Politique générale

M. Hasan Koyuncu (PS) souligne l'importance cruciale du budget de Politique générale qui est un levier essentiel permettant d'impulser des projets et de concrétiser des engagements.

Cette année, ce sont les moyens relatifs aux accords historiques du non-marchand qui sont mis à jour avec des mesures importantes telles que l'embauche

compensatoire, les primes syndicales ou le bien-être au travail. Ces mesures sont mises à jour selon les paramètres prévus par les réglementations (indexation, impact de la réduction du temps de travail, etc.).

Le dernier accord en date sur le non-marchand vise à garantir l'attractivité des différents secteurs – revalorisation des conditions salariales, tenabilité des métiers – mais également l'ancrage de la transition (mobilité intra-bruxelloise).

Le groupe PS félicite les budgets supplémentaires obtenus pour les accords du non marchand 2021-2024 ainsi que l'augmentation de l'intervention de la Commission communautaire française dans l'accord non marchand embauche compensatoire. Ces moyens étaient vraiment attendus par tout le secteur.

Plusieurs nouvelles allocations voient le jour, à savoir les AB 30.28 à 30.31 (mobilité, numérisation, mutualisations et valorisation) au regard des nouvelles mesures structurelles pour le secteur. Au total, ce sont près de 5 millions destinées à ces nouvelles allocations.

Premièrement, concernant les accords non marchands Mobilité, une enveloppe de 2,96 millions d'euros est allouée pour cofinancer, avec les employeurs, via un opérateur externe tiers payant – ASBL FeBI – un abonnement STIB au tarif préférentiel « libre parcours » aux travailleurs des associations incluses dans les accords Commission communautaire française et Commission communautaire commune. Cependant, des clarifications sont nécessaires sur la manière dont les pouvoirs publics interviennent, notamment pour les travailleurs affectés aux missions agréées ou subventionnées – scope 1 – et ceux affectés au support direct des missions du scope 1 – scope 2.

Comment ces critères d'intervention sont-ils définis et quel est l'impact attendu sur la mobilité intra-bruxelloise ?

Deuxièmement, en ce qui concerne les accords non marchands Digitalisation, un montant de 150.000 euros est alloué à la mise en œuvre de la mesure « Digitalisation ». Le député aimerait obtenir des éclaircissements sur la façon dont ces crédits seront utilisés pour financer des projets liés à la transition numérique des associations incluses dans les accords.

Quels sont les critères de sélection des projets et comment ces initiatives contribueront-elles à renforcer la capacité des organisations non marchandes à s'adapter aux défis numériques contemporains ?

Dernièrement, les accords non marchands Digitalisation prévoient également une allocation de 1,8 million d'euros pour les « Mutualisations » conformément au protocole d'accord non marchand 2021-2024.

Comment ces fonds seront-ils utilisés pour mettre en place des mesures innovantes visant à renforcer l'organisation logistique, matérielle, et infrastructurelle des secteurs non marchands ? La ministre-présidente peut-elle fournir des exemples concrets de projets collaboratifs entre les partenaires sociaux, notamment la création d'un groupement d'employeurs et d'autres initiatives transversales innovantes depuis 2023 ?

Comme observé tout au long de cette législature, la transition écologique demeure au cœur de ces enjeux, matérialisée par l'allocation de base dédiée aux subventions de Politique générale et transition sociale-écologique. Ces budgets sont destinés à soutenir des projets qui contribuent à mieux informer des enjeux de Bruxelles, à favoriser le dialogue entre les associations bruxelloises et à prôner la transition sociale-écologique dans le fonctionnement quotidien des associations.

La ministre-présidente peut-elle décrire succinctement les projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets « associations en transitions ? Est-il ouvert à tout le secteur ? La ministre-présidente a-t-elle des retours à apporter sur les projets soutenus les années précédentes ?

Les subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances diminuent de près de 90.000 euros entre 2023 et 2024 pour culminer à 100.000 euros à l'initial 24.

La ministre-présidente peut-elle expliquer les raisons de cette baisse ? S'agit-il uniquement d'un transfert de 90.000 euros destiné aux contributions financières aux organismes publics en charge de la promotion de l'égalité ? Par ailleurs, la ministre-présidente a-t-elle des informations sur les projets menés en égalité des genres dans le cadre du Plan de lutte contre les violences faites aux femmes ?

Parmi les modifications budgétaires principales, il y a une augmentation de 4 millions d'euros des provisions pour l'accord non marchand que le député vient d'aborder. Il y a également une diminution de 7,5 millions d'euros de la provision index et gestion des risques. Enfin, il y a la suppression de la provision « énergie » qui culminait à 11,75 millions d'euros.

En ce qui concerne la mission 30 « Politique générale », une diminution significative des crédits est constatée après une augmentation remarquable l'année précédente. Les crédits d'engagement passent

de 50,46 millions d'euros à 40,65 millions d'euros, soit une diminution de 19,40 %, et les crédits de liquidation passent de 50 millions d'euros à environ 40 millions d'euros, soit une réduction de plus ou moins 19 %. Ces chiffres suscitent naturellement des interrogations sur les raisons d'une telle baisse.

Cette diminution se justifie-t-elle uniquement par la suppression de la provision « énergie » à l'initial 2024 ?

Enfin, la Cour des comptes souligne des diminutions significatives des crédits ajustés d'engagement et de liquidation pour l'ajustement 2023. Ces réductions résultent principalement de transferts de crédits, notamment au départ des provisions « accord non marchand » et « index et gestion des risques ». La Cour des comptes met en garde contre le recours excessif aux provisions, soulignant que cela peut compromettre la transparence budgétaire et met à mal le principe de spécialité du budget.

Comment le Collège garantit-il que ces ajustements n'impactent pas la clarté et la transparence des moyens alloués aux différentes politiques publiques ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) précise que cela fait maintenant trois ans que la Commission communautaire française propose d'apporter une aide financière à certaines ASBL bruxelloises via l'appel à projet « associations en transitions ». Comme l'année dernière, ce ne sont pas moins de 500.000 euros qui sont alloués à ce projet. Or, l'exposé général n'évoque que 320.000 euros. La ministre-présidente peut-elle détailler la ventilation des 180.000 euros restants entre les différents projets subsidiés ?

De plus, la ministre-présidente peut-elle également détailler un peu plus ce que font effectivement les ASBL via les fonds alloués par la Commission communautaire française ? Quels projets ont été financés en 2023 ? Lesquels vont être reconduits, et lesquels, au contraire, ne le seront pas et pour quelles raisons ?

Concernant les projets innovants, AB 30.001.34.09.3300, quels projets ont été financés en 2023 ? Lesquels vont être reconduits et lesquels, au contraire, sont abandonnés et en raison de quel critère ?

M. Christophe Magdalijs (DéFI) revient sur la provision « Index et gestion des risques ». Les montants passeraient de 11,6 millions d'euros à 4,2 millions d'euros plus ou moins.

Quel est le mode de calcul utilisé qui amène de 11 à 4 millions pour prévenir les risques liés aux crises ?

Est-ce une variable d'ajustement ou véritablement des calculs objectivables ?

Mme Barbare Trachte (ministre-présidente) précise que concernant les agents de la Commission communautaire française, l'objectif est d'aller vers d'avantage de statutarisation. Lors de la période Covid, la Commission communautaire française a eu recours à davantage de contractuels parce que la procédure d'engagement était plus souple.

La situation existante demande de se réadapter mais la volonté de revenir vers l'objectif est présente. Le Collège le rappelle notamment à travers l'inscription d'un budget plus important pour la politique liée aux agents statutaires.

Dans le même temps, la statutarisation évolue au cours de cette législature. Il y en a davantage aujourd'hui qu'il n'y en avait avant. Un autre élément qui explique le nombre de contractuels en 2024 est l'intégration de l'Étoile Polaire au sein de l'administration puisque tous les agents sont tous contractuels. Le Collège garde l'objectif de statutariser le plus possible et de faire en sorte d'engager à travers la statutarisation.

Le cadastre des emplois non marchands est une priorité. Le Collège a engagé un chef de projet pour clôturer ce cadastre d'ici la fin de la législature.

Concernant la stratégie IT, l'administration a un plan directeur informatique qui permet de réaliser les décisions pluriannuelles du Conseil de direction. La Commission communautaire française s'inscrit dans la collaboration régionale où est représenté le service IT.

Il existe déjà dans le règlement de travail de la Commission communautaire française un droit à la déconnexion qui a été concerté avec le personnel.

Sur l'IT en général, sur la sobriété numérique, sur le télétravail et sur le droit à la déconnexion, la Commission communautaire française fait partie d'un groupe de travail avec les autres administrations régionales bruxelloises pour être cohérents entre niveaux de pouvoir. C'est un travail conjoint.

Le parcours de formation des accompagnateurs scolaires est un parcours de formation en cours de construction. La formation couvre, d'une part, l'amélioration des compétences comportementales en lien avec leurs fonctions, et d'autre part, le fait de leur donner accès à des formations techniques pour pouvoir accéder à d'autres fonctions au sein de la Commission communautaire française pour leur permettre d'évoluer le cas échéant.

Deux nouveaux accords sectoriels offrent de nouveaux avantages substantiels qui sont mis en œuvre et qui sont à venir, à savoir : une augmentation de la prime de fin d'année; l'introduction de prime comptable; la prime bureau et télétravail; la carrière intermédiaire niveau 1; et un arrêté sur la mobilité intra-Commission communautaire française avec Bruxelles Formation et Talent.

En matière de bien-être le budget a augmenté de 12 % avec notamment des cours de Pilate.

L'augmentation des charges de pension dépend de factures du SPF Pension qui étaient inattendues suite aux admissions à la pension de personnel.

La Commission communautaire française a dû renoncer à un marché de rénovation de la rue des Palais qui concernait l'isolation, le confort, de même que l'organisation. En effet, les prestataires qui avaient remis offre ont jugé que les moyens auraient dû être beaucoup plus importants. C'est ce qui justifie la réduction des frais de fonctionnement.

Le Collège est particulièrement fier des politiques relatives au non-marchand. Le recours à des provisions se fait le temps de conclure des accords. À la suite de quoi, il y aura une reventilation sur les allocations de base qui concernent plus précisément les aspects sur lesquels des accords sont intervenus.

Au cours de la législature, des accords sont intervenus sur un demi équivalent temps plein par maison médicale. Cela a été ventilé vers la mission 23.

Concernant l'augmentation du bien-être au travail, des accords ont été pris par exemple en matière de tenabilité, sur le nombre de jours de congé consécutifs, les horaires connus à l'avance ou encore la libération du temps syndical. Comme autres mesures relatives au secteur du non-marchand, il y a également une étude sur la mutualisation et la numérisation des ASBL.

La mesure sur la mobilité STIB datait et il devenait urgent de la mettre en œuvre. Elle devrait concerner plus de 20.000 personnes. Sur l'impact en matière de mobilité, la ministre-présidente espère que de nombreuses personnes prendront les transports en commun.

Une mesure importante et innovante est le groupement d'employeurs. Il y a également une revalorisation des secteurs.

Sur les mesures innovantes, il y a aussi des mesures de mutualisation, l'accompagnement à la diversité, la décarbonations des activités, et l'accompagnement à la bonne gestion des ASBL. Des mesures

en termes de mutualisation ont été portées par les associations syndicales qui concernent les travailleurs.

En politique générale, la réduction est liée en effet à la disparition de la provision « énergie » mais aussi à la réduction de la provision « indexe et gestion des risques » qui est passée de 11 à 4 millions d'euros.

L'expérience a montré qu'avec l'évolution des coûts de l'énergie, avec la Covid, avec les opérations en matière de FSE ou encore avec Actiris et la gestion des aides individuelles personnes handicapées qu'il était intéressant de maintenir une provision. C'est donc la raison pour laquelle le Collège maintient la provision.

Cette provision de 2 % correspond globalement au montant des AB organiques pour lesquelles l'augmentation a été limitée à 2 %. C'est une projection de provisions qui a été estimée pour arriver à ces 4 millions d'euros. L'avenir décidera de ce à quoi elle va servir.

Sur l'appel à projet « association en transition » en politique générale, le Collège a soutenu plus de 80 projets en 4 ans. Toutes les compétences sont concernées sauf la Culture. Tout type d'association a pu être soutenu à travers cet appel à projets. La ministre-présidente peut transmettre l'ensemble des projets qui ont été soutenus (annexe 1). Avec le recul, le Collège a aussi décidé de soutenir des projets plus transversaux ou qui permettaient de créer des liens entre eux ou de valoriser l'expérience acquise entre eux.

Il s'agit d'un appel à projet annuel. Il va falloir, pour l'année prochaine, que le Collège se positionne pour veiller à ce que le prochain ministre-président ait les mains libres de faire ce qu'il souhaite. La ministre-présidente peut communiquer l'ensemble des projets qui ont été soutenus ainsi que l'ensemble des projets qui ont été soutenus en égalité des chances (annexe 2).

Concernant l'égalité des chances, une AB de 190.000 euros a été reventilé en deux AB, l'une avec 100.000 euros, et l'autre avec 90.000 euros. L'objectif de cette opération est d'être plus clair et pérenniser les dotations à UNIA et à l'IEFH. Ces dotations seront indexées à l'avenir ce qui n'était pas le cas par le passé.

5. Avis de la commission

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les compétences propres de la ministre-présidente Barbara Trachte au sein de la commission (Fonction publique, Administration et Politique générale) pour les projets de décret et de règlement ajus-

tant le budget général des dépenses de l'année 2023, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année 2024, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

6. Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) a tenu l'exposé suivant :

« Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les députés,

Je suis particulièrement heureuse de vous adresser ces quelques mots cet après-midi car nous allons pouvoir concrétiser un engagement essentiel pour de très nombreux Bruxellois et Bruxelloises ainsi que pour les associations qui les accompagnent. La tant attendue mise en œuvre pleine et entière du décret de cohésion sociale voté en 2018.

En effet, fin 2022, le Collège de la Commission communautaire française s'est accordé sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre, durant les années à venir, des différentes législations nouvelles ou amendées portées par chaque membre du Collège dont celle de la Cohésion sociale.

Grâce à l'engagement du Collège de la Commission communautaire française et plus particulièrement de mon collègue Rudi Vervoort, nous pourrions compter en 2024 sur une enveloppe supplémentaire pour conclure les agréments prévus en vertu du décret de 2018.

Même si des moyens conséquents en faveur du secteur ont été dégagés depuis le début de la législature – près de 3.500.000 euros dans le cadre des mesures d'urgence et de relance du Covid, 1 million d'euros pour le décret (hors agrément) – j'ai pu me rendre compte lors de mes visites sur le terrain que la décision du Collège pour financer les agréments était la décision la plus attendue du secteur.

En effet, à de très nombreuses reprises, les associations ont pris la parole pour réclamer les moyens nécessaires à leur travail mais aussi pour nous parler de leur métier, de leurs attentes et de leurs craintes en cette période particulière de crise devenue presque permanente.

Le monde associatif a besoin qu'on lui redonne confiance. Une des manières est bien de reconnaître leurs actions à leur juste valeur. Cela passe aussi par

le juste financement de leur action pour reconnaître l'importance de leur travail de manière durable. Et c'est tout le sens de mon engagement et de celui du Collège.

Cette étape importante du refinancement permet de finaliser un long processus de stabilisation qui a débuté il y a 20 ans.

C'est le décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale qui a permis, dans un premier temps, de stabiliser un secteur qui était jusque-là tributaire de politiques facultatives portées par des circulaires successives. Ce fut autant de sources d'insécurité et de non-reconnaitances de projets portés par des collectifs et associations de quartier. Ce premier décret a permis de mettre en lumière et de valoriser des opérateurs de première ligne mobilisés au quotidien et au plus proche du terrain pour construire le vivre ensemble dans les quartiers bruxellois.

Le décret de 2018 à travers une politique d'agréments, à l'instar de la plupart des autres secteurs subventionnés par la Commission communautaire française, devait permettre au secteur de franchir un palier supplémentaire.

En effet, le texte de 2018 a permis de passer d'un système de contractualisation à un système d'agrément des opérateurs de cohésion sociale. Il s'agit de l'évolution majeure par rapport au décret de 2004. Le modèle de contractualisation ne permettait pas d'envisager la stabilité pour les opérateurs. Il fallait donc trouver un système qui permette toujours à la Commission communautaire française de déterminer des priorités pour la mise en œuvre de la Cohésion sociale sur le territoire bruxellois tout en garantissant une stabilité de fonctionnement pour les opérateurs associatifs de terrain.

Les priorités auparavant fixées tous les cinq ans par le Gouvernement sont à présent définies dans le décret de 2018. Le décret jette aussi les bases d'un financement objectif. Les critères de financement sont évoqués dans le décret et ont été fixés avec précision dans les arrêtés.

Cette stabilisation tant attendue permet d'amplifier l'impact de structures visant la jeunesse, les familles et les quartiers fragilisés à travers leurs programmes de soutien à la scolarité, des initiatives d'accueil pour primo-arrivants, le soutien en Alpha, en français langue étrangère, l'aide juridique ou encore la promotion d'activités socio-culturelles prônant le vivre et faire ensemble dans un contexte multi et interculturel.

Fort de cet engagement budgétaire, et afin qu'au 1^{er} janvier 2024 les opérateurs bénéficiant aujourd'hui d'un contrat communal ou régional puissent béné-

ficier de leur nouvel agrément, il s'agissait dès lors d'organiser la mise en œuvre concrète de ce nouveau décret.

L'administration, que je remercie pour son travail, et mon cabinet ont travaillé main dans la main pour programmer cette mise en œuvre avec le soutien des acteurs du secteur, en particulier les coordinations locales.

Le Collège a approuvé le 1^{er} février 2023 l'ensemble des documents nécessaires à l'appel à candidature à agrément des opérateurs du secteur de la cohésion sociale.

La procédure qui a débuté le lendemain se clôturera dans les prochains jours avec les décisions du Collège sur les agréments.

Cette procédure, extrêmement cadrée par les textes légaux, notamment sur la question du calendrier, a nécessité une forte implication pour l'ensemble des acteurs et actrices de la cohésion sociale.

Évidemment pour :

- les associations qui ont plus de trois mois pour remplir leurs dossiers;
- mais aussi le service de cohésion sociale (qui a préparé et lancé la procédure mais qui a été également partie prenante de la sélection);
- les coordinateurs et coordinatrices de cohésion sociale;
- la concertation locale;
- les échevins et échevines de la cohésion sociale;
- mon cabinet
- et, bien entendu, in fine le Collège de la Commission communautaire française.

Afin que la procédure se déroule sous les meilleurs auspices possibles, différentes actions ont été entreprises par le service de cohésion de la Commission communautaire française que je remercie à nouveau pour son engagement. Ces actions sont destinées aux acteurs associatifs : séances d'informations, diffusion d'un guide pratique relatif à la mise en œuvre du décret Cohésion sociale, un accompagnement méthodologique par les centres régionaux d'appui et un possible accompagnement plus spécifique et plus local par les coordinations locales, ou encore vers les coordinateurs avec la rédaction de fiches nécessaires à l'analyse des dossiers.

Malgré des craintes, des questionnements légitimes car c'est la première fois que la procédure d'agrément telle que prévue par le décret de 2018 était mise en œuvre, je suis très heureuse d'avoir vu la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés pour le bénéfice de tout un secteur. Qu'ils en soient toutes et tous remerciés.

Et l'engagement que nous avons pris devant le secteur sera atteint : les associations de cohésion sociale seront reconnues pour leur travail et agrées au 1^{er} janvier 2024 dans le respect du calendrier établi il y a déjà plusieurs mois.

Mais il fallait encore les moyens permettant de traduire cette stabilisation et cette revalorisation tant attendue par le secteur. Il s'agissait dès lors de présenter un budget pour que les nouveaux agréments soient à la hauteur des ambitions voulues et des attentes du secteur.

Très concrètement un montant de 14.985.000 euros est inscrit au budget 2024. Il permettra de conclure les agréments prévus en vertu de l'article 5 du décret de 2018. Il contribuera à mettre pleinement sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.

Il se compose d'un montant de 12.120.000,00 euros pour les associations reconnues au niveau communal, contre 8.114.273,12 euros en 2023, d'un montant de 2.511.290 euros pour les associations qui sont reconnues au niveau régional, contre 2.192.893,68 euros en 2023. Par ailleurs, un montant de 353.710 euros est prévu pour répondre aux besoins complémentaires suite à d'éventuels recours.

Ce montant correspond aux estimations proposées par le Centre Régional d'Appui en Cohésion Sociale (CBAI) pour la mise en œuvre du décret et croisées avec les estimations établies par le service de Cohésion sociale suite aux dossiers rentrés.

Comme vous avez pu le voir, l'enveloppe totale dévolue à cette politique a été concentrée sur une seule AB dans le cadre du budget 2024 en supprimant certaines allocations de base maintenant obsolètes et une actualisation pragmatique à l'égard d'autres allocations.

Pour conclure, je ne peux que me réjouir de l'aboutissement de cette procédure. Ce sera, à coup sûr, une réelle avancée pour le secteur de la Cohésion sociale. Un gage pour la professionnalisation de ce secteur essentiel au vivre ensemble à Bruxelles.

Je vous remercie pour votre écoute. ».

7. Discussion conjointe

Mme Aurélie Czekalski (MR) rappelle que le décret Cohésion sociale a été adopté lors de la précédente législature par le Parlement et le Collège. Il a fallu attendre 2022 pour que ce décret entre en vigueur. Cette réforme a sans aucun doute engendré de nombreux impacts sur le budget de la Cohésion sociale.

À la fin de la législature, le budget qui est consacré aux politiques de Cohésion sociale en 2024 s'élève à plus de 14 millions d'euros, plus de 4,2 millions d'euros en crédit d'engagement et en crédit de liquidation entre l'initial 2023 et l'initial 2024 afin de conclure les agréments prévus en vertu du décret. Un budget de 14 millions d'euros, certes, mais ce sont environ 225 associations qui œuvrent en la matière. Les années à venir seront sans aucun doute compliquées et le décret sera difficile à concrétiser. Il est donc urgent d'effectuer un travail sur l'ensemble des structures subsidiées qui finissent par se concurrencer alors qu'elles devraient être complémentaires.

En ce qui concerne l'exposé général 2024, la députée regrette que la ministre a repris exactement le même texte que pour l'exercice budgétaire 2023. Le groupe MR constate encore une fois qu'aucun effort n'est fait de la part du Collège.

En ce qui concerne le financement de l'impulsion, les crédits sont augmentés de 474.000 euros en crédit d'engagement et de 440.000 euros en crédit de liquidation.

Quels sont les projets sélectionnés par les communes dans ce cadre-ci ? Sur base de quels critères ? Que couvrent ces crédits ? Un calendrier est-il disponible pour l'année 2024 ?

En matière de politique publique d'émancipation des jeunes vers la vie active, un montant de 240.000 euros est consacré à l'initial 2024 en crédit d'engagement et en crédit de liquidation. Le service citoyen mobilise les jeunes pour répondre aux défis de la société. Un tel service est essentiel dans une région comme la nôtre pour contrer les effets négatifs de la crise Covid sur la jeunesse, notamment en matière de désaffiliation scolaire.

Le décrochage scolaire ne cesse d'augmenter. Actuellement plus de 20.000 élèves sont concernés par cette problématique selon le ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le taux d'absentéisme en Région bruxelloise bat hélas tous les records. Pourtant, la ministre annonce aujourd'hui que le budget 2024 destiné au service citoyen sera identique à celui de 2023 et 2022. En 2022, le budget de 240.000 euros avait permis d'accompagner

40 jeunes supplémentaires mais l'année 2023 a été bien plus compliquée puisque l'objectif n'a pas été atteint, à savoir la participation de 80 jeunes au service citoyen.

On peut donc s'interroger sur le manque de moyens déployés à cet égard. À l'issue de ce maintien budgétaire entre l'initial 2023 et l'initial 2024, quelles sont donc les perspectives à entrevoir ? Quels sont les projets utiles à la collectivité sur lesquels les jeunes seront mobilisés ?

Mme Nadia El Yousfi (PS) avance que le secteur associatif occupe une place majeure, dans la société. Les associations, et avec elles les citoyens qui s'y engagent, sont des acteurs essentiels de la démocratie.

Les associations actives dans la Cohésion sociale ont effectué un travail efficace, conséquent et sans relâche de première ligne durant la pandémie et ses confinements.

Les conflits dans le monde et la flambée des prix énergétiques ont accentué la pauvreté des Bruxellois déjà lourdement impactés par le Covid. Ils charrient dans leur sillage de nouveaux publics.

Cette crise a eu d'importantes répercussions sur la santé physique et mentale des individus, mais aussi sur la qualité du tissu social et la confiance des citoyens envers leurs institutions.

La crise a prouvé qu'il était nécessaire de réinventer les modes de gouvernance pour laisser plus de place aux acteurs de proximité, importants dans le maintien du lien social et la réinvention des modalités d'échange et de partage.

Les Bruxelloises et les Bruxellois les plus fragiles ont souffert et certains continuent de souffrir d'isolement, de solitude, de précarité alimentaire et énergétique.

La députée a été heureuse de voir émerger de nombreuses actions collectives emplies de solidarité et de créativité pour maintenir un contact avec leurs différents publics et ainsi soutenir la cohésion sociale dans les quartiers les plus fragilisés de Bruxelles. On a pu assister à des distributions de repas, à du soutien scolaire ou encore à un accompagnement numérique.

La députée remercie toutes ces personnes pour leur implication et leur dévouement durant toutes ces crises. Le secteur a fait preuve d'une résilience sans pareille face aux aléas d'une précarisation humaine de ses publics cibles. Il revient de reconnaître l'importance de leur travail de manière structurelle et donc

de les financer, à la hauteur des besoins, et cela de manière durable.

Au cours de cette législature, les politiques en Cohésion sociale ont été significativement augmentées. C'est près de 48 % de budget supplémentaire débloqué pour les acteurs soutenus dans ce cadre.

En effet, la Commission communautaire française soutient ainsi un maillage associatif de près de 225 opérateurs, visant à renforcer le vivre ensemble mais surtout le faire ensemble dans les quartiers en recréant du lien social et en favorisant le dialogue interculturel entre les Bruxellois.

Une nouvelle législation a été adoptée durant la précédente législature. Les premiers impacts budgétaires ont eu lieu en 2022 avec un financement de 1,1 million d'euros pour le début de la mise en œuvre du décret. La mise en œuvre de ce décret vise à sortir des carcans d'une répartition budgétaire entre communes pour se baser sur une approche par quartiers ou sur une échelle régionale. Ce décret mise davantage sur le sentiment d'appartenance et les mécanismes de solidarité au sein d'un territoire.

Cette année 2024 marque le financement du volet le plus important de la réforme : la procédure d'agrément. Grâce à cet engagement rempli, on peut compter en 2024 sur une enveloppe supplémentaire de 4,3 millions d'euros, en plus des 10,6 millions d'euros déjà disponibles en 2023 afin de conclure les agréments prévus en vertu du décret de 2018.

Ainsi, ce sont près de 15 millions d'euros inscrits au budget pour le réaliser en 2024 et reconnaître au mieux l'action des 225 associations qui composent le secteur de la cohésion sociale.

Avec l'application de ce nouveau décret Cohésion sociale et de son financement en 2024, c'est la concrétisation des engagements de la majorité pour des acteurs clés au sein de la Commission communautaire française.

La députée remercie le ministre et ses équipes pour le travail accompli sur une réforme importante et attendue par le secteur à travers le décret de Cohésion sociale initié par Rudi Vervoort. C'est un bel exemple de concrétisation des engagements pris au niveau du groupe PS.

Pour ce budget 2024, la Cohésion sociale connaît une augmentation de ses crédits de près de 4,3 millions d'euros. Il culmine ainsi à plus de 22,3 millions d'euros en crédits d'engagement comme de liquidation, soit une hausse de plus de 23 %, ce qui est considérable.

L'exposé des motifs mentionne que la procédure d'agrément a été initiée début février et qu'il se clôturera au plus tard fin décembre 2023. En effet, cela implique une procédure assez longue impliquant les concertations locales de Cohésion sociale.

Pour une meilleure lisibilité et une simplification administrative, dès 2024, il n'y aura plus qu'une seule AB regroupant les subventions liées aux futurs agréments de Cohésion sociale pour le volet local et le volet régional. Elle est alimentée sur base d'une série d'autres allocations de base ainsi que du refinancement dégagé à la suite de la cocomisation soit 3,8 millions d'euros en plus.

Sur les autres postes budgétaires, il y a une indexation pour les acteurs incontournables de la Cohésion sociale, le CBAI, Lire et Écrire, et le CREDASC, ce qui est une bonne chose. Cela permettra d'appuyer leur travail au quotidien.

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret de 2018, l'appel à projets Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) est devenu depuis peu l'appel à projets Impulsion.

Quelles sont les résultats de cet appel à projets en 2023 ? Combien d'associations et de projets retenus ? Quels types de projets sont privilégiés et sur base de quels critères ?

Que couvre l'augmentation considérable des crédits pour le volet local à l'initial 2024 ? Par ailleurs, un calendrier est-il disponible pour l'appel à projets 2024, volet local et général ?

Sur l'allocation relative au financement des coordinations locales pour le décret de Cohésion sociale, quelles sont les 6 communes qui feront appel à ce subventionnement en 2024 ?

À côté des subventions liées au décret, le soutien aux projets qui ne rentrent pas dans ce cadre comme les projets d'initiatives sera maintenu. Le montant 2024 est de 2,2 millions d'euros.

Dans le même temps, les subventions innovation augmente de 24.000 euros pour atteindre les 530.000 euros de crédits d'engagement et de liquidation. Quels sont les types de projets soutenus dans ce cadre ces dernières années ?

Le Gouvernement soutient également la politique publique d'émancipation des jeunes vers la vie active. Le budget 2024 contribuera à développer le service citoyen au niveau de la Région, un montant de 240.000 euros sera consacré en 2024, comme durant les deux dernières années, par la Cohésion sociale pour cette mesure.

La ministre peut-elle apporter plus de précisions sur cette mesure (calendrier, publics cibles, méthodologie, communication et diffusion, objectifs) ? Quelle est l'utilisation de ces moyens ?

La lutte contre la fracture numérique est un élément cher au groupe PS en lien avec les préoccupations formulées par de nombreux acteurs associatifs, y compris Lire & Écrire sur le projet d'ordonnance Bruxelles-Numérique.

Des situations nouvelles de précarité numérique ont été révélées depuis le confinement. Elles poussent ces acteurs à intensifier leurs actions pour venir en aide aux citoyens largués face à cette numérisation déjà bien avancée, marqué par la dématérialisation des services publics rendant le fossé social encore plus profond.

Ce basculement vers le « tout au numérique » est dangereux surtout quand on sait que près d'un Belge sur deux est en situation de vulnérabilité numérique selon le dernier rapport du baromètre de l'inclusion numérique. On comprend aisément que c'est une vraie problématique actuelle et future où les inégalités s'entrecroisent et risquent de compliquer l'accès aux droits sociaux. Il faut développer des mesures qui tendent à libérer du temps aux acteurs du secteur pour se focaliser sur l'essentiel de leurs actions, celles-ci n'ont pas à pallier le manque de guichets physiques dans les administrations, ce n'est pas leur rôle.

La ministre peut-elle donner un aperçu des actions entreprises sur cette législature en Cohésion sociale pour lutter contre la fracture numérique ? Des appels à projets ont-ils été soutenus ? Des soutiens supplémentaires ont-ils été débloqués depuis la crise sanitaire ?

On a déjà évoqué le travail à ce sujet pour la mission sport sur la demande de subsides pour les ASBL par le biais de la création d'un guichet humain.

Enfin, un dernier motif de réjouissance est la note de genre. Bien que l'administration constate que très peu d'agents ont pris le temps de répondre aux questions posées pour faire l'analyse des allocations de base « à genre » de manière approfondie, elle met en avant l'effort pris par les équipes de la ministre en Cohésion sociale et celles des Affaires sociales de travailler les questions de genre dans ces secteurs respectifs. Le groupe PS félicite la ministre pour son implication et celle de ses collaboratrices et collaborateurs.

Pour conclure, grâce au budget 2024 présenté, la Commission communautaire française concrétisera de façon importante la réforme législative de 2018 en

augmentant de manière significative les moyens de financement de ce secteur essentiel du vivre ensemble à Bruxelles. Cet engagement s'inscrit en droite ligne de l'action entreprise sous la précédente législature : soutenir et dynamiser ce terreau associatif qui agit au cœur même de chaque quartier.

Ces montants complémentaires sont plus que les bienvenus pour financer des ASBL essentielles qui sont actives à l'échelle des quartiers ou d'un territoire local.

Une cohésion sociale forte est un rempart considérable en tout temps, et plus particulièrement en temps de crise, car elle fait naître une entraide forte et directe dans les familles, entre voisins, dans les quartiers et dans toutes les communautés locales dont les liens interpersonnels sont suffisamment forts.

Ceux et celles qui attisent la peur et surfent sur la vague de la stigmatisation et veulent diviser, doivent se voir opposer la cohésion et la solidarité qui sont le ciment de notre société. C'est par la culture, l'éducation et via la cohésion sociale que l'on pourra enrayer les discriminations et les violences dans toutes leurs formes multiples.

Mme Farida Tahar (Ecolo) remercie la ministre, ses équipes, son cabinet pour le travail de préparation et pour leur disponibilité. C'est le dernier examen budgétaire de cette législature et la ministre sait ô combien la matière de Cohésion sociale tient particulièrement à cœur la députée.

La députée abonde dans le sens de la ministre pour la concrétisation d'un très long processus qui a vu en 2018 un nouveau décret de Cohésion sociale visant l'agrément des services plutôt que la contractualisation. Il était attendu de toutes et tous, les secteurs en particulier, depuis très longtemps.

La députée remercie chaleureusement les secteurs pour leur mobilisation constante et leur vigilance accrue sur les nécessités d'améliorer la législation en la matière.

Ils ont salué ce processus d'agrément avec beaucoup d'attention sur les critères objectifs qui devaient être définis sur les procédures, affinés sur les enveloppes et accordés de manière juste et justifiée. Cette évolution est également leur travail.

Un montant de plus de 14 millions d'euros viendra soutenir toutes les priorités de la Cohésion sociale. Il y en a quatre : l'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes; l'apprentissage du français et l'alphabétisation; l'inclusion par la citoyenneté interculturelle; et le vivre et faire ensemble.

On a souvent reproché d'utiliser le terme de cohésion sociale, galvaudé au fur et à mesure de l'histoire. La Cohésion sociale qu'est-ce que c'est ? Il est important de s'arrêter à un moment donné pour expliquer ce qu'est la cohésion sociale et ses différentes priorités.

Les objectifs à atteindre tendent vers un meilleur vivre ensemble. Les politiques mises en place soutiennent ces secteurs et leurs équipes qui œuvrent sans relâche pour pouvoir atteindre ces objectifs.

Ce secteur couvre plus de 225 associations qui travaillent à des priorités bien spécifiques.

Le rassemblement de la plus grande partie du budget de la Cohésion sociale en une seule allocation budgétaire permet une meilleure lisibilité. C'est très positif.

La ministre a parlé également d'une série d'outils qui ont été mis à disposition des secteurs dont notamment un guide pratique et d'accompagnement. Ces outils seront nécessaires.

En effet, malgré la concrétisation de ce long processus de mise en œuvre en vigueur le 1^{er} janvier 2024, il subsiste encore une série d'interrogations et d'inquiétudes légitimes des secteurs.

Les notifications du Collège concernant les agréments n'ont toujours pas été reçus par le secteur. La ministre peut-elle donner des précisions sur ces décisions attendues ?

Les associations doivent se préparer à la mise en œuvre du décret mais elles sont toujours en attente de réponse.

Un deuxième élément est que certaines associations, reconnues et subsidiées, n'auraient toujours pas perçu le solde de 2022. La ministre peut-elle le confirmer ? Si tel est le cas, la députée serait interpellée par cette situation.

La coordination locale joue un rôle important dans le suivi des projets en Cohésion sociale. La ministre peut-elle préciser les six communes invitées à pouvoir y participer ?

La ministre peut-elle en dire un peu plus sur les moyens alloués au service citoyen dont le budget n'a pas été augmenté ?

L'absence d'augmentation est certainement expliquée par différents éléments. Il faut déjà saluer la conservation des budgets en Cohésion sociale malgré le contexte budgétaire compliqué et le contexte inflationniste.

Une commission interparlementaire entre la Commission communautaire française, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune est à l'agenda début décembre pour le décret et ordonnance conjoints sur la transition numérique. Le secteur de la Cohésion sociale, dont l'ASBL « Lire et Écrire », partage sa crainte légitime de voir se renforcer les inégalités numériques suite à ce texte.

Dans ce cadre, des budgets ont-ils été prévus pour pouvoir accompagner ou soutenir ces ASBL qui font un travail remarquable dans l'accompagnement des personnes éloignées du numérique ? La fracture n'est d'ailleurs pas uniquement numérique mais également linguistique.

Ces associations remplacent très souvent les compétences des pouvoirs publics dans ce domaine.

La dimension de la lutte contre les inégalités numériques dans le cadre de la Cohésion sociale est-elle une priorité ?

Le décret définit quatre priorités mais on peut considérer qu'il s'agit ici d'une matière transversale. Les ASBL reconnues en Cohésion sociale pourraient également recevoir un soutien supplémentaire dans le cadre de la Cohésion sociale pour pouvoir accompagner des publics en vulnérabilité numérique.

M. Jonathan de Patoul (DéFI) remercie la ministre et ses équipes. Beaucoup de choses ont déjà été dites.

Le monde associatif à Bruxelles fait un travail remarquable et important. Ce travail est nécessaire pour la cohésion sociale qui est la base d'une société qui se veut durable. Il faut accompagner et encourager ce travail.

Le député se félicite d'entendre ce refinancement qui a été mis en place. Il en va de même pour la question des modèles d'agrément qui permet une certaine stabilité par rapport aux secteurs et aux acteurs concernés. C'est fondamental parce que le travail est moins bon quand on travaille dans l'incertitude.

Le député va intervenir sur deux aspects qui lui semblent importants. Le premier est la question de l'évaluation par rapport à ce nouveau modèle d'agrément et les critères qui ont été mis en place. Ce travail a pris du temps mais il est important.

Dans la pratique du terrain, les acteurs vont peut-être se rendre compte que certaines choses doivent être modifiées. Il faut laisser un peu de temps évidemment avant de commencer à évaluer ce modèle d'agrément mais qu'est-ce qui est prévu en termes

d'évaluation ? Idéalement, l'évaluation des projets doit être réfléchie en amont. L'évaluation a-t-elle déjà été définie au niveau de la ministre ?

Le second élément plus général porte sur la question de la complexité administrative qui est demandé à toutes les associations de terrain, en Cohésion sociale, en Sport, etc.

Le député a des retours du terrain mentionnant qu'il faut beaucoup de temps pour pouvoir répondre à des appels à projets ou demander des financements. Les financements sont certes nécessaires et importants mais parfois ceux-ci ne sont pas énormes alors qu'on y consacre beaucoup de temps.

On est payé pour répondre à des appels à projets et derrière des gens sont aussi payés pour les vérifier.

Le député demande si des réflexions sont en cours pour diminuer la charge de travail par rapport à cette complexité administrative et comment pourrait-on faire pour gagner un peu d'énergie, de temps et d'argent dans tous ces processus ?

En effet, ces processus sont parfois très complexes et emmagasinent l'énergie des acteurs de terrain alors qu'il ferait mieux d'être sur le terrain pour être au côté des bénéficiaires.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) précise à Mme Czekalski que son discours n'est pas du tout le même que l'année passée.

Le Collège va mettre en œuvre les décrets puisque les budgets ont été obtenus. La ministre le certifie. Les associations seront subventionnées pour une durée de cinq ans et ne devront donc pas faire une demande chaque année. Cela répond en partie à la question de la complexité administrative qui reste une problématique pour le secteur associatif à Bruxelles.

Concernant le service citoyen, le service de la Cohésion sociale de la Commission communautaire française octroie depuis 2022 une subvention d'un montant de 240.000 euros. Ce montant reste identique aux années précédentes afin de renforcer les moyens déjà engagés par la Région bruxelloise qui soutient déjà depuis quelques années le service citoyen.

Il s'agit d'un cofinancement du ministre de l'Emploi et de la Formation à hauteur de 400.000 euros, du FSE (garantir jeunesse) et une initiative pour l'emploi des jeunes à hauteur de 350.000 euros.

La mise en œuvre du service citoyen au niveau du service de la Cohésion sociale trouve son ancrage dans deux éléments. Le premier est la déclaration de

politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune 2019-2024 qui prévoit que le Gouvernement soutiendra la politique publique d'émancipation des jeunes vers la vie active et contribuera à développer le service citoyen au niveau de la Région. Le second est la volonté de contrer les effets négatifs de la crise Covid sur la jeunesse notamment en matière de désaffiliation scolaire.

L'arrêté 2023/703 de la Commission communautaire française est relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 240.000 euros en faveur de l'ASBL « Plateforme pour le service citoyen » pour le projet cohésion sociale et engagement solidaire vers un développement du service citoyen à Bruxelles. Cet arrêté précise qu'un comité d'accompagnement réunissant des acteurs bruxellois de la Cohésion sociale, de la Formation professionnelle, de l'Emploi, de l'Aide à la jeunesse doit être institué afin de suivre l'évolution du projet et le déroulement des actions

Grâce au subside de 2022 de la Commission communautaire française, il y a neuf nouveaux organismes d'accueil issus du secteur de la cohésion sociale comme par exemple : « Talented Youth Network »; « Les Amis d'Accompagner »; « Joseph Swinnen »; « L'Abordage »; « Le Senghor »; ou encore la « Maison de la création ».

Ces organismes proposent douze nouvelles missions et peuvent accueillir treize jeunes. Une quarantaine de jeunes ont été accompagnés depuis le 1^{er} janvier. En 2024, il s'agira également de poursuivre ce programme. Un comité d'accompagnement rassemblant tous les acteurs institutionnels est prévu ce 18 décembre.

La ministre en vient aux questions relatives à la lutte contre la fracture numérique. En 2023, 50.000 euros ont été débloqués pour le projet du soutien au réseau pour une utilisation optimale des outils numériques. Ces moyens vont être reconduits en 2024 afin de poursuivre l'accompagnement numérique des associations d'apprentissage du français.

Il s'agit concrètement de cinq associations : « Belga »; « Culture & Santé »; « MOVE ASBL »; « Les Amis d'Aladdin » et « Chôm'Hier ». Elles bénéficient de permanence d'une demi-journée visant le tout public des quartiers et les opérateurs. Chaque année, environ huit cents demandes sont rencontrées.

Cette dotation permet également le service en matière de maintenance pour les cinquante associations du secteur.

Les décisions du Collège sur les reconnaissances des associations vont tomber ce jeudi. Le travail administratif va suivre ce qui représente énormément de travail pour le service de Cohésion sociale. La ministre espère que les associations reconnues seront informées des décisions officielles début 2024.

Le problème suite au solde de 2022 non reçu par certaines associations reconnues est un problème technique. Il sera résolu dans le courant du mois de décembre. Normalement, les associations ont également reçu cette information de la part l'administration. Si ce n'est pas le cas, elles peuvent prendre contact avec l'administration.

Les coordinations locales sont amenées, comme pour les candidatures, à analyser les demandes avec les services du Collège. Les concertations locales sont quant à elles amenées à donner leur avis sur l'ensemble des propositions au niveau local. En 2023, 1.406.000 euros ont été libérés pour la mise en œuvre de projets pour la plupart complémentaires aux contrats locaux de Cohésion sociale.

Mme Farida Tahar (Ecolo) interroge la ministre sur l'AB 22.002.34.04.3300 qui concerne les subventions aux associations qui soutiennent l'interculturalité. On y remarque une grande diminution.

Il s'agit d'un transfert de 274.000 euros vers une autre AB pour augmenter les crédits destinés au financement de l'impulsion volet local.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) précise qu'il y a un transfert de 200.000 euros vers l'AB 22.002.2703.63.21 pour augmenter les crédits destinés au financement de l'impulsion volet local.

Mme Farida Tahar (Ecolo) comprend qu'il s'agit d'un transfert de l'AB spécifique concernant le soutien à l'interculturalité vers une autre AB concernant plutôt des projets d'impulsion avec un spectre plus large.

La députée regrette un peu que l'AB spécifique aux projets d'interculturalité disparaisse via le transfert de moyens à l'AB concernant les projets d'impulsion qui visent également d'autres objectifs que l'interculturalité.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) confirme que les projets d'impulsion ne concernent pas uniquement l'interculturalité.

8. Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge des Infrastructures sportives

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) a tenu l'exposé suivant :

« Concernant la politique du Sport en Commission Communautaire française, je suis heureuse de pouvoir vous présenter les perspectives de 2024, mais également de dresser le bilan de mon action en faveur des sports tout au long de cette législature.

Mon objectif était de soutenir le secteur sportif pour que les Bruxelloises et les Bruxellois de tout âge, de toute origine, puissent faire du sport dans les meilleures conditions possibles. Quelques éléments pour illustrer le chemin parcouru :

- la Commission communautaire française à ma prise de fonction ne soutenait que 91 projets par an. En 2023, nous en avons soutenus 176 clubs et associations, près du double en quatre ans de temps. Nous avons aussi cherché à augmenter la mixité dans le sport et la pratique sportive des personnes en situation de handicap avec la création, dès 2020, d'axes de financement spécifiques;
- jusqu'en 2020, les ASBL et clubs sportifs ne pouvaient solliciter la Commission communautaire française pour acheter du matériel. Depuis, un appel à projets « Matériel » a été lancé, et pas moins de 454.000 euros ont été octroyés à 307 ASBL.

Le soutien qu'apporte la Commission communautaire française aux clubs sportifs s'est diversifié et amélioré. Les moyens accordés à cette politique lors de mon mandat ont augmentés. Nous sommes passés d'un budget annuel de 1.623.000 euros à 2.358.000 euros en 2024 soit une hausse de 45 % afin de mieux répondre aux demandes du secteur sportif bruxellois.

Pour ce qui est de l'année 2023 :

- le soutien aux projets sportifs réparti sur six axes de financements a profité à 176 ASBL pour un montant total de 1.165.000 euros. Le subside moyen est de 6.619 euros par projet. Pour parvenir à ce montant nous avons réalisés différents transferts internes détaillés dans les fiches budget;
- le soutien à l'achat de matériel durable et la réalisation de petits travaux rencontrent toujours le même succès. Cette année, cette subvention a été sollicitée par 87 ASBL. Au final, seuls 68 dossiers ont été retenus pour un montant total de 100.000 euros. Le budget initial a été augmenté de 45.000 euros;

- l'appel à projets « Sport au féminin » a permis à 40 ASBL de proposer des activités hebdomadaires à destination de femmes majeures et précarisées. 200.000 euros ont permis de financer ces différents projets;
- les soutiens à la rénovation de petites infrastructures sportives privées n'ont pas pu se concrétiser avant la mi-septembre. En effet, le service juridique et l'inspection des finances ont remis en novembre 2022 un avis négatif sur la politique mise en œuvre par la Commission communautaire française jusqu'alors. Suite à une consultation externe, ces deux services ont revu leurs avis et validé la politique développée jusqu'alors par la Commission communautaire française. Puisqu'il était matériellement impossible d'introduire des dossiers, les engager et les liquider en trois mois de temps, nous avons transféré les crédits restants sur cette AB vers l'AB de « Soutien aux projets sportifs »;
- l'appel à projets venant au soutien des clubs sportifs a de nouveau touché plus de clubs, 165 cette année contre 144 en 2021. Le subside moyen a également augmenté, de même que le subside médian, grâce à l'augmentation budgétaire et la révision du règlement encadrant cette subvention. En 2021, le subside moyen s'élevait à 1.369 euros et le subside médiant à 817 euros.

À noter que le budget dédié à la promotion du sport par la Commission communautaire française a entièrement été transféré sur d'autres AB. En effet, les commandes de coupes et médailles réalisées l'an passé nous ont permis de répondre à toutes les demandes de coupes et médailles reçues cette année. Nous avons donc pu utiliser ce budget pour répondre aux demandes de soutiens aux projets sportifs ainsi qu'aux demandes de matériel des ASBL du secteur.

Enfin, concernant le budget alloué à la gestion du Centre sportif de la Woluwe, ainsi qu'au remboursement de l'emprunt, il n'y a pas eu de changement.

Concernant l'initial 2024, j'ai obtenu une augmentation de 360.000 euros pour la politique du sport, soit une augmentation de 17 % du budget total. Cette augmentation se répartit comme suit :

- 180.000 euros seront alloués à l'appel à projets « Sport au féminin ». Ce dernier dispose actuellement d'un budget de 200.000 euros qui ne permet pas de répondre aux demandes des différentes ASBL;
- 55.000 euros seront alloués à l'appel à projets « Matériel » d'investissement et petits travaux, soit un doublement des crédits. Ces moyens permet-

tront à la Commission communautaire française de voir bien plus large;

- 125.000 euros seront alloués au Soutien des projets sportifs. Depuis 2020, nous avons toujours procédé à des transferts internes pour répondre à la demande croissante des clubs et ASBL.

Cette année 2024 s'annonce sous les meilleurs augures pour le secteur sportif bruxellois. Vous pouvez évidemment compter sur mon travail et celui de mon équipe pour en faire le meilleur usage lors des mois à venir.

Je vous remercie pour votre attention. ».

9. Discussion conjointe

M. Bertin Mampaka Mankamba (MR) regrette la vitesse de parole élevée de la ministre.

Néanmoins, les chiffres avancés sont impressionnants surtout au niveau des augmentations et du nombre de clubs subsidiés. Le député souhaite obtenir la liste des associations qui ont bénéficié de subside de la Commission communautaire française. La ministre a cité que le nombre d'entre elles était passé de 91 à 176 par an.

Comment, autrement que par les appels à projets, la ministre a-t-elle identifié ces associations ? Quels sont les clubs qui ont bénéficié de ce dynamisme apparent ?

La ministre a, par ailleurs, annoncé qu'elle avait veillé à une meilleure répartition des subsides. En effet, dans cette compétence, il y a souvent eu des problèmes de répartitions selon l'origine géographique du ministre en charge de cette compétence. Le député est curieux de voir si la ministre a tenu compte de cette réalité.

Le Covid a révélé toute une série de nouveaux besoins et a insufflé une nouvelle impulsion pour toute une série de petits clubs suite à l'affiliation de plus de gens.

D'ailleurs la ministre a annoncé une augmentation de près de 17 % de certains moyens. Le député est curieux de voir si tout ce qui a été annoncé a été scrupuleusement respecté.

La ministre a également évoqué l'objectivation de conditions d'octroi de toute une série d'enveloppes.

M. Jamal Ikazban (PS) rebondit sur la demande de liste des associations subsidiées par son collègue M. Bertin Mampaka Mankamba pour demander qui

est le ministre du Sport à la Communauté française et d'avoir la liste des associations bruxelloises subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le député a l'impression que Bruxelles est un peu oublié par la Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de subsides pour les associations bruxelloises.

Outre ses effets bénéfiques indéniables pour la santé, le sport est aussi vecteur de valeurs universelles, d'intégration et d'émancipation pour tous les Bruxellois et Bruxelloises, et ce, quelle que soit leur condition physique ou maîtrise pratique.

Ainsi, la pratique sportive et l'animation d'activités au sein des clubs sportifs est un levier important pour la promotion de la Cohésion sociale.

Le groupe PS est heureux de voir que le soutien accordé par la Commission communautaire française au Sport a été augmenté de plus de 40 % sous cette législature. Une grande partie des politiques sportives a été revue sous cette législature pour répondre aux défis qui se posent au secteur.

Pour que les vertus du sport puissent être véhiculées, il est indispensable de faire de Bruxelles une région où l'offre d'activités sportives de qualité est accessible à tous ses habitants, sans distinction.

Pourtant le sport bruxellois a été menacé ces dernières années. Face à la crise de la Covid, le soutien significatif de la Commission communautaire française a permis la survie de nombreux clubs. Tout comme pour d'autres secteurs économiques et culturels qui ont pu bénéficier d'aides importantes, sans cette action significative, le tissu sportif amateur bruxellois aurait connu un véritable tsunami duquel il aurait été difficile de se remettre.

Après ces années difficiles suite à la pandémie et le climat morose économique actuel, qu'il s'agisse de jeunes, moins jeunes ou seniors, femmes ou hommes, plus que jamais, le rôle du tissu associatif amateur est un maillon essentiel pour promouvoir les liens dont notre société a plus que jamais besoin : solidarité, mixité, bienveillance, respect et permettre au plus grand nombre de reprendre une activité physique régulière pour lutter contre une sédentarisation excessive.

Si la mission première de la Commission communautaire française n'est effectivement pas de former les champions de demain, les premiers apprentissages d'un sport se font cependant toujours dans un club sportif amateur. Leur rôle est donc primordial à la promotion du développement personnel et au renforcement de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

Le Gouvernement par le biais de la ministre agit dans ce sens en proposant des initiatives pour développer le sport pour toutes et tous. La ministre en a énuméré un certain nombre.

Sur le budget ajusté 2023, il y a une augmentation des crédits de la mission 11 programme 2 relative au Sport. Elle s'explique en grande partie par l'AB relative aux subventions des associations qui augmentent de 323.000 euros en crédits d'engagement et de 304.000 euros en crédits de liquidation. La majorité de cette hausse, 216.000 euros, s'explique par le transfert des montants non utilisés de la mission 28 vers la mission 11.

Quels sont les projets qui ont été retenus pour les différents axes ? Existe-t-il parmi les projets soutenus, certains associant lutte contre le racisme et sport ? La liste peut être jointe au rapport.

Dans le même temps, le budget relatif aux subventions d'investissement augmente de respectivement 45.000 euros et 52.000 euros en crédits d'engagement et de liquidation.

Quelles sont les raisons d'une telle hausse ? Les crédits engagés sont presque doublés.

La justification fait mention d'une ventilation budgétaire en mentionnant la référence « TFR38 », de quoi s'agit-il ?

Quel type de matériel sportif et de travaux est couvert par cette allocation de base ? La ministre peut-elle donner des exemples du matériel financé par ce budget et quels sont les acteurs qui ont pu en bénéficier ?

Sur le budget initial 2024, la hausse se poursuit. Les moyens augmentent de 360.000 euros en crédits d'engagement, soit presque 22 % d'augmentation, et de 294.000 euros en crédits de liquidation, soit plus de 17 % d'augmentation, pour culminer à près de 2 millions d'euros.

Le groupe PS se réjouit que des moyens supplémentaires soient à nouveau débloqués, cela permettra encore plus d'encourager la pratique sportive de certains publics marginalisés, précarisés ou simplement non initiés. Ces personnes n'ont que trop rarement l'occasion de pratiquer du sport dans des installations de qualité, faute de moyens, de temps ou d'opportunités.

À ce titre, le groupe PS tient à saluer les montants complémentaires débloqués par la Commission communautaire française pour les projets d'ASBL à finalités spécifiques comme la promotion du sport au féminin, des activités dédiées aux seniors, à la pro-

motion du Fairplay, à la mixité de genre ou encore à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

En effet, les subventions dans le domaine du sport au féminin double pratiquement avec 180.000 euros supplémentaires dédiés à soutenir des projets proposant des activités sportives à des femmes éloignées du sport pour des raisons socio-économiques ou culturelles. L'objectif des appels à projets soutenus par la Commission communautaire française est donc d'encourager l'accès des femmes au sport et de combler les inégalités entre les femmes et les hommes.

Quels sont les projets soutenus en 2023 et en 2024 pour renforcer le sport féminin et l'inclusion de femmes précarisées ?

Le groupe PS félicite la ministre pour avoir créé un axe de financement spécifique pour le sport et la mixité de genre mais également pour avoir revu l'appel à projets « Sport au féminin ».

L'aide octroyée destinée à soutenir les clubs et les ASBL pour l'achat de matériel sportif ou pour la réalisation de petits travaux, maximum 2.000 euros par ASBL, est augmenté de 55.000 euros, il est donc doublé à l'initial 2024.

La ministre a également œuvré à développer et renforcer la pratique sportive des personnes en situation de handicap en créant un axe de financement spécifique, Handisport, sport adapté et inclusion et en facilitant l'ouverture de clubs et d'ASBL à ce public.

En effet, les subventions aux associations augmentent de 125.000 euros en crédits de liquidation et de 100.000 euros en crédits d'engagement. Plusieurs types de projets sont soutenus, notamment sur le sport senior mais également sur la pratique sportive des personnes déficientes.

La ministre peut-elle donner des informations sur l'augmentation des crédits de cette allocation de base ? Quels sont les projets *handisports* soutenus par la Commission communautaire française en 2024 ?

Le député se réjouit de voir que la ministre œuvre dans ses compétences pour la simplification administrative tout en luttant contre la fracture numérique.

En effet, la collaboration étroite entre l'administration, la Commission communautaire française et des clubs sportifs a permis une simplification des formulaires de demandes ainsi que la création d'un guichet humain à destination des ASBL. Cela fait écho au débat qui a eu lieu avec la ministre-présidente sur la question des petites ASBL qui avaient des difficultés à remplir toutes ces démarches administratives.

L'objectif était donc bien de limiter l'impact de la fracture numérique sur l'octroi de subsides sport et le député l'en félicite.

Le député souhaiterait que lors de la prochaine législature, le budget des infrastructures sportives communales revienne dans le budget sport de la Commission communautaire française pour une question d'efficacité et de cohérence, comme c'était le cas auparavant. Il est important aussi que la ministre ait la main sur la garantie d'avoir de belles installations de qualité partout.

Pour terminer, le député se réjouit de voir que la Commission communautaire française pousse à promouvoir la pratique du sport dans les meilleures conditions possibles, dans toute sa diversité, en insistant sur la mixité sociale et sur l'accès au sport pour les femmes.

Le député remercie la ministre et son cabinet pour tout ce qui a été réalisé ces dernières années avec des budgets limités mais qui ont profité au plus grand nombre et au maximum.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) a déjà dit à de nombreuses reprises tout le bien que le groupe Ecolo pensait des soutiens de la Commission communautaire française en matière de pratique sportive. D'autant plus lorsqu'il s'agit de renforcer, d'une part, les pratiques sportives de ceux qui sont éloignés de ces pratiques, et d'autre part, le soutien aux associations multiples et diverses qui contribuent à renforcer cet accès à la pratique sportive.

Dans le cadre de cette législature, le règlement en matière de subvention sportive était particulièrement important et sera à mettre au bilan de la ministre ainsi que les augmentations des budgets.

Le député souhaite également obtenir la liste des associations subventionnées et s'engage à demander au ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge des sports cette même liste.

Il y a eu un transfert de moyens depuis le subventionnement des infrastructures vers les associations pour les raisons expliquées par la ministre. Il est positif que ces budgets soient utilisés.

Dans quel délai et comment ont été octroyées ces subventions lorsqu'il s'est avéré impossible de les utiliser pour financer des infrastructures sportives ?

Il y a aussi une redistribution depuis les clubs sportifs vers les associations. Le député souhaiterait savoir pour quelle raison ce transfert a été fait et avec quelles conséquences pour les clubs et les consé-

quences pour la suite de ce choix qui a été opéré en 2022.

Concernant l'initial 2024, le député souhaiterait pouvoir mieux comprendre la politique menée de manière générale. Il y a plusieurs volets décrits dans l'exposé général, le premier concerne les clubs sportifs et le deuxième les associations.

Le deuxième volet « associations » est décrit comme étant en dehors de tout esprit de compétition. Or, le troisième volet sur le soutien au sport féminin fait référence au volet 2 comme se faisant dans un cadre de compétition. La ministre pourrait-elle éclairer cette contradiction ?

Comment les choses sont envisagées ?

Pour les infrastructures privées, il y a une volonté dans le justificatif de soutenir les plus petites associations et les plus petites infrastructures.

Comment la ministre envisage-t-elle l'application de cette volonté ? Quelle est la situation actuelle ? De quelle manière ces subventions ont été octroyées ?

En 2022, suite au souci juridique, il y en a eu peu. Comme le souhait de la ministre semble de réaliser une rupture avec ce qui se faisait par le passé, comment ce budget était réparti précédemment et comment la ministre compte-t-elle parvenir à son objectif en 2024 ?

M. Jonathan de Patoul (DéFI) indique que le sport est fondamental. En effet, la question du sport fait partie de la prévention de la santé. C'est un secteur souvent délaissé car les investissements donnent des résultats que des dizaines d'années plus tard. Ce n'est donc pas très visible politiquement.

Le fait de promouvoir le sport permet d'avoir des personnes en meilleure santé et donc de réduire les dépenses en soins de santé.

Le député souhaiterait connaître l'évaluation prévue rapport à tous ces budgets ? Est-ce que cela a fait l'objet d'une réflexion en amont ?

Comment ces budgets sont-ils utilisés et quel est l'impact de tous ces budgets ?

Le député ne doute pas que l'impact soit positif. Vu la multitude de petits budgets et d'acteurs, on peut légitimement se demander si cela porte ses fruits sur le terrain. Dans le cas contraire, il faudrait envisager d'avoir moins de projets mais avec des plus grands budgets afin d'augmenter l'impact de ceux-ci.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) précise que concernant la lutte contre le racisme et les projets financés sous l'axe sport éducation et fairplay qui traitent du racisme indirect, la Commission communautaire française a octroyé une subvention de 12.000 euros à l'ASBL « La Compagnie du Chapitre ». Cette ASBL est spécialisée dans l'éducation permanente. Elle va proposer des séances de débats de sensibilisation au racisme à une quinzaine de clubs sportifs. La séance de débat remplacera un entraînement d'1h30 dans chaque club concerné et les conceptions de chacun quant au vivre ensemble y seront interrogées.

Jusqu'à présent 12 clubs soutenus par la Commission communautaire française se sont montrés intéressés recouvrant la diversité des disciplines et des communes. On y compte : un club de vélo situé à Uccle; un club de boxe situé à la Ville de Bruxelles; un club de football évoluant à Saint-Josse; un club de volley officiant à Uccle; un skate parc proposant des activités à Haren; ou encore un club de boxe thaïlandais officiant Anderlecht.

Ce projet se terminera en mai 2024. La ministre espère avoir le temps de l'évaluer et de pouvoir remettre des recommandations à l'équipe qui reprendra le flambeau après les élections.

Les budgets d'investissement via appel à projets permettent aux ASBL de financer l'achat de matériel d'investissement ou la réalisation de petits travaux pour un montant avoisinant les 2.000 euros. Ce matériel est rarement pris en charge par les pouvoirs subsidiaires les activités sportives.

On reçoit chaque année des demandes qui dépassent le budget initial. C'était déjà le cas en 2020 pour la première année de lancement de l'appel à projets. À l'époque, 133 demandes avaient été introduites pour un budget disponible de 96.000 euros. Suite au succès de cette première édition, il a été décidé de restreindre l'accès à ce subsidie en interdisant au club et au bénéficiaire de l'année de référence N de remettre une nouvelle demande à l'année N+1. Cela permet d'assurer un accès égal à ce subsidie à tous les clubs et ASBL. En 2024, les crédits sont doublés et passe de 55.000 euros à 110.000 euros.

La référence « TFR 38 » renvoie à la fiche de transfert numéro 38 par laquelle l'administration des sports demande l'autorisation au ministre du budget de réaliser un transfert d'une AB vers une autre.

L'allocation de base dont le code économique est 5210 concernant le matériel sportif et de travaux permet de couvrir les dépenses d'investissement des clubs et des ASBL. Les dépenses d'investissement se définissent en opposition aux dépenses courantes. Par matériel d'investissement on entend les dépenses

qui viennent enrichir le patrimoine de l'ASBL et sont amortissables sur quelques années. Cela concerne par exemple des marquoirs, armoires, bancs, ordinateurs, tatamis, ou encore des sacs de frappe. Toute dépense considérée comme de l'investissement par l'administration est exclue.

Les clubs et ASBL peuvent remettre un devis pour la réalisation notamment de petits travaux. L'intervention maximale de la Commission communautaire française s'élève à 2.000 euros par projet. Jusqu'à présent, la Commission communautaire française a été sollicitée pour intervenir par exemple dans le colmatage de fuite, la rénovation de douche ou encore le placement de sanitaire.

40 projets liés au sport féminin en 2023 ont été soutenus. La ministre transmettra la liste des projets pour mettre en annexe du présent rapport (Annexe 3)

Les projets sont assez divers. Certains clubs sportifs décident d'élargir leurs activités à un public qu'ils n'ont pas l'habitude d'accueillir. C'est le cas d'un club qui propose des sports de combat. Il y a désormais deux activités de remise en forme par semaine autour de la boxe anglaise. Leur salle est située au centre des logements sociaux dans le quartier de Versailles. Ces projets parviennent facilement à réunir le public cible.

D'autres actions sont menées par l'ASBL « DoucheFLUX » qui est une association proposant aux personnes sans abri d'avoir accès à des sanitaires. Vu le public concerné, cette ASBL a obtenu un soutien de la Commission communautaire française pour proposer des activités multisport aux femmes fréquentant l'association.

Pour ce qui est des projets de 2024, le jury, composé d'un membre de l'administration des sports de la Commission communautaire française, d'une représentante du cabinet, d'un membre de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes et d'un représentant de l'ADEPS, se réunira le 12 décembre pour évaluer les projets remis dans le cadre du sport au féminin.

La ministre transmettra la liste des associations soutenues par la Commission communautaire française comme pour les projets soutenus dans le cadre du sport au féminin. La ministre transmettra une liste reprenant toutes les autres associations qui bénéficient d'une subvention dans le cadre de l'Initiative (annexe 5).

Concernant l'ajustement et le transfert de moyens vers les associations, rien n'a changé sur l'octroi des subventions et les délais. Les ASBL ont eu jusqu'au 30 septembre pour remettre une demande qui a été

traitée par l'administration. Les arrêtés ont été rédigés et ils parviendront d'ici peu au cabinet pour signature.

Comment justifier la redistribution des clubs sportifs vers les associations ? Le nouveau règlement permet une meilleure répartition du budget disponible en 2021. La dernière fois que ce subside a été octroyé le budget disponible était de 200.000 euros, le subside moyen s'élevait à 1.369 euros et le subside médian à 817 euros.

En 2023, le subside moyen a également augmenté de même que le subside médian.

La ministre a choisi de transférer 100.000 euros sur l'AB « Soutien aux associations » pour pouvoir répondre aux demandes des ASBL pour que le subside moyen et le subside médian de ce subside ne baisse pas.

Le subside moyen et le subside médian ont tous les deux augmenté par rapport à 2021 à l'initial 2024.

Dans les associations, l'axe de la « promotion mixité de genre » décrit comme en dehors de tout esprit de compétition 3^{ème} volet sport féminin s'oppose au 2^{ème} volet car il se fait dans un cadre de compétition. L'esprit de l'appel à projets sport au féminin est de valoriser et promouvoir le sport pour les femmes vulnérables, précarisées afin qu'elles puissent pratiquer une activité sportive. La ministre veut défendre et promouvoir le sport surtout social et inciter un maximum de femmes à pratiquer un sport. Si l'envie leur est donné de s'investir au niveau d'une compétition, la ministre ne peut que soutenir et le valoriser.

M. Bertin Mampaka Mankamba (MR) souhaiterait la liste des bénéficiaires des subsides destinés aux investissements des plus petites infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale depuis le début de la législature.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) précise qu'elle transmettra la liste (annexe 6).

10. Avis de la commission

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres de la ministre Nawal Ben Hamou au sein de la commission pour les projets de décret et de règlement contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de l'année budgétaire 2023, d'une part, et le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2024, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 2 voix contre.

11. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge des Relations internationales

M. Bernard Clerfayt (ministre) a tenu l'exposé suivant :

« Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs,

Pour le dernier budget de la législature, à l'heure des bilans et des perspectives nous soulignerons en préambule que malgré une crise sanitaire sans précédent dans l'histoire de la Commission communautaire française, la résilience et le dynamisme du tissu associatif bruxellois n'ont jamais fait défaut. Et cela se traduit sur la législature par un doublement du budget affecté aux associations de terrain et une augmentation des demandes de soutien que nous avons reçues de diverses ASBL. En 2019, nous avons 32 demandes annuellement, et nous sommes à ce jour à 55 demandes du secteur associatif pour aller dans des pays avec lesquels nous avons des accords.

Ainsi, le budget 2024 de la division 30 « Relations internationales » permettra de poursuivre le développement des Relations internationales de la Commission communautaire française.

Outre le soutien aux associations, la Commission communautaire française est aussi compétente, en tant qu'entité fédérée belge, pour signer des traités internationaux et conclure des partenariats.

La Commission communautaire française représente, sur le plan international, européen et de la Francophonie, près d'un million de francophones à Bruxelles. Encore aujourd'hui, son rôle principal consiste à renforcer et étendre la présence des Francophones bruxellois sur la scène internationale.

En matière de relations multilatérales, la Commission communautaire française continue son travail de ratification des traités internationaux quand elle est concernée par ceux-ci, en concertation avec les autres entités francophones du pays. Cette concertation et cette collaboration se poursuivront en 2024 avec Wallonie-Bruxelles Internationale (WBI), dont la Commission communautaire française fait partie, avec ses homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne.

Notre collaboration avec toute une série de pays francophones s'organise au travers de commissions mixtes permanentes (CMP). Ces commissions mixtes permanentes ont pour rôle de déterminer les modalités concernant les projets de coopération, de définir

les axes de travail, les sujets sur lesquels par priorité on entend travailler et échanger entre les entités concernées. Évidemment, la crise sanitaire de ces deux dernières années a fortement bousculé les agendas et les calendriers de ces rencontres de commissions mixtes permanentes.

Deux nouvelles sessions des Commissions mixtes permanentes sont programmées en 2024, l'une avec le Benin et l'autre avec le Québec.

Dans chacun de ces pays, la Commission communautaire française et son tissu associatif seront porteurs de projets innovants dans les matières qui leur sont propres : Formation professionnelle, Culture, Santé, Personnes handicapées et Action sociale, notamment. Il est vrai que je reçois parfois des demandes de projets de coopération avec des entités francophones avec lesquelles nous avons des relations établies mais qui sortent du champ de nos compétences. J'ai récemment eu une demande qui concerne les matières des hôpitaux. Ce n'est pas à nous de les prendre en charge, c'est à la Commission communautaire commune ou à une autre instance de se charger de cela donc nous nous concentrons sur nos compétences.

Le budget 2024 de 557.000 euros réserve 120.000 euros de ses moyens pour soutenir directement les associations et les projets qui participent à la coopération entre notre institution et les pays avec lesquels nous avons des accords bilatéraux.

Soulignons également les efforts importants déployés en faveur de la Francophonie, via la subvention spécifique de 55.000 euros au Centre européen de Langue française (Alliance française de Bruxelles-Europe). Ce centre, cofinancé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, promeut la langue et la culture françaises dans notre capitale, ici à Bruxelles.

La Commission communautaire française participe également, via WBI, au financement d'institutions mettant en avant la Francophonie et la Culture, telles que l'Institut pour la Coopération audiovisuelle francophone, la Commission belge francophone et germanophone de l'UNESCO, le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale et le Centre culturel Wallonie-Bruxelles de Paris.

Le Centre culturel de Paris est actuellement en rénovation. Il a donc dû adapter sa programmation. Il a continué à mettre en avant des opérateurs bruxellois dans sa programmation 2023 intitulée « Saison trouble-fête ». Ces projets couvrent l'ensemble des territoires de création contemporaine (cinéma, arts visuels, arts vivants, ...) et sont porteurs d'un label 100 % Bruxelles constituant un traceur de la saison du Centre.

Le budget 2024 n'est pas un projet de rupture. C'est un projet de continuation des projets tout au long de l'année 2024 dans le cadre des moyens limités qui sont ceux de la Commission communautaire française mais avec la volonté de faire au mieux pour notre communauté de ce million de francophones dans le monde. ».

12. Discussion et examen conjoint des tableaux *partim*

M. Bertin Mampaka Mankamba (MR) avance que ce n'est un secret pour personne, cette compétence particulière des Relations internationales est une compétence qui pose parfois question. La Commission communautaire française doit-elle consacrer des moyens dans tout cela ?

La Commission communautaire française ne dispose pas de compétences très élargies concernant les Relations Internationales. Cependant, elle dispose tout de même d'un rôle en tant que promotrice de la langue française à Bruxelles comme à l'international.

Il y a malgré tout un lien avec l'évolution des tendances sur la planète Terre et particulièrement dans des pays de la zone Afrique où l'usage du français est en net recul. Beaucoup d'observateurs ont constaté que de plus en plus de pays francophones de cette zone adhère de manière ostentatoire à l'autre pendant de l'influence sur le plan culturel, à savoir le Commonwealth.

Malgré son scepticisme, le député pense que la Commission communautaire française a son rôle à jouer dans ce processus de maintien de la présence culturelle francophone dans cette zone.

En cette fin de législature, le moment est plus qu'opportun pour faire le point sur ce qui a été entamé en matière de Relations Internationales par le Collège.

Quels sont les pays avec lesquels des accords de coopération ont été signés durant cette législature ?

Quels sont les partenariats possibles actuellement à l'examen ?

La Commission communautaire française octroie des subventions à des associations qui accueillent des experts étrangers dans le cadre de colloques et de séminaires ou envoient des experts à des colloques et des séminaires à l'étranger. Le ministre peut-il donner un rapport des colloques et des séminaires organisés en 2023 ?

M. Hasan Koyuncu (PS) rappelle que, en tant qu'entité fédérée à part entière, la Commission communautaire française se dresse fièrement en tant que représentante de près d'un million de francophones à Bruxelles sur la scène internationale, européenne et francophone.

La Commission communautaire française a ainsi la capacité unique de signer des traités internationaux et de forger des partenariats variés, marquant ainsi son engagement envers la promotion des intérêts des francophones dans la capitale belge.

L'exposé du Gouvernement évoque pour les relations bilatérales, les grands objectifs en matière de projets de coopération. Ces objectifs comprennent le recentrage sur les thématiques qui sont du ressort direct de la Commission communautaire française, la définition de pays prioritaires, le développement d'accords sectoriels et une exploration proactive de nouveaux partenariats.

Que ce soit à l'ajusté 2023 ou au budget initial 2024, le montant des crédits alloués aux Relations internationales sont maintenus, à savoir 557.000 euros en liquidation et en engagement. Cependant, on assiste à une reventilation des crédits investis à l'ajusté 2023 sans aucune justification.

Le ministre peut-il expliquer les transferts budgétaires opérés à l'ajusté ?

Il est essentiel de souligner que la Commission communautaire française oriente désormais la quasi-totalité de ses actions internationales vers des domaines relevant de sa compétence directe. Ces initiatives se concrétisent à travers des accords de coopération soigneusement établis avec des pays partenaires.

Quels sont les accords de coopération signés durant cette législature parmi les pays cités au sein des tableaux budgétaires ? Des accords ont-ils été signés cette année ? Est-il prévu de signer de nouveaux accords en 2024 ?

Quelles sont les nouvelles problématiques sociétales émergentes sur lesquelles le ministre reste attentif via les missions de terrains et les évaluations effectuées par l'administration ? Le ministre est-il attentif au respect du socle et des valeurs fondamentales dans le choix des pays où les missions sont mises en œuvre ?

Deux zones géopolitiques ont été privilégiées : l'Europe et la Francophonie. Des missions exploratoires et des voyages officiels seront organisés, de façon à définir avec les autorités gouvernementales de ces pays des axes de coopération prioritaires.

Que visent exactement les missions exploratoires ? Quelles sont celles attendues en 2024 ? Quels sont les pays prioritaires ciblés ?

La justification évoque que bon nombre d'accords ont été signés, les moyens financiers sont consacrés à la mise en œuvre de ceux-ci et au soutien des opérateurs de terrain dans leurs projets de coopération, ainsi qu'à la prospection et l'évaluation de l'évolution des projets sur le terrain.

Quel soutien aux opérateurs de terrain sera réalisé dans leurs projets de coopération ?

Au niveau multilatéral, la Commission communautaire française continuera en 2024 de jouer un rôle actif dans le processus de ratification des traités internationaux.

Quels sont les traités internationaux visés pour cette année 2024 ?

Mme Farida Tahar (Ecolo) précise qu'il lui semble important de pouvoir s'arrêter et faire l'évaluation de cette politique internationale même si les budgets restent inchangés. L'objectif est de pouvoir faire rayonner les Bruxelloises et les Bruxellois à l'échelle internationale. La Commission communautaire française brille notamment par des initiatives démocratiques.

La députée souhaite recevoir plus d'éléments sur l'évaluation de cette politique internationale, notamment ce qui peut être amélioré.

Quelles ont été les petites modifications budgétaires opérées en 2023 compte tenu des demandes moins importantes qu'estimées initialement ?

Combien de séminaires et de colloques ont été organisés en 2023 ?

Le ministre peut-il en dire plus sur l'AB qui concerne les déplacements à l'étranger pour la mission de politique générale ?

Quels critères déterminent la sélection d'un pays ? Est-ce que c'est surtout le projet ou le pays qui est déterminant ?

Quels sont les accords de coopération qui ont été signés en 2023 ?

Le ministre a-t-il défini des axes prioritaires ? Cela peut être des axes prioritaires précédemment définis mais qui ont peut-être évolué suite à de nouvelles priorités pour 2024 ?

M. Jonathan de Patoul (DéFI) remercie le ministre pour son exposé. Le député insiste sur l'importance de la valorisation de la Francophonie à travers le monde à travers les compétences de la Commission communautaire française. Certes, ce sont des petites compétences mais qui peuvent néanmoins y participer.

M. Bernard Clerfayt (ministre) précise que la Commission communautaire française n'est pas un pays qui gère seul l'ensemble des relations des personnes qui habitent son territoire.

La Communauté française a comme mission les relations extérieures de la Francophonie belge. La Communauté française joue ce rôle de défendre la langue française dans d'autres parties du monde, de participer à la Francophonie, d'organiser des échanges sur le français en général, la culture et ses compétences propres.

Il y a eu un transfert de certaines compétences de la Communauté française vers la Région wallonne et vers la Commission communautaire française. On s'occupe donc des relations extérieures de la partie des compétences francophones exercée par la Commission communautaire française.

La défense de la Francophonie dans le monde est donc une tâche de la Communauté française.

La Commission communautaire française a des moyens trop limités, tant budgétaires qu'au niveau administratif. Presque la moitié du budget, 252.000 euros sur les 557.000 euros, est une dotation pour WBI. WBI est l'administration des relations extérieures des francophones pour les compétences de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française.

Au sein de WBI, l'ensemble des fonctionnaires suivent et accompagnent les accords bilatéraux avec plusieurs régions du monde. La Commission communautaire française s'inscrit dans la politique globale des relations extérieures de la Communauté française à l'égard des pays ou des territoires pour lesquels ils ont choisi d'établir des accords privilégiés.

La Commission communautaire française n'a pas défini d'autres partenaires cibles, d'autres régions du monde ou d'autres lignes politiques. Les moyens limités dont elle dispose ne permettraient pas d'avoir le moindre effet.

La majeure partie de l'action de la Commission communautaire française est de participer aux efforts de la Communauté française pour sa politique globale de coopération avec toute une série de pays du monde.

La Commission communautaire française contribue à hauteur de 40.000 euros au budget du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris et de 55.000 euros pour l'Alliance française.

Avec ces trois contributions, déjà plus de 300.000 euros de budget sont atteints.

Il reste dès lors trois crédits qui financent des subides à des ASBL demandant de participer à un colloque international francophone pour que Bruxelles soit représentée ou d'accueillir des experts étrangers d'un pays tiers partenaire pour venir présenter quelque chose. Cela permet d'échanger sur des bonnes pratiques dans les matières de la Commission communautaire française, comme par exemple la Santé, le Handicap, ou encore la Formation professionnelle. Cela permet ainsi de déployer les Relations internationales.

L'AB « Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet » permet au ministre et à son cabinet de voyager. C'est un héritage de la précédente ministre en charge des Relations internationales. Le ministre n'a quant à lui fait aucun voyage dans le cadre de la Commission communautaire française.

Le ministre précise qu'il n'y a pas eu d'ajustement budgétaire en 2023 mais il y a eu des transferts budgétaires. Administrativement ce n'est pas la même chose mais cela revient un peu au même.

En cas d'un ajustement, le Parlement est sollicité, pour un transfert le Collège a le droit, à l'intérieur des crédits, de faire des glissements.

L'allocation budgétaire concernant les voyages du ministre ou de son cabinet n'ayant pas été utilisée, le ministre a transféré dans le courant de l'année 2023 ces moyens. Ces 35.000 euros ont donc été rajoutés aux moyens qui sont donnés aux ASBL pour financer soit l'accueil de délégations étrangères, soit leur voyage à l'étranger. Cela semble être le choix le plus intelligent car ce sont les acteurs de terrain à Bruxelles qui sont les plus à même de soit présenter ce qu'ils font, soit d'accueillir des partenaires pour travailler avec eux.

Concernant les réorientations particulières, le ministre rappelle qu'il n'y a pas eu de voyage ministériel mais plus de soutien aux acteurs de terrain. C'est, pour le ministre, la noblesse de la politique d'être avant tout au service des acteurs de terrain.

Il n'est pas demandé à toutes les associations qui voyagent ou qui accueillent de dresser un rapport d'activités de l'événement. La première raison est que généralement, la Commission communautaire

française ne subventionne pas l'intégralité de l'événement mais seulement une partie.

Il s'agit de petits montants. Le ministre joindra au rapport la liste des associations subventionnées ainsi que les montants des subsides (annexe 7). La Commission communautaire française intervient dans l'achat d'un billet de train, d'une nuit d'hôtel ou une nuit d'hôtel et un billet d'avion. La Commission communautaire française rembourse le prix exact ou contribue à hauteur par exemple de 2.000 euros ou 5.000 euros lorsque l'événement en coûte 15.000 euros.

La Commission communautaire française n'intervenant qu'à titre secondaire, elle ne réclame pas un rapport d'activités complet pour examiner la pertinence. L'intervention de la Commission communautaire française permet aux associations de réussir un voyage, une présentation d'un projet, qu'elles combinent avec des moyens d'action généraux fournis par les autres ministres du Collège, en santé ou dans une autre matière.

La Commission communautaire française finance certains éléments du voyage ou du déplacement ou encore des frais d'accueil d'un partenaire étranger qui vient en région bruxelloise.

Il n'y a pas de nouveaux accords internationaux. La Commission communautaire française exécute les accords existants. Sans augmentation de budget, on ne peut pas considérer de nouveaux pays sans devoir réduire les anciens partenaires pour faire de la place à de nouveaux. On reste dans la stratégie politique de la Communauté française avec les pays partenaires de la Communauté française.

De temps en temps, le fonctionnaire qui s'occupe de ce suivi voyage à l'étranger dans le cadre de ces commissions paritaires pour assister à la rencontre. En 2023, c'était au Maroc au mois d'août pendant trois jours pour faire le point sur l'accord entre le Maroc et la Belgique francophone. Lors de ces rencontres, il y a des experts de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française. Les Marocains expriment leurs priorités, leurs attentes ou leurs besoins. Du côté belge, on exprime ce qu'on peut proposer ou offrir. On détermine également les priorités (culture, enseignement, santé) et on redéfinit l'accord ou on fait des avenants à l'accord pour fixer le cadre pour l'année suivante.

Le fonctionnaire revient de cette réunion en informant sur quoi sera mis l'accent.

En ce qui concerne l'évaluation, le ministre précise que la Commission communautaire française rend service aux associations. Le nombre d'associations qui s'adressent à la Commission communautaire

française pour avoir un petit subside est en forte augmentation. En effet, il a quasiment doublé.

Le ministre répond à leurs attentes et permet à presque deux fois plus d'associations soit d'accueillir des visiteurs, soit d'aller à l'étranger.

Le ministre estime que c'est la bonne manière d'exploiter le budget modeste en Relations internationales, et de permettre à des partenaires qui sont dans les compétences de la Commission communautaire française d'avoir un petit extra d'activités internationales à travers les subsides accordés.

Le seul déplacement dans le cadre des Relations internationales est celui cité ci-avant de l'administration au Maroc. En 2024, deux voyages sont prévus, l'un au Québec et l'autre au Bénin. C'est toujours un fonctionnaire qui, dans le cadre de ces accords « commission paritaire », se déplacera dans le pays partenaire. Les représentants des deux pays discuteront ensemble du cadre et du programme.

Les pays avec lesquels la Commission communautaire française a un accord sont les suivants : en 1999, un accord avec le Bénin et le Québec; en 2000, avec la République libanaise; en 2002, avec le Royaume des Pays-Bas, le Royaume du Maroc, la République socialiste du Vietnam, la République de Bulgarie et la République démocratique du Congo; en 2003, avec la République algérienne démocratique et populaire et la République du Sénégal; en 2004, avec la Pologne; en 2005, avec la Roumanie; en 2010, avec la Hongrie et la Croatie; et en 2011, avec la République de Turquie.

Les accords signés en 2017 avec la Tunisie et en 2019 avec la République du Rwanda et la République de Guinée sont en attente de ratification suite à la situation politique des pays concernés. La Commission communautaire française attend une relative normalisation de la situation dans les deux derniers pays dans lesquels il y a eu des puches ou des situations un peu plus tendues.

Le ministre peut joindre au rapport la liste des pays avec lesquels la Commission communautaire française a des accords (annexe 8).

Mme Farida Tahar (Ecolo) se dit intéressée par les listes proposées par le ministre.

Concernant les accords qui n'ont pas été encore ratifiés datent de 2017 et 2019. Cela fait plus de six ans pour le plus vieil accord. Pourquoi un aussi long délai ?

Qu'est-ce qu'une situation politique normale ? On pourrait se poser la question sur d'autres pays cités notamment en matière de droits humains.

La députée connaît la charge administrative des ASBL mais elle pense important de pouvoir justifier le bon usage des deniers publics et ce pour n'importe quel montant, quitte à prévoir des modèles afin de pouvoir soutenir les associations pour qu'elles puissent avoir une simplification administrative dans les justificatifs qu'elles doivent remettre.

Certes, ces rapports sont peut-être rendus à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, cela intéresse la députée d'en savoir un peu plus sur l'un ou l'autre projet. La députée regrette de ne pas disposer d'un petit rapport d'activités qui vient simplement valoriser l'activité.

Chaque euro dépensé avec des deniers publics doit être justifié. Un rapport d'activités pour les parlementaires, dans certaines missions ou certains projets, pourrait être intéressant.

M. Bernard Clerfayt (ministre) précise que les accords sont gérés par WBI. Les accords avancent au rythme auquel WBI prépare tous les documents et les envoie pour adoption dans les trois Assemblées parlementaires.

Quand les documents sont préparés par WBI, ils arrivent à la Commission communautaire française et sont soumis au Parlement.

Ces accords sont négociés avec un pouvoir politique. Dans le cas où ce pouvoir change, il faut vérifier si le nouveau pouvoir politique accepte ou pas de maintenir les mêmes priorités. Ce n'est pas souvent le cas quand il y a un retournement de situation politique.

Pour l'instant, pour la Tunisie et pour la Guinée, il faut vérifier que le nouveau pouvoir en place maintient les mêmes priorités. Ce n'est pas comme en Belgique où s'il y a des alternances politiques, il y a quand même une continuité de l'État. La situation est plus complexe dans ces pays. Le ministre ne sait pas s'il y a des discussions à ce propos. Il n'a pas d'informations précises à ce sujet.

Sur le contrôle des dépenses, le ministre précise qu'il y a des modalités types. Un règlement de la Commission communautaire française indique la manière dont le formulaire de demande ou de suivi doit être inscrit ainsi que les justifications. Tout ça est vérifié ainsi que les justificatifs qui sont produits. Il y a une page qui doit décrire l'activité. Le tout est collationné dans les dossiers. Le ministre invite la députée à poser une question écrite à ce sujet pour lui fournir plus d'informations.

Comme la Commission communautaire française intervient de manière supplétive, elle ne se donne pas comme mission principale d'être le principal évaluateur de l'activité. Il est toutefois jugé au cas par cas de la qualité de la demande. Certaines sont acceptées, d'autres sont refusées parce qu'elles ne sont pas dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française ou pas assez sérieusement motivées ou pas assez sérieusement budgétisées.

13. Avis de la commission

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres du ministre Bernard Clerfayt au sein de la commission pour le projet de décret contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2024 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 2 voix contre.

14. Approbation du rapport

La commission fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport qui concerne à la partie des travaux budgétaires relative aux compétences propres des trois ministres au sein de la commission, à savoir Mme Barbara Trachte, M. Bernard Clerfayt et Mme Nawal Ben Hamou.

La Rapporteuse,

Farida TAHAR

Le Président,

Kalvin SOIRESE NJALL

15. Annexes

Annexe 1

Appel à projet 2023

ASBL	Budget Octroyé
Gaffi	20.000 €
TYN	20.000 €
KOM	20.000 €
Nos oignons	18.000 €
Entraide Marolles	18.000 €
Camera Quartier	20.000 €
Le Norois	18.000 €
FLTM 2	25.000 €
Less Beton	20.000 €
Mères veilleuses	20.000 €
EPI StG + Gr1	25.000 €
Espace 51	20.000 €
Habitant.es Image	20.000 €
Source d'Harmonie	18.900 €
Communa La Serre	10.000 €
Coulemelle	7.100 €
Be Planet	20.000 €
Total	320.000 €

Annexe 2

Liste des subventions sur l'AB égalité des chances en 2023

- 2023/2452 – « SOFELIA » POUR LA DÉCONSTRUCTION DES IDÉES REÇUES ENTOURANT L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG) – 3.500 euros.
- 2023/2150 – « FEDERATION FRANCOPHONE DES SOURDS DE BELGIQUE » POUR ISASI, LE PROJET DE FINALISATION ET D'INAUGURATION DU PREMIER SITE INTERNET DÉDIÉ À LA SANTÉ EN LANGUE DES SIGNES DE BELGIQUE FRANCOPHONE – 7.500 euros
- 2023/2149 – « GENRES PLURIELS » POUR TRANS* J'AVANCE POUR UNE DIVERSITÉ DES GENRES – 5.000 euros.
- 2023/2124 – « SOS INCESTE BELGIQUE » POUR LA RÉALISATION D'UN SOUTIEN ET D'UN ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES INTRAFAMILIALES PAR L'ART-THÉRAPIE, DES ATELIERS DE GESTION DE STRESS POST-TRAUMATIQUES – 15.000 euros.
- 2023/1939 – « D3 DRAMA COMPANY » POUR LE PROJET «REGARDS EN MOUVEMENT» QUI PROPOSE DES ATELIERS DE CRÉATION PARTICIPATIVE AVEC DES ENFANTS EN SITUATION (OU NON) D'UN HANDICAP MOTEUR EN 2023 – 6.450 euros;
- 2023/1838 – « LE POISSON SANS BICYCLETTE » POUR LE RÉCIF: UN LABORATOIRE ANTIVALIDISTE ET FÉMINISTE – 9.000 euros
- 2023/1649 – « LES SOUS-ENTENDUES ASBL » POUR LES SOUS-ENTENDU·E·S FESTIVAL – 5.000 euros;
- 2023/1534 – « STUDIO BALADO » POUR LE PROJET DE PODCAST DOCUMENTAIRE «NON-BINAIRES» ET SON VOLET D'ACCOMPAGNEMENT EN DIRECTION DES COMMUNAUTÉS CONCERNÉES – 1.551 euros
- 2023/1519 – « VOA ASBL » POUR LE PROJET INTITULÉ «CE GENRE DE JOUR», UN PROJET DE DOCUMENTAIRE RADIOPHONIQUE AUTOUR DE 5 RÉCITS SONORES DE FEMMES – 5.000 euros;
- 2023/1351 – « STACHMOULE ASBL » POUR L'ORGANISATION DU « STACH'FESTIVAL » 2023 – 3.000 euros;
- 2023/1248 – « L'ARCHITECTURE QUI DÉGENRE ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF » POUR LA RÉALISATION DES ÉVÉNEMENTS DES JOURNÉES DU MATRIMOINE 2023 – 5.000 euros
- 2023/1205 – « LES VOLUMINEUSES ASBL » POUR PÉRENNISER LES ACTIVITÉS DU COLLECTIF ET LE PROFESSIONNALISER EN VUE DE PROMOUVOIR LES ARTISTES SEXISÉ·E·S SUR LA SCÈNE MUSICALE BELGE – 5.000 euros
- 2023/1201 – « TELS QUELS » POUR L'ORGANISATION DE LA 36^{ÈME} ÉDITION DU FESTIVAL TELS QUELS QUI SE TIENT DU 5 AU 22 OCTOBRE 2023 – 2.000 euros;
- 2023/1074 – « VISIT.BRUSSELS » POUR L'ORGANISATION DE LA BRUSSELS PRIDE – THE BELGIAN & EUROPEAN PRIDE 2023, ÉVÉNEMENT DE REVENDICATION, CULTUREL ET D'EXPRESSION DES DROITS LGTBQIA+ – 5.000 euros;
- 2023/906 – « THE FRIENDS OF BRUSSELS » POUR LUTTER CONTRE LE RACISME, LES DISCRIMINATIONS ET LES PRÉJUGÉS DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES – 950 euros;
- 2023/685 – « DJAILI MBOCK » POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA CRÉATION D'OUTILS DE LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES DE LA FEMME AFRO-DESCENDANTE DANS LE CADRE DE L'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES FEMMES DANS L'ENTREPRENEURIAT ÉCONOMIQUE, SOCIAL OU CULTUREL – 5.000 euros;

- 2023/678 – « L'ODYSSEE » POUR L'ORGANISATION DU SALON DE LA BEAUTÉ ET DU COSMÉTIQUE AFRO DU 10 AU 12 NOVEMBRE 2023 AVEC POUR THÈME « LA DÉCOLONIALISATION DE LA BEAUTÉ AFRO » – 9.000 euros;
- 2023/514 – « AWC PRODUCTION » POUR L'ORGANISATION DE LA 2ÈME ÉDITION DU FESTIVAL SNAP—SEX WORKERS NARRATIVES ARTS & POLITICS — ENTIÈREMENT DÉDIÉ AUX DISCOURS, REPRÉSENTATIONS ET ENJEUX LIÉS AU TRAVAIL DU SEXE – 15.000 euros;
- 2023/491 – « INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES » POUR L'INTERVENTION DANS LES FRAIS DE L'INSTITUT, CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE DE COLLABORATION CONCLU LE 1^{ER} MARS 2018 ENTRE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET L'INSTITUT – 47.170,12 euros;
- 2023/490 – « CENTRE INTERFÉDÉRAL POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS » POUR L'INTERVENTION DANS LES FRAIS DU CENTRE, CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE DE COLLABORATION CONCLU LE 7 JUIN 2012 ENTRE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LE CENTRE – 35.000 euros;
- 2023/488 – « SIF » POUR L'ORGANISATION DE « LES ÉQUINOXES FESTIVAL ÉDITION 2023 », UN FESTIVAL FÉMINISTE, INCLUSIF, ACCESSIBLE ET DURABLE, À LA TRICOTE

Annexe 3

Sport au féminin

N°	ASBL	Projets	Montants
1	AR ONE / BKM Factory	Boxe-thaï et anglaise, crossfit	6.000,00 €
2	Arc en ciel Tennis de table	Tennis de table,step;yoga	5.000,00 €
3	ASCADES	Danse et marche	5.000,00 €
4	Association des Jeunes Marocains	Natation remise en forme et boxe anglaise	7.250,00 €
5	Centre d'arts martiaux jettois	Aerobic, Danse, Gym, Kick-boxing	3.000,00 €
6	Centre Féminin d'Éducation permanente-CFEP	Yoga	3.200,00 €
7	Chicago back	Aerobic, fitness	6.250,00 €
8	CIPROC	Salsa, zumba	5.500,00 €
9	Cohésion Sociale de Berchem-Sainte-Agathe	Arts martiaux, expression corporelle, yoga	5.000,00 €
10	Communa	Multisport	10.000,00 €
11	Cyclo tourki team	Cyclisme, karaté	5.000,00 €
12	Dhamèer Of Jeuns	Multisport	5.500,00 €
13	Doucheflux	Multisport	4.500,00 €
14	Emergence-XL	Step, boxe, mini-foot, judo	6.500,00 €
15	Esprit Santé	Multisport	5.000,00 €
16	Everest action	Boxe, gym douce, zumba	4.500,00 €
17	Fédération internationale des ressortissants de la guinée-maritime	Basket-ball	2.000,00 €
18	Femmes active du monde FAM	Dance, stretch	4.000,00 €
19	Femmes d'Alger& D'Ailleurs	Gym active, yoga, natation, zumba	4.000,00 €
20	FEZA femmes épanouies et actives	Yoga, zumba, marche	2.500,00 €
21	Foret quartiers santé	Gymnastique	5.000,00 €
22	Initiatives solidarité 224	Multisport	2.850,00 €
23	Interpole	Aquagym, boxe-thaï, brain gym, gymnastique sportive, zumba	4.500,00 €
24	Jeunesse et espoir	Gym, boxe	4.000,00 €
25	Kids and Family	Boxe, danse, sport de ballon, méditation, multisport	8.000,00 €
26	Kosmix	Yoga, danse contemporaine	2.500,00 €
27	Le coins des cerises	Gym douce, aquagym	5.000,00 €
28	le PAS animation prévention socioculturelle	Gym douce, yoga	3.000,00 €
29	Maison des femme-MOVE	Fitness, step, body, pilate, natation	8.000,00 €
30	Mes-tissages	Aquagym	5.000,00 €

N°	ASBL	Projets	Montants
31	Nouveau Royal Cercle Sportif Logis Auderghem Tennis de Table	Tennis de table, step, yoga	5.500,00 €
32	Objectif bien-être	Aquagym, natation	5.000,00 €
33	OIRD	Multisport	5.500,00 €
34	PARTENARIAT MARCONI	Gymnastique	2.500,00 €
35	Saint-Gilles Sport	Multisport	8.000,00 €
36	SYNERGY SMETS UNITED	Zumba, yoga, pilate, etc.	3.200,00 €
37	Univers'elles	Gym douce, pilate, zumba, etc.	10.000,00 €
38	Vie feminine	Multisport	7.000,00 €
39	Vivre a Watermael-boisfort	Gym, vélo, relaxation, marche	3.400,00 €
40	Waka UP	Football	2.350,00 €
TOTAL			200.000 €

Annexe 4

ASBL Soutenues en 2023 – Sport pour tous

N°	ASBL	Code postal activités
1	A.M.A jeunesse gym	1020
2	ACADEMY TIGER CLUB	1080
3	Actions positives	1060
4	AD events	1070
5	Addepi	1130
6	Alfa gym	1080
7	AME Kickboxing	1083
8	Anderlecht braine black eagles	1070
9	Annessens 25	1000
10	AR-ONE	1120
11	ARTIST City	RBC
12	ASCADES	1140
13	Association Belgique-Djibouti	1060
14	Association des Jeunes Marocains	1081
15	Association des sénégalais et sympathisants de Belgique	1150
16	association shinobis riders	1060
17	Association sportive de la ville de Bruxelles	1000
18	ATLAS	1000
19	Atlas Martiale Arts	1070
20	Atletico Bruxelles	1020
21	Atouts en plus	1070
22	Avenir sportif academie Molenbeek	1080
23	B sport academy	1082
24	Belgium football academy	1200
25	BLUEWER	1081
26	Brussel aquatic shynchro swinning	1000
27	Brussel move arts B.M.A	1080
28	BRUSSELS RUGBY 7'S	1030
29	Bryrrrh and skate	1070
30	Caïssa – Cercle d'échec	1150
31	Capital City Boxing Club	1090
32	Carla dance company	1082
33	CERCLE ROYAL DE NATATION DE SCHAERBEEK ET NEDER-OVER-HEEMBEEK	1120
34	CERCLE SPORTIF LA FORESTOISE ATHLETISME	1190
35	COHÉSION SOCIALE D'EVERE	1140
36	Compagnie du chapitre	RBC
37	Crossing Schaerbeek	1030
38	Cyclo tourki team	1070
39	Da Vinci Fight Team	1140
40	DéClik	1060
41	Deutsche Boyz	RBC

N°	ASBL	Code postal activités
42	DREAM DAY	bxl
43	École des sports ULB	1050
44	École des jeunes – Football club crossing de schaerbeek	1030
45	Éducation Sport et Loisirs	1000
46	Egality sport 1 cultuurl	1000
47	EKHO	1066
48	Elite formation futsal brussels	1030
49	EMANCIPOWER	1080
50	Emergence-XL	1050
51	Entente des clubs d’Athlétisme de la Région de Bruxelles-Capitale	RBC
52	Espoir Molenbeek	1080
53	Even’t sport o academy & management cusilting	1080
54	Everst action	1140
55	FC DAWM	1070
56	FC Moreda Uccle	1180
57	FC St-Josse	1140
58	Fédération belge de jiu jitsu brésilien	1070
59	Fight 4 Solidarity	1080
60	fightxlife	1050
61	FIGHTXLIFE	1080
62	Fire gym	1090
63	Forza Uccle Bruxelles Volley Ball	1180
64	Friendly bulls Ixelles	1050
65	Friendly foot	1083
66	Friend’s Gym Bruxelles	1000
67	FRSEL fédération royale sportive de l’enseignement libre	RBC
68	Glaive	1180
69	GYM SANA	1000
70	Gym tonic-body cardio	1020
71	gymnorythmies Uccle	1180
72	INFINITY TAEKWONDO ACADEMY	1180
73	inser’action	1210
74	International Human Projects Asbl	1190
75	Interpôle ASBL	1000
76	Ixelles Volley Club	1050
77	jeunesse et espoir	1140
78	judo club budo Bruxelles	1020
79	judo royal crossing club Schaerbeek	1030
80	Kids & Family	1083
81	kituro	1030
82	Kwan	1120
83	LB Boxing	1000
84	Le troisième oeil	1000
85	Leao Do Notre	1070
86	Les ambassadeurs d’expression citoyenne	1000

N°	ASBL	Code postal activités
87	Les amis du Congo	1070
88	L'oasis de Forêt	1190
89	L'union des femmes libres pour l'égalité des droits	1080
90	Magenge Boxing Team	1081
91	Maghreb united Bruxelles	1080
92	Maison de jeunes Regard	1140
93	Maison medicale galilé	1000
94	Matala Production	1070
95	Matissa	1060
96	MES –TISSAGES	1082
97	MiniMolenbeek ASBL	1080
98	Miranda boxing	1070
99	Modesto	1070
100	Molenbeek vivre ensemble	1080
101	Mondial sport & culture	1030
102	Multi Fit-Kids Crossing	1030
103	never offline	1081
104	NRCS LOGIS AUDERGHEM TT	1160
105	OEUVRE FÉDÉRALE LES AMIS DES AVEUGLES ET MALVOYANTS	RBC
106	OLYMPIC ANDERLECHT	1070
107	organisation internationale pour la réussite et le développement	1080
108	Panathlon Wallonie-Bruxelles	RBC
109	Papy Boom Asbl	RBC
110	planet park	1130
111	plateforme handicap europe-afrique	1080
112	Project 4 you	1080
113	Promo jeunes	1000
114	racing white Woluwe	1200
115	Rayon d'espoir	1080
116	RedFoxFootFauteuil	1040
117	Renaissance Bruxelloise	1000
118	RENAISSANCE SPORTIVE FORESTOISE	1090
119	Ride Your Future	1020
120	Rise up academy	1070
121	Royal Sporting Club Anderlechtois – Section Rugby	1080
122	Royale Union Saint-Gilloise École Des Jeunes ASBL	1060
123	Run&Wheels	1200
124	SAM SPORT	1080
125	Skateboarders	RBC
126	SPORT AND SMILE	1082
127	Sport Ensemble – NBS boxing	1000
128	SPORT ET SANTÉ	1180
129	Sport pour tous asbl (tkd street team)	1070
130	SPORT4YOU	1070
131	Stoemps Ultimate	1050

N°	ASBL	Code postal activités
132	Synergy smets united	1082
133	Taekwondo Chabeb Bruxelles	1190
134	TATETE BASKET CLUB	1081
135	Team messaoudi	1190
136	Team Marco Boxing Academy	1000
137	THAÏBOXING DISCOVERY	1200
138	Union touristique – les amis de la nature	1170
139	Univers'elles	1090
140	URBAN STEP	1040
141	Valon team	1050
142	Vision solidaire	1020
143	WARNED	1180
144	Wolu-service	1200
145	wolu-sport	1150
146	Younited Belgium	1000

Annexe 5

Subventions clubs sportifs 2023

1	ARTS MARTIAUX ROYAL JUDO POSEIDONRYU	Judo
2	CERCLE DE TIR ANDERLECHTOIS	Tir
3	ROYAL SET-JET FLEUR BLEUE	Tennis de table
4	Dim Kite	Sports nautiques
5	DanSkate Belgium	Patinage
6	Bug@Boo Dance Auderghem	Danse
7	Gym – Santé Evere	Gymnastique
8	Association Sportive Minifoot Etterbeek	Football en salle
9	Proxima Centauri	Football en salle
10	Renaissance bruxelloise Football	
11	THE FRIENDS OF BRUSSELS	Football en salle
12	FIVE LIONS FUTSAL CLUB	Football en salle
13	Inser'action	Natation
14	SUJE SourDoof	Football en salle
15	Cercle sportif Les Copains	Handisport
16	Cercle Sportif Ha. Vi. 2 Bruxelles	Handisport
17	ACADEMY FUNG SING TAEKWONDO	Taekwondo
18	Atletico Bruxelles	Football en salle
19	L'OASIS DE FOREST	Football en salle
20	Forza Uccle Bruxelles Volley ball	Volley-ball
21	BLUEWER	Handisport
22	HORS CATEGORIE	Cyclisme
23	Tennis Club des Trois Fontaines	Tennis
24	Tennis de Table Zénith Brussels ASBL	Tennis de table
25	Centre de Jeunes d'Anderlecht	Football en salle
26	FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS	
27	VITAMOMES	Danse
28	BAD 79 ANDERLECHT BADMINTON	Badminton
29	Espoir Molenbeek	Football en salle
30	Damocles	Escrime
31	AS JEUNESSE BERCHEM	Football en salle
32	Spheria	Danse
33	Futsal Esseghem Jette Crew	Football en salle
34	Relax Hockey Club	Hockey
35	B.Sports Academy	Tennis
36	SPORTA EVERE GYM	Gymnastique
37	BRUSSELS GAY SPORTS	Volley-ball
38	Association d'Aide aux Enfants en Carence Affective, Maltraités et en Décrochage Scolaire	Football
39	La plébéienne de Laeken	Gymnastique
40	Brussels Weightlifting School	Alterophilie
41	BRUSSELS JUDO INSTITUTE	Judo
42	Tennis Club du Bois de la Cambre	Tennis

43	VOLPE BRUSSELS BOXING CLUB	Boxe
44	Association Sportive d'Auderghem et de l'Université Bruxelles Ultimate Frisbee	Ultimate frisbee
45	Urban Step	Football en salle
46	Royale Union Nautique de Bruxelles	Aviron
47	MEDINA – SPORT	Football en salle
48	SHITOKAI KARATE EVERE	Karaté
49	Koekelberg United	Football en salle
50	AMICALE SPORTIVE DES ANCIENS DE SAINT-HUBERT-BOITSFORT	Basket-ball
51	SPORT4YOU	Natation
52	APPRENTI-SAGE	Football en salle
53	Royale Association sportive du Centre de Traumatologie et de Réadaptation	Handisport
54	Flying Rabbits Ultimate Club ASBL	Ultimate frisbee
55	TEAMMARCO BOXING ACADEMY	Boxe
56	sport pour tous	Taekwondo
57	EVOLUTION VERTICALE	Escalade
58	EVEREST ACTION	Football en salle
59	VIETAMINE	Tennis
60	CENTRE DE RELAXATION ET D'ÉTUDE DU YOGA ET DISCIPLINES ASSOCIÉES	Yoga
61	Cercle de Tennis de table Royal Alpa Schaerbeek Woluwé	Tennis de table
62	BRUSSELS GR	Gymnastique
63	FOOTBALL CLUB SAINT-JOSSE	Football
64	FOREVER SAINT-JOSSE	Pétanque
65	Move Danz"Attitude	Danse
66	ÂME Kickboxing ASBL	Kickboxing
67	DA VINCI FIGHT TEAM	Kick-boxing, boxe
68	Royal Charles-Quint Tennis Club	Tennis
69	Grand Serment royal des Archers de Saint-Sébastien	Tir à l'arc
70	Set Wahis	Tennis
71	Royal Linthout Basket-Club Woluwe-Saint-Lambert	Basket-ball
72	B.B.C.D. SPORTS	Badminton
73	Académie de Patinage Bruxelles ASBL	Patinage
74	Judo Club Anderlecht	Judo
75	CYCLO TOURKI TEAM	Cyclisme
76	Impulsion Dance	Danse
77	ACTIONS POSITIVES	Boxe et kickboxing
78	ACADEMY TIGER CLUB	Taekwondo
79	MAGENGE BOXING TEAM	Boxe
80	GymnoRythmieS Uccle	Gymnastique
81	Brussels Tigers – American and Flag Football	Football américain
82	GANSHOREN DAMES BASKET	Basket-ball
83	SAM SPORT	Natation

84	PETANQUE CLUB LE FRANKVELD	Pétanque
85	ACADEMIE KARATE BRUXELLES	Karaté
86	A.M.A.JEUNESSE GYM	Taekwondo
87	WOLVENDAEL HOCKEY CLUB	Hockey
88	LA RÉSERVE DU ROSEAU	Tennis
89	Judo Club Budo Bruxelles	Judo et Jiu-jitsu
90	CLUB N° 1	Judo et karaté
91	Royal Sporting Club Anderlechtois-Section Rugby	Rugby
92	ELITE FORMATION FUTSAL BRUSSELS	Football en salle
93	VALON TEAM	Kick-boxing
94	Brussels University Rugby Club	Rugby
95	Friendly Bulls Ixelles	Basket-ball
96	Royal Olympic Football Club Stockel	Football
97	Ixelles Volley Club	Volley-ball
98	Mooncatchers Ultimate Frisbee Club Brussels	Ultimate frisbee
99	Venus Gym Club	Gymnastique
100	Xtreme Team Parkour	Parkour
101	Cercle Royal de natation de Schaerbeek et de Neder-Over-Heembeek	Natation
102	FOOTBALL – ÉTUDES – FAMILLES – ANDERLECHT	Football
103	Arc en Ciel Cercle de Tennis de Table	Tennis de table
104	Zita Kyotei	Judo et Aikido
105	OLYMPIC ANDERLECHT	Football
106	CENTRE D'ARTS MARTIAUX JETTOIS ÉCOLE DE VIE	Karaté, kickboxing, taekwondo
107	ALPHA GYM	Kickboxing
108	CHAMPION'S ACADEMY	Boxe thaï
109	ROYAL AERA EXCELSIOR DE BRUXELLES	Basket-ball
110	Football Club Ganshoren	Football
111	ROYALE ASSOCIATION SPORTIVE MACCABI	Football
112	École de Sports de l'Université libre de Bruxelles	Multisport
113	Cercle des Régates de Bruxelles – Kayak	Canoë/Kayak
114	B.M.A (Brussel Move Arts)	Boxe thaï
115	SPORTA BRUSSELS VOLLEY	Volley-ball
116	Uccle VF	Basket-ball
117	SAINT-GILLES SPORT	Multisport
118	LA ROYALE FORESTOISE DE GYMNASIQUE	Gymnastique
119	AMICALE ANDERLECHT AVIA HOCKEY CLUB	Hockey
120	NEK-IN	Danse
121	ROYAL SCUP DIELEGHEM JETTE	Football
122	NIPPON KARATE CLUB	Karaté
123	BRUSSEL AQUATIC SYNCHRO SWIMMING	Natation
124	A.S Schaerbeek	Football en salle
125	MODESTO A.S.B.L.	Jiu-Jitsu et Boxe
126	Cercle royal de Natation de Bruxelles – Atalante	Natation

127	ATHANOR GYM CLUB	Gymnastique
128	Jung Jin	Taekwondo
129	Judo-Club Royal Crossing Club Schaerbeek	Judo
130	educ active	Football en salle
131	ANNEESSENS 25	Football en salle
132	RACING WHITE WOLUWE	Football
133	Europa Gym	Gymnastique
134	Fire Gym	Gymnastique, haltérophilie et arts-martiaux
135	Boitsfort Rugby Club	Rugby
136	Crossing Schaerbeek	Football
137	BRUXELLES EST VOLLEY CLUB	Volley-ball
138	EMANCIPOWER	Boxe thaï
139	Triple P Boxing ASBL	Boxe et kickboxing
140	Nouveau Royal Cercle sportif Logis Auderghem Tennis de Table	Tennis de table
141	Royal Racing Club de Boitsfort – Section Football	Football
142	Stade everois Racing Club	Football
143	ROYAL CANTER BASKET CLUB DE SCHAERBEEK	Basket-ball
144	SYNERGY SMETS UNITED	Football et Football en salle
145	BRUSSELS BIG BRACKETS	Cyclisme
146	Hockey Saint-Lambert	Hockey
147	Royal White Star Athletic Club	Athlétisme
148	énéoSport	Eneosport
149	Park Club	Hockey
150	Royal Leopold FC	Football
151	cercle sportif la forestoise athlétisme	Athlétisme
152	ROYAL OREE	Hockey et tennis
153	ROYAL UCCLE SPORT TENNIS HOCKEY CLUB	Hockey, Tennis, Padel
154	Football Street Intelligent	Football
155	LEOPOLD CLUB	Hockey et tennis
156	Royal Cercle athlétique de Schaerbeek	Athlétisme
157	ROYAL KITURO SCHAERBEEK RUGBY CLUB	Rugby
158	CERCLE DE NATATION SPORTCITY WOLUWE	Natation
159	Royal Excelsior Sport's Club de Bruxelles, 1904	Athlétisme
160	Anderlecht Braine Black Eagles	Football en salle
161	ROYAL RACING CLUB DE BRUXELLES	Hockey et tennis
162	ROYAL EVERE WHITE STAR HOCKEY CLUB	Hockey
163	Royal Wellington Tennis et Hokey Club	Hockey et tennis
164	BERCHEM BRUSSELS FC	Football
165	Sporting Bruxelles FC	Football

Annexe 6

Liste ASBL Soutenues en Pip

2019 :

- ANDERLECHT AVIA HOCKEY CLUB
- CENTRE SPORTIF DE LA WOLUWE
- ROYAL CHARLES-QUINT TENNIS CLUB
- ROYAL UCCLE SPORT
- ROYAL UCCLE SPORT
- TENNIS CLUB BOIS DE LA CAMBRE

2020 :

- DA VINCI FIGHTING
- PRIMEROSE
- ROYAL CHARLES-QUINT TENNIS CLUB
- TENNIS CLUB BOIS DE LA CAMBRE

2021 :

- AMICALE ANDERLECHT AVIA HOCKEY CLUB
- ROYAL WELLINGTON TENNIS HOCKEY CLUB
- CENTRE DES ARTS-MARTIAUX JETTOIS
- MAGENGE BOXING CLUB
- AME KICKBOXING
- EMANCIPOWER

2022 :

- Leao Do Norte

2023 :

- ROYAL CHARLES-QUINT TENNIS CLUB
- ROYAL CHARLES-QUINT TENNIS CLUB

Annexe 7

Liste des accords de coopération associant un État-tiers, la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

La concertation avec la Communauté française et la Région wallonne a permis d'établir une liste de pays prioritaires avec lesquels la Commission communautaire française met en œuvre des coopérations dans le domaine de ses compétences.

L'objectif est de soutenir et de défendre les intérêts des acteurs et des institutions francophones de Bruxelles en leur permettant de valoriser à l'étranger leur savoir-faire.

Ont ainsi été successivement signés les accords suivants :

- le 28 janvier 1999 avec la République du Bénin,
- le 22 mars 1999 avec le Québec,
- le 26 septembre 2000 avec la République libanaise,
- le 28 mars 2002 avec le Royaume des Pays-Bas,
- le 16 juillet 2002 avec le Royaume du Maroc,
- le 26 septembre 2002 avec la République socialiste du Vietnam,
- le 7 décembre 2002 avec la République de Bulgarie,
- le 9 décembre 2002 avec la République démocratique du Congo,
- le 14 avril 2003 avec la République algérienne démocratique et populaire,
- le 17 juin 2003 avec la République du Sénégal,
- le 29 avril 2004 avec la République de Pologne,
- le 25 mai 2005 avec la République de Roumanie,
- le 17 septembre 2010 avec la République de Hongrie,
- le 21 décembre 2010 avec la République de Croatie,
- le 7 juin 2011 avec la République de Turquie,
- le 25 octobre 2017 avec la République Tunisienne,
- le 20 février 2019 avec la République du Rwanda,
- le 1^{er} mars 2019 avec la République de Guinée.

Annexe 8

LISTE DES DEMANDES DE SUBVENTION
30.009.34.01.3300 – Subventions aux associations

En tout 26 demandes ont été reçues au cabinet pour un total de 132.367 euros, dont 6 ont été refusées (22.616 euros)

Objet	Montant	PAYS
Réseau International des Droits Humains : Projet : « Liberté académique et autonomie universitaire au Nicaragua : événement et visites de plaidoyer ». Bruxelles et Anvers, du 11 au 15 décembre 2023.	4.667 €	BRUXELLES
Mon Ami Guelord : projet de coopération dans le cadre de l'installation d'un laboratoire médical et la formation de l'équipe. Kinshasa (RDC), du 15 au 31 décembre 2023.	15.500 €	CONGO
CIPA M2 : Mission gynéco-obstétrique et oncologie – Echographe	5.445 €	CONGO
la Voix des Anges – 2023	10.000 €	CONGO
Afrology : participation à la Journée internationale du souvenir et de la traite négrière et de son abolition. Ouidah (Bénin), du 19 au 23 août 2023.	3.000 €	BENIN
Red Pencil : formation à la médiation artistique pour des psychologues intervenant auprès des victimes des tremblements de terre du 6 février 2023 en Turquie – Ankara (Turquie), du 20 juillet au 31 décembre 2023.	4.900 €	TURQUIE
GAMS : Marrainage des filles à Vélingara pour l'éducation et l'abandon de l'excision. Vélingara, du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2023.	8.000 €	Senegal
Espace 51 : Projet « Espace 51 Lieu de lien, expérience en ruralité aux Écuries basses de Biron ». France, du 15 au 21 juillet 2023.	4.899 €	France
CLOWNS SANS FRONTIERES : Projet : « Peace though Laughter ». Roumanie, du 19 juin au 15 juillet 2023.	5.440 €	ROUMANIE
CIPA M1 : Mission gynéco-obstétrique et oncologie – du 17 au 23 avril 2023 – Lubumbashi	9.150 €	CONGO
GARANCE Roumanie – Autonomia soutien femmes d'UKRAINE, de septembre à décembre 2023	5.000 €	Pologne (varsovie)
La Forestière : accueil d'étudiantes libanaises en Orthopédagogie, Bruxelles, du 1 ^{er} au 31 août 2023	4.000 €	Bruxelles
Espace P – échange d'expériences sur la promotion de la santé et l'accès à l'aide sociale des travailleurs du sexe en Bulgarie. Bulgarie, 9-17 juillet 2023.	4.250 €	Bulgarie
BX Jeunes : Projet de protection, de coaching et de formation. Bénin, du 30 avril au 31 décembre 2023.	5.000 €	BENIN
MANDJI : Projet de formation de formateurs en lutherie. Bruxelles, du 30 mai au 30 juin 2023 et Bénin, du 14 au 24 août 2023	3.000 €	BENIN
Pakita's House : Formation de coupe et couture pour jeunes filles mères, déscolarisées et analphabètes. Maluku, Kinshasa, Juillet 2023	3.000 €	CONGO
LAPSUS LAZULI : Action de soutien aux organisations « Charitable Fund Pomogaem » et « Doctor Clown Dnipro ». Dnipro (Ukraine), du 13 au 28 février 2023.	3.500 €	Ukraine

Objet	Montant	PAYS
FEDITO : partenariat entre pays francophones (Belgique, France, Suisse, Canada, Luxembourg, Tunisie, Liban) afin d'améliorer les pratiques et les politiques en matière de drogues et addictions. Bruxelles, Orléans, ... Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023.	4.000 €	RDC
abdrepa Association Belge des Drépanocytaires sollicite 38.000 euros pour créer un centre de formation en couture à Kinshasa	5.000 €	RDC
ADIB – Action et Dialogue Bruxelles : échange interculturel avec le Maroc. Bruxelles, du 21 au 31 janvier 2023.	2.000 €	Maroc
20 dossiers	109.751 €	
Centre Benenzon Belgique : Journées de thérapie Benenzon. Buenos Aires (Argentine), du 2 au 10 décembre 2023.	2.000 €	Argentine
Djaili Mbock : 7 ^{ème} Forum international des Femmes Leaders : « Les femmes au coeur de la transformation des produits agricoles en Afrique à l'ère de la ZLECAF ». Abidjan (Côte d'Ivoire), du 15 au 16 novembre 2023.	2.000 €	Côte d'Ivoire
Mixture : Projet d'Ateliers Cinéma en Afrique. Tambacounda, Marsassoum et Bukavu (RDC et Sénégal), du 1 ^{er} mars au 14 novembre 2023.	7.277 €	RDC
Make Life Skate Life Asbl : dans le cadre du projet : « La Marsa Skatepark ». Tunis (Tunisie), de juin à novembre 2023.	5.000 €	Tunisie
Initiatives solidarité 224 : Projet : « Création d'un centre psycho-médicosocial pour améliorer la santé et le bien-être des filles, des femmes et des petits enfants dégradés par la crise Covid-19 ». Dubreka (Guinée), du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2023.	4.989 €	Guinée
MIXTURE : ATELIERS CINÉMA À KINSHASA	1.350 €	RDC
6 Refus	22.616 €	

**30.009.34.03.3300 – Subventions aux associations
pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques**

ACCUEIL

Objet	Montant	PAYS
Cinemamed – 23 ^e édition du Festival Cinéma Méditerranéen de Bruxelles	6.000 €	Bruxelles
Bruxelles Laïque : « Festival des Libertés ». Bruxelles, du 12 au 21 octobre 2023.	5.000 €	BRUXELLES
PREFER : Emprise et Résilience : Colloque « Pourquoi la violence ? ». Bruxelles, les 9 et 10 novembre 2023.	2.526 €	Bruxelles
LA BRAISE : atelier européen de réflexion européen intitulé « Cérébrolésion, situations de crise et accompagnement des personnes cérébrolésées, de leurs proches et des professionnels ». Bruxelles, le 12 mai 2023 et 22 septembre 2023.	4.000 €	Bruxelles
Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté : Participation à des colloques et congrès internationaux. De mai à fin juillet 2023.	880 €	Paris
UNIVERSITE SAINT-LOUIS BRUXELLES : Colloque « Les métamorphoses de l'individualisme ». Bruxelles, les 25 et 26 mai 2023.	2.000 €	Bruxelles
Fondation Samilia – colloque sur le thème des violences sexuelles en zones de conflit et le lien avec la traite des êtres humains 11 mai 2023	2.078 €	Bruxelles
7 projets	22.484 €	
Transe-en-Danse : Projet : « SAHARA SOULS ». Bruxelles, du 12 au 17 juin 2023.	2.000 €	BRUXELLES

ENVOI

Objet	Montant	PAYS
Plateforme Handicap Europe Afrique : Exposition HAND'Y'ARTS et Développement. Bruxelles, du 1 ^{er} au 3 décembre 2023.	3.000 €	Bruxelles
Réseau Hépatite C : Participation à un congrès internationale « Addictions, Toxicomanies, Hépatites et Sida ». Biarritz, du 24 au 26 octobre 2023.	2.000 €	France
Modus Vivendi : Participation à la Conférence internationale NIGHTS2023. Berlin, du 14 au 19 novembre 2023.	2.000 €	Allemagne
La Braise : Participation au 38 ^{ème} Congrès de la SOFMER. Le Havre, du 12 au 14 octobre 2023.	2.000 €	France
100 km au-delà : projet « Marcher pour se reconstruire » – Norvège, du 9 au 16 juillet 2023.	5.000 €	Norvège
Ateliers Indigo du Plateau96 : Performance au Théâtre des Doms lors du Festival d'Avignon 2023 : « Voie, Voix, Vois ». Avignon, du 30 mai au 6 juin et du 6 au 27 juillet 2023.	3.395 €	AVIGNON
Les Nouveaux disparus : Projet : « La Nomad House ». Bruxelles (Belgique), Partinico (Italie), Sousse (Tunisie), Paris (France) et Thessalonique (Grèce), du 5 juin au 31 octobre 2023.	6.000 €	TUNISIE
Pagayer contre le cancer du sein : Participation à un Festival et un camp d'entraînement. Barcelone, du 19 au 21 mai et Bellecin (Jura) du 21 au 22 octobre 2023.	2.000 €	France
LE PONT DES ARTS : Participation au séminaire Artistes en milieux de soins. Pantin (France), les 11 et 12 septembre 2023.	217 €	PARIS
D.U.N.E. : Participation au 3 ^e Colloque international sur les salles de consommation à moindre risque. Strasbourg, du 4 au 5 mai 2023.	1.388 €	REINS
ICare : Participation au 16 ^{ème} Congrès national de l'APSEP : « La santé en prison dans les unités de soins ». Toulon, du 23 au 24 mars 2023.	2.500 €	France
FEDITO : participations à des colloques et séminaires internationaux. De janvier à décembre 2023.	4.000 €	Australie
The Red Pencil : participation à la Conférence EFAT (Fédération Européenne en Art-thérapie). Riga, du 15 au 17 juin 2023.	545 €	Riga (lettonie)
13 projets	34.045 €	
Dynamo International : Envoi d'un expert formateur pour le séminaire sur le travail social de rue à l'ESAS – École Supérieure des Assistants Sociaux. Cotonou (Bénin), du 9 au 17 juin 2023.	2.390 €	BENIN
International Yehudi Menuhin Fondation (IYMF) : Célébration des 30 ans du programme MUS-E et réunion de l'IMC (comité des coordinateurs MUS-E nationaux + experts). Saanen (Suisse), du 25 au 30 août 2023.	3.000 €	SUISSE
COUPOLE BRUXELLOISE DE L'AUTISME : dans le cadre d'un voyage institutionnel. Bastia (Corse), du 10 au 17 juin 2023.	9.107 €	CORSE
Solidarité avec le peuple sahraoui dans le cadre d'une mission civile dans les campements. Algérie, 19-26 février 2023.	2.706 €	Algerie
Les nouveaux disparus : Fondation Anna Lindh Belgique 2023	3.000 €	Bruxelles
Ulb Nato Club : Participation à « International Model NATO 2023 ». Washington D.C. (USA), du 15 au 19 février 2023.	3.000 €	France
PREFER : Emprise et Résilience : Congrès international francophone de Hyeres : « Liens de filiation et d'affiliations. Identités, parcours et narrativité ». Hyeres, les 9 et 10 mars 2023.	3.000 €	France
7 projets	26.203 €	

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle,
des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches,
de la Culture et du Tourisme

par Mme Joëlle Maison

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement	48
2. Désignation de la rapporteuse	48
3. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle	48
4. Discussion conjointe ajusté 2023 et budget initial 2024	50
5. Examen des tableaux <i>partim</i>	57
6. Avis	58
7. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire	58
8. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	63
9. Avis	90
10. Approbation du rapport	90

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales a examiné, en ses réunions des 14 et 15 novembre 2023, les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2024, d'autre part.

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement

La commission décide d'examiner conjointement le projet de décret ajustant le budget général des dépenses pour l'année 2023 et le projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2024.

2. Désignation de la rapporteuse

Sur proposition de M. Hicham Talhi, Mme Joëlle Maison a été désignée en qualité de rapporteuse.

3. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

Le ministre présente le dernier budget « Formation professionnelle » de cette législature.

Nous avons fait face à une législature traversée par différentes crises et il est vrai par un contexte international peu réjouissant et quelques perspectives économiques qui ne sont pas très roses.

Ces quatre dernières années ont cependant rappelé toute l'importance de mener les Bruxellois, quels qu'ils soient, à l'emploi. Accéder durablement à l'emploi, c'est le meilleur moyen de sortir de la précarité et gagner en autonomie. Mettre plus de Bruxellois à l'emploi, c'est permettre à Bruxelles plus de prospérité et moins de difficultés sociales et autres. Pour cela, l'un des leviers les plus importants, si pas le plus important, c'est évidemment la formation professionnelle.

En Région bruxelloise, les indicateurs de l'emploi évoluent favorablement. Selon les chiffres de Statbel, c'est la première fois qu'il y a plus de 500.000 Bruxellois et Bruxelloises à l'emploi pour l'année 2022. La Région a atteint un taux d'emploi de 65,2 %, et les perspectives de l'institut bruxellois de statistiques et

d'analyses (l'IBSA) sont plutôt réjouissantes puisque, pour la période 2023-2028, le taux d'emploi augmenterait plus rapidement à Bruxelles qu'en Flandre ou en Wallonie pour atteindre 68,9 % en 2028. Il faut encourager et accompagner ce mouvement.

Nous avons donc amorcé une bonne trajectoire mais il faut la poursuivre en étant le plus attentif à ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail et qui souhaitent, à travers une activité, mener un projet personnel et professionnel.

Les ambitions de formation professionnelle, d'insertion socio-professionnelle et de validation des compétences telles que portées par l'accord de majorité demeurent au cœur des priorités du Collège. C'est pourquoi, malgré un contexte budgétaire compliqué, le Collège maintient son engagement pour permettre à plus de Bruxellois de se former et de décrocher un emploi dans le cadre de la confection du budget de la mission 26.

Le ministre ne s'attarde pas sur le projet d'ajustement 2023 qui relève d'un ajustement technique permettant l'indexation des frais de ressources humaines au regard des dépassements de l'indice-pivot ainsi que des ventilations de crédits au regard des bons codes économiques.

Le budget à l'initial 2024 consacré au développement des compétences des Bruxellois francophones, s'élève à un peu moins de 89 millions d'euros (88.919.000 euros). C'est une augmentation de 2,3 % au regard de l'année 2023.

Pour 2024, Bruxelles Formation se voit octroyer un budget de 61.162.000 euros, soit une hausse de 1.011.000 euros par rapport au budget 2023. Cette progression est destinée notamment à assurer l'indexation des salaires et les barèmes des agents. Mais surtout, ce budget permet à Bruxelles Formation de déployer sa mission première qui est la formation des chercheurs d'emploi pour les mener durablement à l'emploi.

Le budget 2024 permettra à Bruxelles Formation de rencontrer les objectifs de son Plan de développement annuel 2024 au regard de son nouveau Contrat de gestion conclu entre Bruxelles Formation et le Collège et qui a d'ailleurs été présenté par Madame Olivia P'tito et le ministre lui-même en commission. Ce contrat de gestion est à l'œuvre et le Collège garantit les moyens budgétaires pour le faire.

La mise en œuvre du bilan de compétences par Actiris depuis le 1^{er} septembre doit être articulée avec une offre de formation adéquate et accessible en Région bruxelloise. Dès lors, le Collège assure les moyens nécessaires afin que Bruxelles Formation

reste le partenaire privilégié d'Actiris comme le prévoit l'articulation de leurs deux contrats de gestion.

Les actions de formation dispensées par Bruxelles Formation et ses partenaires sont également soutenues par des financements régionaux (qui n'apparaissent pas toujours dans les budgets en dotation de la Commission communautaire française), notamment par la commande de formation d'Actiris. Ce sont des glissements directs entre le budget Actiris et ceux de Bruxelles Formation.

Des moyens européens conséquents permettront également à Bruxelles Formation de mettre en œuvre les actions sélectionnées dans le cadre de la Programmation FSE+ 2021-2027. Toutes les sources budgétaires possibles sont mobilisées pour atteindre les objectifs.

Le Collège cherche également à adapter les formations aux évolutions du marché de l'emploi, de répondre aux innovations qui s'y présentent et veille évidemment à rapprocher autant que possible les services publics d'emploi et de formation professionnelle des employeurs en vue de pouvoir proposer des formations sur mesure innovantes adaptées aux évolutions des marchés du travail. Ces formations sont alors élaborées sur base des besoins des employeurs et permettent d'assurer aux chercheurs d'emploi qui réussissent ces formations d'être engagés directement. À cet égard, le Collège a veillé à allouer une enveloppe de plus d'1 million en 2024.

Les organismes d'insertions professionnelles (dits OISP) sont les partenaires historiques en matière de formation d'emploi des chercheurs d'emplois les plus éloignés du marché du travail. Les Organismes d'Insertion Socio Professionnelle voient également leur budget crédité de 355.000 euros comme moyen supplémentaire pour le financement des équipes de base et des formateurs des OISP, ainsi que pour le financement de l'embauche compensatoire.

Suite au retard de la programmation FSE+ 2021-2027, les OISP ont pu bénéficier au 1^{er} trimestre 2023 d'une avance octroyée par le Collège sur la proposition du ministre. En 2024, la programmation FSE+ sera pleinement opérationnelle et les nouvelles actions pourront être déployées pleinement par ces organismes.

Le Consortium de validation des compétences voit son budget augmenter de 60.000 euros le portant ainsi à 800.000 euros afin de permettre le déploiement de l'offre de validation des compétences au regard de la démographie Bruxelloise et le caractère cosmopolite des Bruxellois. De nouveaux métiers pour lesquels il y aura une validation des compétences seront reconnus, notamment pour les métiers de jardinier, paveur,

agent d'accueil, découpeur-désosseur, opérateur en centre d'appel, technicien pc-réseaux, tuteur, valet/femme de chambre, aide cuisinier en collectivité, ouvrier polyvalent ... L'offre s'enrichit régulièrement de nouveaux métiers en fonction des besoins et des capacités à trouver les jurys et de faire le référentiel métier pour la validation des compétences.

Sur la base des recommandations de la Commission délibérative qui s'est tenue au sein de ce Parlement, le Collège a approuvé une note d'orientation ambitieuse afin que la Formation en alternance devienne une filière d'excellence. En 2024, la réforme de la formation en alternance verra son aboutissement. Le Collège souhaite renforcer ce mécanisme qui accompagne des jeunes et moins jeunes vers l'emploi.

C'est pourquoi, la dotation au Centre de Formation de l'EFP se voit augmenter d'1.132.000 euros en 2024 afin de moderniser le dispositif francophone de la formation en alternance et d'optimiser le cadre actuel dans les limites de compétences qui sont celles du Collège. Cette réforme n'est malheureusement pas menée suffisamment de concert avec les partenaires wallons et francophones qui ont choisi un autre rythme et une autre méthode de travail.

FORMAFORM est également un opérateur important. Les acteurs de la formation travaillent à toujours plus d'agilité pour proposer des formations de qualité et ayant un impact fort en termes d'emploi. C'est ensemble que le Collège leur a permis de pouvoir mobiliser dorénavant le nouvel organisme FORMAFORM, Centre multi-partenarial dédié au développement des compétences des professionnels. Le budget de ce centre a été indexé et s'élève en 2024 à 548.000 euros.

La Stratégie Qualification Emploi a été approuvée conjointement par le Collège et le Gouvernement bruxellois le 26 octobre dernier. L'objectif de la stratégie est de donner une vision à l'horizon 2030 pour permettre aux chercheurs d'emploi Bruxellois de rejoindre le niveau de compétences requis sur le marché du travail sur la Région métropolitaine qui est la plus exigeante en matière de compétences.

2024 sera l'année du déploiement de cette stratégie qualification-emploi comme une réponse qui se veut ambitieuse pour former et mener toujours plus de Bruxellois vers l'emploi et en anticipant les transitions économiques et numériques afin que celles-ci soient des réelles opportunités offertes pour le travail de demain.

Depuis le début de la législature, le nombre de places de formation a été augmenté en passant de 25.116 places en 2018 à 29.372 en 2023. Il n'y a pas

seulement une évolution des budgets qui suivent l'inflation pour permettre aux différents services de travailler, il y a une réelle augmentation de l'offre de places en formation.

Pour maintenir les chercheurs d'emploi dans leur parcours de formation, sécuriser les parcours, l'indemnité de formation a été doublée, elle est passée de 1 euro à 2 euros. Le Collège est toujours prêt à passer à 3 euros mais attend des confirmations de l'État fédéral que cet euro supplémentaire dépensé par la Commission communautaire française ne soit pas simplement fiscalisé et n'aboutisse pas dans la poche des travailleurs, ce qui serait un pur transfert entre pouvoir public sans effets concrets.

Pour répondre aux métiers en tension, le Collège a lancé des Pôles Formation Emploi et augmenté le nombre de formation « sur-mesure » en fonction des demandes exprimées par les employeurs et les syndicats. Le Collège a également amorcé la réforme de l'alternance qui devra permettre de redonner ses lettres de noblesse à une filière trop souvent dévalorisée.

Le Collège s'inscrit dans une vision budgétaire responsable, où chaque euro dépensé l'est à bon escient.

Avec 39 % des chercheurs d'emploi qui ont au maximum leur diplôme secondaire et 43 % qui n'ont pas d'équivalence de diplôme acquis à l'étranger, la formation reste le meilleur vecteur pour permettre à toujours plus de Bruxellois de répondre aux attentes du marché de l'emploi en Région bruxelloise ou ailleurs.

4. Discussion conjointe ajusté 2023 et budget initial 2024

Mme Joëlle Maison (DéFI) remercie le ministre Clerfayt pour sa présentation ainsi que ses collaboratrices pour leur présence et la préparation de ce budget.

Le ministre l'a rappelé, les tendances globales en matière d'emploi en région bruxelloise sont largement positives et, pour la première fois, on dénombre 500.000 Bruxellois à l'emploi et même s'il reste largement insuffisant, la croissance du taux d'emploi des Bruxelloises et des Bruxellois a été la plus forte parmi les trois Régions du Royaume et les perspectives les plus récentes sont réjouissantes.

En Région bruxelloise, les entreprises réclament de la main d'œuvre très qualifiée et il faut dès lors s'y attacher en faisant monter en compétences les chercheurs d'emploi bruxellois qui sont, pour la plupart,

peu (secondaire inférieur) ou moyennement qualifiés (secondaire supérieur).

La formation professionnelle joue un rôle crucial en la matière et le budget qui est à examiner aujourd'hui reflète une volonté de continuer à renforcer la formation professionnelle à Bruxelles sur plusieurs fronts.

Le ministre l'a également rappelé, sa Stratégie Qualification-Emploi a récemment été adoptée par le Collège et le Gouvernement bruxellois. Elle a pour objectif d'arriver à ce que les Bruxelloises et les Bruxellois, et en particulier les chercheurs d'emploi, parviennent à rejoindre, à l'horizon 2030, le niveau de compétences requis sur le marché du travail via, notamment, le décroisement entre les services publics de l'Emploi et de la Formation et en y associant toutes les parties prenantes dont les employeurs.

L'une de ses déclinaisons est l'instauration d'un « bilan de compétences » professionnelles, linguistiques, numériques de façon systématique pour les chercheurs d'emploi, avec un accent prioritaire sur les chercheurs d'emploi de plus de 12 mois, les jeunes et les femmes. Voilà un excellent point de départ et une façon efficace de pointer les talents et carences de nos chercheurs d'emploi et de leur offrir un parcours vers l'emploi via des formations ou des stages en entreprise.

Pour évoquer le budget de façon plus précise, la députée tient d'abord à saluer au premier chef la réforme de l'alternance du ministre. L'alternance est une matière qui lui est chère. Elle se traduit dans le budget 2024 par des moyens supplémentaires à concurrence de 1.132.000 euros au centre de formation « EFP » afin d'en moderniser le fonctionnement. Elle rappelle que l'alternance est une filière qui mène à l'emploi et que 85 % des apprenants qui sortent de l'EFP trouvent un emploi. Les secteurs de l'alternance méritent une réforme de large envergure qui requiert la collaboration des autres entités fédérées, soit la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. À défaut d'avoir pu dégager un accord avec lesdites entités, le ministre s'est attelé, dans le périmètre de ses compétences, à une réforme de l'alternance qu'il a entreprise au niveau bruxellois. Cette réforme fait écho aux recommandations de la Commission délibérative mixte qui fut organisée sur ce sujet. Elle en constitue une réponse forte et adéquate qui permet de répondre à la pénurie et à la vacance d'emploi et de déployer plus d'opportunités d'emplois pour les Bruxelloises et les Bruxellois. Quand cette réforme de l'alternance entrera-t-elle en vigueur ?

La députée salue aussi l'accroissement de la dotation budgétaire pour les formations sur-mesure, courtes (3 mois) et innovantes visant à répondre aux besoins du marché de l'emploi et aux nouvelles at-

tentes en termes de compétences ciblant un public prioritaire que sont les jeunes ou les personnes peu qualifiées. Elle cite à titre d'exemple la logistique ou encore le transport. Plus de 200.000 euros supplémentaires sont ainsi prévus à cet effet, sans compter les allocations budgétaires d'Actiris qui viennent en compléter le dispositif. Le ministre peut-il donner l'un ou l'autre exemple de ces formations courtes et innovantes et expliquer ce à quoi les parties s'engagent par rapport à ces formations ?

L'insertion professionnelle, ensuite, concerne les personnes les plus éloignées du marché du travail. Plus de 350.000 euros supplémentaires pour les OISP et 60.000 euros pour le Consortium de Validation des compétences qui a un objectif de délivrance de 4.000 titres à des personnes qui disposent de compétences sans détenir de diplôme qui les certifient.

Enfin, last but not least, les subventions que le ministre accorde à Bruxelles-Formation sont indexées de plus d'un million d'euros pour les porter à plus de 61 millions d'euros. La députée remercie encore Madame Pito pour sa brillante présentation du contrat de gestion à laquelle les députés ont pu assister et qui les a considérablement éclairés quant au fonctionnement de cet OIP qui se trouve au cœur du chemin vers l'emploi.

Le groupe DéFI et la députée accueillent donc très favorablement ce budget 2024. Il semble à la hauteur des défis auxquels nous faisons face et est à mettre en lien avec l'énergie et le volontarisme dont le ministre a toujours fait preuve dans l'exercice de ses compétences.

Mme Clémentine Barzin (MR) remercie le ministre pour son exposé.

La députée le souligne encore cette année, le groupe MR attache une importance fondamentale à la formation professionnelle reconnaissant son rôle essentiel en tant que catalyseur de bénéfices significatifs pour l'emploi et l'économie. Le groupe croit fermement que la formation professionnelle constitue l'un des socles sur lesquels repose la prospérité de notre société, car elle permet aux individus d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour s'insérer efficacement sur le marché du travail. Favoriser la formation continue et l'acquisition de compétences spécialisées contribue non seulement à l'épanouissement personnel des Bruxellois mais aussi à la croissance économique en favorisant une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée. Le groupe MR considère la compétence de la formation professionnelle comme un investissement stratégique garantissant des retombées positives, tant sur le plan individuel que collectif, d'où l'impératif d'une efficacité optimale de ce département.

La députée formule une première remarque concernant les crédits d'engagement et de liquidation pour l'initial 2023. Les totaux ne sont pas les mêmes dans le document d'ajustement 2023 ou dans le document de l'initial 2024. La différence de 4.000 euros est-elle une simple erreur ou est-ce lié à une autre raison ?

La députée demande au ministre des précisions en ce qui concerne les projets innovants de promotion et de mesures d'accompagnement pédagogique pour 1.112.000 euros. Ceux-ci augmentent de 257.000 euros en vue, notamment, de créer des formations sur-mesure courtes et innovantes pour répondre aux besoins du marché de l'emploi et aux nouvelles attentes en terme de compétences. Il s'agit sans doute d'une avancée vers les demandes des entreprises. Afin de mieux en comprendre le mécanisme, le ministre peut-il préciser certains éléments ? L'année dernière, il indiquait que 2023 serait consacré à la première année de mise en œuvre de la Stratégie Qualification Emploi avec un budget de plus de 710.000 euros pour créer ce type de formations. Le ministre répondait ce vendredi au Parlement, qu'il s'agissait de 300.000 euros via Actiris et de 150.000 euros supplémentaires en 2023 pour ces formations, avec en vue un budget de 730.000 euros dans le cadre des plans d'actions sectoriels pour lutter contre les métiers en pénurie. Peut-il simplement indiquer quels budgets sont attribués à ces formations sur mesure en 2023 et en 2024 dans le budget de la Commission communautaire française, pour combien de stagiaires en tout et pour quel budget ? Combien de formations et de stagiaires pour les formations spécifiques aux métiers en pénurie ? Existe-t-il des partenariats avec les fonds sectoriels ? Ces formations sont-elles dispensées au départ des PFE ?

En ce qui concerne les organismes d'insertion socioprofessionnelle, et notamment pour les missions locales, le budget passe de 8.041.000 euros à 8.309.000 euros, soit une augmentation de 268.000 euros en raison manifestement de frais de personnel. Il y a un an, le ministre annonçait que le travail de réforme du dispositif des OISP avait été entamé de manière collégiale et qu'il proposerait un nouveau cadre réglementaire et budgétaire dans le courant 2023. Qu'en est-il de cette réforme et de l'évaluation qui a dû la précéder ?

Dans l'exposé de cette mission, il est précisé que : « le consortium de validation des compétences voit son budget augmenter de 60.000 euros, le portant ainsi à 800.000 euros afin de garder une trajectoire permettant progressivement d'atteindre l'objectif de 4.000 titres délivrés par an ». À cet égard, le ministre peut-il dire combien de titres ont été émis durant les années 2022 et 2023 jusqu'à ce jour ? Où en est par ailleurs le plan d'action du Collège en vue d'atteindre cet objectif de 4.000 titres d'ici 2027.

En ce qui concerne la garantie pour la jeunesse, la directrice d'Actiris expliquait, il y a quelques mois, que ce dossier n'avait pas évolué. Le montant de la Commission communautaire française est associé à celui de la Région mais quels sont les objectifs en 2024 ? Les 346.000 euros sont-ils noyés dans le bilan de compétences ?

Elle observe que le budget du programme 2 profite essentiellement à la formation en alternance et le soutien au Centre de formation professionnelle « EFP ». Le ministre connaît le crédo du groupe MR pour une réforme large de l'alternance avec une place prépondérante, accrue à l'entreprise pour décupler les possibilités de formation adéquates et leur rapidité de mise en place.

La dotation de l'EFP augmente de 1.132.000 euros en 2024 afin de déployer la modernisation du dispositif. Quelle est la part du FSE et de l'indexation dans ce budget ? Quel est le budget net pour mener cette réforme et sur la base de quelle mesure ? Combien de nouvelles formations sont assurées grâce à cette augmentation et dans quels secteurs principaux ? Une subvention facultative de 437.000 euros couvre des actions pilotes dites « accrochages ». De quoi s'agit-il ? Ce montant additionnel va-t-il être pérennisé ? Où en est l'évolution du dossier concernant la deuxième implantation à Schaerbeek ?

Concernant la formation en alternance, le ministre avait annoncé une réforme du dispositif pour 2024. Quelle est la part de ce montant additionnel qui y est consacrée et la ventilation du budget ? Cette réforme englobe-t-elle totalement l'EFP dans le budget 2024 ? Enfin, comment le budget est-il ventilé en fonction du pôle principal de l'EFP ou d'autres éléments ?

En ce qui concerne les subventions octroyées à Bruxelles Formation, le ministre peut-il décrire, dans les grandes lignes, les objectifs du plan de développement annuel 2024 ? L'objectif d'ouvrir 29.400 places pour les chercheurs d'emploi et les travailleurs dans le courant de l'année 2023 est-il atteint et vers combien de sorties vers l'emploi durable ? C'est évidemment les éléments principaux en termes d'estimation de l'efficacité. Quel est l'objectif pour 2024 ?

Le ministre précisait, l'année dernière, « pour les différentes formations, aussi bien pour la stratégie de qualification emploi, que le plan d'action annuel de Bruxelles Formation, les priorités sont toujours les métiers qui recrutent, mais aussi les besoins émergents, ce que l'on pressent comme nouveaux métiers pour lesquels il n'existe pas de formation, les métiers de la transition environnementale, les métiers la transition numérique et également le linguistique ». En particulier, quelles nouvelles formations ont été créées

dans ce cadre en 2023 et envisagées pour 2024 par Bruxelles Formation ? Pour combien d'apprenants ?

Le ministre a-t-il également une vue claire des budgets relatifs au fonctionnement en termes de bâtiments occupés par Bruxelles Formation ? La députée cite la Cité des Métiers, le site de Tour et Taxi, par exemple, les Pôles Formation Emploi et toutes les décentralisations de Bruxelles Formation.

Enfin, en ce qui concerne FORMAFORM, pour un budget de plus de 500.000 euros inscrit l'année dernière, le ministre dispose-t-il d'une première évaluation de sa mise en œuvre ? Combien de formateurs ont pu déjà en profiter et quels sont les objectifs pour 2024 ?

Mme Isabelle Emmery (PS) souligne toute l'importance du budget pour les Bruxellois qui sont amenés à se former un maximum, sachant que le marché de l'emploi bruxellois se caractérise par une exigence croissante en matière de qualifications. Ceci est bien évidemment dû à notre tissu économique en milieu urbain. Les offres d'emploi requérant un bachelier ou un master ont augmenté de manière significative ces dernières années. Cette évolution met en lumière la nécessité d'un développement des compétences qui est poursuivi par le Gouvernement.

Elle salue aujourd'hui l'augmentation globale de l'ensemble de la Mission 26 qui est équivalente à 3 %.

La présidence de la Belgique au sein de l'Union européenne en 2024 coïncide avec « l'année des compétences », créant ainsi une opportunité exceptionnelle pour renforcer le lien entre la politique européenne de compétences et une approche plus sociale et solidaire. La Belgique, en tant que présidente à partir de 2024, mettra l'accent sur l'accès à l'éducation et à la formation pour tous les citoyens européens, soulignant l'importance de l'investissement dans les compétences pour réduire les inégalités, favoriser le progrès et l'inclusion sociale, et garantir que personne ne soit laissé pour compte. Cette période sera déterminante pour promouvoir l'innovation et les valeurs d'équité et de solidarité qui sont au cœur de la vision socialiste pour l'Europe et bien entendu de notre Région.

Au-delà de cette augmentation de 3 %, elle observe quelques augmentations ponctuelles et substantielles de certains postes budgétaires.

Dans le Programme 001, le groupe PS constate une augmentation du budget tant dans le crédit d'engagement (un peu moins de 5 %) que de liquidation (un peu moins de 4 %). Cette augmentation substantielle est notamment due à une augmentation de 22 % dans le budget alloué aux projets innovants de

promotion et mesures d'accompagnement pédagogique. Cette enveloppe sera allouée afin de continuer à créer des formations sur-mesure, courtes et innovantes, afin de répondre aux besoins spécifiques du marché de l'emploi et réduire l'inadéquation de compétences entre l'offre et la demande d'emploi.

Par rapport à cette enveloppe, quels projets innovants sur le plan social le ministre a-t-il éventuellement financé qui sont en lien avec la formation en alternance, à la lutte contre l'alphabétisation et l'apprentissage des langues ou encore à la réinsertion socio-professionnelle des personnes discriminées ou peu qualifiées ?

Afin d'illustrer son propos, le ministre peut-il donner des exemples de publics cibles prioritaires, de ce qui a été déjà priorisé jusqu'à présent et de l'élargissement à certains publics cibles dans le budget 2024 ?

Le ministre l'a évoqué à juste titre : débloquer de l'argent pour les jeunes est une évidente nécessité, mais la manière avec laquelle on le fait importe également. Il faut veiller à ce que les jeunes soient accompagnés dans les meilleures conditions matérielles possibles.

La formation en alternance est accompagnée par une amélioration des conditions de travail avec une augmentation jusqu'à 4 euros/h défiscalisée. La députée entend tout le contexte avec le fédéral, mais elle estime que c'est le moment pour le groupe PS de réaffirmer cette priorité quant aux revenus de formations, en plus des indemnités respectives.

Concernant le Programme 002 relatif aux classes moyennes, la députée ira plus dans les détails, ce qui permettra de ne pas revenir plus longuement dans la discussion sur les allocations de base par la suite. Le groupe PS constate une augmentation globale du budget qui tourne autour d'un peu moins de 5 %.

La députée a quelques questions qui recoupent celles de ses collègues.

Concernant l'Activité 11 – Investissements, le ministre peut-il détailler les fonds qui seront alloués ?

Concernant l'Activité 34 – Montants investis dans l'EFP afin de déployer la modernisation du dispositif : la Commission communautaire française n'est pas seule à la manœuvre, mais dans les fonds qui seront investis à cette modernisation, le ministre peut-il encore répéter quelles sont les priorités pour améliorer le dispositif ?

Concernant la subvention pour FORMAFORM qui augmente d'environ 3,5 %, quels types de formations supplémentaires sont-ils envisagés ?

Enfin, pour le Programme 003 et le budget alloué à Bruxelles Formation, le groupe PS note une augmentation de 1.011.000 euros, soit une augmentation de plus de 1,5 %. Le ministre justifie cette augmentation par deux éléments : tout d'abord, la masse salariale corrigée par l'inflation et, ensuite, par la poursuite des objectifs de la stratégie régionale GO4 Brussels ainsi que les plans opérationnels. Le Groupe PS demande néanmoins au ministre de l'entendre sur un élément de la répartition de cette augmentation, en ce qui concerne le cadre de la Programmation FSE. Quelle en est la ventilation ?

Partant du postulat qu'une partie de l'augmentation va à la masse salariale et à l'inflation conséquente, la députée a une question générale : Considérant le fait qu'une partie de cette augmentation est dédié à l'inflation, le ministre a-t-il dû renoncer à la mise en œuvre de certains volets de l'ensemble de la programmation ? Comme certains montants vont devoir être dégagés pour répondre à cette augmentation de la masse salariale, cela met-il en péril certaines autres ambitions des différents plans ?

M. Hicham Talhi (Ecolo) souligne que c'est le dernier exercice budgétaire de cette législature et, soyons de bon compte, c'est un budget d'une demi-année qui risque très probablement d'être revu en profondeur d'ici les élections. Ce n'est pas qu'il y a peu d'intérêt à l'analyser de manière détaillée, mais on peut déjà globalement constater qu'il n'y a pas eu de diminution ni même une augmentation des moyens qui sont alloués à la formation professionnelle. Le ministre l'a rappelé en introduction de son discours de son exposé, le marché de l'emploi bruxellois est le plus exigeant des trois Régions. Cela a pour conséquence d'être dans une situation singulière et faire parfois des comparaisons entre les Régions n'est pas suffisant.

Le ministre l'a rappelé, le taux d'emploi est plus que satisfaisant avec 65,2 %. Il est en augmentation, mais le marché de l'emploi est celui qui est le plus exigeant par rapport aux autres Régions. Le bilinguisme de base dans beaucoup de fonctions, y compris la fonction publique, crée un frein conséquent pour nombreux demandeurs d'emploi. Le député avait débuté son discours la fois précédente en expliquant le contexte de crise dans lequel on était à l'époque qui était la guerre en Ukraine. Il rappelle néanmoins que, juste avant ce budget-là, c'était la crise du covid. Aujourd'hui, c'est la crise inflationniste et les conflits au Proche Orient. Il estime qu'il faut pouvoir avoir l'honnêteté intellectuelle de dire que, dans cette commission, depuis le début de cette législature, les députés ont travaillé sur toute une série de volets de la Formation professionnelle avec une certaine exigence. Toute une série de choses ont été mises en place, le ministre les a énumérées. Il y a d'ailleurs eu une commission délibérative où les citoyens ont été impliqués.

Aujourd'hui, il faut également dresser un bilan de ce qui a été fait. Le député estime que ce bilan est relativement positif par rapport à la déclaration de politique générale qui a été présentée par le Gouvernement. Pour être totalement honnête intellectuellement, il y a peut-être un bémol : il était prévu d'arriver à 4.000 certifications de validation des compétences et, même si le ministre n'a pas les chiffres demandés par Madame Barzin, le député se souvient d'avoir eu les chiffres précédemment et que ce nombre n'était pas atteint et ne le sera sans doute pas. Cependant, il faut replacer ce bémol dans le contexte de crises qu'on a connu successivement.

Il serait quand même intéressant d'obliger à l'avenir les employeurs tant publics que privés, dans toutes les annonces d'offres d'emploi, de rajouter le salaire qui va être donné aux travailleurs. Cela pourrait permettre aux gens de mesurer les exigences qui sont demandées au rapport du salaire qui est proposé et, par conséquent, de la vie à Bruxelles. Cela permettrait également de comprendre pourquoi toute une série d'emplois ne sont pas pourvus aujourd'hui. Lorsque les employeurs disent ne pas trouver de main-d'œuvre, la réalité est qu'ils ne précisent pas à quel prix. Aujourd'hui, il n'y a pas cette obligation mais seulement les mentions « salaire attractif », « avantages » et autres et ce n'est pas quantifié. Cependant, avec une quantification obligatoire, cela permettrait de se rendre compte que toute une série d'offres d'emplois n'en sont pas. On peut motiver les gens comme on veut, mais en-dessous d'un certain seuil de salaire, cela ne peut pas fonctionner.

Sur l'ensemble des politiques qui ont été menées, le groupe Ecolo est satisfait de l'action du ministre durant cette législature. Le groupe espère également que les partenaires de majorité, mais aussi de l'opposition, aient l'honnêteté intellectuelle de reconnaître qu'un travail important a été réalisé dans cette commission mais aussi avec l'ensemble des interlocuteurs qui ont été rencontrés lors des différentes visites.

M. Bernard Clerfayt (ministre) remercie tous les intervenants pour leurs appréciations et leur lecture attentive du budget. Cela fait toujours plaisir pour ceux qui l'élaborent, et surtout pour ceux qui sont amenés à le mettre en œuvre, de voir que les députés s'intéressent aux articles budgétaires qui sont indiqués et aux intentions politiques qui sont inscrites dans les budgets. C'est toujours la preuve d'un soutien d'un intérêt.

Le ministre précise à Monsieur Tahli que le budget finance les institutions (Bruxelles formation, l'EFP et les OFF) et que celles-ci fonctionneront sur l'année entière. Il n'est pas impossible qu'une future majorité modifiera le budget pour 2025 ou en fin d'année, mais le ministre ose croire que le prochain Gouvernement

continuera de soutenir Bruxelles Formation, la réforme de l'alternance et le renforcement de la gestion des compétences. Il ne devrait pas y avoir de revirement sur la plupart des axes indiqués. Il y aura peut-être des moyens supplémentaires pour aller plus loin et viser des chiffres plus grands que ce que le Collège peut mettre, mais le contexte budgétaire étant ce qu'il est, le ministre laisse au futur Gouvernement le soin de vérifier si le contexte permettra de faire mieux.

Le Collège a adopté une stratégie, une ligne de conduite sur la réforme de l'alternance qui met en œuvre les recommandations de la commission délibérative. Le ministre remercie tous ceux qui ont accompagné et participé aux travaux de la commission délibérative qui a fait de l'excellent travail. Le Collège prévoit un budget supplémentaire de 1 million d'euros, ce qui est une des plus belles augmentations, pour justement doter l'EFP des moyens financiers de mettre en œuvre une série de ces dispositions. Pour rappel, le Collège cherche à moderniser le dispositif, démontrer aux entreprises la plus-value de l'alternance, remettre le stage au centre de la formation et garantir la qualité formative du stage. C'est essentiel car c'est surtout le stage et l'accompagnement en institut qui font la qualité de cette filière de formation. Le Collège cherche également à renforcer l'accompagnement pédagogique car trop d'élèves quittaient en cours de formation, et à prendre des actions de prévention du décrochage, y compris une meilleure orientation, améliorer la reconnaissance de la certification PME (c'est un débat avec la Communauté française), développer les parcelles vers l'enseignement de promotion sociale (les pistes sont dégagées dans cette direction) et, enfin, valoriser l'image de l'alternance.

Le ministre vient de prendre en première lecture un arrêté stage qui vise à mettre en œuvre les axes 1, 2 et 3 dont il vient de parler et de réactiver des mesures qui étaient peu appliquées à ce jour relatives à la convention de stage, à la pratique professionnelle des stagiaires adultes inscrits en formation PME et aussi les stages d'orientation.

Enfin, le Collège va revoir l'arrêté référent SFPME, redéfinir un partenariat plus fort et clarifier les missions entre le service SFPME et l'EFP pour clarifier les missions des uns et des autres et rappeler le rôle du SFPME comme pouvoir régulateur et l'EFP comme opérateur de mise en œuvre de la formation en alternance. La réforme sera entamée à la rentrée parlementaire au 1^{er} septembre 2024 mais les budgets, les dispositifs et les arrêtés sont déjà prévus. Elle entrera donc progressivement en vigueur.

Concernant l'implantation à Schaerbeek, il s'agit d'un projet financé par des fonds Beliris. Les études d'architecture sont lancées. C'est l'EFP qui suit le

dossier, le ministre n'a pas eu de retour récent. Le dossier suit son cours normal sans retard ni sans vitesse excessive, ni sans vitesse excessivement lente.

Concernant la formation courte et innovante, le ministre avait répondu partiellement à Madame d'Ursel en séance plénière. Il s'agit de formations qui sont préparées à la demande d'opérateurs qui souhaitent engager une cohorte de 10, 15 ou 20 collaborateurs pour un métier bien précis. Dans ce cas-là, Bruxelles Formation peut préparer la formation sur demande du futur employeur. C'est évidemment très demandé par les employeurs, comme par les gens qui rentrent en formation, parce qu'ils savent qu'il y a bien souvent un employeur derrière qui a une marque connue. C'est le cas avec la SNCB, la stib, Veolia, Securitas, etc. qui sont des opérateurs connus et reconnus et cela fonctionne très bien. Au plus les demandes sont nombreuses, au plus le Collège est heureux. C'est vraiment du sur-mesure. Il y a des formations innovantes, comme par exemple e-bike, opérateur bien connu, qui propose une formation vélocargo pour déployer cette activité, peu importe que le métier soit exercé comme indépendant ou salarié. Il y a également une formation Girleek, qui est également un opérateur connu, qui fait des formations jeux vidéo et jeux informatiques. Ce sont également des métiers, des emplois innovants. Ce budget sert donc à répondre à des demandes de formations courtes. Ce n'est pas aujourd'hui, en novembre, où le programme est déjà complet, mais c'est pour pouvoir répondre aux demandes qui arriveront en cours d'année 2024 pour des métiers innovants (les deux exemples que le ministre a cités sont des activités innovantes) ou pour répondre à des demandes d'entreprise ou de groupes de d'entreprise qui se manifesteront en janvier, en février etc. Cela répond à un vrai besoin, c'est une bonne réponse, c'est une mise courte à l'emploi. Une des grandes difficultés est de convaincre des chercheurs d'emploi de rentrer dans des formations longues. Certains n'ont pas le temps ou n'ont pas l'envie et décrochent avant la fin du cycle. Les formations courtes mettent vite les gens à l'étrier même si, pour être honnête, les formations longues donnent plus de chance à long terme.

Concernant la validation des compétences, il est vrai que l'objectif de 4.000 avait été fixé. Le Collège était parti sur des chapeaux de roue en 2017-2018 en passant de 1.400 à 2.300 et espérait une progression sur cette vitesse-là, mais il y a eu la crise Covid qui a sérieusement ralenti cette progression. Le nombre de validation des compétences est retombé à 1.137 en 2020 par défaut d'activités en raison du confinement, etc. Après cela, un rythme de progression a repris pour arriver à pratiquement 1.700 en 2022, mais c'est encore beaucoup trop peu. Le Collège espère reprendre le rythme et pouvoir continuer à viser

l'objectif de 4.000 car la reconnaissance de métiers nouveaux offre plus d'opportunités

Concernant les places en formation, chez Bruxelles Formation, les objectifs de 2023 étaient de 29.372 places de formation, soit une progression de 20 % en quelques années. La répartition est de 22.800 places pour des chercheurs d'emploi et 6.561 places pour des travailleurs et autres statuts. À cela, il faut ajouter 3.216 places de formations en ligne et 2.500 FPI (formation professionnelle individualisée en entreprise). La somme en offre de formation arrive à presque 35.000 places. Les objectifs 2024 sont en cours de finalisation. Ce n'est pas encore tout à fait décidé, c'est ce qu'il se prépare et devrait se décider dans les organes de décision. Il faut respecter les organes de décision et le comité de gestion de Bruxelles Formation qui mettent en œuvre la politique. Le ministre donne les impulsions pour ensuite s'adapter aux circonstances et à leur priorité.

C'est donc 24.518 places pour les chercheurs d'emploi et 7.737 places pour les travailleurs. Il s'agit bien de chiffres en progression en hausse de 29.300 sur une année puisque le total fait 31.851 places. Ce ne sera évidemment pas encore assez, ça ne l'est jamais, mais c'est en tout cas une belle progression. Si cela est confirmé par les instances, le ministre s'en réjouit.

Les députés peuvent déposer des questions écrites ou le ministre peut donner le panel complet de l'offre de Bruxelles Formation en annexe au rapport s'ils le souhaitent (annexe 1). Le ministre ne connaît pas de formation offerte par Bruxelles Formation qui reste durablement sans candidat. Il y en a, mais elles ne restent pas éternellement « dans le catalogue ». Ils font le bilan tout de suite et ils réallouent les moyens à des formations dans lesquelles il existe des listes d'attentes ou des attentes nouvelles formulées par les secteurs professionnels. Ils s'adaptent sans cesse sous le contrôle des analystes de Bruxelles Formation et des partenaires sociaux qui gèrent Bruxelles Formation au quotidien de mois en mois.

Concernant la ventilation du budget 2024 et les recettes de Bruxelles Formation, 65 % du budget vient de la dotation de la Commission communautaire française. Des quasis 69 millions d'euros qui seront mis cette année-ci, 15 % viennent de la Région bruxelloise, principalement de la commande de formation qu'Actiris fait directement à Bruxelles Formation, 14 % viennent du fond social européen et quelques petits pourcents viennent d'ailleurs. Ce sont presque les 2/3 de la Commission communautaire française, 1/6^e du Fonds social européen et 1/6^e d'Actiris.

Pour FORMAFORM, on dénombre 298 sessions de formations. Sur 585 jours, il y a eu 4.501 participants,

dont 1.325 personnes différentes. Certains ont donc suivi plusieurs jours ou plusieurs cycles de formation. Il s'agit de formations continues, de formations initiales, numériques et des événements parfois spécifiques, comme des formations estivales ou Inspiralia. Le ministre propose de joindre le rapport d'activités (annexe 2). Le Collège est globalement satisfait du déploiement de ce centre de formations partagé avec ses partenaires wallons et francophones.

Le Collège demande à View et à Bruxelles Formation de travailler ensemble pour mesurer secteur par secteur le nombre de personnes qui travaillent. Il faut réaliser des recherches complexes, attendre un certain temps pour vérifier qui a, dans l'année qui suit la sortie de leur formation, travaillé un jour ou travaillé un mois. Toutes ces informations font l'objet de publications, tant sur le site de Bruxelles Formation que de View. Il existe un panel par type de formation, homme, femme, etc. Dans le pire des cas, on arrive à 55 % et dans le meilleur des cas on monte à 80 %, cela dépend des formations, des filières, etc. On est *grosso modo* autour de 2/3. Pour un jour de formation, on frôle les 70 % et pour un mois de formation, on est à 60 %.

La garantie que l'entrée en emploi est la suite certaine de la formation n'existe pas. En effet, les données extraites ne permettent pas une fine analyse. Quelqu'un peut suivre une formation de coiffeur/coiffeuse mais avoir travaillé dans l'approvisionnement de grande surface pendant un mois, ce qui n'est pas en lien avec sa formation de coiffeur ou de coiffeuse. Il faut extraire les données de la Banque Carrefour sécurité sociale en identifiant les noms des gens et suivre des parcours individualisés.

Le ministre confirme sa volonté d'exécuter pleinement l'accord de majorité et précise que le Collège l'a fait autant qu'il le pouvait. Le 1^{er} décembre prochain, le ministre participe, en tant que ministre régional, à une conférence interministérielle emploi avec ses homologues fédéraux et régionaux et il remettra sur la table la question de la nature exacte de la décision annoncée par le fédéral lors de l'élaboration du budget précédent sur lequel le ministre n'a pas encore de clarification. Il y a eu des effets d'annonce comme quoi il y avait une reconnaissance des primes de formation (formule wallonne) ou du revenu de formation qu'est la formule bruxelloise, mais il n'a pas encore reçu de texte au-delà de cet effet d'annonce qui lui garantit que cet euro de formation payé n'est pas fiscalisé. Ce n'est donc pas la peine de le dépenser dans ce cadre-là. Le Collège a bien l'intention de poursuivre cet effort de soutien aux chercheurs d'emploi qui suivent des formations, dont une partie est en situation de difficulté sociale. Cet euro de formation viendrait bien à propos pour les encourager, les amener à poursuivre jusqu'au bout la formation, parce qu'il n'y a

rien de pire qu'une formation qu'on abandonne dans le dernier mois ou les dernières semaines, c'est un gaspillage collectif.

Le Collège a travaillé sur la réforme des OISP et l'a préparée, mais on n'a pas encore pu la mener à terme. 8 millions d'euros seront dégagés dans le fond FSE+, le montant n'est pas visible dans le crédit, mais il sera octroyé directement par le FSE+.

La question de savoir s'il faut obliger à publier le salaire dans l'offre d'emploi est une question qui relève de la Région et on de la Commission communautaire française. Le ministre constate que, même le secteur public qui dispose de barèmes très précis, n'est pas en mesure de publier des chiffres car la rémunération dépend aussi de l'ancienneté et d'autres considérations personnelles. Si l'on publie un chiffre qui serait le salaire à l'entrée, cela va décourager les plus âgés. Si l'on met un salaire avec en moyenne 15 ans d'expériences, on va peut-être induire en erreur des plus jeunes qui n'auront pas ce salaire-là.

M. Hicham Talhi (Ecolo) observe que certaines offres d'emploi renvoient vers le barème. Il suffit de cliquer pour voir les anciennetés. Au moins c'est transparent. Pour le secteur privé, il y a beaucoup d'employeurs qui viennent se plaindre qu'il n'y a pas suffisamment de formations professionnelles, qu'ils ne trouvent pas de travail dans l'Horeca, que c'est compliqué, que Bruxelles Formation ne fait pas suffisamment pour avoir des serveurs. Si demain on demande à tous les employeurs des métiers en pénurie de publier les conditions et les salaires, la question de savoir si on en fait suffisamment pour la Formation professionnelle ne se posera plus. C'est un enjeu fondamental et s'il y a une obligation, cela clarifierait beaucoup de choses sur le marché de l'emploi au vu des exigences qui sont demandées par les employeurs à Bruxelles.

M. Bernard Clerfayt (ministre) précise que cela ne relève ni des compétences de la Commission communautaire française, ni de celles de la Région. Quand bien même il existerait une obligation de publier un chiffre, cette obligation n'est pas contractuelle au sens où l'employeur pourrait formuler une proposition plus élevée si le pouvoir de négociation est meilleur, par exemple. Ce ne serait qu'une information de type précontractuel indicative et qui pourra ensuite être revue en fonction de considérations particulières. Cela clarifierait peut-être certaines offres, qui ne sont effectivement pas de vrais offres, mais cela n'aurait pas nécessairement un caractère absolu et certain, puisque des avantages extra-légaux peuvent s'ajouter à la rémunération comme des chèques-repas ou des congés en plus, par exemple.

M. Hicham Talhi (Ecolo) rappelle que les capacités de négociation concernent les hautes fonctions voir les grades intermédiaires mais pas les fonctions de base.

M. Bernard Clerfayt (ministre) insiste sur le fait que pour un métier en pénurie, une plus grande marge de négociation existe que dans un métier qui n'est pas en pénurie.

Pour les questions chiffrées, il donnera des réponses précises par annexes.

Mme Clémentine Barzin (MR) remercie le ministre pour ses éléments de réponses. En ce qui concerne l'alternance, elle le remercie pour les chapitres qu'il a rappelé concernant la réforme de l'alternance, mais les députés n'en savent pas plus sur ce point, ni sur la ventilation budgétaire alors que le montant est important. Ils ne savent pas non plus si, pour le budget proprement dit, l'enveloppe est totale ou si le net est différent parce qu'il y a du FSE, de l'indexation, etc. Il serait intéressant d'avoir une clarté sur les missions qui vont être induites par cette réforme de l'alternance, notamment auprès de l'EFPP et quels moyens réels seront affectés pour les missions en personnel, etc.

La députée souligne que le ministre veut une clarification entre les missions du SFPME et de l'EFPP. C'est une clarification qui s'imposait et le groupe MR y sera également attentif.

En ce qui concerne les formations innovantes, la députée interrogeait le ministre sur le budget précis parce que, effectivement, la réponse du ministre n'était pas claire du tout par rapport au budget d'aujourd'hui. Il serait intéressant d'avoir quelques précisions. Elle s'interroge sur la manière dont les métiers en pénurie étaient ciblés à travers ces formations innovantes. En ce qui concerne Bruxelles Formation, la députée a pris note des chiffres ainsi que des différentes explications données par le ministre. Cependant, avec les budgets actuels et les augmentations, quelles formations supplémentaires sont mises en place ? Il ne s'agit pas simplement d'avoir un inventaire, mais de vérifier si les métiers sur lesquels on a tant insisté sont ciblés. Il serait intéressant de voir quelle ampleur y est donnée, avec combien d'apprenants, quelles capacités et quel effet levier.

Concernant le coût de fonctionnement immobilier d'un opérateur comme Bruxelles Formation, la députée demande au ministre s'il ne dispose pas des éléments de réponse aujourd'hui de les joindre au rapport.

M. Bernard Clerfayt (ministre) précise que la grande partie du budget est une dotation à l'EBF et une dotation à l'EFPP. Dans les deux cas, le Collège confie la gestion quotidienne de ce budget à chacun des instituts qui ont tous les deux un conseil d'administration (qui s'appelle conseil de gestion chez Bruxelles Formation). Dans les deux cas, ce n'est pas le ministre ou le gouvernement ou la majorité qui désigne des délégués. Dans les deux cas, ce sont des gens de terrain, c'est une gestion paritaire ABF avec des représentants des employeurs et des représentants des travailleurs. Ce sont donc des personnes qui sont au plus près de l'évolution des métiers, des emplois, etc. qui travaillent autour de Madame Ptitto qui formule des propositions pour prendre les décisions sur l'ouverture de nouvelles formations et autres. Ce n'est donc pas le ministre qui pose un choix chaque mois. Le Collège fixe une dotation et confie aux organes de gestion le soin de suivre l'évolution des métiers, de répondre aux évolutions des métiers et de faire l'analyse des offres, celles qui sont remplies ou pas.

L'EFPP est doté d'un conseil d'administration qui est composé de représentants des PME et le président vient du syndicat des indépendants. Lors de réunions régulières, le CA décide des priorités de développement en fonction des attentes et des besoins du terrain. Les demandes sont traitées spontanément sans être renvoyées vers le politique. Le ministre continue à leur faire confiance globalement dans l'orientation choisie. La seule orientation qu'il leur donne c'est que « pour tel budget, faites-en le maximum et répondez le plus possible à vos besoins de formations ». Les députés sont toujours libres de poser leurs questions sur le taux de remplissage, mais ce n'est pas de la responsabilité directe du ministre. Il ne fait que leur donner les moyens financiers qui leur permettent de répondre à une série de priorités.

Pour Bruxelles Formation, 11 % du budget est consacré aux dépenses d'infrastructures, soit 10.242.000 euros. Concernant les pôles Formation Emploi, le ministre précise que le montage est parfois complexe. Il peut néanmoins chercher les chiffres et les joindre au rapport si les députés le demandent.

5. Examen des tableaux *partim*

M. Mohamed Ouraghi (président) précise que l'ajusté va de la page 43 à 47 et que l'initial va de la page 74 à 83.

Programme 001
Support général de la politique
de Formation professionnelle

Programme 002
Classes moyennes

Mme Clémentine Barzin (MR) demande au ministre, concernant l'AB 26 002 3401 3300 – subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes, ce que recouvre précisément cet AB et pourquoi 320.000 euros ont été retirés à l'ajustement.

M. Bernard Clerfayt (ministre) explique que 69.000 euros ont été retirés en une compensation interne vers un autre article 26001 3401 3300 – projets innovants. C'est donc passé du 002 au 001 correspondant. 9.000 euros en compensation interne sont également passés vers le 26.001.3410.3300. 33.000 euros et 209.000 euros aussi en compensation interne, donc 242.000 euros au total sur le 26.002.3403. Cet AB sert à financer l'accord avec la Confédération de la construction, elle finance l'accord sectoriel conclu entre les partenaires sociaux de la construction, la Région bruxelloise et Commission communautaire française. Le solde sert à rembourser l'agence FSE. C'est le soutien des projets qui avaient échoué à la première sélection FSE qui n'a pas choisi assez tôt ces projets. Les projets existants ont été maintenus, le financement des projets existants a été garanti en prolongation et, ensuite, ils n'ont pas été retenus, donc ils ont été interrompus, mais il a bien fallu les payer. Il s'agit donc de compensations sur des articles différents car la répartition FSE n'était pas encore connue.

Mme Clémentine Barzin (MR) entend bien, mais cela lui paraît quand même un peu « splitsé » et elle ne comprend pas comment la classe moyenne devient une orientation ISP. Elle est étonnée parce qu'elle ne sait pas à quel projet cela correspondait par le passé.

M. Bernard Clerfayt (ministre) explique que ce sont des ajustements faits en cours d'année en fonction des crédits non utilisés. Il ne s'agit pas de la dotation à l'EFP, ce ne sont pas les moyens de base. Lorsque des crédits n'ont pas été utilisés, ils sont réutilisés et adaptés en fonction des besoins.

Programme 003
Institut Bruxellois francophone
pour la Formation professionnelle

M. Bernard Clerfayt (ministre) précise que les annexes des tableaux budgétaires de Bruxelles Formation étaient celles de juin 2023. Le Collège pro-

pose de communiquer la dernière version d'octobre 2023 et de la joindre au rapport.

6. Avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres du ministre Bernard Clerfayt au sein de la commission pour les projets de décret ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2023 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2024 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre.

7. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire

Nous voici arrivés au dernier exercice budgétaire de la législature 2019-2024. Ce fut une législature particulière qui a été traversée par une succession de crises inédites : crise sanitaire, guerre en Ukraine, explosion des coûts de l'énergie, poussée inflationniste, crise économique et du pouvoir d'achat, crise migratoire, etc.

Cet enchaînement de crises a mis à rude épreuve la population, les services publics et les structures économiques et sociales. Le risque d'accentuer encore davantage la fracture sociale devient plus menaçant, la solidarité moins spontanée. Comme souvent, ce sont les plus fragiles qui restent les plus exposés.

Depuis 2020, les budgets successifs auront tous été dominés par la gestion de crise. Que ce soient l'aide aux personnes en situation de handicap, le transport scolaire, les crèches et l'accueil de la petite enfance, l'enseignement, la culture, tous les secteurs de la Commission communautaire française dont le ministre a la charge auront été durement touchés. Mais cette succession de crises, dont rien ne permet de croire aujourd'hui qu'elle pourrait bientôt prendre fin, aura aussi démontré le caractère essentiel des missions remplies par la Commission communautaire française.

Pour autant, les chantiers prévus dans l'accord de Gouvernement n'ont jamais été abandonnés. Certes, les calendriers ont été bousculés mais la plupart des chantiers prioritaires ont été menés à bien.

Le ministre présente le budget à l'ajusté 2023 en passant en revue les différentes missions.

En ce qui concerne la Culture (mission 11), le Collège a appliqué plusieurs redistributions internes afin d'adapter les crédits des allocations de base en fonction des besoins réels apparus en cours d'année. Le ministre rappelle que les allocations dédiées aux provisions index et énergie dépendent de sa collègue Mme Barbara Trachte, en tant que ministre du Budget.

Concernant le soutien à la Politique d'accueil de la petite enfance (mission 22), aucun changement n'affecte l'ajustement budgétaire. On reste donc ici dans le cadre de la continuité de la politique.

En matière de tourisme social (mission 24), les moyens sont portés à 889.000 euros, soit une augmentation de 70.000 euros afin de répondre à l'inflation et l'augmentation des coûts de maintenance des auberges de jeunesse, propriétés de la Commission communautaire française.

En matière de transport scolaire (mission 25), le montant global de la mission est de 15.934.000 euros. Les moyens avaient en effet déjà été augmentés en début d'année 2023 pour indexer les salaires et revaloriser les frais de transport. Tenant compte du « shift multimodal » vers les moyens de transport alternatifs, les crédits sont donc maintenus mais redistribués au sein de la Mission 25. Cette redistribution permet de financer les modes de transport alternatifs tels que les 17 minivans, en ce compris l'engagement des 17 chauffeurs, les 20 taxis, l'indemnisation des bus des écoles, ainsi que les 9 rangs à pied ou accompagnés en transport en commun.

En Enseignement : les moyens de la mission 29 sont augmentés, avec un montant de 53.357.000 euros (+ 2.758.000 euros) en crédits d'engagement et un montant de 51.117.000 euros (+ 3.268.000 euros) en crédits de liquidation. Les augmentations concernent les coûts de l'énergie et les frais de nettoyage (+ 3.100.000 euros en frais de fonctionnement pour les écoles); elles sont très partiellement compensées via des transferts au sein de la Mission 29, notamment le report de certains achats de biens meubles pour l'aménagement des 2 nouvelles écoles du CERIA dont le chantier sera finalisé en 2024.

Au niveau des Infrastructures (mission 31), l'essentiel des mouvements est lié à l'ajustement des montants à hauteur des besoins réévalués en fin d'année, compte tenu du démarrage de certains projets ou de l'exécution de certains travaux.

Au niveau des Infrastructures crèches, les mouvements sont liés à l'engagement des dossiers sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets conjoint avec l'ONE.

Au niveau des Infrastructures pour le handicap, certains projets prévus initialement pour 2023 ont pris du retard (CREB et la Forestière), mais un dossier important a pu être lancé, à savoir l'acquisition par les asbl HAMA 1 et HAMA 2 d'un bâtiment qui leur permettra prochainement de rassembler leurs activités sur un même site.

Par conséquent, les crédits d'engagement ont été ramenés aux montants nécessaires (5.149.000 euros, soit – 1,9 millions d'euros). *A contrario*, les crédits de liquidation ont été augmentés pour faire face aux dépenses de l'encours (2.900.000 euros, soit + 800.000 euros).

Pour l'enseignement, les crédits d'engagement initialement prévus ont été augmentés (+ 3.750.000 euros) pour, d'une part, faire face à l'augmentation des coûts liés à l'extension de l'Institut Herlin et, d'autre part, permettre le lancement d'une étude relative à la rénovation complète du bâtiment 10 sur le campus du CERIA. Les crédits de liquidation restent à l'identique en raison de l'encours et des augmentations de prix dans le secteur de la construction, dont la part principale concerne la construction des nouvelles écoles. Le démarrage du chantier de l'Institut Herlin est reporté en 2024, suite au report d'attribution du marché.

En ce qui concerne les infrastructures culturelles, les crédits restent inchangés.

Enfin, concernant la mission 32 relative à l'aide aux personnes en situation de handicap et au service PHARE, les ajustements sont principalement d'ordre technique et relèvent pour part, d'un certain nombre de transferts.

Le premier transfert est un montant de 2,40 millions d'euros pour assurer la continuité des aides à l'emploi transférées à Actiris au 1^{er} janvier dernier. En effet, Actiris a demandé à la Commission communautaire française de continuer à exercer la matière en 2023 afin de préparer la réforme des aides en accord avec l'ensemble des acteurs concernés. PHARE continue donc à effectuer les opérations administratives, budgétaires et comptables et ACTIRIS rembourse au fur et à mesure des dépenses.

Le second transfert est un montant de 1 million d'euros à partir de l'allocation « provision » en mission 30, pour couvrir l'inflation et les coûts salariaux des services d'accueil et de logement ainsi que des services d'accompagnement.

Le troisième transfert de 3,4 millions d'euros a permis de créer une allocation de base pour financer l'arrêté de subventions facultatives qui anticipe de septembre 2023 à juin 2023 les arrêtés dits de grande

dépendance. 100 mille euros ont aussi été transférés pour pouvoir lancer l'étude new deal ETA qui étudiera les situations actuelles des ETA bruxelloises et donnera des pistes de refonte afin d'assurer leur pérennité socio-économique.

Enfin, un dernier transfert, de 1.992.000 euros a été effectué au départ d'une allocation de base de la mission 30 relative au non marchand, pour financer les primes de fin d'année des ETA.

Concernant l'ajustement proprement dit, des glissements entre allocations sont effectués afin d'adapter au mieux les crédits pour permettre notamment le lancement du marché pour l'application informatique du projet handicap.brussels.

Le ministre en vient maintenant au budget initial 2024.

En culture (mission 11), les crédits sont portés à 19.496.000 euros en engagement (– 1.335.000 euros) et 19.655.000 euros en liquidation (– 912.000 euros). La diminution globale en Mission 11 – programme 1 s'explique par la suppression de l'allocation « provision énergie » pour un montant de 1.913.000 euros et la diminution de l'allocation « provision indexation et gestion des risques » passant de 320.000 euros en 2023 à 107.000 euros en 2024, soit une diminution totale de 2.126.000 euros des provisions. Celles-ci sont dues au retour à des prix stables sur les marchés énergétiques et une inflation moindre que l'année passée. Pour rappel, ces allocations dépendent de Mme Barbara Trachte, en tant que ministre du Budget.

De ce fait, les moyens dédiés au fonctionnement et à la vie culturelle bruxelloise ne sont pas impactés, que du contraire. À l'initial 2023, les moyens dédiés aux subventions et aux frais de fonctionnement des asbl culturelles s'élevait à 18.598.000 euros en crédit d'engagement et 18.584.000 euros en crédits de liquidation sans ces deux allocations dédiées aux provisions. Les moyens ont donc pu être augmentés de 791.000 euros en crédits d'engagement et 1.047.000 euros en crédits de liquidation.

L'augmentation des crédits s'explique essentiellement par l'inscription d'un montant de 402.000 euros supplémentaires pour le subside de fonctionnement de BX1 conformément au nouveau contrat de gestion couvrant la période 2024-2028.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité à la Culture et au renforcement des droits culturels pour tous les Bruxellois et Bruxelloises. En 2024, grâce au règlement encadrant l'octroi de conventions pluriannuelles à des opérateurs dits structurants, la Commission communautaire française procédera au

conventionnement de nouvelles asbl. Dans ce cadre, les montants de leur subvention seront indexés annuellement afin de stabiliser les activités des associations culturelles. En 2024, c'est une augmentation de 966.000 euros dont 260.000 euros de moyens nouveaux, ce qui signifie une augmentation de 36,5 % pour ces opérateurs conventionnés.

De nouveaux crédits seront également octroyés aux bibliothèques publiques reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour leurs frais de fonctionnement via une indexation de leurs moyens pour un montant de 52.000 euros. Cette indexation permettra, entre autres, de prendre en charge les indexations des salaires et des coûts liés à l'énergie.

Les crédits liés aux centres culturels, aux ateliers créatifs, aux ludothèques sont également indexés pour un montant global de 68.000 euros.

En 2024, la Commission communautaire française se positionne également comme un partenaire incontournable à la candidature de Bruxelles comme capitale européenne de la Culture en 2030 et octroiera 75.000 euros de crédits pour la mise en œuvre d'activités à destination des bruxellois.

En mission 22 – programme 06, les moyens dédiés au soutien à la politique d'accueil de la petite enfance sont légèrement augmentés à hauteur de 491.000 euros. Ce programme finance la revue « Grandir à Bruxelles », mais aussi les travaux menés par l'Observatoire de l'enfant et surtout plusieurs associations de deuxième ligne comme le FRAJE, le RIEPP ou BADJE, dont l'objectif est principalement de soutenir la formation des professionnels de l'enfance.

Pour le Tourisme social (mission 24), les crédits sont augmentés de 46.000 euros portant les crédits à 865.000 euros, principalement dédiés aux investissements dans les auberges de jeunesse. La priorité reste axée sur la sécurisation incendie des bâtiments et sur les performances énergétiques, ensuite viennent les travaux d'agrément permettant d'améliorer l'offre en tourisme sociale. L'augmentation permet de faire face à l'augmentation des coûts de maintenance des auberges de jeunesse, propriétés de la Commission communautaire française.

Le budget du Transport scolaire (mission 25) est porté à 16.035.000 euros, soit une augmentation de 106.000 euros. Ce montant additionnel est principalement lié à l'indexation des salaires, et à la pérennisation des modes de transport alternatifs comme les minivans ou les taxis PMR.

Les frais de transport sont diminués de 565.000 euros, tenant compte de la réduction du

nombre de circuits en bus et du développement des modes de transport alternatifs, pour être répartis sur les autres allocations de base de la Mission 25.

Les moyens sont donc consolidés, permettant d'avancer un peu plus dans la réforme structurelle. Il est notamment prévu de développer une application de géolocalisation des bus et de mettre à l'essai un certain nombre de nouveaux rangs STIB accompagnés, pour les enfants qui en ont les capacités psychomotrices et mentales.

Concernant Enseignement, les moyens de la mission 29 sont renforcés, avec un budget global porté à 52.619.000 euros en crédits d'engagement, soit une augmentation de 2.020.000 euros. Les crédits de liquidation sont portés à 52.149.000 euros, en augmentation de 4.300.000 euros.

Les principales augmentations sont relatives aux rémunérations et aux frais de fonctionnement. D'une part, les crédits de la mission 29 ont été indexés à hauteur de 2 % dans les allocations de base de rémunérations ainsi que dans les allocations de frais de personnel (+ 760.000 euros); 2 % supplémentaires ont été provisionnés pour faire face aux besoins qui dépasseraient éventuellement les crédits inscrits. D'autre part, les budgets de dépenses de fonctionnement des écoles ont été augmentés de 2.650.000 euros pour faire face à l'augmentation des coûts énergétiques et des frais de nettoyage; un montant forfaitaire de 500.000 euros supplémentaire a été provisionné pour faire face aux besoins qui dépasseraient éventuellement les crédits inscrits.

Les deux projets majeurs de la législature sont désormais concrétisés. D'une part, la création des deux nouvelles écoles secondaires sur le Campus du CERIA d'une capacité de 1.200 élèves : l'École Jules Verne s'est installée dans son nouveau bâtiment à la rentrée 2023. Le LAB Marie Curie a accueilli, quant à lui, ses premiers élèves de 3^{ème} année à la rentrée 2023 dans des locaux provisoires. Son installation dans les bâtiments définitifs est programmée pour 2024. D'autre part, l'extension de l'Institut Alexandre Herlin qui permettra à l'école d'accueillir davantage d'enfants porteurs d'un handicap : suite au report d'attribution du marché (automne 2023), le début du chantier est prévu en 2024, avec une ouverture du nouveau bâtiment programmée en 2025.

Autre priorité : la gratuité. Outre le pack scolaire gratuit, la prise en charge des frais de photocopies ou la distribution de paniers alimentaires à prix réduits, le pouvoir organisateur de la Commission communautaire française a complété sa politique de soutien aux élèves et étudiants les plus fragilisés avec, depuis la rentrée scolaire 2023, la prise en charge des équipements de protection individuelle et des matériels,

outillages et équipements d'usage collectif pour les nouveaux élèves des filières qualifiantes, pour un montant de 75.000 euros.

Dans la même optique d'égal accès à toutes et tous à l'enseignement, et afin de répondre à la problématique de la fracture numérique, la Commission communautaire française a élaboré une stratégie numérique pour l'ensemble de ses écoles en vue de favoriser l'accrochage scolaire. Un montant annuel de 150.000 euros est consacré à des investissements spécifiques. Des moyens seront également prévus pour l'accompagnement des enseignants et à la sensibilisation des parents d'élèves à l'utilisation du numérique. La création de deux nouvelles allocations de base spécifiques, en mission 29, permettra de visibiliser les frais de fonctionnement et les investissements informatiques, avec un budget annuel de respectivement 600.000 euros et 900.000 euros.

La lutte contre le décrochage scolaire reste une priorité majeure. Au total près de 800.000 euros sont dédiés à la prévention du décrochage scolaire.

Pour ce qui concerne la Haute École Lucia de Brouckère, l'attention reste portée sur la restauration d'une image positive et performante. L'accent est mis sur la communication, le renforcement des partenariats et la mise en place de nouvelles filières d'expertise porteuses d'avenir.

Enfin, le Campus du CERIA, qui accueille près de 6.000 personnes sur un site de 12 hectares, voit de nombreux projets se développer; diverses initiatives sont entreprises afin de soutenir la transition vers un campus résilient, avec de futurs équipements attendant aux deux nouvelles écoles, tels que des serres pédagogiques et des potagers.

Le Campus dispose également d'installations sportives permettant la pratique de nombreux sports. Il accueille chaque année plusieurs milliers de visiteurs. La construction de nouvelles infrastructures offre de nouvelles opportunités et participe de la volonté de la Commission communautaire française d'accueillir un public toujours plus large dans des installations de qualité.

Ce qui amène tout naturellement le ministre aux Infrastructures (mission 31).

Concernant les crèches, les moyens sont établis à 6.593.000 euros en engagement et à 8.108.000 euros en liquidation.

Ces moyens permettent de poursuivre les efforts en termes d'investissements dans les infrastructures d'accueil bruxelloises. On revient donc à une politique plus constante, puisque les montants qui avaient été

augmentés dans le cadre de l'appel à projets conjoint avec l'ONE en 2023 (i.e. 30 millions d'euros) ont bien été engagés pour financer les 664 nouvelles places des projets de crèches sélectionnés.

Pour rappel, la Commission communautaire française a financé l'ouverture de 1.456 places entre 2019 et 2023. Les critères prioritaires restent la faiblesse du taux de couverture, puisque l'attention est spécifiquement donnée aux quartiers et communes affichant un taux de couverture inférieur à 33 %, tout comme les publics cibles tels que les familles monoparentales, les demandeurs d'emploi ou encore l'accueil d'urgence.

En ce qui concerne les infrastructures culturelles, les crédits sont disponibles pour poursuivre les travaux de rénovation du Théâtre des Martyrs : la finalisation de l'accessibilité PMR par la construction d'une voie d'accès sur la place des Martyrs et l'aménagement d'une salle de répétition dans le grenier.

En matière d'enseignement, les crédits en engagement sont ramenés à 12.650.000 euros (– 10.350.000 euros) et les crédits de liquidation à 29.740.000 euros (– 2.329.000 euros). Les variations de crédits, sont liées à l'exécution d'une part, des travaux de construction des deux nouvelles écoles secondaires sur le site du CERIA qui se clôtureront en 2024 et, d'autre part, au démarrage des travaux d'extension de l'Institut Herlin, avec un engagement en 2023 et les premières liquidations en 2024.

Ces deux grands projets d'infrastructures restent la priorité de l'année 2024. Ils participent à l'augmentation de l'offre scolaire et sont cofinancés par des subventions en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles : 14,5 millions d'euros pour les nouvelles écoles du CERIA et 4,6 millions d'euros pour l'Institut Herlin.

En matière d'infrastructures pour le handicap, un montant de 7.197.000 euros est inscrit en engagement et un montant de 2.428.000 euros en liquidation en vue de finaliser notamment les dossiers du CREB et de la Forestière ainsi qu'engager et liquider la subvention due à FARILU dans le cadre d'une acquisition d'un bâtiment soit 900.000 euros.

Depuis le début de la législature, le financement des infrastructures aura permis l'ouverture de 116 nouvelles places en Centre de Jour et en Centre d'Hébergement.

Le ministre en vient finalement au budget de la mission 32, dévolu à l'aide aux personnes en situation de handicap et au service Phare, porté à 189.470.000 euros en engagement et 191.315.000 euros en liquidation.

L'entité administrative Étoile polaire, service à gestion séparée, devient un service à part entière de la direction d'administration personne handicapée au sein de l'administration centrale de la Commission communautaire française. Les allocations de base de rémunération et de dotation de l'Étoile Polaire sont supprimées et, par corollaire, les salaires sont intégrés à la mission 31. Néanmoins, pour permettre au centre de fonctionner, des allocations de base de fonctionnement (157.000 euros) et d'investissement (60.000 euros) ont été créées ainsi qu'une allocation de travaux au sein de la mission 31 avec 60.000 euros.

Dans le programme 4, il convient de relever la diminution de l'allocation de base dédicacée aux aides individuelles (– 3.339.000 euros en CE et – 1.510.000 euros en CL). En effet, dans le cadre de la « Cocomisation », les aides individuelles passeront au 1er janvier 2024 chez IRISCARE. Reste à la Commission communautaire française, l'accompagnement pédagogique, la transcription et les vidéo-loupe.

Les subventions aux services de loisirs inclusifs augmentent de 45.000 euros en CE et en CL pour corriger une « anomalie » datant de 2021 dans la gestion de cet article budgétaire. En effet, malgré l'agrément d'une troisième asbl, l'association belge des paralysés, le montant inscrit n'avait pas augmenté. C'est chose faite ici avec une augmentation 33 % entre 2023 et 2024 pour couvrir dès le début de l'année budgétaire les dépenses annuelles. Cette augmentation est compensée par la diminution de l'allocation de base relative à l'appui à la formation professionnelle où une asbl, la Ligue Braille, a demandé à ne plus être agréée en 2023.

Les subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement (34.12) sont portées à 130.654.000 euros en engagement et à 131.154.00 euros en liquidation, soit une augmentation de 6.523.000 euros en crédits d'engagement et de 6.473.000 euros en crédits de liquidation. Outre l'indexation (+ 1,5 million d'euros), cette augmentation est rendue possible par la mise en œuvre en année pleine, à partir de 2024, des arrêtés d'exécution du décret inclusion relatifs aux logements collectifs adaptés et aux centres d'activités de jour, arrêtés dits de « grande dépendance » financés via la « cocomisation » (+ 4,9 millions d'euros structurels).

La provision relative à la grande dépendance est pourvue en 2024 de 700.000 euros supplémentaires, également issus de la « cocomisation », destinés à mieux rencontrer les situations d'extrême urgence, via notamment les conventions nominatives prioritaires.

Les aides à l'emploi, bien que transférées à ACTIRIS depuis le 1^{er} janvier dernier, continueront à être

gérées par la Commission communautaire française en 2024. Les moyens nécessaires au bon fonctionnement sont dès lors inscrits au budget, à savoir 2.700.000 euros au total. La convention conclue entre ACTIRIS et la Commission communautaire française sera prolongée, afin d'assurer le remboursement de ces dépenses par ACTIRIS.

Les budgets sont également prévus pour permettre aux projets « maison de l'autisme » et « handicap. brussels » de poursuivre leur avancée, dont notamment, dès 2024, la mise à disposition des portails d'information accessibles à tous.

En conclusion, en 5 ans, le budget dédié à la politique d'aide aux personnes en situation de handicap, hors soutien aux infrastructures, aura connu une augmentation de près de 20 % passant de 160 millions d'euros à près de 190 millions d'euros.

8. Discussion et examen des tableaux *partim*

Mission 11

Jeunesse, Éducation permanente, Audiovisuel et Enseignement

Mme Françoise Schepmans (MR) entre directement dans le vif du sujet. Au budget 2024, ce sont plus de 19,4 millions d'euros qui sont consacrés en crédits d'engagement et crédits de liquidation dans le programme 001 de la mission 11 – Culture, soit une diminution de 1,3 millions d'euros en crédits d'engagement et de 912.000 euros en crédits de liquidation par rapport à l'initial 2023.

La députée s'interroge sur ce qui est repris dans l'exposé général 2024, puisqu'il s'agit exactement du même texte que pour l'exercice budgétaire 2023. Elle constate une fois encore qu'aucun effort n'est fait de la part du Collège.

En ce qui concerne le projet de Maison des cultures urbaines, le ministre avait annoncé que la mission serait terminée pour fin 2022. À l'origine prévu pour 2021, la crise Covid a mis ce projet en suspens. Nous sommes déjà à la fin de l'année 2023, le groupe MR s'interroge dès lors sur l'état d'avancement de ce projet.

Quant au Musée des migrations, cela fait plus de 20 ans que cette idée fait son chemin. Le désinvestissement du cabinet Vervoort sur ce dossier est très clair alors que les socialistes annoncent que ce Musée des migrations doit constituer une priorité. On constate une hypocrisie totale : aucun moyen budgétaire dégagé, aucun investissement de la part du cabinet, aucune mission claire n'a été adressée

au groupe de travail. En somme, en plus de 20 ans, aucun travail n'a été entrepris. La députée a le sentiment que le collège brasse du vent sur ce dossier.

Enfin, concernant le projet de candidature de Bruxelles en tant que Capitale européenne de la Culture en 2030, le ministre déclarait que la Commission communautaire française restait un partenaire essentiel et le groupe MR ne peut que s'en réjouir. Toutefois, le montant de 75.000 euros prévu en 2024 pour soutenir la préparation de la candidature reste identique à celui de 2023 et à celui de 2022. Des contacts sont également pris avec des communes, notamment celles de Bruxelles Ville. Le ministre peut-il donner plus d'indications sur ce sujet ?

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime qu'il est intéressant d'inscrire dans le temps ce dernier budget de cette législature et de rappeler tout de même les choses positives qui ont été mises en place et qui induisent automatiquement des augmentations et des soutiens aux différentes structures. Il est bon de rappeler ces conventions pluriannuelles. Elles sont un élément, qui pour aujourd'hui semble tellement normal, mais qui était une demande du secteur, un long combat mais aussi quelque chose d'extrêmement important et qui doit qui devrait être fait dans tous les secteurs parce que c'est une vraie demande.

L'on sait à quel point certains secteurs qui ont des subsides annuels se retrouvent d'année en année dans des difficultés. C'est important, cela permet de prendre en charge l'impact financier et l'indexation.

Le député demande une clarification sur les nouveaux opérateurs conventionnés. Le ministre les a effectivement cités, mais sur base de quels critères ? Effectivement, le budget global diminue. Où le ministre trouve-t-il de la marge financière ? Le député dresse la liste pour les 5 ans parce que c'est un élément important de cette législature. Il aurait souhaité avoir plus d'informations sur le nouveau contrat de gestion 2024-2028 de BX1. Dans une période de fake news, où l'on voit même des télévisions connues qui déversent, y compris en Belgique, de fausses informations, c'est malheureusement un grand fléau, on se rend compte à quel point les chaînes publiques sont essentielles et une chaîne comme BX1 peut remplir ce rôle.

Le député souhaite avoir également des précisions sur le choix de Molenbeek pour soutenir le projet de Bruxelles 2030. C'est un choix ambitieux et courageux, surtout dans le climat actuel et c'était le bon choix. L'intention était de travailler avec Bruxelles, capitale de la Belgique et de l'Europe, et le député trouve effectivement malheureusement cette concurrence entre différentes villes belges. Celles-ci vont malheureusement toutes investir dans des dossiers un peu

à fond perdu parce que, si tout le monde s'était mis d'accord ensemble, cet argent aurait pu être mis dans le projet en lui-même. Le ministre a-t-il quand même des retours des villes candidates pour construire quelque chose de commun ? Ce sera la fête de toute la Belgique en 2030. C'est un anniversaire important et le faire tous ensemble à Bruxelles a tout son sens. Le ministre a-t-il pour objectif d'avancer dans ce sens-là ?

Le député demande à entendre le ministre de manière concrète sur le sujet du volet de la valorisation des cultures et des artistes minorisés. C'est effectivement, à Bruxelles plus que nulle part ailleurs, une piste qu'il faut mettre en avant.

Le dossier du Musée des migrations est en partie un échec de cette législature. Des choses vraiment intéressantes auraient pu être faites tous ensemble. L'ensemble des partis à Bruxelles soutiennent ce projet. Au bout de 5 ans ce dossier est dans un cul de sac, alors qu'un groupe de travail s'est longuement investi. Un débat a eu lieu en commission, le député ne va pas le relancer, mais il estime qu'il faut continuer à investir dans ce groupe de travail. La fin d'une législature n'est pas la fin d'une politique.

Concernant l'article 11 001 34 02 (subvention de fonctionnement aux associations), le député observe une forte augmentation de 624.000 euros au niveau des subventions aux opérateurs conventionnés et une évolution plus marginale pour le reste. Le député demande une explication technique de ces transferts. La lecture du budget était un petit peu plus difficile sur ce point.

Mme Joëlle Maison (DéFI) remercie le ministre pour sa présentation orale. Au-delà de son aspect ludique et de divertissement, la culture permet de s'exprimer, de penser la société dans laquelle on évolue, d'appréhender d'autres dimensions, de déployer des talents traditionnellement non valorisés par l'école ou l'environnement professionnel. Les politiques publiques doivent donc être orientées vers des actions culturelles diversifiées et de qualité, qui touchent d'abord les plus jeunes, tous les jeunes, mais aussi les publics les moins favorisés et les plus éloignés de la culture. Dans ce cadre, la députée souhaite mettre l'accent sur quatre programmes en particulier.

L'article fourre-tout relatif aux prestations de tiers et au développement culturel de et à Bruxelles comprend, entre-autres, les crédits relatifs au projet « la culture a de la classe ». Il s'agit d'un programme visant à l'éveil artistique et culturel des élèves bruxellois à travers un projet culturel (lecture, interprétation théâtrale, musique) accompagné sur un temps long par des professionnels de la culture. C'est un programme essentiel qui, depuis sa mise en place en 2000 par le

ministre Gosuin, a touché plus de 80.000 élèves. Il s'adresse à tous les enfants scolarisés, il est exercé sur un temps long, il permet aux élèves de sortir de leurs classes, d'être confrontés à d'autres mondes que ceux qu'ils connaissent et de s'investir dans un projet qui fait sens pour eux. Combien d'écoles en ont bénéficié en 2023 ? Le ministre évoque un marché relatif au suivi de l'appel à projets de « La culture a de la classe », qu'en est-il exactement ? Le ministre répond que les subventions pour ce programme sont de 520.000 euros pour les projets et de 60.000 euros pour le marché.

La députée aborde les bibliothèques et la promotion du livre en général. Lire c'est prendre le temps, acquérir du vocabulaire et des compétences langagières, développer l'empathie, renforcer l'esprit critique et d'analyse, vivre d'autres histoires que la sienne, comprendre d'autres mondes, apprendre à se concentrer. Le concept de l'impuissance langagière, développée par Alain Bentolila, sont assez évocateurs de l'utilité de la langue comme outil de vivre-ensemble. Plus le langage est pauvre, moins la pensée existe, plus la violence est susceptible de prendre la place des mots. Des études ont montré que l'incapacité à mettre des mots sur des émotions provoque les pires tensions chez l'individu et, partant, dans les groupes sociaux. Alors, défendre la lecture et la langue française dans un contexte bruxellois de richesse multiculturelle est une nécessité, car son usage adéquat est l'un des principaux outils d'émancipation sociale. Une langue commune, c'est une plus grande universalité sans gommer ses spécificités. Un récent article dans La Libre Belgique démontrait également qu'après avoir connu un essor sans précédent, le livre audio avait largement reculé par rapport au livre papier. D'autre part, après avoir été pionnière en apprentissage par le numérique pendant 10 ans, la Suède en revient aux manuels scolaires et à la lecture après avoir pris connaissance d'études de chercheurs qui trouvent l'origine de la détérioration des compétences en lecture des petits Suédois dans l'usage des écrans. La députée se réjouit de tout ce qui peut, dans ce budget de la Commission communautaire française, rapprocher les Bruxelloises et les Bruxellois de la lecture, pas seulement en tant que support d'apprentissage ou de divertissement, mais aussi en tant qu'outil de cohésion sociale.

Concernant les subventions pluriannuelles, plus de 3.600.000 euros pour 34 opérateurs (ce qui fait 106.000 euros par opérateur même si ce n'est pas comme cela que cela fonctionne). La députée se réjouit de l'entrée en vigueur du nouveau règlement le premier janvier 2022 visant l'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs structurants en matière de culture. La députée avait évoqué juste une petite réserve par rapport à ce règlement. Cette réserve était que l'une des conditions pour en bénéfi-

cier était d'avoir perçu une subvention de la Commission communautaire française pendant les 4 années qui précédaient sans discontinuer. Cela augurait d'un manque de renouvellement. Il y avait 34 opérateurs au moment de l'entrée en vigueur du règlement. Il y en a 35 aujourd'hui dans la justification de l'article budgétaire. Puisqu'il y a 260.000 euros de crédits nouveaux inscrits au budget 2024 pour conventionner de nouveaux opérateurs culturels, quels sont-ils ?

La députée salue la rehausse de la subvention pour BX1 qui s'élève, en crédit d'engagement en 2024, à 4.331.000 euros. Bien sûr, ses collègues et elle-même ont, pour la plupart, fréquenté assidûment cette institution bruxelloise qu'est BX1 qui leur permet d'exposer leurs idées, leurs programmes, leurs réflexions, sur un temps long, dans toute leur complexité, étant soumis à un feu de questions non complaisant de journalistes de qualité. L'augmentation des crédits vise à intensifier la présence de BX1 sur Internet, à renforcer l'offre de proximité pour la télévision et à développer la radio en DAB+. Cette rehausse de la subvention pour un media bruxellois de cette qualité est un bon signal en ces temps de fake news et d'érosion de l'esprit critique.

Mme Isabelle Emmerly (PS) confirme que le budget de la Culture est en hausse de manière réelle. Moins que l'année dernière bien sûr, mais cela est dû au retrait de la provision d'énergie qui était fixée auparavant à 1,9 million d'euros.

Plusieurs éléments à épingleur sont importants pour le groupe PS. À travers ce budget, la Commission communautaire française poursuit son objectif de transparence des allocations budgétaires couplé à la stabilisation de plusieurs acteurs culturels essentiels bruxellois, cela à travers le conventionnement d'opérateurs.

La députée s'associe à ses collègues qui ont posé des questions sur les nouveaux opérateurs concernés par une entrée dans ce système de conventionnement, qui est important pour leur permettre de déployer au mieux leurs missions. Il est à noter que, pour ceux qui étaient déjà dans le modèle, les subventions seront indexées, ce qui est important vu l'impact de l'augmentation des coûts sur le financement des asbl.

Un autre pivot à épingleur dans cette politique menée en matière culturelle, au-delà de cette transparence et de cette stabilisation des acteurs, c'est de concentrer les moyens sur ce qui fait l'ADN de la politique culturelle de la Commission communautaire française, à savoir le renforcement des droits culturels. La médiation culturelle notamment à destination des publics vulnérables reste au cœur d'un grand nombre de projets soutenus. Une grande partie des crédits facultatifs seront principalement dédiés à ren-

forcer l'accessibilité de la culture, à encourager la participation culturelle pour toutes et tous et à valoriser la diversité culturelle dans notre Région.

Au-delà de ces deux axes importants pour le groupe PS, quelques points positifs se dégagent dans ce budget. C'est notamment l'attention accordée aux réseaux des bibliothèques communales. La lecture est un outil essentiel d'émancipation et également un outil de proximité. Le fait d'avoir un livre dans les mains ne demande pas beaucoup de technologie, et c'est évidemment au centre de tout un déploiement de connaissances. Les pouvoirs locaux, à travers les bibliothèques, à travers l'aide que la Commission communautaire française leur accorde, sont un pilier essentiel de la filière du livre. Un colloque sera organisé sur ce thème par le PILEn. À l'heure des critiques se font entendre du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est important de souligner qu'à la Commission communautaire française, le réseau de lecture publique est aidé et, à travers lui, la filière du livre.

La députée s'arrête un instant sur ce bel outil que constituent les centres culturels et souligne des augmentations de subventions aux centres culturels reconnus dans le cadre du décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces acteurs majeurs pour une offre de proximité transversale, travaillent dans toutes les disciplines et sont au plus proche des Bruxellois. Il est donc important que, aux côtés de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française puisse les soutenir de la manière dont elle le fait.

Un autre élément de satisfaction est l'augmentation des moyens alloués à BX1 dans le cadre de leur nouveau contrat de gestion pour la période 2024-2028. Une partie de ces augmentations va à la modernisation bien nécessaire d'un outil qui a besoin de technologie. La députée pense en particulier à son positionnement sur internet, au DAB+, mais aussi au-delà de la modernisation, à l'accessibilité, puisqu'il est aussi question de renforcer la captation d'événements régionaux. Et donc là aussi on est au cœur de l'accessibilité des supports culturels à travers la télévision. Certains Bruxellois n'ont pas toujours la possibilité de se déplacer et à travers cet outil, ils peuvent être confrontés à de beaux « produits culturels ».

La Commission communautaire française sera à nouveau en 2023 un partenaire essentiel à la candidature de MolenbeekBrussels 2030 comme Capitale Européenne de la Culture 2030. La Belgique a des challengers de poids. C'est dommage, mais elle va se battre et la Commission communautaire française, en s'inscrivant dans le déploiement de cette volonté, fait encore une fois le job.

La Commission communautaire française entend permettre aux actions culturelles de proximité de continuer de se déployer. Il est fait mention que la Commission communautaire française soutient des projets qui permettent de valoriser des cultures et des artistes minorisés ou invisibles. Le Ministre a-t-il des informations à donner sur le type de projets soutenus sur cette thématique ?

M. Petya Obolensky (PTB) regrette qu'il n'y ait pas de discussion générale parce que ce n'est pas la même chose politiquement. Ici, on veut diviser des grandes thématiques telle que les questions du handicap/ETA/transport scolaire en plein de petits morceaux, or il y a quand même des sujets plus chauds que d'autres. Pour lui, c'est une façon de noyer le poisson.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) précise que les députés ont discuté au début de la réunion de la méthode de travail. M. Obolensky aurait pu intervenir et dire qu'elle ne lui convenait pas. Qu'il vienne maintenant pointer le Gouvernement est un peu déplacé. Le député lui propose, pour la prochaine fois, d'intervenir au début des travaux et de proposer une autre méthode afin de discuter en bonne intelligence. Il lui demande également de ne pas faire un scandale à chaque fois.

M. Petya Obolensky (PTB) estime que l'aspect des indexations et des frais de fonctionnement qui permettent de dire qu'il y a parfois une petite augmentation, notamment au niveau du personnel des bibliothèques publiques ou des acteurs culturels des centres culturels, est bien mais c'est un peu la base. En effet, c'est le produit d'une longue lutte, c'est donc un petit peu la moindre des choses.

Le député s'étonne que ses collègues évoquent la lecture parce qu'il constate justement une diminution à l'activité 34. Par rapport au théâtre jeune public, à l'éducation à la culture, à l'art visuel, il constate des subventions en baisse.

Concernant le musée de la migration, le député ne tirera pas sur l'ambulance. Il estime que beaucoup se sont exprimés sur le sujet et garde ses cartouches pour les thématiques du handicap, ETA et transport qui seront débattus plus tard. L'augmentation est liée à l'indexation automatique des salaires. Il espère ne rien apprendre au ministre en disant que c'est un droit acquis pour les travailleurs de ce pays. Le député comprend que le MR ne sache pas ce que c'est l'indexation automatique des salaires mais de la part d'un socialiste, il imagine qu'il le soutient.

Le député déplore que le budget soit globalement en baisse et que cela ne réponde pas aux besoins des secteurs.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise qu'une bibliothèque est passée d'un statut d'asbl à celui de bibliothèque communale, ce qui entraîne un changement d'allocation budgétaire mais le montant de subside reste identique.

M. Petya Obolensky (PTB) répond que c'est une très bonne nouvelle.

Concernant la Maison des Cultures Urbaines, **M. Rudi Vervoort (ministre)** précise qu'un consortium d'associations mené par Lézarts urbains a remporté le marché qui avait été annoncé par le Collège. Il a été attribué au mois de mai dernier. Normalement, les résultats de l'étude devraient être connus au plus tard début de l'année prochaine.

Concernant Bruxelles 2030, le budget de la Commission communautaire française est uniquement destiné à des activités. Il ne s'agit donc pas du fonctionnement de l'asbl elle-même puisque cette partie-là est subventionnée par la Région. En effet, c'est elle qui provisionne l'ensemble des frais liés à la candidature.

À la connaissance du ministre, il n'y a pas de candidature de ville wallonne, mais c'est plutôt à profusion du côté néerlandophone pour l'instant. Plusieurs candidatures viennent de Gand, Leuven, Bruges ou Courtrai. La symbolique de Bruxelles 2030, comme d'aucuns l'ont dit, c'est le bicentenaire. Pour certains, ce sera peut-être l'occasion de se démarquer du bicentenaire de ce pays. En 2024, il va falloir mettre du know how dans l'équipe 2030 afin de pouvoir réaliser un projet qui tienne la route et qui soit à la hauteur des ambitions. Les candidatures doivent être introduites pour fin 2024. Il n'y aura pas de candidature unique. C'est l'Europe qui choisira.

Auparavant pour les deux ou trois dernières éditions, la Belgique proposait une ville. Il précise qu'un accord au sein du Gouvernement fédéral existe puisque c'est par ce biais-là que le dossier était introduit. Il semblerait que la Vivaldi ait renoncé à un accord. Le ministre ne sait pas où ils en sont et dans quelle configuration ils seront en 2024. Ce ne sera peut-être pas leur priorité numéro 1 de devoir se mettre d'accord sur une candidature.

Concernant les opérateurs conventionnés Culture, le ministre communiquera la liste pour être jointe au rapport (annexe 5). Un appel à candidatures a été lancé. En 2023, il y avait 42 opérateurs conventionnés. Un nouvel appel a été lancé cette année-ci. Dans le Règlement, il est prévu un groupe d'experts qui doivent se prononcer sur la base d'une série de critères permettant de conventionner ou non. 47 candidatures ont été reçues dont 39 devaient passer devant le comité d'avis. Le Collège n'a pas encore reçu

le rapport du groupe d'experts qui devra lui permettre de décider. Cela doit être fait pour la fin de l'année. 28 nouvelles structures ont demandé le conventionnement, dont 19 opérateurs ont demandé leur renouvellement.

BX1 dispose d'un nouveau contrat de gestion avec de nouveaux moyens qui sont dédiés notamment aux nouvelles technologies. La télévision est un média en perte de vitesse. Elle est souvent le support maintenant d'autres médias. On n'échappe plus à la moindre émission de radio sans être filmé et tout ce qui est diffusé sur les réseaux sociaux. À côté du développement de la radio de BX1, le ministre précise toute une série d'investissements prévus, tel que le déménagement au Frame. Ce déménagement de BX1 qui est prévu dans le cadre de la Cité des médias de Mediapark durant la prochaine législature. Ce déménagement sera non seulement un grand changement, mais aussi une révolution technologique.

Concernant « la culture a de la classe », ce projet concerne 55 asbl dont la liste sera jointe au rapport (annexe 6). Un marché d'accompagnement sur 3 ans a été octroyé à une structure qui s'appelle le CBAI pour la période 2023-2026.

À la question budgétaire de **Mme Joëlle Maison (DéFI)**, le ministre **M. Rudi Vervoort** répond qu'il s'agit de 520.000 euros pour les projets et 180.000 euros en crédits pour le marché d'accompagnement, dont 60.000 euros sont liquidés chaque année.

En ce qui concerne les artistes minorisés, les subsides facultatifs permettent de valoriser les cultures des diasporas comme le festival Congolisation, ou des initiatives comme le festival Fame (festival pluridisciplinaire féministe), etc. Le Collège soutient toutes ces demandes au travers de crédits facultatifs.

Mme Clémentine Barzin (MR) ne veut pas retarder les travaux mais, puisque nous sommes dans une instance respectable et que ce respect permet le débat d'idées, elle demande que ce respect soit appliqué tant pour le débat d'idées que pour les personnes. Son collègue du PTB a dit à la collaboratrice de la députée en parlant d'elle : « Je vais lui rentrer dedans et elle ne va rien comprendre ». La députée précise que ce comportement déplacé n'a pas sa place dans une commission.

M. Mohamed Ouriaghli (Président) confirme que, si cela a été dit, cela n'est pas acceptable.

M. Petya Obolensky (PTB) réplique que cela n'a pas été dit. Le Président peut revoir la vidéo, il n'a rien dit de tel et a juste dit « calmez-vous ».

M. Mohamed Ouriaghli (Président) annonce que ce sera effectivement vérifié.

Programme 001 Culture et audiovisuel

En ce qui concerne les subventions en matière de théâtre pour le jeune public (ABB 11 001 3409 3300), **Mme Françoise Schepmans (MR)** constate une diminution, soit 287.000 euros à l'initial 2023 et 165.000 euros à l'initial 2024. En ce qui concerne le crédit de liquidation, il y avait 274.000 euros à l'initial 2023 et 176.000 euros à l'initial 2024. La députée demande quelles étaient les associations qui avaient été retenues et la raison de cette réduction de budget relativement importante pour ce secteur. Le Collège peut-il transmettre le montant qui est attribué à chacune des associations ? (annexe 7).

M. Rudi Vervoort (ministre) répond que la diminution s'explique par le fait que deux structures sont maintenant conventionnées et ont quitté cette AB pour aller dans l'AB dédiée aux opérateurs conventionnés. Il s'agit des associations Pierres de Lune et La Montagne Magique.

Programme 002-01b Jeunesse et ludothèque

Programme 002-04b Éducation à la culture

Programme 004-01 Éducation permanente

Programme 006-01 Activités parascolaires à caractère pédagogique

Mission 22 Aide aux personnes

Programme 006 Accueil de la petite enfance

Mme Françoise Schepmans (MR) précise que 4 parents sur dix affirment ne pas avoir trouvé de place en crèche au moment où ils en avaient besoin. C'est ce qu'affirme une étude récente établie par la Ligue des Familles. Cette dernière a d'ailleurs créé un site internet sur le manque de places en crèche et ce site permet de découvrir des disparités sur tout le territoire en Wallonie à Bruxelles. La Ligue des Familles déclare « En Région bruxelloise Anderlecht est la commune la moins bien pourvue avec 18 places pour 100 enfants. À l'inverse, on compte 67 places pour 100 enfants à Etterbeek qui est la localité la mieux pourvue de la capitale ». Les listes d'attentes pour

les parents demeurent excessivement longues. Il est bien dommage dès lors d'observer que le budget diminue de 30 millions d'euros, certes, compte tenu des engagements effectués en 2023 dans le cadre de l'appel à projets du Plan cigogne.

L'accueil de la petite enfance est un enjeu crucial. Chaque enfant mérite un environnement sûr et stimulant et chaque parents mérite la tranquillité d'esprit et pour savoir que finalement les besoins en matière de garde d'enfants sont satisfaits. Où en est l'appel à projet conjoint avec l'Office de la naissance et de l'enfance (l'ONE) visant à la création de places ? À combien s'élève le taux de couverture globale et moyen depuis la création de nouvelles places ? Au-delà du manque de places en crèche, une autre réalité est préoccupante, à savoir la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Or, la création de nouvelles places en crèche nécessite évidemment des accueillants et des accueillantes. Le déficit va continuer à se creuser si rien ne se passe en parallèle. C'est bien la Région qui prend en charge les postes de puériculteur et puéricultrices à travers l'octroi de postes d'agents contractuels subventionnés, mais le ministre en a également la casquette et doit s'assurer que des synergies existent. La députée demande, à cette occasion, comment le ministre lutte contre cette pénurie.

M. Petya Obolensky (PTB) estime que, puisque les députés sont intervenus récemment en plénière par rapport aux crèches, c'est important de partir de la situation sur le terrain et du taux de couverture dramatiquement bas, comme le souligne régulièrement la Ligue des familles, en particulier dans des communes comme Anderlecht ou Molenbeek. On estime à peu près à 10.000 places les besoins urgents. Ce que le ministre propose est très largement en-dessous.

Le deuxième problème est que les chiffres sont flous puisque, lorsque le ministre a été interrogé sur le nombre de places de crèches qui ont été ouvertes, il a répondu à une question écrite un chiffre qui était bien en dessous de ce qu'avait dit Madame Trachte en plénière. Néanmoins, le député est se réjouit que les ministres se soient enfin coordonnés pour transmettre désormais le même chiffre. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas suffisant, même si 1.456 places c'est mieux par rapport à rien du tout, mais c'est 10 fois moins que les besoins selon la Ligue des Familles. Le groupe PTB soutiendra ces mesures-là mais il en faut encore davantage. Nous vivons dans un monde où, avant même de concevoir un enfant avec son conjoint, sa conjointe, on stresse déjà pour savoir où l'inscrire en crèche. Ce ne sont pas des conditions dans lesquelles on veut accueillir les nouveau-nés en Région bruxelloise.

M. Hicham Talhi (Ecolo) rappelle que, comme l'a souligné le ministre et sa collègue, la Commission

communautaire française a agi en créant 1.456 nouvelles places lors de cette législature entre 2019 et 2023 et 664 autres places vont voir le jour. Comme l'a mis en évidence la Ligue des familles, il existe de grandes disparités entre les communes, un différentiel qui peut être du simple au quadruple entre les communes d'Anderlecht, de Koekelberg et d'Etterbeek. Le chantier n'est pas terminé, personne ne l'a dit. Madame Trachte l'a également rappelé en déclaration de politique, c'est un chantier qui est difficile mais qui est aussi partagé avec les communes. Si aujourd'hui des communes arrivent à avoir 67 places et d'autres pas, il ne faut pas mettre l'ensemble de la responsabilité uniquement à la Commission communautaire française. Le député estime qu'un travail peut être également réalisé au niveau des communes.

Par ailleurs, le député souligne également, dans la dimension de genre, l'allocation mise en place en vue de payer les factures de l'ONE pour la réserve de places en crèche des enfants du personnel de la Commission communautaire française. Ceci permet l'insertion socio-professionnelle des femmes étant très souvent contraintes de mettre leur carrière de côté pour pouvoir s'occuper de leurs enfants.

Le député mentionne aussi le travail éprouvant des puéricultrices qui ne sont pas juste de la main d'œuvre et qui doivent prendre en charge plusieurs enfants. Il s'agit d'un métier physique où beaucoup de burnout sont observés parce qu'il y a beaucoup d'enfants à prendre en charge. Il faudrait une attention particulière sur leurs conditions de travail. Le député est toujours mal à l'aise quand on parle de main d'œuvre comme si c'était un moyen comme un autre.

Mme Véronique Jamouille (PS) estime que l'on peut évidemment toujours voir le verre à moitié vide plutôt que le verre à moitié plein. Elle se réjouit que, depuis le début de cette législature, la Commission communautaire française n'a cessé d'augmenter le nombre de places d'accueil et d'autres sont en train d'arriver. La députée demande quelle est la programmation pour ces nouvelles places qui sont programmées pour 2024-2025. Ce n'est pas une responsabilité exclusive de la Commission communautaire française puisque l'on est un peu un des bras armés de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'ONE en particulier.

La députée se réjouit également de constater que le focus pour les nouvelles places a bien été mis sur les quartiers et les communes dont le taux de couverture reste encore trop faible (inférieur à 33 %), mais également sur les publics fragilisés, comme les familles monoparentales, les demandeur d'emploi ou encore l'accueil d'urgence, et que, enfin l'appel à projet cible l'offre d'accueil public ou qui pratique les tarifs proportionnels aux revenus des parents en vigueur dans les

crèches publiques. Ces mesures devraient permettre de rendre les crèches bruxelloises plus accessibles pour des publics qui avaient parfois du mal à y avoir accès.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime que la politique du *handstreaming* doit être appliquée à travers toutes les compétences. Concernant l'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches, il demande si des budgets spécifiques sont prévus.

M. Rudi Vervoort (ministre) expose le cadre. L'ONE est le pouvoir régulateur qui définit sa programmation propre. Un plan, souvent appelé Plan cigogne, fixe le cadre général des appels à projets et le Collège dégage un budget de 17 à 18 millions d'euros en Région pour sa politique d'aide à l'emploi via des postes ACS, pour faire fonctionner les crèches. Énormément de moyens budgétaires sont dégagés dans le cadre des contrats de quartier ou de rénovation où le Collège finance les briques. Puisque les tarifs sont définis en fonction des revenus des parents, le déficit est couvert par l'ONE en fonction de la participation financière des parents.

Les chiffres que le ministre a donnés prévoient effectivement encore une augmentation du nombre de places. Tous les dossiers de candidatures du dernier appel à projets ont été déclarés recevables par l'ONE ont été sélectionnés par la Commission communautaire française.

Le taux de subvention est différent pour les enfants handicapés, puisqu'il est à 95 % quand il y a un accueil dans le projet du milieu d'accueil. Trois projets qui prévoient l'inclusion d'enfants porteurs de handicap sont soutenus. Le premier est la crèche inclusive Les Jardins d'Horta du CHU Brugmann. Il s'agit d'un projet pilote pour des enfants autistes. Ces enfants sont accueillis par demi-journée avec un groupe le matin et un groupe l'après-midi. Il subsistait un problème pour les parents qui avaient des enfants en âge d'être en crèche pour lesquels il fallait une solution pour les garder l'autre demi-journée. Le projet CHU Brugmann permet effectivement d'accueillir les enfants en crèche lorsqu'ils ne sont pas pris en charge au niveau thérapeutique le matin ou l'après-midi. Le deuxième projet est La Court'Echelle à Berchem-Sainte-Agathe. Le troisième projet est les Piloux à Neder-Over-Heembeek qui va également accueillir des enfants porteurs de handicap. Cela nécessite évidemment un personnel qui est formé spécifiquement.

Le Collège communiquera tous les chiffres. Il y a une programmation sur le nombre, mais cela dépend de l'état d'avancement des projets quand on parle des briques, etc. Il y a des situations qui sont évidemment très diverses puisqu'il y a des projets qui sont déjà bien avancés et d'autres qui vont nécessiter des

interventions qui feront qu'il y aura un étalement de l'ouverture dans le temps. Cela dit, les chiffres sont consolidés, il y a aucune raison que le Collège n'y arrive pas. Il faut savoir que, dans les milieux d'accueil privés, il existe une attractivité plus grande dans certaines communes que dans d'autres. Il faut retenir cet aspect-là. Ce qui a aussi créé des problèmes ces dernières années, c'est que, suite à la crise du Covid, un certain nombre de crèches ont fermé leurs portes. Les crèches privées avaient un modèle économique qui s'est trouvé basculé par le Covid et la crise énergétique. Ils se sont retrouvés dans l'incapacité de pouvoir poursuivre leurs activités. C'est donc un investissement que les pouvoirs publics ne peuvent pas délaissier, à la fois pour une raison d'égalité mais aussi pour assurer une certaine durabilité des projets.

Mme Françoise Schepmans (MR) demande à combien s'élève le taux de couverture globale et moyen depuis la création de nouvelles places.

M. Rudi Vervoort (ministre) répond que la couverture globale moyenne est de 43 %. Kind en Gezin a une politique de petite enfance différente de l'ONE avec des taux d'encadrement différents et moins stricts. La question du néerlandais a quand même fort fragilisé le secteur, parce que le personnel et les enfants ne parlent pas toujours le néerlandais. Reste également la question des directions qui devaient avoir la connaissance minimale du néerlandais et qui a créé des problèmes.

Mme Françoise Schepmans (MR) demande au ministre s'il est possible d'également de transmettre la liste des crèches privées dans la situation actuelle (annexe 8).

Concernant l'AB 22 006 – la subvention de fonctionnement à l'asbl Fraje, la députée s'interroge sur l'augmentation de l'ajusté alors qu'à l'initiale 2024 le budget était resté inchangé par rapport à 2023.

M. Rudi Vervoort (ministre) répond que c'est au niveau des salaires que se fait la différence de 17.000 euros.

Mission 24 Tourisme

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) demande au ministre de l'excuser. Il s'était engagé à un grand débat sur le tourisme social suite à un désaccord. Le député continue à penser que les compétences du tourisme social sont plus larges que ce que le ministre met dans le budget. En effet, il y mentionne uniquement les auberges de jeunesse. Le député a pris une définition de l'organisme international du tourisme social qui le définit dans les statuts du tourisme social, de la ma-

nière suivante : « l'ensemble des rapports et des phénomènes résultant de la participation au tourisme, et en particulier, de la participation des couches sociales aux revenus modestes. Cette participation est rendue possible ou facilitée par des mesures d'un caractère social bien défini ». L'organisme s'appuie, pour mener les actions en principe adoptées par la déclaration de Montréal. Le député ne va pas lire cette déclaration mais il mettra sans doute un lien dans le budget. C'est à la fois sur les lieux d'accueil, comme des lieux d'accueil, des auberges de jeunesse, des campings, des lieux de tourisme pour des personnes en situation de handicap ou pour personnes âgées. Peut-être que, dans le cadre de la politique pour 2030, lorsque Bruxelles sera la capitale européenne, on pourra étendre le tourisme social. Bruxelles aura sans doute des tas d'étudiants, de jeunes, de personnes qui viendront de l'Europe entière et qui n'ont peut-être pas les moyens. L'auberge de jeunesse n'est pas l'unique outil. Si le député est réélu en 2024, si M. Vervoort est toujours ministre, l'intervenant s'engage à lui poser une question étendue sur le sujet.

Mme Françoise Schepmans (MR) rappelle que, suite à la dernière réforme de l'État, la Commission communautaire française n'exerce plus qu'un petit reliquat des compétences touristiques, à savoir l'investissement dans les infrastructures sociales.

Au budget 2024, ce sont plus de 865.000 euros qui sont consacrés en crédits d'engagement et de liquidation dans la mission 24, Tourisme, soit une augmentation de 46.000 euros par rapport à l'initial 2023.

Comme il est précisé dans l'exposé général, la Commission communautaire française a lancé un marché pour réaliser un diagnostic des besoins en infrastructure des auberges de jeunesse. Ces besoins ont été priorisés dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement pour les auberges de jeunesse afin de répondre aux aspects de sécurité sur la base de l'Arrêté Gouvernemental du 24 mars 2016 relatif aux hébergements touristiques et plus précisément l'Annexe 7 reprenant les normes de sécurité contre l'incendie.

Comme pour l'année 2023, en 2024, la priorité du Collège est axée sur la sécurisation incendie des bâtiments et sur les performances énergétiques, ensuite viennent les travaux d'agrément permettant d'améliorer l'offre en tourisme sociale.

Dès lors, le ministre peut-il préciser où en sont les travaux de rénovation ? Quelles sont les auberges dans lesquelles les travaux sont finis ? Quelles sont les auberges qui sont en cours de travaux afin de respecter la réglementation régionale relative aux hébergements touristiques ? Peut-il préciser le calendrier dans les mois à venir ?

Enfin, suite à la crise sanitaire de la Covid-19, l'auberge de jeunesse Van Gogh (CHAB) s'est retrouvée dans une situation financière catastrophique. Dès lors, le CHAB était dans l'obligation de mettre en vente une partie de ses bâtiments afin de régler ses dettes. Le ministre peut-il préciser où en est la vente desdits bâtiments du CHAB ? Une clause suspensive a été ajoutée dans le cadre de la vente d'une partie des bâtiments. Aux dernières nouvelles, l'octroi du permis d'urbanisme serait toujours en attente, le ministre peut-il faire un état des lieux de la situation ? Quant à la réexploitation du reste des bâtiments, le CHAB a-t-il reçu l'autorisation du SIAMU ?

M. Rudi Vervoort (ministre) précise qu'il y a deux types de situations : soit le Collège est propriétaire des bâtiments et couvre la totalité des frais liés à son obligation de propriétaire mais pas les frais liés aux responsabilités du locataire, soit le Collège n'est pas propriétaire et la Commission communautaire française intervient à concurrence de maximum 75 % des frais des travaux réalisés. Ce sont principalement des travaux de sécurité et de rénovation. En 2023, les priorités étaient la sécurité, la performance énergétique et, au final, les travaux d'agrément pour améliorer la qualité de l'offre. Ces crédits seront consommés.

Concernant les dossiers qui ont été déposés, il y a le CHAB, le Jacques Brel (propriété de la Commission communautaire française), l'Auberge des Trois Fontaines et le Collège est en attente d'un autre dossier, Génération Europe qui est également un bâtiment dont la Commission communautaire française est propriétaire. Ce qui différencie les montants sur deux AB : la subvention d'investissement en tourisme social, d'une part, et les frais de fonctionnement des auberges de jeunesse, propriétés de la Commission communautaire française, d'autre part.

Concernant le CHAB, la situation a mené à la vente d'une partie du patrimoine. Une partie des bâtiments n'est pas vendue et l'asbl continue son exploitation. Comme la structure était endettée, elle a vendu une partie qui est sortie de ce patrimoine-là et l'autre partie est toujours opérationnelle. Le ministre n'a pas le détail des superficies, mais la députée peut poser la question en question écrite et le ministre y répondra de manière beaucoup plus précise. Les bâtiments qui demeurent en auberges de jeunesse n'ont pas besoin de permis puisqu'ils continuent leur activité.

Mission 25 Transport scolaire

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime que ce dossier est à la fois un succès parce que, effectivement, depuis le début de la législature, le ministre a

avancé au travers de l'audit qui a permis de tracer de grandes lignes. Il a été interpellé à de très nombreuses reprises sur le sujet. Le député rappelle que, dans le cadre de cet audit, il y avait quatre points qui étaient l'optimisation des circuits, l'autonomie des enfants, la communication et la participation et la gestion et le financement. Les incidents qui s'étaient produits l'année précédente avaient démontré qu'on devait continuer à être attentif. Le ministre a continué à investir, à former les accompagnateurs, a essayé de créer les conditions et on sait à quel point elles sont difficiles, ce qui renforce la sécurité de l'emploi. La situation a été très difficile avec l'augmentation du prix du fuel plus la concurrence en termes de chauffeurs. Au travers du budget en légère augmentation que le ministre donne aujourd'hui, comment va-t-il s'inscrire dans les quatre axes qui ont été tracés par l'audit ?

Le député souligne que la confiance des parents dans l'institution de la Commission communautaire française est importante. Effectivement, ce transfert depuis le transport en bus vers les transports en commun n'était pas gagné. Le ministre peut-il rappeler le chiffre ? Il s'agissait d'un transfert modal qui était assez important. Cela avait surpris le député, d'autant plus qu'on sortait d'une période de crise.

M. Sadik Köksal (MR) estime qu'il est préoccupant de constater que, dans l'ensemble, le budget alloué au transport scolaire semble avoir diminué de 10.900.000 euros, jusqu'à ce que l'on se rende compte que les budgets de l'initial 2023 comportent simplement une erreur technique, puisque le groupe MR l'a appris ce matin grâce à la correction apportée via l'amendement du ministre.

Malgré les années de problèmes récurrents dans ce domaine, les ressources ne semblent pas avoir été accrues de manière significative pour résoudre les problèmes persistants.

Un deuxième élément qui importe au groupe MR est la mise en place des recommandations de l'audit prospectif reportées jusqu'à la crise de la rentrée 2022.

Lors du budget 2022, le ministre annonçait mettre en place les recommandations telles que l'application de gestion des absences ou l'outil de visualisation des véhicules. Or aujourd'hui, toujours rien puisque le ministre l'a répété lors de la déclaration de politique générale pour l'année à venir.

Le groupe MR interroge le ministre chaque année, il importe d'être transparent en la matière. Sur la trentaine de recommandations, combien ont été mises en œuvre ?

Par ailleurs, il n'existe aucune ligne budgétaire qui se consacre à ces recommandations, contrairement au budget de l'année dernière.

Cette rentrée était en effet moins perturbée que celle de l'année dernière. Début octobre, la Fédération belge des exploitants d'autobus et d'autocars s'est réjouie que leur demande de mettre en place des flexi-jobs dans le secteur des autobus et autocars belges ait trouvé un écho favorable auprès du Gouvernement fédéral, rappelant que plus de 1.500 postes de chauffeurs professionnels de bus et de car restent vacants. Mais pour cela, il faudra d'abord trouver des candidats et les former.

Lors de la séance plénière du 20 septembre 2023, il était affirmé que sur les 223 circuits existants (223 et non 180 annoncés dans la DPG d'octobre), environ dix circuits sont annulés par jour, essentiellement en raison d'un manque de chauffeurs.

Au vu de la récente décision du Fédéral, est-ce que la Région a déjà pu entremettre les démarches nécessaires pour engager des chauffeurs supplémentaires afin qu'aucun circuit ne soit supprimé au quotidien ?

Enfin, l'audit avait souligné que « De l'ordre de 8.600 élèves pourraient fréquenter l'enseignement spécialisé en RBC en 2024-2025, soit une augmentation de 12 % ». Le ministre confirme-t-il cette tendance aujourd'hui ? De manière anticipative, que fait-il pour prévenir cette augmentation ?

Il est impératif que ce Gouvernement se prépare adéquatement. Il est plus que temps de planifier à l'avance afin de trouver des solutions adaptées pour chacune et chacun de ces élèves, garantissant ainsi leur accès à l'éducation de qualité.

Mme Isabelle Emmerly (PS) confirme que le budget est en augmentation. Cette augmentation s'élève, en moyenne, à 25 % entre 2019 et 2023, c'est-à-dire plus de 3 millions d'euros de hausse sur le budget engagé depuis le début de la législature. On peut toujours faire plus et mieux, mais en termes budgétaires, la mission a été remplie.

Après une crise de 2022 qui a beaucoup agité ce Parlement et cette commission, on est revenus à un peu plus d'équilibre. En effet, depuis, la Commission communautaire française a déployé une série de nouvelles mesures de transports alternatifs, nous pouvons citer notamment : taxis, taxis PMR, location de vans, etc.

De plus, une vaste étude a été réalisée à la demande de l'Administration qui dresse un diagnostic et dégage une trentaine de recommandations visant à améliorer la situation des enfants avec l'objectif d'op-

timiser les circuits, de tendre vers plus d'autonomie dans les déplacements des enfants à besoins spécifiques, ainsi que de mieux communiquer avec les parents. Elle définit une nouvelle vision du transport scolaire et les lignes de conduites pour les 10 années à venir. Dans l'ensemble, toutes les recommandations ont été suivies et certaines lancées. Il y a lieu de s'en féliciter, sachant que les temps de trajet ont été sensiblement réduits et c'était l'objectif aussi, et qu'en moyenne, ils s'élèvent aujourd'hui à 45 minutes au lieu de 2,5 heures par jour pour certains trajets.

La préconisation principale de l'audit consistait à réduire le nombre d'enfants transportés par les compagnies privées, 20 % de ces enfants étant considérés comme à même de se déplacer autrement. Il faut mettre les moyens de ces déplacements privés vers ceux qui en ont le plus besoin et dégager ainsi une meilleure adéquation.

Le ministre peut-il donner plus d'informations sur l'application de géolocalisation des bus qui sera développée ? Quel est le calendrier sur la disponibilité de l'application ?

Un centre d'appel a été ouvert, ce qui a permis de diminuer les tensions avec les écoles et les familles. Le ministre peut-il fournir des informations sur son évaluation qui était prévue fin septembre ?

La déclaration de politique générale mentionnait qu'il est prévu de mettre à l'essai un certain nombre de nouveaux rang STIB accompagnés pour les enfants qui ont les capacités psychomotrices et mentales. Combien d'enfants sont concernés par cette mesure selon les projections effectuées ?

Concernant la revalorisation des tarifs des transporteurs, qui avait tant posé de problèmes en 2022, le ministre peut-il fournir plus d'éléments ? Est-ce que cela a permis de réellement doper l'attractivité du métier ? On a sorti des enfants de ce circuit, mais a-t-on réellement créé l'attractivité voulue pour ce complément-là ?

Dans le cadre du transport scolaire, combien d'enfants bénéficient du remboursement de l'intégralité de l'abonnement STIB ?

Mme Joëlle Maison (DéFI) avait des questions communes avec celles de ses collègues qui l'ont précédée. Elle rappelle que le transport scolaire organisé par la Commission communautaire française concerne effectivement près de 3.000 enfants à besoins spécifiques qui permet évidemment d'avoir accès à leurs établissements d'enseignement spécialisés, mais également aux thérapies dont ils bénéficient parfois dans le cadre scolaire. Il est vrai que l'on s'est retrouvé dans un agenda particulier au cours de

cette législature puisque l'on a assisté à cette présentation de l'audit pour lesquels les membres de la commission ont été très actifs. À la rentrée suivante, la situation était très compliquée pour plusieurs centaines de familles. Le ministre et son administration ont communiqué et ont essayé de colmater les problèmes comme ils le pouvaient. À la rentrée de 2023, quelques familles ont rencontré encore des difficultés, mais le ministre met manifestement tout en œuvre pour que cela ne se reproduise plus. C'est évidemment une bonne chose puisque l'accès à l'éducation est un droit fondamental.

Le groupe DéFI se réjouit évidemment de l'objectif général qui est de développer une stratégie de mobilité spécifique pour chaque établissement d'enseignement spécialisé et de construire un système où chaque enfant bénéficie d'un transport adapté à ses besoins. La députée suppose que ces changements se font en bonne intelligence avec les parents et les familles. Même s'il y a aujourd'hui un peu moins d'enfants transportés ou que les circuits sont un petit peu moins longs que d'habitude, certains circuits, pour certains enfants, restent très longs. Il y a toujours aujourd'hui des enfants qui passent 2h-2h30 dans les transports scolaires. C'est inacceptable en soi, mais a bien conscience que le ministre n'est pas un magicien et que c'est compliqué de faire disparaître cette longueur de transport d'un coup de baguette magique qu'il n'a pas. En revanche, le ministre dispose d'outils qui lui permettent d'améliorer le temps passé par ces enfants dans ces transports. Lors de l'audit la députée avait présenté justement cette proposition à la personne qui s'était chargé de l'audit. Il avait répondu qu'il n'avait pas envisagé *à priori*, dans le cadre de l'audit, la possibilité de faire un 5e axe qui serait cet axe-là. Ensuite ils y avaient réfléchi et décidé de ne pas le mettre, mais que c'était en tout cas une très bonne idée. Indépendamment du transfert modal il faut effectivement aussi se pencher sur la situation des enfants qui restent transportés et qui, pour certains d'entre eux, passent près de 3 heures dans les transports scolaires.

La députée a interrogé le ministre à de nombreuses reprises et il avait répondu que, étant donné les accompagnateurs qui, en plus, bénéficient maintenant de contrat à durée indéterminée, il était tout à fait loisible de leur proposer des formations, dans le cadre de ces transports aux élèves qui sont véhiculés le matin et le soir, qui leur permettraient de proposer dans ces transports des animations éducatives ou culturel. Est-ce que ces animateurs bénéficient de telles formations et est-ce que, pour un certain nombre d'enfants, il y a une amélioration sensible de la qualité de transport et du temps passé dans le transport scolaire lorsqu'il reste encore très long ?

Mme Céline Fremault (Les Engagés) se souvient qu'il y avait plus de 400 enfants sans solution à la rentrée 2022. En 2023, il y a eu une alerte d'un certain nombre d'associations d'un circuit qui était plus en tension pendant quelques jours et puis il semble que la situation se soit stabilisée assez rapidement. Elle attire l'attention du ministre sur 2024 parce qu'il y aura un changement de titulaire de portefeuille *a priori*. Les calendriers d'été sont connus après des négociations de future majorité et des dossiers sont transmis. Si il y a un dossier qui doit être mis au-dessus de la pile en Commission communautaire française quand et si le ministre est amené à céder son dossier à quelqu'un qui lui succédera c'est bien celui sur les transports scolaires. On sait très bien que ce sont des choses qui s'opèrent en général entre le 15 juillet et le 30 juillet c'est-à-dire à quelques semaines de la rentrée scolaire. Cela veut dire que le successeur ne pourra pas dire qu'il n'a pas été alerté puisque, en plus, l'ensemble des groupes ici sont candidats au pouvoir et relayeront à celles et ceux qui seront têtes de liste qu'un dossier de cette ampleur-là, qui a connu des telles difficultés et pour lequel il y a eu un audit, doit faire l'objet d'une priorité absolue de traitement dans le futur cabinet qui sera en charge de la question du transport scolaire. Il ne faudra pas que quelqu'un dise au mois de septembre qu'il n'a pas été prévenu à heure et à temps. Tout le monde ici est garant d'avoir relayé et d'être attentif à ces problématiques-là.

Concernant l'audit avec les différents volets, quelle est l'évaluation aujourd'hui, est-ce que le ministre considère qu'il y aura aussi une mise à jour qui sera nécessaire ? Entre la production de l'audit en 2022 et des mesures qui ont été prises à court et moyen terme, il y a peut-être déjà un certain nombre d'ajustement qui pourra apparaître nécessaire dans ce qui a été décidé.

La députée attire l'attention du ministre sur la question tant des chauffeurs que des accompagnateurs. La question de la pénurie de chauffeurs est connue, il a été discuté à un certain moment de modalisation. Tant pour les chauffeurs que les accompagnateurs, la question de la formation est quelque chose d'essentiel. La députée l'avait en son temps évoqué. Entre Elke Van de Brandt, Bernard Clerfayt et le ministre Vervoort, il y a lieu d'avoir une collaboration qui soit la plus stricte sur ce dossier-là.

La députée a entendu Madame Emmerly dire que c'était un budget qui a augmenté de 25 % depuis le début de la législature. Connaissant le couac de 2022, à quel type de facteur très concret est-ce lié ? Il y a toute une série de problématiques qui ont amené ces circuits à être en déficit en 2022. Quelles en sont les raisons ?

Il lui est revenu, mais c'est à vérifier, que cette problématique sur les transports scolaires aurait d'ores et déjà un impact en termes de fréquentation scolaire sur certaines écoles et que certains parents chercheraient des solutions alternatives mieux desservies pour leurs enfants. La députée relaie cela du terrain avec certitude.

M. Petya Obolensky (PTB) s'est inquiété de la diminution de 10 millions d'euros pour le transport scolaire pour entendre ensuite qu'il s'agissait d'une erreur. Le budget ne diminue pas, il stagne avec une très légère augmentation. 3.000 enfants sont concernés et l'objectif que chacun bénéficie d'un transport adapté qui réponde à ses besoins jusqu'à l'école de son choix est compliqué. Cela reste un défi et le député ne reviendra pas sur le fiasco de la rentrée précédente. Les retours de terrain aujourd'hui confirment que cela reste quand même un sacré tohu-bohu. Cela avance difficilement et les besoins restent immenses. Dans la déclaration de politique générale, il est écrit que « le Gouvernement restera attentif à l'évolution de la situation ». Le député espère que le gouvernement règle définitivement ce problème qui pourrit la vie de centaines de familles. Madame Fremault a rappelé que, bien souvent, des solutions alternatives sont trouvées par les familles elles-mêmes, les amis ou les proches des enfants concernés. Il estime que cette situation est inacceptable en 2023.

Un courrier du Délégué général aux droits de l'enfant, de la Directrice générale de la Ligue des familles et du directeur d'Unia adressé au cabinet du ministre Vervoort juste avant le début des budgets de la Commission communautaire française, tire la sonnette d'alarme à propos du « calvaire vécu par de nombreux enfants de l'enseignement spécialisé et de leur famille qui recourent au transport scolaire ». Dans les faits, il s'agit d'un droit fondamental, celui à l'enseignement pour tous les enfants, qui est mis à mal en Région de Bruxelles Capitale, en particulier pour un public déjà très fragilisé, celui des enfants qui fréquentent l'enseignement spécialisé. Les mêmes difficultés continuent à persister, les trajets sont trop longs, pénibles avec une durée moyenne de 1h20 jusqu'à 2h pour certains enfants. Le multimodal, la nécessaire diversification des solutions de transport pour les enfants est une piste évidemment nécessaire et intéressante pour améliorer les choses, mais il y a encore visiblement un manque d'accompagnement sur le réseau STIB et un manque d'efficacité semble-t-il du service Taxibus. Cela laisse penser qu'il subsiste encore de sacrés couacs.

Concernant les enfants de 10 ans et plus qui fréquentent l'enseignement de type 8, les nombreuses questions du député ont été transformées en questions écrites et il a reçu récemment une réponse du ministre qui ne l'a pas forcément rassuré. Beaucoup

d'enfants doivent prendre la STIB dans des conditions qui ne sont pas du tout adaptées à leurs besoins. Ceux qui vont en rang à 10 dans ce réseau ont besoin pour la plupart de plus de deux accompagnants. Heureusement, la plupart des familles qui ont demandé une dérogation ont reçu une réponse positive, mais c'est à nouveau aux familles des enfants de se battre à chaque fois pour demander des dérogations, pour les droits de leurs enfants. Cela reste donc compliqué.

Concernant la nécessaire valorisation du travail des chauffeurs et des accompagnateurs, il était urgent de trouver une solution car les chauffeurs allaient voir ailleurs. L'évolution des conditions de travail est positive ce métier reste encore trop peu valorisé. Il reste encore du travail mais la difficulté réside dans l'évaluation des besoins des chauffeurs de bus et des accompagnateurs mais le député estime que le budget 2024 n'est pas encore suffisant et que le chantier reste énorme.

M. Rudi Vervoort (ministre) confirme que la rentrée 2022 était particulièrement difficile. Cela lui donne l'occasion de remercier l'ensemble des services des collaborateurs qui ont travaillé sans relâche. La cellule de crise a été mise en place depuis le mois de juillet. Il précise qu'un nombre d'offres était en déficit pour réaliser un certain nombre de circuits. Cela a imposé des mesures d'urgence et, d'une certaine manière, cela a permis d'accélérer la mise en œuvre d'une série de mesures préconisées par l'audit. Il faut toujours voir le positif dans les situations particulièrement complexes. Si le ministre prend l'exemple du shift modal, on est déjà maintenant à 12-15 % de transfert vers les autres modes de transport. Si l'on regarde ces 12-15 % par rapport à l'objectif fixé dans l'audit qui était de 20 %, il reste, certes, encore du travail, mais il constate une accélération qu'il n'y aurait pas eu si la situation était restée inchangée au niveau de l'offre de transport.

Les ressources mises en œuvre aujourd'hui sont de 185 bus disponibles avec le marché des transporteurs privés, 17 minivans dont 13 qui tournent déjà de manière permanente depuis septembre 2023 et 4 supplémentaires qui vont tourner à partir du 20 novembre prochain, 20 taxis qui tournent et ce nombre est appelé à augmenter, 9 rangs pour 170 enfants, 210 accompagnateurs scolaires et 17 chauffeurs pour les minivans qui peuvent rouler avec un permis B. Au niveau du transport scolaire, il reste un circuit qui reste problématique à l'Institut Herlin. Le cabinet tente sans relâche de trouver une solution car cette situation n'est pas acceptable.

Concernant les enfants qui étaient hors cadre du transport scolaire, sur 189 demandes de dérogation introduites, 177 ont reçu un avis positif et 2 recours

auprès du cabinet ont reçu également une réponse positive.

Dans cette gestion de crise permanente, il est clair que la priorité est de trouver des solutions mais le ministre précise qu'il faut raisonner de manière qualitative et non pas que de manière quantitative. Pour nombre d'enfants, la durée du trajet est problématique et pour les autistes, le respect de l'horaire est primordial.

Concernant l'application, le Collège travaille avec Paradigm. Le projet est en cours et son lancement est prévu durant le 1^{er} semestre 2024.

Le centre d'appel a bien fonctionné. Il y a plus de 500 appels. Cela a vraiment permis aux parents de lancer les alertes. Le Collège avait besoin de ce retour du terrain. Les parents fonctionnent pour la plupart maintenant en groupe WhatsApp et, dès qu'il y a un souci, le matin ou déjà la veille les messages circulent et cela permet d'être rassuré sur le fait que le lendemain l'enfant sera bien pris en charge ou pas. Ce type de plateforme entre parents est vraiment très important et permet effectivement à cette information-là de circuler.

Pour l'instant, on dénombre 170 enfants sur les rangs dans 9 écoles différentes. Le Collège espère pouvoir doubler le chiffre d'ici l'année prochaine.

Sur la revalorisation des tarifs des transporteurs, deux aspects entraînent l'augmentation des crédits, l'indexation et le coût des carburants. Cela n'a sans doute pas été suffisamment anticipé lors des marchés publics en 2022. Après la période Covid, une série de métiers ont été en pénurie. Le secteur du transport était concerné avec des contrats à durée déterminée, des conditions de travail pénibles et des horaires coupés. Un certain nombre de chauffeurs ont quitté leur poste pour des horaires plus cohérents et un meilleur salaire. Le ministre est conscient que cela reste un dossier sous tension.

Le temps de trajet moyen est de 1h30 pour les bus et de 1h10 pour les solutions alternatives.

Concernant la concurrence, le shopping entre écoles, la priorité pour les bus a été mise en faveur des enfants qui ont un handicap lourd. Cette priorisation a entraîné effectivement un certain mouvement au niveau des inscriptions. La situation devrait se régulariser au final. Le ministre sera attentif à informer son successeur de l'importance de ce dossier du transport scolaire pour ne pas l'oublier en début de législature.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) constate qu'il y a une légère réduction à l'AB 29 0803 1211 – frais de transport. Est-ce un transfert ?

Un incident s'était produit il y a 2 ans parce que les contrats avaient été renouvelés pendant les vacances. Est-ce que ce problème de compte de renouvellement et d'appel à marchés publics se fait plutôt comme il avait été recommandé pour éviter justement ce problème ? Si ça ne va pas bien l'année prochaine cela reste-t-il encore de la responsabilité du ministre ?

M. Rudi Vervoort (ministre) répond par l'affirmative. Les moyens ont effectivement été diminués de 626.000 euros. Il y a un transfert interne de 102.000 euros pour couvrir les frais d'essence et de location des minivans. Il a également un autre transfert interne aussi et une diminution de 367.000 euros via l'ajustement budgétaire au sein de la mission 25.

À l'initial 24, cela a effectivement diminué parce que le Collège a tenu compte de la diminution du nombre de circuits en bus qui a un impact budgétaire et du développement des modes de transport alternatifs.

M. Sadik Köksal (MR) suppose que la raison de l'augmentation à l'AB 25 009 07, activité 7 – rémunération du personnel d'accompagnement est l'engagement des 210 accompagnateurs, comme annoncé précédemment. Ont-ils tous été engagés. Si ce n'est pas le cas, à combien s'élève aujourd'hui le nombre d'engagements ?

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que l'ajusté a été augmenté de 413.000 euros. 80.000 euros proviennent de l'allocation de base « frais de transport » pour payer les rémunérations des chauffeurs des minivans et 333.000 euros via l'ajustement de la mission 5. À l'initial, il y a eu une augmentation des moyens de 400.000 euros, ce qui permet effectivement la répercussion des salaires en année pleine ainsi que l'indexation des rémunérations telle que prévue.

M. Sadik Köksal (MR) demande, toujours à l'AB 25 009 0703 1211 concernant les frais liés au personnel d'accompagnement, si cela concerne les frais liés au personnel d'accompagnement concernant, notamment, les tickets de restaurant et abonnements STIB. Concernant l'activité 8, dépense de toute nature relative au transport scolaire, mise en œuvre des recommandations de l'audit comme précédemment en 2023, il y avait une précision dans les AB et ici on ne retrouve pas les précisions qui concerneraient éventuellement les recommandations. Est-ce que le ministre dispose d'un calendrier de mise en œuvre de ces recommandations, puisqu'aucun budget n'y est spécifiquement dédié cette année-ci ?

M. Rudi Vervoort (ministre) confirme qu'il s'agit de la partie des rémunérations relatives aux chèques repas et aux abonnements STIB. Les crédits sont maintenus à l'ajusté et à l'initial.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que, par rapport à cet AB-là, on est uniquement dans les transferts de crédits pour financer les frais de carburant des vans. Il y a des transferts qui se font avec 60.000 euros pour cela. L'initial a été augmenté de 40.000 euros pour pérenniser les frais de carburant destinés aux 17 vans loués par la Commission communautaire française.

M. Sadik Köksal (MR) revient sur le calendrier de la mise en œuvre des recommandations. Le ministre n'a pas répondu. Y a-t-il un calendrier pour le futur, puisque les recommandations de l'audit datent de plus de 2 ans ?

M. Rudi Vervoort (ministre) espère encore augmenter, en termes de chiffre modal, aux 20 % tels que préconisés. Pour le reste, les mesures sont mises en œuvre. Toutes les recommandations sont suivies.

M. Sadik Köksal (MR) demande où sont précisées ces recommandations au niveau budgétaire ?

M. Rudi Vervoort (ministre) précise qu'il n'y a pas d'allocation de chiffres budgétaires. En revanche, le ministre propose d'annexer au rapport l'état d'avancement (annexe 9).

M. Sadik Köksal (MR) s'interroge, toujours pour les frais de location de transport, AB 25009 08 03 12 11, sur la diminution importante de l'AB par rapport à l'année 2023.

M. Rudi Vervoort (ministre) répond qu'il s'agit également des transferts de frais de transport. C'est une répartition interne en fonction de l'offre.

M. Petya Obolensky (PTB) propose, pour éviter l'incident, comme diraient certains, le fiasco, comme dirait le député lui-même, de l'année passée, de formuler une réserve pour prévoir l'éventuelle hausse du carburant. Les appels d'offres ne seraient peut-être pas adaptés.

M. Rudi Vervoort (ministre) répond qu'une réserve est prévue. Les frais globaux ne vont pas évoluer car nous ne sommes plus dans la situation précédente. Une série d'indexations ont été prévues, tout cela est planifié. Des transferts devront probablement être réalisés au moment de la rentrée prochaine, mais on ne peut pas anticiper aujourd'hui où et comment les problèmes vont se poser. Une réserve globale pour les frais de transport est prévue.

Mission 32 PHARE

M. Sadik Köksal (MR) constate, après une augmentation de près de 22 millions d'euros en deux ans, force est de constater que les choses stagnent quelque peu pour le budget 2024. On ne note pas, en effet, de hausse majeure des moyens alloués globalement.

Cependant, la cocomisation a permis de réorienter d'importants montants vers certaines priorités, comme la grande dépendance qui, comme expliqué dans l'exposé général, se voit renforcée de 700.000 euros supplémentaires.

Selon le député, il est impensable de se cacher derrière la cocomisation pour justifier cette stagnation du budget global consacré au handicap. Les moyens mis à disposition restent bien en-dessous des besoins réels sur le terrain.

Le cadastre des besoins et des services est encore récemment venu nous le rappeler.

Les attentes sont grandes et plus de volontarisme est attendu de la part de la Commission communautaire française. Certes, plus de moyens ont été donnés à la grande dépendance et aux services d'accueil de jour. Il est cependant bon de rappeler quelques chiffres : entre 225 et 1.376 personnes sont en attente d'intégrer un Centres de Jour pour adultes (CJA) et entre 152 et 447 personnes sont en attente d'intégrer un Service d'Accompagnement (SA).

Actuellement, il existe à Bruxelles 34 Centres de Jour pour adultes (CJA) accueillant 934 personnes, ce qui est beaucoup trop peu. Des efforts supplémentaires doivent impérativement voir le jour, et ce, le plus rapidement possible. Les choses traînent, à l'image de la Maison de l'Autisme, dont on nous parle depuis des années, et qui ne verra pas encore le jour sous cette législature.

Dans l'exposé général, deux projets pour 2024 concernent les infrastructures. C'est un pansement posé sur une plaie ouverte. D'autres projets sont-ils en ce moment examinés par la Commission communautaire française et si oui, le ministre peut-il les détailler ?

Récemment, le sort des ETA était évoqué au sein de l'hémicycle et tout le monde s'accordait sur le fait qu'il était d'une nécessité absolue de les aider en tout point. Or, dans le budget, le montant alloué aux subventions leur étant destinées n'est pas en hausse significative. Si la Commission communautaire française se souciait plus des ETA, elles n'auraient pas, pour la plupart, le couteau sous la gorge aujourd'hui.

Comment le ministre justifie-t-il que le montant des subventions pour les ETA ne soit pas beaucoup plus important ?

Le secteur est demandeur d'aides structurelles et non de sparadraps, mais elles ne lui sont pas accordées. Régulièrement, il tire la sonnette d'alarme mais le Collège semble sourd à ses appels à l'aide.

Depuis plusieurs semaines, la FEBRAP (la Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté) relaie, auprès du cabinet du ministre, les inquiétudes des directions des ETA. Sans aide exceptionnelle fin 2023, 9 ETA sur 12 termineront dans le rouge avec près de 4 millions d'euros de perte de résultat d'exploitation. Le ministre peut-il rappeler les moyens annuels supplémentaires qui ont été apportés, face aux crises successives auxquelles ils ont dû faire face ?

Quelle réponses apporter aux besoins et attentes du secteur qui emploie, mais assure également un accompagnement social pour les personnes porteurs de handicap ?

Quelles mesures concrètes le ministre va-t-il prendre pour rassurer ce secteur au combien important, car sans refinancement structurel, aujourd'hui, c'est l'emploi de plus d'un millier de travailleurs en situation de handicap qui est menacé ?

Une étude est en cours certes, mais ne sera malheureusement probablement pas mise en place avant les élections. Comment le ministre va-t-il rassurer, aujourd'hui, ce secteur qui en a plus que besoin ? Lorsque l'on parlait du sujet précédent où il y avait eu un audit et que, 2 ans après, se pose toujours la question de savoir ce qui a été mis en place et de constater que beaucoup de choses n'avaient toujours pas été mises en place. Le député espère que ce ne sera pas le cas et qu'il ne faut pas attendre le résultat de l'audit et ne pas attendre le futur gouvernement qui devra également se pencher sur ce dossier très important. Quelles sont les réponses du ministre par rapport aux attentes et aux besoins des personnes porteuses d'handicap et surtout des entreprises qui aujourd'hui les emploient ?

Mme Joëlle Maison (DéFI) rappelle que, suite à la condamnation de la Belgique et de ses entités fédérées en 2013 par le Comité européen des droits sociaux, le plan Grande dépendance a été approuvé en 2014. Il faut évidemment continuer à avancer dans ce domaine, que ce soit sur la question du cadastre des besoins (dont on ne dispose toujours pas), du statut de grande dépendance ou encore des normes d'encadrement. La situation à Bruxelles est loin d'être résolue. Il est par exemple estimé que, sur les 6.000 personnes qui vivent à domicile, une grande partie d'entre elles ne reçoivent pas encore les aides nécessaires.

Une liste d'attente compte 400 personnes mais cela ne reflète pas la réalité qui est de plusieurs milliers dont on ne peut déterminer exactement le nombre en attente. Il est vrai qu'en Flandres il y a 16.000 personnes porteuses de handicap qui disposent d'une aide structurelle. À Bruxelles, il suffit de comptabiliser le nombre de jeunes qui sortent chaque année d'établissements d'enseignement spécialisé sans prise en charge, sans solution, sans horizon pour prendre la mesure de la distorsion entre le recensement sur la liste d'attente et les besoins réels.

Il y a bien entendu de bonnes nouvelles depuis 2023, notamment pour la grande dépendance et le groupe DéFI tient évidemment à les saluer. Le ministre a parlé de 60 équivalents temps plein pour compléter les équipes qui accueillent les personnes dites de grande dépendance. Par rapport à cela, le groupe DéFI s'est posé des questions avec d'autres groupes pour établir le statut exact de ces 60 équivalents temps plein. Si la députée a bien compris, ces personnes viendraient en renfort aux équipes, aux centres de jour qui accueillent une personne en grande dépendance. Ce renfort est, en principe, valable pour 6 mois et éventuellement prolongeable pour 6 mois. Elle constate qu'elle s'est trompée et c'est tant mieux. Effectivement, on évolue évidemment mieux en centre qu'à la maison quand on dispose de toute une infrastructure, mais ce n'est pas le cas pour tous les résidents de grande dépendance, et si c'était une aide ponctuelle de 6 mois, éventuellement prolongeable en un an, on aurait pu craindre des effets néfastes sur les personnes hébergées et sur les centres qui accueilleraient sans cesse des personnes différentes. La députée est rassurée sur ce point, il s'agissait donc d'une mauvaise interprétation de sa part.

Le guichet unique d'information a été pointé dans les constats repris dans les conclusions du rapport de l'étude du cadastre comme étant une priorité. Ni la famille, ni les aidants proches, ni la personne porteuse de handicap elle-même se retrouve dans ce dédale de services offerts. Il est bien d'avoir une pluralité de services offerts, mais c'est encore mieux d'avoir une centralisation au niveau de l'information sur les services offerts. Le ministre avait confirmé en séance plénière, à la suite d'une des questions de la députée, qu'il avait effectivement la volonté politique de construire ce guichet unique d'informations. La députée ne le voit pas dans le budget, mais peut-être qu'elle se trompe encore une fois. Le ministre a-t-il bien l'intention de concrétiser ce guichet unique d'information avant la fin de la législature ?

À côté des bonnes nouvelles, il y a des moins bonnes également et la députée cite notamment le fait que le Collège n'ait pas rehaussé les normes d'encadrement pour les centres de jour ou d'héberge-

ment qui sont répartis sur plusieurs sites. Elle l'a déjà entendu à plusieurs reprises et c'est totalement justifié comme demande. Quid en ce qui concerne ces centres qui sont répartis sur plusieurs sites ?

Monsieur Köksal a parlé de la situation des ETA. Les groupes politiques ont pu dialoguer singulièrement avant l'ouverture de cette séance d'analyse budgétaire avec des représentants du secteur devant le Parlement. Même si le problème était connu, c'est vrai qu'il leur a été rappelé en des termes peut-être plus familiers et plus concrets. L'augmentation dans les subventions est une bonne nouvelle. Il est question de 66.3000 euros sur 33 millions d'euros environ et, en plus, dans les justifications de l'article, il est bien indiqué que, si un montant complémentaire est nécessaire, il sera corrigé lors de l'ajusté. C'est aussi de nature à donner un signal par rapport à cette étude qui est attendue pour le printemps et qui sera évidemment très utile pour voir dans quel sens il faut évoluer. Il est vrai que ces ETA, entre le prix de l'énergie, les augmentations salariales et le coût des matières premières, elles évaluent aujourd'hui à près de 4 millions d'euros la somme nécessaire pour maintenir juste la tête hors de l'eau. Il est vrai que ces résultats de l'étude structurelle porteront sur le long terme et sur les aides à apporter au modèle de viabilité de ces entreprises. Les conclusions seront donc très importantes pour déterminer les actions à mener dans ce secteur lors de la prochaine législature, mais aussi sans doute l'ajustement budgétaire dont elles devront bénéficier.

Pour clore ce sujet, les ETA ont dit de manière assez réaliste qu'elles sont d'accord d'évoluer vers un autre modèle, mais voudraient avoir une vision à court, moyen et long terme et savoir si elles doivent être plus sociales ou plus indépendantes, mais dans les deux cas il faut leur fournir les autorisations et les outils qui leur permettent de se déployer dans l'une ou l'autre de ces perspectives. La députée ne doute pas que l'étude permettra d'y voir beaucoup plus clair et d'ajuster éventuellement le budget qui leur est aujourd'hui accordé.

Mme Céline Fremault (Les Engagés) interroge le ministre sur la question du nombre de places au centre d'hébergement de jour le Répit. Ce dernier a fait l'objet d'une attention particulière de 20 places dans le cadre d'intermède Covid. Ont-elles toutes été ouvertes ? En effet, il y a eu à un certain moment un décalage entre l'annonce et le moment où les premières places avaient été libérées. La députée souligne que nombre de places ont vu le jour suite, notamment, à la condamnation de la Belgique en 2013, et la mise en place des plans de programmation en Commission communautaire française et en Commission communautaire commune. Le ministre a précisé dans son exposé qu'une série de transferts

de compétences vont s'opérer incessamment sous peu au niveau des aides individuelles par rapport à Iriscare. La tendance à toujours été de regarder les choses par le biais de la Commission communautaire française alors qu'il y a quand même un mouvement aussi assez important vers la Commission communautaire commune.

Concernant ce nombre de places, le cadastre annoncé par le ministre offre une étude de besoins et est un travail fourni. La députée en salue la qualité même si elle pense que la question de la mise en œuvre reste fondamentale, et notamment la quantification en fonction des différents profils. En effet, on voit bien où sont l'offre et la question des besoins, mais maintenant la question est de savoir comment éventuellement réajuster les plans de programmation. Ceux qui ont été programmés sous la législature précédente sont pratiquement aujourd'hui tous déployés. Le ministre a précisé que le Collège ouvrira, exercice 2024 inclus, 116 nouvelles places de jour et d'hébergement pour la Commission communautaire française. La question du répit a-t-elle été intégrée en jour ou en hébergement ?

Le ministre a évoqué les projets Creb, Forestière et Farilu. Le ministre évoquait-il Creb Anderlecht dont la première pierre a été posée en 2018 et qui s'est ouvert maintenant définitivement sur Anderlecht ? Le ministre peut-il donner plus de contours concernant Forestière ? Il évoquait 900.000 euros pour Farilu qui est un projet de boulangerie à Boistfort. En périmètre de cela, il y avait aussi une demande de mise en place de logement inclusif en collaboration avec Farilu. Lequel des deux projets est visé par ce montant ?

La députée s'interroge sur le nombre de places en Commission communautaire commune. Sous la législature précédente, 350 places au total ont été ouvertes en Commission communautaire commune et en Commission communautaire française. Le ministre Maron sera interrogé lors de l'examen du budget de la Commission communautaire commune.

Quid du centre d'hébergement des cérébraux lésés La Braise ? La situation est extrêmement lourde. Il s'agit d'un centre qui existe maintenant depuis plus de 10.000 jours, comme ils le disaient l'an dernier, qui a été financé, mais avec une demande sur un centre d'hébergement avec, notamment, une collaboration qui a été faite sous la législature précédente pour dégager, avec le Fond du logement, un terrain à Anderlecht. Une série d'investigations sur master plan construction architecture ont été réalisées. Les coûts étaient extrêmement chers et ils devaient notamment prendre des renseignements au niveau de la Commission communautaire française, mais également chez le ministre Maron en Commission communautaire commune. Le centre ne comprend jamais très

bien forcément pourquoi il est renvoyé par la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune. C'était visiblement eu égard à la hauteur des subsides qui étaient demandés. Toujours est-il que les familles restent en attente de solution d'hébergement pour les cérébraux lésés et que beaucoup d'entre eux, dans les plus jeunes générations de 30 à 45 ans, quand la cérébrolésion n'a pas pu être prise dans un délai suffisamment rapide ou avec des séquelles beaucoup plus importantes au sortir de cendre comme Lennox ou CTR, beaucoup sont placés en maison de repos. Comment ce projet de cérébrolésion va pouvoir-il avancer au niveau de l'hébergement, sachant que cela va maintenant faire presque 5 ans qu'une solution de terrain a été trouvée ? Entendre qu'en réalité rien n'a pu avancer en 5 ans parce que les budgets sont trop élevés est difficilement audible pour les familles.

La question de la modification des normes de grande dépendance aura-t-elle ou non un impact sur les Pilotis sachant qu'une corrélation existe entre la viabilité des projets Pilotis et la question de la grande dépendance ?

Tout le monde a bien remarqué que les entreprises de travail adapté sont présentes ici dans la salle. L'an passé, le ministre a dégagé l'équivalent de 2 millions d'euros, notamment en ponctionnant sur l'accord non-marchand. Il y avait eu un transfert qui s'est opéré au niveau des ajustements pour répondre à l'urgence d'entreprise de travail adapté. Cela avait permis de réduire le déficit de pratiquement l'équivalent de 2 millions d'euros puisque la demande récurrente qui est amenée est d'un montant de 4 millions d'euros. Cela n'a pas empêché les difficultés sur Manufast. Il y a eu une discussion sur le sujet lors de la déclaration de politique générale avec Madame Trachte. Tout le monde a considéré que le New Deal était quelque chose d'indispensable parce qu'il s'agissait de retracer les contours. La Fédération des Entreprises Adaptées, tout comme les entreprises en question, n'ont pas de difficulté sur le fait que, d'une certaine manière, un audit soit organisé pour l'avenir. Comme pour toute une série d'autres réalités en matière de handicap, on observe, de manière générale, un impact de désinstitutionnalisation. Beaucoup ayant les mains dans le cambouis au quotidien n'ont pas eu le temps de penser nécessairement les modèles à 10 ou 20 ans.

C'est en effet la réalité de beaucoup de secteurs associatifs qui gèrent au quotidien un secteur en tension. Ils ne peuvent pas nécessairement se dire que dans 10 ou 20 ans ils vont se retrouver avec des difficultés sur les évolutions du monde du travail, sur l'évolution du monde scolaire, cf. les pôles territoriaux. C'est la même chose par rapport aux entreprises de travail adapté. L'étude New Deal va sortir en

juillet, en l'été 2024 en tout cas. Il y aura la campagne électorale en mai-juin. La députée aspire à ce que le ministre puisse directement annoncer des décisions dans la foulée du New Deal afin qu'elles permettent de pérenniser et stabiliser le secteur pour 2024. Elle aspire également à ce le successeur prenne les décisions les plus rapides durant l'été 2024, parce que le premier budget sera un budget presque « stop ou encore » pour certaines entreprises de travail adapté dont la réalité est de plus en plus complexe au quotidien. Il ne faut pas que ce qui est arrivé chez Manu-*fast* se duplique en 2024.

Personne ne remet en question la nécessité d'une étude. La députée énonce une complexité liée à toute une série de facteurs. La question va être, à considérer que cette étude arrive vraiment en avril 2024, si il y a 1 million et demi qui est dégagé ou un peu plus par rapport aux entreprises adaptées, comment combler le gap afin d'éviter d'être sur perfusion constante. Il y a tout un secteur avec lequel il faut être en dialogue constant pour l'évolution des choses.

La députée n'a pas entendu le ministre Vervoort sur la question des aidants-proches. Elle n'a pas entendu dans l'exposé du ministre un soutien plus massif et indispensable à ce secteur. Beaucoup a été fait sur la législature précédente. Le ministre a prolongé le travail avec le réseau des aidants-proches, avec le réseau des jeunes aidant-proches, avec la maison des aidant-proches, mais force est de constater qu'au quotidien les situations sont de plus en plus sous tension pour ces aidant-proches. Le Covid n'a forcément rien amélioré, les familles sont, dans la plupart des cas, par essence, plus fragilisées. Une nécessité de suivi est très demandée par les parents, les mamans en particulier quand elles se retrouvent dans les cas de monoparentalité, ce qui est quand même plus de 75 à 80 % des cas de famille avec enfants et adultes en situation de handicap. La députée prend notamment le cas de la Casa Clara qui a fêté ces 10 ans cette année et on ne peut pas dire que les subsides aient été doublés.

La députée ne prétend pas que tout est facile mais le secteur a des demandes bien précises et reçoit une aide notamment de la Fondation Roi Baudoin. Sur la question des aidants-proches, de la Maison des aidant-proches et différentes associations qui sont abritées avenue Desmet Denayer entre Jette et Laeken, ils ont besoin de savoir qu'ils sont entendus, indépendamment de la semaine des aidant-proches au mois d'octobre ou des visites parlementaires qui se font le cadre d'anniversaires. La réalité, ce n'est pas que de passer 1 heure à la Casa Clara, c'est la réalité du quotidien.

Il faut aider les parents, les aidant-proches, les frères et sœurs. Il s'agit de la grande dépendance qui

a forcément un impact encore plus haut sur le quotidien de l'ensemble de ses familles.

Le ministre a évoqué le fait que la Ligue Braille ne demanderait plus son agrément. La députée demande une explication au ministre à ce sujet.

Dans le cadre des auditions qui ont été menées dans le cadre de l'Emploi et du Handicap, Nathalie Hasaerts et ses équipes ont été auditionnées au niveau de Pool H/ Actiris, ainsi que l'audition de Marie-Laure Jonet de Diversicom. La députée suit le ministre sur les réseaux sociaux et a remarqué qu'il a été chez Diversicom pas plus tard qu'il y a 15 jours, qui était en grande conversation avec Madame Jonet et l'ensemble de l'équipe. Mme Jonet avait fait remarquer un point d'attention qui semblait être levé. L'intervenante demande une confirmation parce que pour l'ensemble des parlementaires il faut être de bon ton. Les députés se sont inquiétés sur la question du maintien de toute une série de subsides liés à l'emploi. Quelque chose avait été relayé tant au niveau du cabinet du ministre Vervoort que celui du ministre Clerfayt dans le cadre des auditions de Diversicom et d'un éventuel arrêté ministériel qui aurait pu venir perturber toute une série de subsides et de financements de personnes qu'elles accompagnaient avec un basculement de catégorie vert Iriscare en Commission communautaire commune. Cela a été longuement détaillé ici et relayé par la majorité comme par l'opposition.

Mme Véronique Jamouille (PS) pense que les politiques d'aide aux personnes en situation d'handicap doivent être inclusives, structurelles et ambitieuses. Cela touche également l'emploi des personnes en situation de handicap.

La Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, qui ont souvent été un peu à l'initiative du *handistreaming* ou du décret inclusion, par exemple, ont eu et ont toujours cet objectif. Depuis le début de la législature, le Collège a été très attentif à cette politique avec une augmentation de près de 20 % des budgets. Ce n'est évidemment pas suffisant et il faudra encore faire mieux. Il y a encore beaucoup de pain sur la planche, mais la route a été prise plus que jamais sous cette législature. La députée pense en particulier à des dossiers importants, comme la grande dépendance où des places ont été trouvées et de nouvelles places ont été créées, ainsi qu'au service d'accueil en journée et d'hébergement. Non seulement les places ont été augmentées, mais le personnel d'accompagnement également, ce qui est fondamental pour une qualité de l'accueil, ainsi que l'augmentation des budgets pour les conventions prioritaires nominatives. La députée demande l'état d'avancement dans les négociations

avec l'AVIQ et quel serait le nombre de conventions en 2024.

Les députés ont enfin eu l'étude du cadastre attendu depuis 10 ans. Il est là et l'un des premiers chantiers que le ministre met en œuvre avec les administrations compétentes est le guichet unique d'information. C'est vraiment primordial compte tenu de la lassagne institutionnelle et des difficultés, même pour les professionnels, de trouver les bons numéros, les bonnes références, etc. Quelles sont les prochaines étapes de ce projet ? Quels sont les outils envisagés ?

Par ailleurs, contrairement à ce qu'a dit un collègue, la députée pense que la Maison de l'autisme débute, même si ce n'est pas dans le bâtiment car des travaux doivent être réalisés dans Usquare. Elle a normalement débuté dans le bâtiment des Trois Fontaines. Comment cela va-t-il avancer ?

En ce qui concerne les entreprises de travail adapté, ces entreprises sont évidemment fondamentales dans le cadre d'une politique inclusive pour les personnes porteuses de handicap. Ces entreprises ont été touchées plus que d'autres encore et le ministre a débloqué plusieurs fois des crédits exceptionnels pour leur venir en aide. La députée rappelle que la Région bruxelloise est la seule région à avoir débloqué ces aides exceptionnelles. Avec ces entreprises et les syndicats, le ministre a également lancé l'étude demandée à l'ULg. Quand cette étude sera-t-elle prête ?

Il s'agit d'un secteur fondamental pour le groupe PS, au point qu'avec d'autres groupes politiques, il a été à l'initiative d'une motion en conflit d'intérêt portant sur des modifications dans la fiscalité des associations qui, si elle est mise en œuvre, coûtera plus de 3 millions et demi d'euros par an aux ETA. C'est un bon travail parlementaire qui a été fait de dire que cette motion a été soutenue presque unanimement, puisqu'elle a été votée par tous les groupes à l'exception du MR qui s'est abstenu. Le travail accompli est donc important et la députée voudrait que la FEBRAP soit bien consciente de cette importance qui est accordée à leur travail. C'est un travail qui ne doit pas seulement être mené avec la direction, mais également avec les syndicats.

M. Petya Obolensky (PTB) constate que le budget sur le Handicap a augmenté de 2 % pour faire face à l'inflation qui a été de 10 % l'an dernier, avec une provision de 2 % supplémentaire, suivant l'exposé général du ministre. Globalement, il constate peu d'explication quant à la manière dont ce montant sera attribué aux différents besoins et la crainte du groupe PTB et celle des parents de voir que le montant ne sera effectivement pas entièrement dépensé.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) considère que les débats sur le cadastre et la présentation du cadastre ont été un moment important puisque cela a confirmé le fait que c'est un secteur extrêmement complexe. Il suffit de prendre chacun des tableaux dans le domaine de la santé pour constater que tout le monde est compétent à un niveau ou à un autre. C'est la même chose en termes de logement. L'un des éléments qui avait été présenté, le projet de guichet unique, était un élément important, c'est-à-dire un guichet à la fois sur le net, mais également physique. Le député demande d'avoir une idée plus précise quant à sa mise en œuvre, le calendrier et les moyens car cela ne se retrouve pas dans les tableaux. Ce serait un indicateur important.

Concernant, la grande dépendance, cela fait effectivement des années que les arrêtés d'exécution sur le décret inclusion sont attendus. Ils sont passés en deuxième lecture en septembre et vont normalement arriver pour la fin de l'année. Le ministre a sans doute anticipé l'utilisation pour l'année 2024. Le député demande la confirmation sur le fait qu'il s'agit bien de 4.900.000 euros de l'année passée plus 700.000 euros de cette année, ce qui fait un budget annuel de 5.600.000 euros récurrent à partir de 2024.

M. Rudi Vervoort (ministre) confirme le budget.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) demande une clarification sur la création de cette nouvelle catégorie. Le ministre peut-il préciser la manière dont ce montant va être utilisé pour la grande dépendance et qui pourra en bénéficier ? Les arrêtés d'exécution ne sont pas encore arrivés, toute la difficulté est donc là. Le ministre ayant déjà eu une année lors de laquelle il a utilisé les 4.900.000 euros l'année précédente pour la grande dépendance, il a donc déjà des orientations de financement pour la grande dépendance. Le ministre peut-il également confirmer la création de cette catégorie D ?

Concernant les ETA, contrairement à ce qui a pu être dit, la Commission communautaire française et la FEBRAP ont déjà travaillé dans le cadre d'un projet financé par la FSE qui s'appelait « quel horizon pour les travailleurs dits faibles en ETA ». Cette projection sur l'avenir a été réalisée depuis longtemps. Même si, aujourd'hui, un groupe de travail s'est mis en place, cette réflexion avait déjà été entamée à la fois par la Commission communautaire française et par le Parlement. En effet, le député rappelle l'existence d'une proposition de résolution qui a pris malheureusement un peu de retard avec les aléas du travail parlementaire. Les députés auraient voulu voter ce texte avant le budget afin de donner les recommandations de la commission, soit l'amélioration de la subvention des postes clés, une réflexion sur les cumuls des aides et des subsides puisque c'est une réalité. Le député en

revient à nouveau sur l'approche du *handistreaming*. Effectivement, les communes ont des obligations de 2,5 % d'engagement de personnes en situation de handicap et elles peuvent faire appel aux ETA. Si les communes ne respectent pas leurs obligations d'embauche de personnes porteuse de handicap, elles se trouvent en situation illégale. La question de travailler sur un principe de Tax Shelter orienté ETA est une réflexion qui avait été mise sur la table avec une dizaine ou une quinzaine de propositions assez intéressantes. Le député s'engage à envoyer lui-même ce document au ministre.

Lors des débats budgétaires de l'année dernière, le ministre avait réussi, pour le budget 2022, avec des artifices budgétaires que le député n'a toujours pas compris puisqu'il y avait des sous-utilisations avec un déblocage de 2 millions d'euros. Le ministre a-t-il toujours ce talent de magicien et va-t-il faire un tour de magie aujourd'hui et annoncer une bonne nouvelle ? Ce que le député avait dit l'année dernière reste d'actualité. En effet, il s'agissait d'une aide exceptionnelle pour des besoins quotidiens et structurels. Le ministre avait réussi à débloqué ces 2 millions d'euros et, encore une fois c'était une bonne chose, mais les besoins restent aujourd'hui bien présents. Sur base des documents en possession des députés, ils sont encore plus aigus. Comment ces entreprises vont pouvoir survivre si elles n'ont pas cette aide exceptionnelle ? Quel serait l'impact en termes de fermeture d'entreprises, par exemple ? Si demain une série d'entreprises ferment, le montant de 2 millions d'euros semblera anecdotique, parce que les pouvoirs publics ne devront plus les prendre en charge mais, sans doute, les CPS ou d'autres acteurs. L'urgence est bien là. Pour 2024, une fois le rapport de l'étude publié au printemps, le ministre pourra prendre un ajustement budgétaire, mais aujourd'hui il y a une vraie inquiétude pour 2024 et pour l'ajustement budgétaire 2023.

Mme François Schepmans (MR) informe que le groupe MR n'a pas apprécié l'intervention de Madame Jamouille faisant état que les députés MR n'avaient pas voté ou qu'ils s'étaient abstenus sur la motion en conflit d'intérêts. Elle rappelle simplement les circonstances parce que, dans le public, certaines personnes ne connaissent pas le fond du dossier, à savoir que le groupe MR est conséquent avec lui-même. À partir du moment où des représentants d'un parti vote d'une certaine manière, il est un peu facile d'aller en motion en conflit d'intérêts. Le groupe MR attend que le Gouvernement fédéral change sa position et revienne sur ce qu'il avait décidé par rapport au secteur des ETA.

Il est vrai que le groupe MR et le groupe Ecolo ont beaucoup travaillé sur ces recommandations qui, en principe, doivent être présentées avant la fin de l'année. Le ministre en a déjà reçu un avant-goût. La

députée le précise pour bien démontrer que le groupe MR est tout à fait concerné par la situation des ETA.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) ne souhaite pas tirer la couverture vers lui concernant les recommandations, c'est un travail de coordination qui a été réalisé avec l'ensemble des groupes. Il souhaitait le préciser en reconnaissant que cela s'est fait en bonne intelligence entre l'ensemble des groupes et que la coordination avec Madame Schepmans s'est passée au mieux. Chacun y a contribué et le député ne voudrait pas que certains aient l'impression d'être mis sur le côté sur la question du conflit d'intérêts puisque, d'une manière indirecte, le MR laisser entendre qu'il y aurait une dissonance. Cet outil a été créé pour que les entités fédérées puissent, à un moment tirer, la sonnette d'alarme et donner un temps de réflexion. Le député ne comprend pas que le groupe MR n'assume pas sa position et il estime que la plupart des acteurs qui sont ici présents maîtrisent bien le dossier et comprennent le fait qu'il y a une incohérence dans leur comportement.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que le fédéralisme de coopération, tel qu'il a été conçu, a mis en place des mécanismes où, dès l'instant qu'une entité, qu'elle soit fédérale ou fédérée, considère qu'elle se sent lésée par un avant-projet ou un projet de texte qui serait amené à être voté par un autre niveau de pouvoir, un outil qui s'appelle la motion en conflit d'intérêts a été créé et peut être actionné par les Parlements ou par les Gouvernements. Le Fédéral est en train, à bon compte, de se refaire une santé financière sur le dos du Parlement. Le ministre n'a pas d'états d'âme par rapport à cela. Si juridiquement, le Gouvernement est en train de prendre des mesures où il décide pour des impôts qui sont régionaux s'ils sont déductibles ou non quel que soit le secteur que cela concerne, le ministre estime que cela ne va pas. Le Collège n'est pas la variable d'ajustement d'un autre niveau de pouvoir quel qu'il soit. Quelle que soit la majorité, cela n'a jamais empêché le Parlement, lors de la précédente législature, de voter des motions en conflit d'intérêts alors que la famille politique du ministre était partie dans les majorités. Ce n'est pas un jeu de majorité/opposition, c'est vraiment un jeu d'intérêts, qu'ils soient légitimes ou non. Le conflit d'intérêts permet de donner un temps de réflexion par le gel de la procédure et l'ouverture d'un dialogue. Que ce dernier aboutisse ou non, c'est encore autre chose, et c'est le prélude, le cas échéant, s'il n'y a pas d'accord et si une entité estime qu'elle est lésée, à aller devant la Cour constitutionnelle qui joue le rôle d'arbitre entre les entités, sans cela, ce serait la loi de la jungle. C'est le Fédéral qui, en général, amène ce type de situation. Les entités fédérées se trouvent dans des parties mouvantes avec le partage des compétences qui nécessitent parfois des arbitrages politiques ou juridiques.

Ici, il s'agit de mesures qui ont des conséquences sur des secteurs que le Collège subventionne de par leur structure juridique. Aujourd'hui, on a plutôt tendance à défendre des structures qui ont une certaine taille critique, sauf que les effets des mesures telles qu'annoncées par le Fédéral auront un effet contraire puisque ce sont ces grosses structures qui seront impactées par les mesures fédérales au niveau de l'assujettissement à l'impôt.

Madame Clémentine Barzin (MR) précise que, au-delà des conflits fussent-ils d'intérêts et de la répartition des rôles parfois un peu incompréhensible, le dialogue subsiste entre les formations politiques. C'est pourquoi le ministre des indépendants au Gouvernement fédéral déposera clairement une proposition pour exempter les ETA. Il est important d'indiquer que le dossier avance au niveau fédéral.

M. Petya Obolensky (PTB) évoque la situation des ETA qui est un autre sujet tendu. C'est historique pour la Commission communautaire française, puisque les représentants des employeurs de secteurs très particuliers à vocation sociale ont à peu près la même demande que leurs travailleurs et le front commun syndical, c'est-à-dire une réforme structurelle d'un secteur qui, apparemment, n'a pas bougé depuis 1963. Ce secteur demande à la fois davantage de moyens et d'encadrement. Ils disent qu'ils en ont un petit peu marre des sparadraps ou de groupes de travail qui accouchent de résolutions qui ne changent rien à la réalité vécue. L'avis des parlementaires c'est bien, l'action du Gouvernement c'est mieux, sans cela les représentants du secteur ne seraient pas mobilisés. Les ETA alertent d'un grand danger, à savoir que la majorité du secteur est dans le rouge et, face à la faillite, le secteur demande 4 millions d'euros pour le sauver.

Le député souligne l'importance du travail pour l'autonomisation; l'épanouissement et la valorisation des personnes qui ont déjà la vie difficile avec leur handicap. Cet enjeu-là est fondamental à Bruxelles. L'encadrement d'environ un pour dix n'est pas du tout suffisant pour des personnes qui ont besoin d'un accompagnement beaucoup plus strict et beaucoup plus proche. Des spécialistes ont expliqué au député qu'un sur cinq était au moins la base. Pour d'autres pays, c'est un pour deux. On n'en est pas encore là en Belgique.

La FEBRAP est un peu coincée entre le marteau et l'enclume, c'est ce qu'elle exprime dans un courrier. On leur demande toujours plus dans une logique néolibérale de rationalisation des coûts et d'ultra rentabilité comme valeur cardinale, ce qui est complètement à l'opposé du bien-être et de l'épanouissement des travailleurs avec handicap. Les organisations syndicales disent la même chose : « la question des ETA ne se

limite pas à injecter périodiquement de l'argent aux employeurs ou à prendre des « mesurètes » qui ne vont pas au fond des problèmes. Mettre un plâtre sur une jambe en bois donne l'illusion, mais ne fait pas d'une personne avec un handicap un citoyen dans un environnement qui lui est spécifiquement adapté. Dès lors, nous recommandons plutôt aux parlementaires de s'associer à la réforme en cours avec l'ambition de créer un secteur ETA du 21^e siècle. ». C'est ce que demande aussi la FEBRAP dans leur tracte. Des divergences existent surtout en termes de répartition en fonction des besoins par ETA. Là aussi, la Fédération demande de régler la situation extrêmement difficile. À Manufast, ils étaient payés relativement correctement par rapport aux autres ETA mais, apparemment, on ne peut pas les reprendre au même barème. En 2023, c'est compliqué pour beaucoup de gens. On n'est pas encore totalement sorti de périodes de crises et il faut dire à des personnes avec handicap qu'elles vont gagner moins qu'avant parce qu'il n'y a pas moyen de les reprendre au même barème. La priorité pour le groupe PTB est un travail de qualité pour tout le monde en Région bruxelloise, y compris pour les personnes handicapées.

Pour le groupe PTB, le fond du problème est, au-delà des subventions publiques nécessaires, de se poser la question de savoir si le modèle est tenable. C'est un secteur qui est subventionné par le public et qui preste pour le public. Alors quel est l'intérêt à ce que cela reste privé en partie ? C'est un secteur sous perfusion avec très peu de suivi. Est-ce qu'il y a du travail pour ces personnes avec handicap, est-ce que c'est un travail de qualité ? Les conditions salariales ne sont pas dingues, beaucoup de travailleurs veulent travailler mais sont en chômage temporaire, c'est une tendance de fond dans le secteur. Le ministre Vervoort n'a aucun contrôle sur les conseils d'administration. Qu'attend-il pour que le public reprenne un secteur pour le bien des employeurs et des travailleurs afin de rendre une dignité à ces gens dans une pareille situation qui est visiblement absolument intenable.

Dans le cadre actuel, la seule réponse du ministre a été de commander une nouvelle étude. Quand on lance ce genre d'initiative à quelques mois d'une échéance électorale cruciale, personne ne pense ici sérieusement que le problème sera résolu. Le député attend une réponse du ministre sur cette question.

Concernant le service Phare, le député observe que, globalement, peu de détails sont donnés sur la manière dont le montant sera attribué aux différents besoins. La crainte du groupe PTB est que l'on ne sait pas comment cela va être ventilé et dépensé. Pour rappel, on est quand même en violation de la Charte sociale européenne sur la question des places de grande dépendance. Combien de places ont-elles être créées ? Le ministre annonce 60 équivalents

temps plein supplémentaires. Est-ce qu'il le confirme dans les centres de grande dépendance ? Combien de places supplémentaires ont été créées ou seront créées d'ici aux prochaines élections ?

Le ministre annonce qu'il va prospecter pour des places en Wallonie. Le député est étonné car, à Bruxelles, des centaines d'immeubles sont vides dans lesquels il y aurait moyen de faire quelque chose d'intéressant.

Le ministre annonce également que deux projets seront engagés en 2024 en termes d'infrastructures. Quel est le calendrier et combien de places sont-elles concernées ?

Le ministre affirme que la question du guichet unique et la Maison de l'autisme seront pérennisés. Concrètement quand cela va-t-il fonctionner exactement ?

Concernant l'Étoile Polaire, 930.000 euros saute. La justification est que cette allocation de base n'est pas utilisée en 2024. Le député demande une explication. Pourquoi n'y a-t-il plus de remboursement des salaires du personnel de l'Étoile Polaire ?

M. Rudi Vervoort (ministre) répond que cela a été rationalisé et intégré dans le budget général des salaires en mission 21.

M. Petya Obolensky (PTB) attend des réponses à toutes ses questions précédentes.

M. Rudi Vervoort (ministre) annonce que le processus est en cours. Le financement a été prévu en anticipant sur les arrêtés qui étaient en cours de rédaction. La situation sera régularisée en 2024.

Effectivement, le processus de « cocomisation » a été décidé dans la majorité en Région, Commission communautaire française – Commission communautaire commune, après les dernières élections car il y a eu une prise de conscience de l'impasse dans laquelle se trouvait financièrement la Commission communautaire française pour pouvoir financer une série de dispositions qui étaient nécessaires de prendre, mais qui avaient été prises durant la législature et que, budgétairement, il était impossible de rencontrer ces besoins. Il a donc été convenu d'une série de secteurs d'activités qui allaient passer de l'un à l'autre.

Même si la situation budgétaire n'est pas florissante au niveau de la Région, les moyens potentiels sont évidemment beaucoup plus importants qu'au niveau de la Commission communautaire française dans le cadre de l'épuration budgétaire que le Collège est tenu de déposer et de voter au niveau de la Commission communautaire française. Cela touche tous

les secteurs et toutes les politiques. C'est extrêmement compliqué et chaque ministre est là pour dire que c'est son secteur qui est le plus important. Des arbitrages doivent donc être faits entre les uns et les autres, avec parfois, entre une législature et une autre, une compétence qui passe d'un ministre à l'autre ou d'une famille politique à l'autre. Il faut quand même assurer la continuité de ce qui a été décidé précédemment. C'est ce qui a été fait. Par exemple, le décret Cohésion sociale n'est évidemment plus de la compétence du ministre, mais l'était lors de la précédente législature. Lorsqu'un décret a été voté et qu'il faut le mettre en œuvre, il fallait s'assurer que ce décret soit bien mis en œuvre, ce qui a été fait. Il faut voir les choses globalement au niveau des refinancements et de la manière dont cela a pu rencontrer l'ensemble des priorités, sachant que, singulièrement dans le domaine du handicap, un écart est observé entre les besoins et les moyens budgétaires.

Force est de constater que si l'on regarde l'ensemble des mesures qui ont été prises dans ce secteur, le refinancement à hauteur de 20 % des budgets en une législature, est malgré tout une augmentation conséquente, sachant que c'est le budget le plus important de la Commission communautaire française.

Les normes d'encadrement mises à disposition d'institutions qui existent et qui fonctionnent sont celles pour assurer la prise en charge de personnes qui sont « de grande dépendance ». Le ministre propose de joindre les tableaux portant sur le nombre de places ouvertes et l'augmentation de l'encadrement en termes d'équivalents temps plein (annexe 10).

Concernant le guichet unique, la Commission communautaire française travaille avec Iriscare sur le projet handicap.brussels. Dans le courant du premier trimestre, un site d'informations sera déjà mis en ligne. Il rassemblera toute l'information utile pour les personnes en situation de handicap vivant à Bruxelles, quel que soit l'organisme ou l'association compétente, et toute la thématique. Ceux qui consulteront le site seront redirigés au bon endroit pour solliciter l'aide ou l'intervention auxquels ils ont droit. Ce sera la première porte d'entrée.

L'idée est effectivement d'en faire un vrai guichet physique, mais également de s'adresser de manière un peu plus pointue avec des traductions, des interprétations en langue des signes. L'objectif est vraiment de s'adresser à tout le monde. Cela se met en place l'année prochaine.

La troisième phase sera un guichet unique qui permettra des réponses individualisées. Il y aura le général, puis l'individualisé où chacun pourra faire appel avec l'utilisation d'outils comme WhatsApp. L'idée est d'être le plus innovant possible dans ce domaine-là.

Concernant la Maison de l'Autisme, les lieux sont identifiés à Usquare. Cela suit son cours classique : désignation, étude de projet, architecture, etc. Par rapport à l'étude qui a été réalisée, une mise en route progressive va se faire. C'est l'audit qui a été présenté ici en commission qui signe. Il y a d'abord le chargé de projet qui est là, suivi de la mise en œuvre de l'asbl, de la création de l'asbl. L'idée est que ce projet soit inclusif (présence de personnes autistes) et que ceux qui vont le porter dans le cadre de l'asbl fassent en sorte que cela corresponde à la vision qu'ils pourraient avoir d'un cerveau qui fonctionne différemment, par l'agencement des lieux, par exemple. La collecte des données doit être faite en amont. Le site Trois Fontaines sera tout à fait opérationnel à très court terme et fonctionnera avant les élections.

Concernant les ETA, il est vrai qu'un travail est réalisé maintenant depuis quelques temps sur l'avenir du secteur. La crise du Covid a un peu désorganisé ou mis en avant d'autres pratiques et d'autres types de modes de consommation. Ce sont des secteurs qui, aujourd'hui, ne sont plus aussi porteurs économiquement parlant. Le paradoxe ou la réalité est qu'il s'agit d'un secteur qui est un peu à la marge d'un secteur économique classique puisqu'il est sur le marché économique, mais doit néanmoins pouvoir bénéficier, de par sa spécificité, et pouvoir justifier d'une aide qui est apportée, d'un financement complémentaire apporté par les pouvoirs publics. Le tout est de rester dans un équilibre entre les deux. À moyen terme, la question va se poser de l'aide de l'État. Même si le Collège est bien intentionné, quelqu'un pourrait, à un moment donné, considérer que cela ne va pas et obligerait un remboursement des aides qui auraient été octroyées de manière illicite. C'est un des éléments que le Collège garde en tête parce qu'il y a le risque d'avoir un retour de manivelle qu'il faut éviter. La majorité des entreprises sont en difficulté, mais pas toutes. Dans la réflexion à avoir pour les aides, il est à noter qu'il y a des entreprises, qui sont en général les plus importantes, qui sont dans des secteurs peu ou pas touchés ou peut-être avec de meilleures conditions de travail ou de meilleurs salaires. Tout le monde est sollicité pour avoir cette réflexion-là. L'étude devrait arriver en mars-avril 2024. Cela nécessitera après un travail d'adaptation. Comme pour le *handistreaming*, si chacun jouait son rôle, les choses seraient sans doute moins complexes aujourd'hui et, notamment, la responsabilité des pouvoirs publics dans le fait d'employer des personnes en situation de handicap.

Le ministre n'a pas l'intention de laisser ce travail de réflexion au suivant, ce serait irresponsable.

M. Petya Obolensky (PTB) demande au ministre si un budget de 2 millions d'euros sera octroyé au secteur des ETA comme l'année dernière.

M. Rudi Vervoort (ministre) affirme qu'une solution sera dégagée.

M. Sadik Köksal (MR) remercie le ministre pour ses différentes réponses par rapport au budget.

Concernant la grande dépendance, il observe qu'un budget de 700.000 euros est prévu pour les normes d'encadrement. C'est une bonne nouvelle de savoir que le guichet unique sera prochainement opérationnel, mais également un site d'informations qui sera plus proactif.

Concernant la Maison de l'autisme, par contre, le groupe MR espère que celle-ci sera opérationnelle prochainement.

Concernant les ETA, tout le monde reconnaît que l'effet de la Covid a frappé tous les secteurs et n'a absolument pas épargné ce secteur. Il faut également rappeler la crise énergétique. C'est pour celle-là que le Collège est venu en aide l'année dernière. Le montant était de 2 millions d'euros d'aide à l'époque. La demande était supérieure. Il y a beaucoup de demandes de dossiers qui ont été introduites mais qui n'ont toujours pas été acceptées. Le député demande au ministre si le budget prévu à l'époque a été liquidé entièrement en 2022.

M. Rudi Vervoort (ministre) répond que si cela n'a pas été fait, il est trop tard. Il s'agissait de crédits 2022.

M. Sadik Köksal (MR) s'étonne que, concernant l'année 2023, le ministre ne donne pas de chiffres aujourd'hui. Les personnes présentes dans la salle attendent quelques bonnes nouvelles pour le secteur.

M. Rudi Vervoort (ministre) rappelle qu'il n'en avait pas l'année précédente non plus.

M. Sadik Köksal (MR) entend que le ministre a affirmé que le résultat de l'étude sera tout de suite mis en application pour ne pas attendre et laisser la situation encore plus précaire pour l'année 2024. Le groupe MR sera très attentif par rapport à ce qui sera mis en place pour la suite.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) tient à remercier le ministre car il est souvent attentif et propose des solutions. Il le prouve encore aujourd'hui. Sur cette question du handicap, il a toujours été à la recherche de solution. Le député remercie également le ministre pour la présentation du guichet qui sera fait avec Iris-care parce que c'est un élément extrêmement important. Le député espère que les trois phases pourront se réaliser en 2024.

Programme 003 L'Étoile Polaire

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que ce sera internalisé concernant l'Étoile polaire. La situation reste inchangée pour les travailleurs et un budget spécifique est maintenu pour les missions.

Programme 004 Personnes handicapées

Concernant l'activité 31, page 118 sur les aides individuelles, M. Sadik Köksal (MR) constate que le montant de 2.510.000 euros à l'initial 2023 passe à 1 million d'euros à l'initial 2024. Le ministre peut-il expliquer cette diminution de 1 million et demi d'euros ?

M. Rudi Vervoort (ministre) répond qu'il s'agit de l'effet de la cocomisation.

M. Sadik Köksal (MR) interroge le ministre concernant l'AB 32004 3405 3300, subventions aux services de soutien aux activités d'utilité sociale où le montant initial est, pour l'année 2024, de 233.000 euros. Le ministre peut-il détailler les différentes activités sociales qui sont soutenues par cette allocation et de quelle manière sont déterminés les moyens alloués aux services qui bénéficient de ce soutien ?

M. Rudi Vervoort (ministre) répond qu'il s'agit d'une seule asbl qui s'appelle Push et qui construit des projets de volontariat avec des personnes en situation de handicap.

M. Sadik Köksal (MR) interroge le ministre concernant l'AB 32 004 34 07 3300 – subvention au service d'appui à la formation professionnelle. Le crédit initial 2023 s'élevait à 437.000 euros mais, à l'initiale 2024, il est diminué à 416.000 euros. L'accès à l'emploi n'est déjà pas forcément aisé pour tout le monde, et surtout pour les personnes porteuses de handicap. Le groupe MR s'interroge sur cette diminution.

M. Rudi Vervoort (ministre) en profite pour répondre également à Mme Fremault concernant la Ligue Braille. Il considère que le rapport n'est pas suffisant pour eux eu égard aux contrats pour l'obtention de l'agrément. Il explique la diminution de 30.000 euros par l'absence de La Ligue Braille. Il reste le Service d'accompagnement de Bruxelles, le Sisahm et Access2Form. Il n'en reste plus que trois.

M. Sadik Köksal (MR) a une dernière question sur l'AB 32004 3409 3300 – le soutien en projets particuliers. L'initial 2024 est identique à celui de 2023. Quels sont les projets soutenus dans ce cadre-ci ? Certains d'entre eux sont-ils appelés à être soutenus à nouveau en 2024 ?

M. Rudi Vervoort (ministre) propose de joindre au rapport la liste des projets soutenus (annexe 11).

Mission 29 Enseignement

Mme Joëlle Maison (DéFI) explique que la première chose dont on peut se réjouir dans les compétences « Enseignement » de la Commission communautaire française, c'est la contribution au développement de l'offre scolaire. Même si les projets ne sont pas nouveaux, ils sont désormais ancrés dans la réalité des élèves (Jules Verne et Marie Curie) ou sont en passe de l'être (Alexandre Herlin). Comme l'an dernier, la députée tient à souligner l'importance des types d'enseignement ou modes de pédagogies dans lesquels investit la Commission communautaire française, des écoles à pédagogies dites actives ou l'enseignement spécialisé, en tout cas pas tant qu'on n'aura pas tracé une vraie vision de l'inclusion scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. De son point de vue, nous ne sommes pas dans une vraie vision de l'inclusion scolaire. Il est très bien de proposer et de contribuer à élargir l'offre en enseignement spécialisé, à *fortiori* de type 2 qui manque cruellement en Région bruxelloise, tant qu'une vision globale de l'inclusion scolaire ne sera pas tracée en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui ne dépend pas du ressort du ministre. Cela dit, la députée se réjouit de l'accroissement de ces places pour la situation actuelle.

L'exposé général, corroboré par l'intervention du ministre, permet d'étayer le budget chiffré pour lutter contre le décrochage scolaire. Les 4 équivalents temps plein qui avaient précédemment été recrutés en renfort des équipes chargées de l'accrochage scolaire et du suivi des élèves en difficultés ont été pérennisés, ce qui est évidemment très positif. Exercent-ils comme des équipes mobiles à travers les différents enseignements dépendant de la Commission communautaire française ?

M. Rudi Vervoort (ministre) répond qu'ils sont attachés à une école en particulier (un équivalent temps plein par école, plus un cinquième engagement à l'École Jules Verne).

Mme Joëlle Maison (DéFI) constate, toujours à propos de l'accrochage scolaire, dans l'activité 8, que se trouvent notamment logés les crédits destinés à soutenir les initiatives en matière de décrochage scolaire sous un article budgétaire englobant les initiatives liées à la valorisation de l'enseignement de la Commission communautaire française, dont des actions de communication (150.000 euros au total). Sur le terrain, comment évolue le décrochage scolaire dans les écoles de la Commission communautaire française ? Pourquoi la lutte contre le décrochage

scolaire ne dispose pas de crédits particuliers, tels que les initiatives et soutiens aux élèves précarisés (120.000 euros), qui se recoupent mais pas nécessairement ? Quelle est la part des initiatives en décrochage vers les initiatives de promotion de l'enseignement de la Commission communautaire française ?

M. Rudi Vervoort (ministre) répond qu'il s'agit d'un budget global de 800.000 euros réparti sur plusieurs AB.

Mme Joëlle Maison (DéFI) salue également les initiatives visant à l'accessibilité de l'enseignement à toutes et tous ainsi qu'à l'aide aux élèves précarisés, telles que l'épicerie solidaire sur le campus du CERIA.

Parmi les initiatives offertes aux élèves précarisés, la députée pointe la correction d'une inégalité de genre au sein des élèves de la Commission communautaire française dans l'accès gratuit aux protections périodiques. C'est quelque chose d'important. La députée avait déposé avec le groupe Les Engagés, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une proposition de résolution pour globaliser cet accès aux protections périodiques. Si on offre à toutes et tous des protections comme du papier hygiénique, ce qui est offert jusqu'à nouvel ordre dans l'ensemble des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il faut aussi offrir des protections périodiques. C'est la même chose : l'élève qui est scolarisé n'est pas responsable ce qui lui arrive et on lui donne du matériel à disposition pour y pallier. En Fédération Wallonie-Bruxelles il a été décidé de ne pas le faire, mais les écoles de la Commission communautaire française le font. Il s'agit d'une iniquité fondamentale en Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française l'a rétablie. La députée félicite le Collège d'avoir corrigé cette inégalité de traitement.

Mme Françoise Schepmans (MR) explique que, au fil des crises successives, les élèves, étudiants et équipes pédagogiques ont dû faire face à des défis considérables. Ces périodes ont mis en lumière la nécessité de soutenir l'enseignement, qui demeure un pilier fondamental de notre société. C'est pourquoi le groupe MR note avec satisfaction l'augmentation globale de la mission 29.

Dans cette optique, la rénovation des bâtiments scolaires est cruciale. Le groupe MR est déjà revenu vers le ministre au sujet de la situation des élèves en boulangerie, pâtisserie et boucherie cet été au CERIA. Où en est la politique de rénovation des bâtiments ? La Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un appel à projets pour la rénovation des bâtiments scolaires. Les établissements avaient 3 mois à compter de la publication de la circulaire. Dès lors, cette opportunité a-t-elle été saisie ?

La Cour des comptes souligne que « le Collège maintient à 15 millions d'euros le montant des dépenses exceptionnelles d'investissements en infrastructures dédiées à la création de nouvelles places dans les secteurs de l'enseignement, de la petite enfance et de la personne handicapée, que le ministre estimerait pouvoir neutraliser en 2023 en ayant recours à la clause de flexibilité pour investissement.

La députée s'inquiète du fait que la Cour souligne que « dans l'état actuel de la réglementation européenne, la Belgique ne peut prétendre à l'application de cette clause ». La députée demande une explication à ce sujet.

Pour continuer avec la Cour des comptes, celle-ci constate que le montant de la dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement pour l'année 2024 (soit 44,7 millions d'euros), est toujours calculé par la Région de Bruxelles-Capitale sur la base d'une clé de répartition 69,72 %/30,28 %, résultant d'un recalcul du comptage des élèves effectué pour l'année 2010 entre les Commissions communautaires française et flamande. Or, cette clé n'a plus été adaptée depuis et a été reprise pour les exercices de 2011 à 2024. Quelles-en sont les raisons ?

La lutte contre le décrochage reste cruciale pour le groupe MR. La députée entend qu'il s'agit d'une priorité pour le gouvernement qui pérennise les agents qui avaient été recrutés en renforts. Comment cela se reflète dans le budget ? Quel est le bilan de ces ETP depuis 2022 ? Comment le ministre évalue-t-il leur travail ?

Le groupe MR accorde une importance toute particulière à l'enseignement spécialisé, et s'engage à soutenir toutes les initiatives visant à renforcer ce secteur essentiel. Il note avec surprise un ajustement dans le calendrier annoncé pour l'ouverture du nouveau bâtiment de l'Institut Alexandre Herlin, initialement prévue pour 2024, mais finalement repoussée à 2025. Cette modification soulève des interrogations. La députée demande des explications détaillées sur les raisons de ce changement de date et sur les mesures prises pour atténuer d'éventuelles conséquences.

Dans un autre registre, le ministre constate-t-il toujours une diminution du nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé pour les écoles dites « ordinaires » depuis la mise en place des pôles territoriaux ? Dispose-t-il de chiffres qui peuvent être joints en annexe du rapport ? Est-ce que la mise en œuvre des pôles a eu un impact budgétaire ? Quel est-il ?

Enfin, la députée demande au ministre un état des lieux sur la fusion entre la Haute École Lucia De Brouckère et la Haute école Francisco Ferrer ?

Madame Véronique Jamoulle (PS) se réjouit, au nom du Groupe PS, de constater que, pour le budget 2024 comme pour l'ajusté 2023, le Collège continue, et le ministre en particulier, la politique qui avait commencé à être mise en œuvre lors de la précédente législature.

La députée souligne l'importance de la continuation du projet CERIA, pôle important d'enseignement de qualité supérieure qui est ouvert éventuellement à des formations pour adultes. De plus, deux écoles à pédagogie ouverte pourront accueillir plus de 1.200 élèves. L'Institut Herlin avec des places pour l'enseignement spécial où beaucoup d'enfants sont encore à la recherche de places et particulièrement pour les enfants de ce type d'handicap qui bien souvent n'ont même pas accès à l'enseignement par défaut de place. Des études assez terribles ont été réalisées à ce sujet à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le ministre continue, avec des budgets conséquents, dans la voie d'améliorer l'accessibilité et la gratuité de l'enseignement. Il s'agit d'une généralisation du pack scolaire gratuit et la mise à disposition de protections périodiques gratuites. C'est une question d'égalité mais c'est aussi une question de lutte contre l'échec scolaire. Des études ont suffisamment démontré que des jeunes filles de milieux précarisés manquent des jours d'école parce qu'elles ne savent pas y aller car elles n'ont pas de protections adéquates. Il s'agit d'une mesure vraiment importante.

Une autre mesure intéressante est la création d'une épicerie solidaire sur le campus du CERIA.

Pour avoir été conseillère au CPAS, la députée a pu constater à quel point l'accès à certaines formations pour certains jeunes de milieux précarisés posait des problèmes. Depuis cette rentrée scolaire 2023, le groupe PS a pu souligner la prise en charge des équipements de protection individuelle et des matériels, outillages et équipement d'usage collectif ordinaire pour les nouveaux élèves des filières de l'enseignement qualifiant.

La députée souligne l'importance du soutien du ministre dans certains secteurs de formation qualifiante car le matériel et les vêtements de protection coûtent cher.

Il en va de même pour la fracture numérique. L'investissement de 700.000 euros est important par rapport à l'investissement informatique pour les écoles.

Quant au décrochage scolaire, le montant de 800.000 euros vient en supplément de ce qui est dans le dispositif de perspective Brussels.

La députée se réjouit également de tous les efforts pour apaiser la situation de l'Institut de l'école de la Haute École Lucia de Brooker. Les députés ont souvent été alertés par un climat difficile et l'intervenante espère vraiment que l'école est en train de bien redémarrer dans une ambiance sereine pour les enseignants et les étudiants.

M. Petya Obolensky (PTB) constate une légère augmentation pour faire face au coût énergétique. La provision est-elle toujours de 2 %, cela va-t-il être suffisant ?

Les deux nouvelles écoles sur le CERIA prévues pour 2020 se réalisent enfin et c'est bien.

Les aides concrètes pour les gens qui ont vraiment des difficultés financières est quelque chose de très positif. Les packs scolaires gratuits, les paniers alimentaires ou les équipements de protection individuelle vont aider les gens mais, en même temps, cela en dit très long sur la crise en cours et l'état dans lequel vivent les gens à Bruxelles. Le député rappelle que près de la moitié sont proches du seuil de pauvreté, c'est ce que montrent les associations de lutte contre la pauvreté, et cela dans une région dont le ministre est chef depuis 10 ans. C'est donc également un bilan politique.

La Cour des comptes qui est échaudée par l'expérience passée de 2021-2022 attire encore une fois l'attention sur le risque de surestimation des recettes dans le budget.

Ce qui a permis au Collège de ne pas totalement faire sombrer les secteurs dont il a la charge, ce sont surtout des tours de passe-passe de magicien, comme le ministre aime dire, et donc le contraire de ce qui est structurel. Le député ne reviendra pas sur la question des dotations exceptionnelles dont la Cour des comptes relève souvent la confusion et le manque de transparence, mais le député s'inquiète sur la question de la neutralisation des investissements stratégiques. En effet, ils ont appris hier que ce qui leur permettait de garder la tête hors de l'eau depuis 3 ans à peu près n'existera plus à partir du mois prochain. L'intervenant n'est pas du tout d'accord avec les dictats austéritaires imposés par les institutions européennes, mais quelles seront les conséquences sur le Gouvernement du ministre ou sur le suivant ? Quelle est la vision et la stratégie par rapport à cela ? Si le ministre n'a plus la possibilité d'ouvrir des places en crèches ou dans les écoles, comment va-t-il faire ?

Mme Marie Borsu (Ecolo) souligne l'importance de consolider l'offre scolaire à Bruxelles et notamment de voir cette année l'installation de Jules Verne dans ses nouveaux bâtiments ainsi que la poursuite

des travaux qui permettront à Marie Curie d'entrer dans ses locaux définitifs en 2024. Que la Commission communautaire française prenne ses responsabilités pour faire partie de la solution et permettre à chaque enfant d'avoir une place dans une école est essentielle avec un enseignement de qualité. Dans cet enseignement de qualité, l'enjeu du sens que doit porter l'école et notamment avec le choix d'une pédagogie active pour ces écoles.

Concernant le décrochage scolaire, il s'agit non seulement de créer des écoles mais de faire en sorte que nos jeunes restent dans les écoles et puissent s'émanciper au travers de leur scolarité. Beaucoup de questions ont déjà été soulevées par Madame Maison, mais l'intervenante posera malgré tout une question concernant les ateliers d'accrochage scolaire qui font partie maintenant de l'offre structurelle de la Commission communautaire française. Le ministre indiquait déjà l'année passée qu'une réflexion serait menée pour envisager l'adaptation au nouveau rythme scolaire. Deux sessions d'atelier sont prévues au printemps et en été 2024. Où en est cette volonté de réflexion puisqu'elle est réaffirmée et quels en sont les résultats ?

La députée souligne également l'importance de la pérennisation des quatre équivalents temps plein pour renforcer les équipes chargées des projets d'accrochage. Le ministre peut-il préciser combien d'équivalents temps plein au total sont dédiés à cette mission puisque ceux-ci arrivent en renfort ?

Concernant l'accrochage, et plus particulièrement la lecture budgétaire de cet accrochage scolaire, la ventilation dans plusieurs AB et, notamment, celle qui avait été soulignée sur l'AB relative aux dépenses de toute nature relative à la valorisation de l'enseignement mais qui comprend aussi des actions de communication de visibilité. Dès lors, où se situe l'accrochage scolaire ?

Concernant la recette de 267.000 euros qui est liée à des subsides liés à des projets spécifiques, notamment ce qui concerne des équipements pédagogiques de pointe, le ministre peut-il donner quelques éléments de précision sur ces équipements pédagogiques de pointe ?

Concernant le soutien aux élèves précarisés, l'école vise évidemment à réduire les inégalités et non à en être un vecteur d'accroissement, c'est ce que l'on voudrait. Le ministre indique que le pouvoir organisateur de la Commission communautaire française approfondirait encore sa politique en menant une réflexion sur la meilleure façon de venir en aide aux élèves et aux familles. Quels sont les résultats de la cellule spécifique qui aurait été constituée à cet effet pour voir selon quel mode de gouvernance,

quels critères sont utilisés pour affiner l'utilisation des moyens ?

La pédagogie active est effectivement en pratique à Jules Verne et à Marie Curie. La pédagogie active doit se vivre et s'exercer pour être pleinement mise en pratique. La formation continuée est essentielle et le temps de travail collaboratif est crucial pour cimenter la pratique de la pédagogie active et, *à fortiori* évidemment, pour des projets qui débutent. Des budgets spécifiques sont-ils prévus afin d'accompagner les équipes et leur permettre de se former, de se superviser pour faire en sorte que cette pédagogie soit réellement et pleinement effective dans ces écoles ?

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que plusieurs AB concernent l'accrochage scolaire. Le ministre propose d'annexer la liste au rapport (annexe 12).

Les ateliers se calquent sur les rythmes scolaires (une session en mai et une session en août actuellement) et également sur l'évolution de l'organisation des actions de remédiation en cours d'année. Au total, 10,5 équivalents temps plein sont affectés pour l'accrochage scolaire.

Concernant la fusion de la Haute-école avec Francisco Ferrer, des rapprochements pédagogiques ont eu lieu; des filières communes sont proposées. La province du Brabant wallon a décidé de rester au sein de notre Haute-école. Pour le reste, il n'y a pas eu beaucoup de progression sur la fusion.

Concernant la rénovation des bâtiments scolaires en mission 31, un dossier sera introduit pour le bâtiment 10 sur le campus du CERIA lors du second appel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Collège a également introduit ce dossier dans le cadre du programme régional Renoclick et espère avoir un subside correspondant à 80 % des 6 millions d'euros estimés sur le bâtiment 10.

Il précise un retard d'attribution du marché concernant Herlin, parce que l'analyse des offres était plus complexe que prévu. Cela a pris moins de temps que dans d'autres dossiers mais quelques semaines ont été nécessaires pour « challenger » les soumissionnaires. La commande est confirmée et l'engagement se fait bien en 2023. Le budget est engagé, mais les travaux débiteront en 2024 avec une ouverture en 2025. Ce sont des travaux qui devront être réalisés majoritairement pendant les congés scolaires, vu l'objet du chantier de rénovation et l'extension.

L'estimation de la recette de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 14,5 millions d'euros est liée à l'exécution des deux gros chantiers sur le campus du CERIA, avec des liquidations par phase et des remboursements sur base des déclarations de créances.

Les montants seront in fine conformes à ces 14,5 millions d'euros.

Concernant la cellule de l'aide sociale, un comité est mis en place avec des membres d'administration et des assistants sociaux des écoles pour examiner les demandes individuelles. Depuis la rentrée 2023, le ministre soulève l'importance des demandes (des dizaines) qui dans la grande majorité portent sur des aides alimentaires. Cela devient effectivement un problème important. Le ministre joindra au rapport un descriptif de la procédure (annexe 13).

Pour les projets introduits à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 267.000 euros, le ministre donne comme exemples un simulateur pour la filière logistique et des équipements Horeca.

Concernant la pédagogie active, un accompagnement est en cours avec l'Université de Mons pour Jules Verne et Marie Curie sur 2023-2024. Dans la petite commune du ministre, on pratique la pédagogie active depuis de très nombreuses années dans une école qui s'appelle Clair-Vivre et qui reste un modèle de ce qu'est la pédagogie active.

Programme 002 Complexes sportifs et halls sportifs

Programme 003 Enseignement

Mme Françoise Schepmans (MR) demande, concernant l'AB 29.003.08.01.1211 – Dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de l'enseignement, les initiatives qui concernent le décrochage scolaire comme mentionné dans le justificatif. La députée constate que le budget n'augmente pas alors que la volonté du ministre était de porter le décrochage scolaire une priorité.

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que ce crédit permet de soutenir effectivement des initiatives permettant de valoriser l'enseignement, des initiatives de la lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que des actions de communication et de visibilité de l'enseignement de la Commission communautaire française. Les projets menés en 2023 concernaient l'organisation de différentes actions de communication telles que les journées portes ouvertes sur le campus du CERIA, ou une bannière dans le métro. À l'initial, sont prévues différentes actions de communication afin de valoriser les écoles de la Commission communautaire française, les portes ouvertes pour la mise en valeur du CEFA et de sa nouvelle implantation sur le campus du CERIA, la mise en valeur des deux nouvelles écoles Jules Verne et le LAB Marie Curie et une campagne sur la thématique du harcè-

lement. C'est réellement une campagne de communication et d'informations. Sont également organisés les ateliers d'accrochage scolaire pendant les périodes de congés scolaires, répartis sur plusieurs AB. Ce budget porte sur des dépenses de fonctionnement et de communication plutôt que sur les dispositifs en tant que tels.

Mme Françoise Schepmans (MR) demande, concernant l'AB 29.003.08.03.1211 – dépenses de fonctionnement des écoles de la commission communautaire française, hors Haute école, si cette augmentation correspond à des dépenses supplémentaires par rapport à l'année dernière. Dans l'affirmative, quelles sont-elles ? À combien s'élève la compensation de la Fédération Wallonie-Bruxelles mentionnée dans le justificatif ?

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que l'augmentation concerne les coûts énergétiques et les frais de nettoyage. Les frais de fonctionnement des deux nouvelles écoles doivent être pris en charge en année pleine en 2024. Cela représente quelques 14.000 m² en plus à entretenir, ce qui entraîne mécaniquement une augmentation des besoins.

Le Collège n'a pas le sentiment qu'un changement dans la clé « élèves » serait profitable à la Commission communautaire française.

Mme Françoise Schepmans (MR) demande, concernant l'AB 29.003.08.07.1211, dépenses de fonctionnement informatique pour 600.000 euros en plus, s'il s'agit de lutter contre la fracture numérique ou pour le fonctionnement informatique des écoles de la Commission communautaire française ? Pourquoi cette nouvelle AB cette année ?

M. Rudi Vervoort (ministre) rappelle qu'elle a été créée pour permettre de visibiliser les frais de fonctionnement informatique des établissements de la Commission communautaire française, les centres PMS, les centres de promotion de la santé, le centre de recherche Labiris, le Brel, l'internat, etc. L'idée est de bien identifier ce qui est consacré à l'informatique et aux nouvelles technologies (petits matériels, logiciels, ...), et qui participe indirectement à la lutte contre la fracture numérique dans laquelle le Collège investit. Il souligne également le travail de conscientisation des parents à l'intérêt d'utiliser cet outil.

Mme Françoise Schepmans (MR) estime, concernant l'AB 29.003.08.08.1211, contrats de location, que le justificatif est un peu simpliste. Quelles machines pour plus de 100.000 euros ? Pourquoi cette nouvelle AB cette année ?

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que l'idée est de visibiliser les contrats de location, pour don-

ner davantage de transparence dans la location de machines et équipements. Cela permet également le leasing des véhicules électriques qui sont mis à disposition sur le site du CERIA. Un nouveau marché qui permettra de mettre sur le campus des véhicules électriques en circuit vient d'être attribué.

Mme Françoise Schepmans (MR) demande, concernant l'AB 29.003.11.05.7422 – achats de biens durables informatiques pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute École, quelle est la différence avec l'AB précédente sur les dépenses informatiques. Cela va-t-il permettre aux écoles d'obtenir du nouveau matériel ?

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que la première AB concerne des frais de fonctionnement, alors que la deuxième AB porte sur des investissements et des achats. Ce ne sont pas les mêmes codes économiques.

Mission 31 Infrastructures

Mme Françoise Schepmans (MR) rappelle que, au budget 2024, ce sont plus de 2 millions d'euros qui sont consacrés à l'AB 31.002.11.07.72.00. Elle observe un passage de 4.400.000 euros à 2.000.000 euros dans le cadre du financement des frais de rénovation et de mise en conformité du Théâtre des Martyrs. Quelle est la justification de cette diminution de budget et quel est l'état d'avancement des travaux de rénovation et de mise en conformité ?

M. Rudi Vervoort (ministre) explique les trois phases de travaux pour le Théâtre des Martyrs. Les loges et les techniques de scène – grande salle ont été réalisés en 2021. En 2023, ce fut la salle de répétition dans le grenier et la ventilation et les techniques spéciales. En 2024, ce sont les espaces d'accueil, la petite salle et l'accès PMR aux abords qui seront rénovés afin de mettre le théâtre aux normes actuelles. Sur cette AB, sont également prévus des travaux divers à la Maison de la francité, ainsi que des frais divers liés aux dossiers en cours, tels que mission d'auteur, inventaire amiante, traitement amiante, etc. Le théâtre des Martyrs rouvrira en janvier 2024.

M. Sadik Köksal (MR) revient sur deux sujets par rapport au handicap. Dans la mission 31, programme 001 – dépenses activité 35 à

l'AB 31001.35.04.51.12 qui concerne les subventions dans les infrastructures sociales pour les personnes handicapées, le montant était de 2.100.000 euros à l'initial 2023 et de 2.428.000 euros à l'initial 2024. Le ministre peut-il communiquer la liste des organismes qui ont été subsidiés en 2023 et la liste pour l'année 2024 ?

M. Rudi Vervoort (ministre) confirme que les listes seront jointes au rapport (annexe 14).

M. Sadik Köksal (MR) rappelle que de gros travaux étaient prévus à l'Étoile Polaire. Un calendrier des travaux est-il prévu, puisqu'il y a 60.000 euros de budgétisés ? Pourront-ils rester dans les bâtiments ou une autre solution est-elle envisagée afin qu'ils puissent continuer leurs activités ?

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que cela ne concerne que des petits travaux d'aménagement.

Mme Joëlle Maison (DÉF) avait la même question que Monsieur Köksal au sujet de la rénovation et de la mise en conformité des centres d'hébergement et d'accueil pour personnes porteuses de handicap. Elle a entendu que le ministre allait joindre cette liste au rapport et l'en remercie en tant que rapporteuse.

9. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres du ministre Rudi Vervoort au sein de la commission pour les projets de décret et de règlement ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2023 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2024 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

10. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse

Mme Joëlle Maison

Le Président

Mohamed Ouriaghli

11. Annexes

Annexe 1

Lien vers le catalogue de l'offre 2023 de Bruxelles Formation :

<https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2023/02/catalogue-de-l-offre-de-formation-2023.pdf>

Annexe 2

**CULTIVONS
VOS TALENTS !**

INNOVER • PARTAGER • ÉVOLUER



FormaForm

**RAPPORT
ANNUEL
2022**



SOMMAIRE



- 1. Édito05
- 2. La nouvelle structure de FormaForm06
- 3. Les enjeux de FormaForm08
- 4. La mission de FormaForm10
- 5. La vision de FormaForm12
- 6. Les valeurs de FormaForm14
- 7. La gouvernance de FormaForm16
- 8. Les projets 202218
- 9. Les partenariats.....24
- 10. FormaForm en chiffres26
- 11. L'équipe.....30
- 12. Les publics bénéficiaires32
- 13. La structure financière.....33
- 14. Les membres du Comité directeur34
- 15. Les membres du Comité financier.....35

ÉDITO

En pensant à cette année 2022, les mots qui viennent à l'esprit sont : renouveau, changement, structure, nouveautés.

Car des changements il y en a eu plus que de coutume à FormaForm !

2022 symbolise la création d'une nouvelle structure juridique, pour FormaForm qui en fait un nouveau service public et renforce ses missions et sa légitimité dans le paysage de la formation professionnelle.

Passer du statut de projet à celui de service public engendre de très nombreux changements au niveau de l'équipe qui se voit intégrée dans un nouveau statut propre, mais aussi au niveau de l'organisation des services, de la gouvernance, des liens avec les partenaires et de la gestion globale de ce nouveau service public.

Plus d'autonomie, de responsabilité et de pérennité pour mieux servir nos publics, les formateurs et accompagnateurs qui renouvellent leurs envies et

plaisir de bénéficier de nos services et de participer à la co-création permanente de nouvelles formes d'apprentissage.

2022 c'est aussi embrasser de nouvelles missions et élargir l'expertise de FormaForm à :

- l'orientation tout au long de la vie qui devient un pôle important de notre offre par la création d'un centre de ressources pour les acteurs de l'orientation et le déploiement d'une offre adaptée à ces profils et leurs enjeux.
- la formation technique par le développement d'une offre de formation aux métiers et expertises professionnelles portés par les formateurs. FormaForm souhaite ainsi faciliter l'accès aux formations continues des formateurs et leur permettre de garantir la qualité et la pertinence de leurs compétences tout au long de leur carrière.
- la qualité, grâce à la création d'une agence qualité visant à répondre aux directives européennes en matière de qualité concernant les modalités

d'évaluation et de certifications mises en œuvre au sein de la formation professionnelle en Belgique francophone.

Des nouveaux défis de taille qui permettent à une équipe élargie de se réinventer, de réinterroger ses pratiques et modes de fonctionnement en gardant en ligne de force l'intelligence collective et l'individualisation des parcours de formation.

L'équilibre s'ajuste, se peaufine, se travaille, se teste et se reconstruit en permanence pour toujours plus de sens, de cohérence et d'adaptation aux enjeux sociétaux qui nous traversent.

Gaëlle Boulet
Dirigeante de FormaForm



STRUCTU

LA NOUVELLE STRUCTURE

DE FORMAFORM

Durant 10 années, FormaForm a été largement soutenu par ses institutions fondatrices et par le Fond Social Européen. Cet engagement à co-construire un dispositif de mutualisation de la formation des formateurs a donné fruit à la dynamique multipartenariale de FormaForm, permettant d'allier Bruxelles à la Wallonie, l'alternance à la formation continue et les dynamiques d'insertion socioprofessionnelle à celles de formation continue des travailleurs.

L'innovation pédagogique s'est vue démultipliée par les croisements de regards, les échanges, la co-construction et l'ouverture sur les ailleurs extérieurs aux institutions.

Mais cette situation de projet perpétuel s'est un peu essouffée, rendant la gestion quotidienne très éprouvante et restant très fragile tant en termes de financement qu'en termes d'engagement dans la durée.

Forts de ces premières années, nous avons dès lors décidé de nous engager vers la **création d'un service**

public autonome qui assurerait la formation continue du personnel pédagogique de ses partenaires et s'ouvrirait à un nombre croissant de publics à travers de nouvelles missions.

L'**Accord de coopération du 10 mars 2022** qui a été publié le 12 mai 2022 institue la nouvelle structure de FormaForm.

Ce travail de création d'une nouvelle institution a largement occupé l'année 2022 à plus d'un titre.

D'une part, **la structure interne s'est vue réinventée et transformée** petit à petit, occasionnant de gros changements pour les membres de l'équipe en termes de statut, de contrat, d'organisation interne, ... mais également au niveau du fonctionnement quotidien et de sa gouvernance.

D'autre part, **trois nouvelles missions importantes ont été confiées** à FormaForm qui développe depuis ces nouvelles offres :

6 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

RE

► UN CENTRE DE RESSOURCES À DESTINATION DES ACTEURS DE L'ORIENTATION

Ce centre vise à soutenir la professionnalisation des acteurs de l'orientation par des parcours de formation et d'accompagnement, par la mise à disposition de ressources diverses, par la réalisation d'un travail de veille et par la recherche et le développement sur le sujet de l'orientation tout au long de la vie.



► UNE OFFRE DE FORMATIONS TECHNIQUES POUR LES FORMATEURS

Cette nouvelle mission vise à permettre aux formateurs d'assurer la mise à jour de leur expertise métier et de leur formation continue en permanence sur les spécificités et les évolutions de leur secteur d'activité. Cette offre sera mise en œuvre en partenariat avec différents acteurs spécialisés dans les métiers concernés.



► UNE AGENCE QUALITÉ

Cette nouvelle offre de service vise à garantir la qualité des évaluations et des certifications organisées par les différents opérateurs de formations professionnelles sur le territoire de la Belgique francophone.



La nouvelle structure a pris son essor en 2022 : l'équipe a poursuivi ses missions et a proposé son offre en y intégrant les changements au fur et à mesure et en assurant la sortie du Covid-19 ainsi que la reprise des activités en présentiel.

7 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

03 ENJEUX

LES ENJEUX DE FORMAFORM

► ENJEUX SOCIÉTAUX

FormaForm s'inscrit dans l'écosystème de la formation professionnelle en participant à sa manière aux enjeux de société qui le bousculent. Et ils sont nombreux... Les pénuries sur le marché de l'emploi, l'évolution permanente des métiers, la diversité des publics accueillis dans les centres sont des réalités qui font le quotidien des formateurs et accompagnateurs.

Par ailleurs, la digitalisation des métiers a également impacté la formation, ce qui nous pousse à soutenir les approches hybrides, numériques et à rester vigilants sur les nouvelles technologies qui s'invitent progressivement dans le monde de l'entreprise via la réalité virtuelle et l'intelligence artificielle.

Enfin, FormaForm s'engage résolument dans le développement durable et sa déclinaison au niveau du métier de formateur et de son environnement. Comment modifier les pratiques, que faut-il intégrer dans les formations et leur organisation, comment sensibiliser les stagiaires et les former à ces enjeux... ?

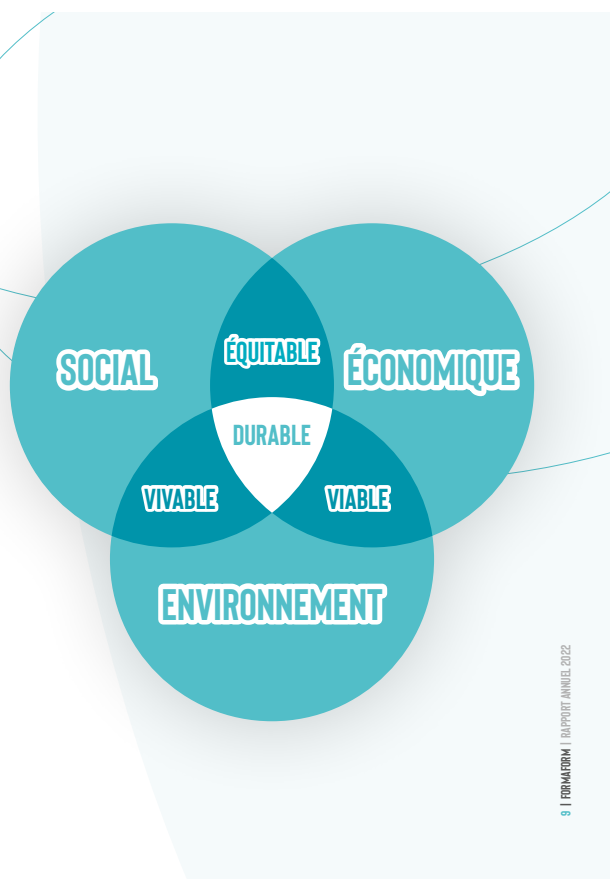
► ENJEUX PÉDAGOGIQUES

L'évolution de la société nous confronte à nos pratiques de transmission et de partage des expertises et compétences diverses. FormaForm se doit de renouveler ses approches et méthodes pour répondre au mieux aux besoins des formateurs et accompagnateurs. Nous avons dès lors exploré en 2022 les approches de la ludopédagogie en particulier et ce, par leur intégration dans nos événements, nos formations, nos accompagnements. Les formations au développement durable ont également été particulièrement travaillées ainsi que l'hybridation et le développement d'une multitude de nouvelles pratiques qui sortent de la formation classique et amènent le formateur à se réinventer dans ses modes d'apprentissages.

FORMAFORM

► ENJEUX DE PARTENARIATS

FormaForm étant soutenu via plusieurs projets du plan de relance wallon, la diversité de ses partenariats s'est vue renforcée en 2022 au travers de projets concrets pour mettre plus de clarté dans le paysage et ainsi répondre plus efficacement aux demandes. L'inscription dans les différentes communautés d'acteurs permet une meilleure compréhension du paysage et, dès lors, une adaptation de nos services. Les partenariats internationaux viennent renforcer cette ouverture ainsi que les développements et la montée en puissance des compétences de l'équipe.



14 MISSION

LA MISSION

DE FORMAFORM

Offrir aux acteurs de la formation et de l'insertion professionnelle des services sur mesure et innovants pour développer leurs compétences au profit de leurs publics respectifs par la mutualisation des ressources et expertises.

La volonté de FormaForm est de pouvoir suivre l'évolution des formateurs aux différentes étapes de leur carrière afin de proposer une offre adaptée à leurs besoins. Une progression est dès lors proposée dans l'offre au travers des différentes modalités pédagogiques. Cette progression pédagogique passe par trois étapes et permet aux formateurs de devenir de plus en plus autonomes et acteurs de la formation suivie. L'intérêt est alors de leur permettre de devenir à leur tour ambassadeur auprès de leurs collègues et/ou formateur de cette compétence acquise.



10 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

LES 3 ÉTAPES DE LA PROGRESSION PÉDAGOGIQUE À FORMAFORM

ÉTAPE 01 SENSIBILISATION

qui permet au formateur de découvrir une matière et d'en comprendre les enjeux et possibilités dans la formation.

ÉTAPE 02 FAMILIARISATION

par laquelle le formateur peut s'engager plus en profondeur dans la matière choisie et s'exercer dans sa mise en pratique.

ÉTAPE 03 EXPERTISE

par laquelle le formateur devient producteur dans la matière choisie et peut à son tour devenir ambassadeur de ses contenus.

“ Excellente formation, excellentes animatrices. On ressent bien toute leur expertise et tout le travail en amont pour réaliser cette formation. Une ambiance très dynamique au sein du groupe.

Géraldine B.
– EFP



11 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

05 LA VISION DE FORMAFORM



FormaForm est le centre de référence dédié à la formation des formateurs et formatrices, porté par les Opérateurs publics de Formation en Belgique francophone. Son offre de service flexible, innovante et sur mesure est reconnue pour sa qualité et sa pertinence ; elle est également accessible à d'autres intervenants de l'insertion professionnelle.

Depuis plusieurs années, les trois partenaires fondateurs de FormaForm s'engagent dans de nombreux projets de politiques croisées qui les amènent à collaborer étroitement sur divers champs de leur activité. Certains de ces projets sont devenus des structures : SFMQ, Consortium de validation des compétences, Instances bassins, OFFA...

FormaForm s'inscrit dans cette même vision de mutualisation et de renforcement des organisations par le développement d'une offre commune de formation à destination des formateurs de ces trois institutions. Depuis 2017, FormaForm adresse également ses services à de nombreux autres acteurs publics de la formation professionnelle et de l'insertion.

Le projet FSE 2016 - 2021 a permis à FormaForm de consolider ses acquis et de développer une stratégie d'ouverture à de nouveaux publics et à d'autres approches pédagogiques.

12 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022



GRANDS OBJECTIFS



EN JEUX SOCIÉTAUX

Approches dans le digital et développement d'actions liées au développement durable.



ÉLARGISSEMENT DES MODALITÉS D'APPRENTISSAGE

Formation initiale et continue à de nouvelles approches pédagogiques : accompagnement pédagogique, formations aux métiers techniques, apprentissage numérique, formations aux métiers de l'orientation...



DÉVELOPPEMENT D'UN CENTRE DE RESSOURCES

- Ludothèque
 - Numéritèque
 - Webothèque
- avec l'appui d'un projet Feder.

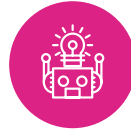
13 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

LES VALEURS DE FORMAFORM



PROFESSIONNALISME

Une équipe d'experts qui s'engagent à travailler dans une démarche qualitative et efficiente.



INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT

De nouvelles pratiques techno-pédagogiques entretenues par la veille et mises en oeuvre dans la formation et l'accompagnement de projets dans un souci d'amélioration continue.



ORIENTATION CLIENT

Une aide à la réalisation des objectifs de nos clients (formateurs, partenaires, institutions...) par un service adapté et contextualisé, dans le respect de nos engagements.



COLLABORATION

Des partenaires qui travaillent en synergie et complémentarité afin de réaliser un objectif commun.
Des acteurs multiples tant en interne qu'en externe qui œuvrent ensemble pour une communication transparente et accessible à tous.



L'HUMAIN AU CENTRE DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Une volonté de collaborer et de travailler avec bienveillance, au bénéfice de nos publics.

CLIENTS
HUMAIN
INNOVATION
COLLABORATION
PROFESSIONNALISME

07 LA GOUVERNANCE

DE FORMAFORM

La nouvelle structure juridique de FormaForm a été l'occasion de revisiter son mode de gouvernance et les différentes instances qui lui permettent de réaliser efficacement ses missions.

C'est ainsi que le **Comité directeur** a pris sa place, remplaçant l'ancien comité de pilotage du projet FormaForm.

Y siègent des représentants des quatre institutions partenaires ainsi que les trois commissaires de gouvernement.

Deux comités viennent compléter ce comité directeur :

Le Comité d'orientation stratégique qui vise à nourrir, éclairer, donner des avis et rédiger la feuille de route de FormaForm dans une note d'orientation stratégique avec une visée à plus long terme.

Y siègent des représentants des thématiques traitées par FormaForm : la formation professionnelle, l'orientation, la validation des compétences, l'insertion socioprofessionnelle mais aussi deux représentants du monde académique et deux

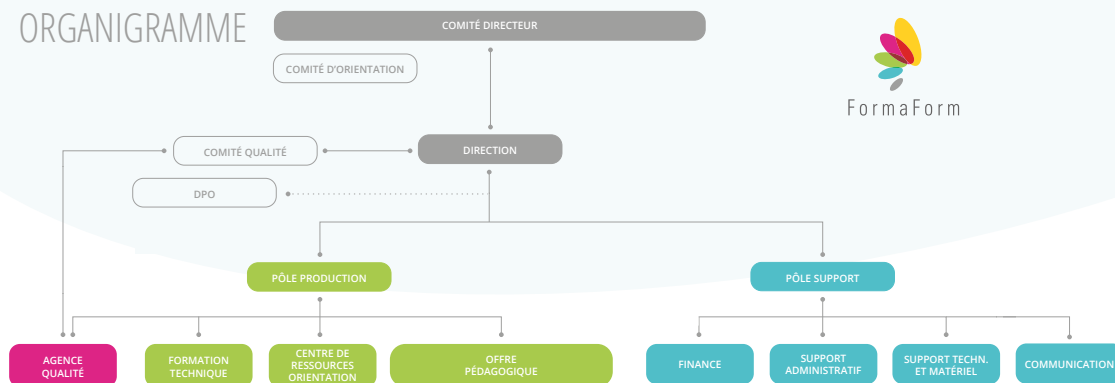
membres de l'équipe de FormaForm. Les institutions partenaires de FormaForm ne s'y trouvent pas.

Enfin, un **Comité qualité** va être créé, visant à gérer et garantir le bon fonctionnement de l'agence qualité en toute indépendance. Sa composition est toujours en négociation.

Par-delà les organes de gouvernance, l'accompagnement au changement réalisé au sein de l'équipe a suscité l'envie d'approfondir des pratiques d'intelligence collective qui avaient jusque-là été testées et de les développer plus largement. La formation de l'équipe et son accompagnement **vers une gouvernance partagée** ont dès lors été mis en place, permettant à chacun de redéfinir ses zones de responsabilité, de prendre une part active au fonctionnement du collectif et de favoriser les collaborations et liens entre les équipes. Cette démarche permet à chaque collaborateur de développer progressivement ses compétences dans ce nouveau style de management et de développer simultanément un collectif plus soudé et créatif.

16 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

ORGANIGRAMME



17 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

LES PROJETS

2022

18 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

08.1 Évolution de l'offre

Les enjeux rencontrés par FormaForm se sont déclinés naturellement dans l'offre tout au long de l'année 2022 avec une augmentation importante de l'offre de formation et d'accompagnement aux démarches de développement durable, à l'adaptation et à l'accueil de la diversité dans les publics et à l'orientation tout au long de la vie.

Au-delà des contenus, les démarches d'intelligence collective vécues en interne à l'équipe ont percolé dans l'offre vers nos publics avec une nouvelle méthode d'apprentissage développée par les pairs : « Pair'spective ». Cette nouvelle offre renforce la réflexivité et la collaboration au service du développement des compétences en s'ancrant sur des méthodes de co-développement et d'intelligence collective.

L'équipe a également travaillé en profondeur l'offre de formation en la restructurant, en proposant des « playlists », en réadaptant les présentations et parfois les contenus pour répondre au mieux aux besoins exprimés par les publics.

Le cycle de conférences a retrouvé sa grandeur après deux années de confinement où il avait été plus discret. Une nouvelle saison de conférences a permis de nourrir les esprits et de confronter les points de vue d'experts au travers de thématiques actuelles et en débat.



08.2 Événements

▶ LES ESTIVALES

L'édition 2022 des Estivales a battu son plein avec un programme riche et condensé qui s'est déroulé durant 11 journées inspirantes, du 17 au 31 août, relatives à 5 axes de développement des compétences pour cultiver toujours davantage les talents.

Parce que nous avons à cœur d'inviter nos publics à adopter d'autres regards dans leur pédagogie, nous avons proposé cette année un **nouveau format correspondant à 3 journées** dédiées chacune à une thématique bien spécifique : **orientation, développement durable et ludopédagogie**. En outre, pour le lancement de sa 9^e édition, FormaForm a proposé une journée d'inauguration sur le thème de **l'hybridation**. En première partie, une conférence à 4 voix pour poser les jalons de ce délicat mais passionnant défi suivie en deuxième partie de 3 ateliers pratiques.

Au total, les Estivales 2022 ce sont 71 formations, 1 conférence, 3 journées thématiques, 29 ateliers, 1 cérémonie et 6 Formas d'Or avec du réseautage et des surprises à foison. Une édition étonnante qu'il ne fallait pas manquer !



Expérience vraiment riche et agréable. Pratico-pratique inspirante..

Delphine Y.
– IFAPME















► **FORMA D'OR**

Ce 25 août, nous avons eu l'immense plaisir de présenter notre 2^e édition de la Cérémonie des Formas d'Or initiée en 2019. Une soirée dédiée à la mise à l'honneur des acteurs du changement dans le secteur de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle.



23 projets étaient en lice pour décrocher l'un des **6 Formas d'Or** en jeu. Les gagnants par catégorie sont :

 <p>INTERMIRE ASBL «Accompagner les Mire dans la transition numérique»</p> <p></p> <p>🏆 DÉCOUVRIR LEUR PROJET</p>	 <p>CENTRE IFAPME MONS-BORINAGE-CENTRE «CE2S: Construction - Engagement - Eco-sociétal»</p> <p></p> <p>🏆 DÉCOUVRIR LEUR PROJET</p>
 <p>APTASKIL «Un job pour changer le monde? STEMdating!»</p> <p></p> <p>🏆 DÉCOUVRIR LEUR PROJET</p>	 <p>ECHAFAUDAGE ASBL «Le bio local POUR et PAR tous»</p> <p></p> <p>🏆 DÉCOUVRIR LEUR PROJET</p>
 <p>CES LEON MIGNON «Le FLE pour la réussite»</p> <p></p> <p>🏆 DÉCOUVRIR LEUR PROJET</p>	 <p>CIO - UCLouvain «Un escape game pour préparer et booster sa recherche d'emploi»</p> <p></p> <p>🏆 DÉCOUVRIR LEUR PROJET</p>

Nous remercions vivement tous les nominés pour leurs projets inspirants qui avaient bel et bien tous leur place et que l'on peut retrouver sur notre chaîne YouTube via le lien : <https://bit.ly/3MY6.KJO>
Bravo à eux !

► **INSPIRALIA**

Après le succès de la 1^{re} édition, nous avons remis le couvert le 17 novembre 2022, au Château de Courrière ! La Journée des pratiques de la Formation Professionnelle en Belgique francophone, organisée en collaboration avec Form@Nam, était très attendue puisque nous avons affiché **complet**.

Nous avons accueilli avec un plaisir immense **près de 300 participants** repartis (re)boostés et inspirés. Le programme, coconstruit avec 22 partenaires, proposait pas moins de 12 conférences, 54 ateliers, 8 stands et 1 grand jeu collaboratif.

Le rendez-vous des acteurs est d'ores et déjà fixé pour une 3^e édition le 17 novembre 2023.

Retrouvez le programme, les photos et toutes les infos de cette 2^e édition sur le site www.inspiralia.be et découvrez notre aftermovie via le lien : <https://youtu.be/gC1nT7jhI>



“ A refaire ! C'est vraiment une journée qui nous est utile sur tous les plans ! ”
Une participante d'Inspiralia 2022



08.3 Projets Européens

2022 a été l'année de la rédaction des futurs projets FSE et l'occasion d'imaginer et de rédiger conjointement avec de nouveaux partenaires bon nombre de projets qui verront le jour, nous l'espérons, en 2023.

► HYBR'ED

Le projet Erasmus **Hybr'ed** se veut un tremplin vers la création d'un **espace de réflexivité et d'échange de pratiques autour de l'hybridation** et vers la co-construction d'une boîte à outils renforcée. Le projet Hybr'ed est le fruit d'une collaboration entre le réseau Canopé (France), l'Institut de Formation de l'Éducation Nationale (IFEN Luxembourg) et FormaForm (Belgique).



► ITINÉRIS

FormaForm a poursuivi son projet Erasmus+ afin de permettre aux formateurs, conseillers et experts pédagogiques de monter en compétences en découvrant de nouvelles pratiques pédagogiques chez différents partenaires d'accueil européens. Ces mobilités ont pris la forme d'une nouvelle modalité d'apprentissage et de diffusion de méthodes et d'outils novateurs.

20 bourses ont été octroyées lors de l'appel à candidatures AEF 2019. Mais depuis 2020, les dossiers de mobilité ont été gelés, crise sanitaire oblige. Un départ pour la France (dans le cadre de l'observation d'une formation en technique de glaces et sorbets pour l'IFAPME) a toutefois été organisé en octobre 2021. En 2022, les projets reprennent doucement, avec 19 mobilités prévues avant octobre.

En 2021, le focus a essentiellement été mis sur la **dissémination des bonnes pratiques et des expériences des participants**, via le site Internet d'Itinéris, et via la création d'un groupe Facebook, rassemblant les anciens et les futurs bénéficiaires de bourses. L'équipe s'est également attelée à la réalisation du rapport budgétaire 2018.



08.4 Projets internationaux

► MADAGASCAR

Projet à Madagascar : formation d'une vingtaine de conseillers en Insertion et Orientation.

Notre mission ? Les aider à devenir formateurs puis à créer des parcours de formation destinés à leurs futurs collègues. Projet financé par l'UNESCO et développé par FormaForm en partenariat avec le Forem.



► MAROC

Coopération avec l'Université de Cadi Ayyad au Maroc.

Formation d'enseignants universitaires au métier de formateur, scénarisation pédagogique et activités ludopédagogiques dans le cadre d'un projet WBI.

09

LES PARTENARIATS

FormaForm se déploie à travers ses partenariats et renforce sa volonté de travailler en co-construction. Ses différentes offres sont pensées et mises en œuvre au maximum avec différents partenaires soit sous la forme de projets, soit dans une dynamique d'évolution conjointe.



24 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

INSTITUTIONNEL

- **OTLAV** : participation au comité de pilotage stratégique et au comité de pilotage opérationnel

- **AEQES** : participation au comité de gestion

RENFORCEMENT DE L'OFFRE

- **Form@Nam** : collaboration dans l'organisation et la gestion de notre événement Inspiralia, journée d'inspiration sur les pratiques et méthodes pédagogiques.

- **Start Digital** : coordination des médiateurs numériques, participation au comité de pilotage et au comité de gouvernance pédagogique.

- **Parcours orientation avec l'Interfédé** : élaboration conjointe d'un parcours de formation à l'orientation tout au long de la vie.

ACTIONS PONCTUELLES

- **SMART-Lux** : organisation d'un webinaire

- **Ligue Braille** : parcours de formation avec des malvoyants – formation de l'équipe à l'intégration du handicap en formation.



10 ANS FORMAFORM EN CHIFFRES

11 ANS
D'EXPÉRIENCE



108
MODULES
PROPOSÉS



77
FORMATEURS



DONT

19
INTERNES

28 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022



10.1 Formations

386
SESSIONS
PLANIFIÉES

585 jours
au total

86,6%
à FormaForm

22,5%
taux d'annulation
des sessions

298
SESSIONS
ORGANISÉES

2 jours
de durée moyenne
de formation

13,5%
en délocalisation

249
présentiel

33
distanciel

16
hybride

ZOOM INSPIRALIA



12
conférences

8
stands

54
ateliers

1
jeu
collaboratif

Près de
320
participants

ZOOM ESTIVALES



70
SESSIONS
PLANIFIÉES

64
SESSIONS
ORGANISÉES

108 jours
au total

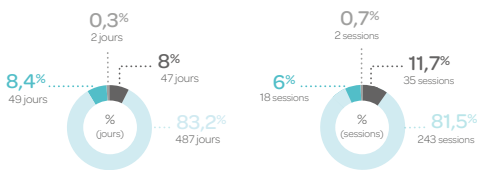
1,69 jours
de durée moyenne
de formation

72%
à FormaForm

28%
en délocalisation

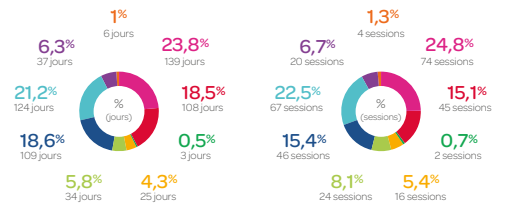
8,6%
taux d'annulation
sessions

ZOOM PAR TYPE DE FORMATION



● Formation initiale ● Formation continue ● Formation numérique ● Action ponctuelle

ZOOM PAR AXE



● Pédagogique ● Communication ● Ludopédagogie ● Numérique ● Orientation & Accompagnement
● Posture réflexive ● Techniques d'animation ● Transition & société ● Expertise métier

27 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

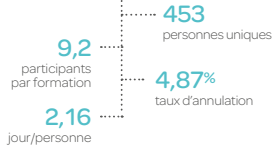
10.2 Participants



ZOOM ESTIVALES



977
PARTICIPATIONS*



*Ce chiffre n'inclut pas les participations aux journées ateliers.

ZOOM INSPIRALIA



CONFERENCE**

617 inscriptions

ATELIERS

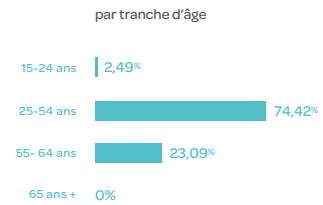
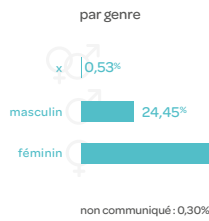
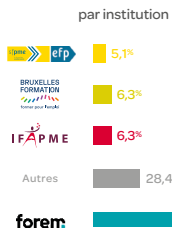
648 inscriptions

503 participations***

**Les données de participations ne sont pas disponibles.

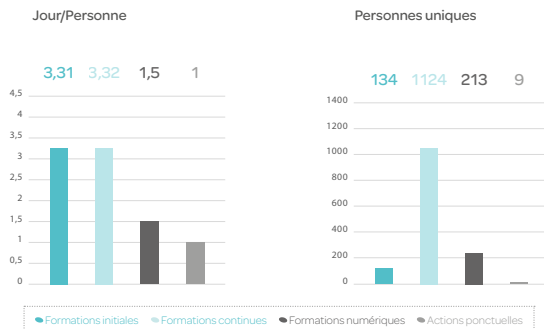
***Ce chiffre inclut uniquement les participations aux ateliers.

RÉPARTITION DU PUBLIC

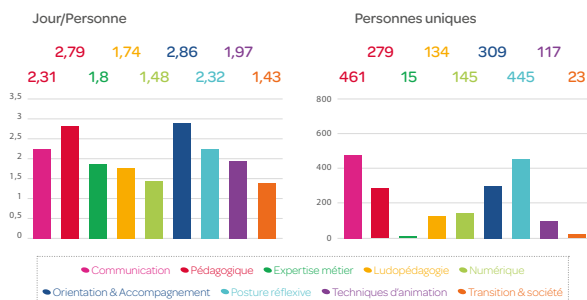


28 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

ZOOM PAR TYPE DE FORMATIONS



ZOOM PAR AXE



10.3 Satisfaction du public



73,46% taux de réponse | 1,07% marge d'erreur

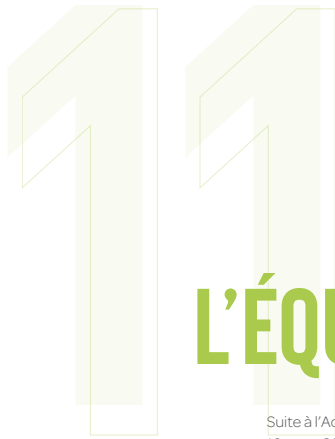
93,8%

SATISFACTION GLOBALE EN 2022

61,23

NET PROMOTER SCORE (NPS)

28 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022



L'ÉQUIPE

Suite à l'Accord de coopération du 10 mars 2022 conclu entre la Commission communautaire française et la Région wallonne, l'équipe a été invitée à se repositionner et à signer un contrat sous FormaForm.

Quelques collègues ont préféré ne pas poursuivre leur mission au sein de FormaForm tandis que dans la foulée, 4 nouveaux collaborateurs ont été recrutés (1 assistante pédagogique et 3 chargés de mission en orientation). De plus, 1 personne a changé de fonction et le recrutement de son remplaçant a été initié à l'automne.

Au 31/12/2022, un total de 20 collaborateurs composaient l'équipe de FormaForm.

30 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

CÉLINE DELINCÉ
Experte pédagogique



MARIANNE LEMINEUR
Experte pédagogique



OLIVIER GILOT
Expert pédagogique



JEAN ROUSSEAU
Expert pédagogique



HÉLÈNE VAN KERREBROECK
Experte pédagogique



NATHALIE GAUTIER
Experte pédagogique



CHLOÉ MERTENS
Experte pédagogique



THIERRY HERMAN
Expert pédagogique



ANNICK BERTRAND
Experte pédagogique



HÉLÈNE MICHOTTE
Chargée de mission Orientation



DAVID NENKAM
Chargé de mission Orientation



JULIE CRASSET
Chargée de mission Support



MARLÈNE CHALON
Chargée de mission Orientation



ROLAND PITROIPA
Chargé de mission Support



GAËLLE BOULET
Dirigeante



MURIELLE BERO
Assistante pédagogique



PATRICIA JOREZ
Assistante pédagogique



FormaForm

FLORENCE HECQUET
Collaboratrice de direction



EMILIE BRUGHMANS
Assistante pédagogique



SOPHIE DE COSTER
Experte pédagogique



LAURENCE DETOURNAY
Assistante pédagogique



CHANTAL FOURMY
Experte pédagogique



THÉRÈSE DINON
Assistante pédagogique



CAROLINE HAMAIDE
Experte pédagogique



GÉRALDINE PULINX
Responsable Pôle Support & Chargée de communication



31 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

12

LES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

Depuis 2017 FormaForm a ouvert ses services à de nombreux acteurs de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle.

La diversification des publics va croissant et est considérée par les participants comme une plus-value. **La mixité des groupes** et le réseau construit est un **réel enrichissement** au-delà des compétences acquises en formation.

32 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022



13

LA STRUCTURE FINANCIÈRE

2022 a été une année de transition au niveau financier également. Les dotations structurelles proviennent à présent directement des gouvernements. Les nouvelles missions sont financées par le plan de relance de la Wallonie.



3.275.955 €

BUDGET GLOBAL

LES APPORTS RÉELS DES PARTENAIRES PAR RUBRIQUE

Nature de frais	Montant
Ressources humaines	1.052.000 €
Experts (sous-traitants)	648.000 €
Frais généraux	214.928,50 €
Frais de communication	72.253,10 €
Immobilier	581.000 €
Impôts et taxes (précompte immobilier)	18.000 €
Investissements	148.970 €
Total	3.275.955 €

33 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

14

LES MEMBRES

DU COMITÉ DIRECTEUR



GAËLLE BOULET
Dirigeante

FRANÇOISE PAQUES
Commissaire



VINCENT AUBRY
Commissaire



ADELINE REMY
Commissaire

Le Comité directeur de FormaForm a pour mission d'assurer la gouvernance et la gestion de FormaForm.

Il est composé de 4 représentants des institutions partenaires, de 3 commissaires des gouvernements et de la dirigeante de FormaForm.

34 | FORMAFORM | RAPPORT ANNUEL 2022

forem

YVES MAGNAN
Directeur général adjoint,
Produits et Services



OLIVIA P'TITO
Directrice générale



RAYMONDE YERNA
Administratrice générale



EMMANUEL BEAUFAYT
Chef de service de la
Formation professionnelle
au sein de la Cocof

15

LES MEMBRES

DU COMITÉ FINANCIER

forem

PHILIPPE DARDENNE
Expert financier
Partenariats
opérationnels

GUILLAUME FROMENT
Analyste finance fonds
structurels



ETIENNE PARDOEN
Directeur financier



BENOÎT GÉRARD
Conseiller responsable de la
division budget - finance



GAËLLE BOULET
Dirigeante

Le Comité financier est en charge du suivi budgétaire et financier de l'activité.

Ce comité se charge également des suivis et reporting liés aux financements européens.

CULTIVONS VOS TALENTS !

INNOVER • PARTAGER • ÉVOLUER

www.formaform.be
info@formaform.be
010 23 85 53



FormaForm
Parc Einstein
Bâtiment New tech Center
Avenue Albert Einstein, 2A
1348 Louvain-la-Neuve

E.R. Collin Boulard - Parc Einstein - Bâtiment New Tech Center - Avenue Albert Einstein, 2A - 1348 Louvain-la-Neuve.
Ce rapport annuel est imprimé sur du papier recyclé - 100% recyclé.



BRUXELLES
FORMATION
former pour l'emploi

forem IFAPME



Annexe 3
Correction technique (ajustement 2023)

	2023		2024		Ecart
	Initial	Ajustement	Initial	Ecart	
Dépenses					
811 Salaires et charges sociales	51.588.124,37	50.291.732,91	54.180.739,63	2.592.615,27	2.592.615,27
811xxxx Charges salariales	51.588.124,37	50.291.732,91	54.180.739,63	2.592.615,27	2.592.615,27
812 Achats de biens non durables et de services	27.667.791,26	30.824.062,88	27.424.608,13	-243.183,13	-243.183,13
81210xxx Matières premières et outillages	353.889,00	285.981,10	312.949,00	-40.940,00	-40.940,00
81211xxx Entretien et location matériel	1.503.508,26	1.475.070,97	1.520.447,67	16.939,41	16.939,41
812112xx Petits Entretien des bâtiments	2.005.598,00	2.170.667,00	2.193.941,17	188.343,17	188.343,17
812113xx Fournitures diverses	2.551.859,00	2.907.517,02	2.576.706,50	24.847,50	24.847,50
812115xxx Frais assurances	63.742,00	65.567,60	71.530,00	7.788,00	7.788,00
812116xx Autres frais stagiaires	635.365,50	627.189,87	631.248,50	-4.117,00	-4.117,00
812117xx Partenariat secteur privé	9.837.689,20	9.894.729,49	10.174.955,38	337.266,18	337.266,18
812118xxx Autres frais du personnel	399.564,50	449.285,34	272.915,50	-126.649,00	-126.649,00
812119xxx Autres fournitures	52.350,00	64.980,00	61.420,00	9.070,00	9.070,00
812120xxx Loyers et charges des bâtiments	4.501.103,00	5.566.744,00	5.005.762,00	504.659,00	504.659,00
812210xxx Partenariat secteur public	1.311.420,72	1.204.677,96	905.935,68	-405.485,04	-405.485,04
8121140x Experts	2.806.244,00	4.120.271,00	2.253.809,00	-552.435,00	-552.435,00
8121145x Frais de communication	1.645.458,08	1.991.381,54	1.442.987,74	-202.470,34	-202.470,34
823 Intérêts imputés en débit	22.700,00	24.000,00	15.200,00	-7.500,00	-7.500,00
823000xx Charges financières	22.700,00	24.000,00	15.200,00	-7.500,00	-7.500,00
834 Transferts de revenus aux ménages	8.478.523,29	7.877.355,79	8.635.864,04	157.340,75	157.340,75
834310xx Avantages stagiaires	8.478.523,29	7.877.355,79	8.635.864,04	157.340,75	157.340,75
845 Transferts de revenus à d'autres groupes/instituts	1.118.859,50	1.138.632,90	831.801,50	-287.058,00	-287.058,00
845000xx Taxes et impôts directs et indirects	1.118.859,50	1.138.632,90	831.801,50	-287.058,00	-287.058,00
872 Constructions de bâtiments	2.017.628,00	1.119.109,00	1.788.618,00	-229.010,00	-229.010,00
872xxxx Travaux bâtiments	2.017.628,00	1.119.109,00	1.788.618,00	-229.010,00	-229.010,00
874 Acquisitions d'autres biens y compris les biens i	981.475,00	768.879,48	944.205,50	-37.269,50	-37.269,50
874220xx Biens d'investissement hors informatique	326.620,00	225.207,98	123.667,50	-202.952,50	-202.952,50
8744400xx Logiciels informatiques	5.000,00	83.169,00	5.000,00	0,00	0,00
874530xx Matériel informatique	649.855,00	460.502,50	815.538,00	165.683,00	165.683,00
885 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur admini	0,00	-105.800,00	0,00	0,00	0,00
885200xx Organismes sécurité sociale	0,00	-105.800,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	91.875.101,41	91.937.971,95	93.821.036,80	1.945.935,39	1.945.935,39
Recettes					
916 Ventes de biens non durables et de services	-1.657.314,44	-1.391.661,26	-1.864.902,98	-207.588,54	-207.588,54
916100xx Formations payantes & facturation partenaire	-1.657.314,44	-1.391.661,26	-1.864.902,98	-207.588,54	-207.588,54
938 Autres transferts de revenus des entreprises, institu	-1.255.184,98	-1.560.611,44	-1.642.375,66	-387.190,68	-387.190,68
938000xx Récupération diverses	-810.816,98	-1.127.864,94	-1.171.981,66	-361.164,68	-361.164,68
938110xx Loyers	-414.368,00	-420.394,00	-420.394,00	-6.026,00	-6.026,00
938300xx Récupération auprès des Co Assurances	-30.000,00	-12.353,50	-50.000,00	-20.000,00	-20.000,00
946 Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe inst	-60.150.978,00	-60.278.978,00	-61.161.978,00	-1.011.000,00	-1.011.000,00
946100xx Allocations de Base	-60.150.978,00	-60.278.978,00	-61.161.978,00	-1.011.000,00	-1.011.000,00
949 Transfert de revenus d'autres groupes institutionnel	-15.881.259,74	-16.764.439,97	-15.970.781,63	-89.521,89	-89.521,89
949300xx Récupération auprès d'Oip	-1.170.756,74	-1.220.862,97	-1.235.321,63	-64.564,89	-64.564,89
949600xx ACS Actiris	-183.000,00	-183.000,00	-187.000,00	-4.000,00	-4.000,00
949610xx Subsidés RBC	-13.883.000,00	-14.911.665,00	-14.083.000,00	-200.000,00	-200.000,00
949700xx Récupération précompte immobilier	-644.503,00	-448.912,00	-465.460,00	179.043,00	179.043,00
959 Transferts en capital de l'Étranger :	-12.930.364,25	-11.942.281,29	-13.180.998,53	-250.634,28	-250.634,28
959 Transferts en capital de l'Étranger :	-12.930.364,25	-11.942.281,29	-13.180.998,53	-250.634,28	-250.634,28
Totaux	-91.875.101,41	-91.937.971,96	-93.821.036,80	-1.945.935,39	-1.945.935,39
Résultats	-0,01	-0,01	0,00	0,01	0,01

Annexe 4
Correction technique (initial 2024)

	2023			2024		
	Initial	Ajustement	Initial	Initial	Ajustement	Initial
Dépenses						
811 Salaires et charges sociales	51.588.124,37	50.291.732,91	54.180.739,63	54.180.739,63		2.592.615,27
8111xxxx Charges salariales	51.588.124,37	50.291.732,91	54.180.739,63	54.180.739,63		2.592.615,27
812 Achats de biens non durables et de services	27.667.791,26	30.824.062,88	27.424.608,13	27.424.608,13		-243.183,13
812110xx Matières premières et outillages	353.889,00	285.981,10	312.949,00	312.949,00		-40.940,00
812111xx Entretien et location matériel	1.503.508,26	1.475.070,97	1.520.447,67	1.520.447,67		16.939,41
812112xx Petits Entretien des bâtiments	2.005.598,00	2.170.667,00	2.193.941,17	2.193.941,17		188.343,17
812113xx Fournitures diverses	2.551.859,00	2.907.517,02	2.576.706,50	2.576.706,50		24.847,50
812115xx Frais assurances	63.742,00	65.567,60	71.530,00	71.530,00		7.788,00
812116xx Autres frais stagiaires	635.365,50	627.189,87	631.248,50	631.248,50		-4.117,00
812117xx Partenariat secteur privé	9.837.689,20	9.894.729,49	10.174.955,38	10.174.955,38		337.266,18
812118xx Autres frais du personnel	399.564,50	449.285,34	272.915,50	272.915,50		-126.649,00
812119xx Autres fournitures	52.350,00	64.980,00	61.420,00	61.420,00		9.070,00
812120xx Loyers et charges des bâtiments	4.501.103,00	5.566.744,00	5.005.762,00	5.005.762,00		504.659,00
812210xx Partenariat secteur public	1.311.420,72	1.204.677,96	905.935,68	905.935,68		-405.485,04
8121140x Experts	2.806.244,00	4.120.271,00	2.253.809,00	2.253.809,00		-552.435,00
8121145x Frais de communication	1.645.458,08	1.991.381,54	1.442.987,74	1.442.987,74		-202.470,34
823 Intérêts imputés en débit	22.700,00	24.000,00	15.200,00	15.200,00		-7.500,00
823000xx Charges financières	22.700,00	24.000,00	15.200,00	15.200,00		-7.500,00
834 Transferts de revenus aux ménages	8.478.523,29	7.877.355,79	8.635.864,04	8.635.864,04		157.340,75
834310xx Avantages stagiaires	8.478.523,29	7.877.355,79	8.635.864,04	8.635.864,04		157.340,75
845 Transferts de revenus à d'autres groupes/institut	1.118.859,50	1.138.632,90	831.801,50	831.801,50		-287.058,00
845000xx Taxes et impôts directs et indirects	1.118.859,50	1.138.632,90	831.801,50	831.801,50		-287.058,00
872 Constructions de bâtiments	2.017.628,00	1.119.109,00	1.788.618,00	1.788.618,00		-229.010,00
872xxxx Travaux bâtiments	2.017.628,00	1.119.109,00	1.788.618,00	1.788.618,00		-229.010,00
874 Acquisitions d'autres biens y compris les biens i	981.475,00	768.879,48	944.205,50	944.205,50		-37.269,50
874220xx Biens d'investissement hors informatique	326.620,00	225.207,98	123.667,50	123.667,50		-202.952,50
874400xx Logiciels informatiques	5.000,00	83.169,00	5.000,00	5.000,00		0,00
874530xx Matériel informatique	649.855,00	460.502,50	815.538,00	815.538,00		165.683,00
885 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur admin	0,00	-105.800,00	0,00	0,00		0,00
885200xx Organismes sécurité sociale	0,00	-105.800,00	0,00	0,00		0,00
Totaux	91.875.101,41	91.937.971,95	93.821.036,80	93.821.036,80		1.945.935,39
Recettes						
916 Ventes de biens non durables et de services	-1.657.314,44	-1.391.661,26	-1.864.902,98	-1.864.902,98		-207.588,54
916100xx Formations payantes & facturation partenaire	-1.657.314,44	-1.391.661,26	-1.864.902,98	-1.864.902,98		-207.588,54
938 Autres transferts de revenus des entreprises, institu	-1.255.184,98	-1.560.611,44	-1.642.375,66	-1.642.375,66		-387.190,68
938000xx Récupération diverses	-810.816,98	-1.127.864,94	-1.171.981,66	-1.171.981,66		-361.164,68
938110xx Loyers	-414.368,00	-420.394,00	-420.394,00	-420.394,00		-6.026,00
938300xx Récupération auprès des Co Assurances	-30.000,00	-12.352,50	-50.000,00	-50.000,00		-20.000,00
946 Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe inst	-60.150.978,00	-60.278.978,00	-61.161.978,00	-61.161.978,00		-1.011.000,00
946100xx Allocations de Base	-60.150.978,00	-60.278.978,00	-61.161.978,00	-61.161.978,00		-1.011.000,00
949 Transfert de revenus d'autres groupes institutionnel	-15.881.259,74	-16.764.439,97	-15.970.781,63	-15.970.781,63		-89.521,89
949300xx Récupération auprès d'Oip	-1.170.756,74	-1.220.862,97	-1.235.321,63	-1.235.321,63		-64.564,89
949600xx ACS Actiris	-183.000,00	-183.000,00	-187.000,00	-187.000,00		-4.000,00
949610xx Subsidés RBC	-13.883.000,00	-14.911.665,00	-14.083.000,00	-14.083.000,00		-200.000,00
949700xx Récupération précompte immobilier	-644.503,00	-448.912,00	-465.460,00	-465.460,00		179.043,00
959 Transferts en capital de l'Etranger :	-12.930.364,25	-11.942.281,29	-13.180.998,53	-13.180.998,53		-250.634,28
959 Transferts en capital de l'Etranger :	-12.930.364,25	-11.942.281,29	-13.180.998,53	-13.180.998,53		-250.634,28
Totaux	-91.875.101,41	-91.937.971,96	-93.821.036,80	-93.821.036,80		-1.945.935,39
Résultats						
			-0,01	0,00		0,01

Annexe 5
Conventions Culture Commission communautaire française

PÉRIODE	OPÉRATEUR
Avenant	Prolongation
2017-2023	Espace Magh
2017-2023	Maison des cultures - BRASS
2018-2023	Théâtre des Martyrs
2018-2023	ISELP - Institut Supérieur pour l' Étude du Langage
2018-2023	Foire du Livre
2018-2023	La Concertation
Conventions en cours	
2019-2023	CIFAS - Centre International de Formation en Arts du Spectacle
2019-2023	Théâtre Océan Nord
2019-2023	Brocoli Théâtre
2019-2023	BAMP - Brussels Art Melting Pot
2019-2023	Maison du Spectacle La BELLONE
2019-2023	Arts & Publics
2019-2023	Arts & Marges
2019-2023	Maelström
2019-2023	Théâtre de la Parole
2019-2023	Maison de la Francité
2019-2023	Fête des Solidarités
2019-2023	La Tricoterie
2019-2023	EOP - Extra & Ordinary People
2019-2023	Cinédit
2019-2023	Cinergie
2019-2023	BruFête - Classissimo
2019-2023	Francofaune
2019-2023	OIRD - Organisation Internationale pour la Réussite et le Développement
Nouvelles conventions et renouvellements	
2023-2027	Article 27
2023-2027	Maison des cultures - Saint Gilles
2023-2027	Maison des cultures- Molenbeek
2023-2027	Le Théâtre Océan Nord pour le projet du PASS À L'ACTE (partenariat Le Rideau de Bruxelles et les Tanneurs)
2023-2027	CVB - Centre Vidéo de Bruxelles
2023-2027	Cinémamed
2023-2027	Musée Juif de Bruxelles
2023-2027	Les Nouveaux Disparus

2023-2027	Aires Libres
2023-2027	CFC-Éditions
2023-2027	Contredanse
2023-2027	Contretype
2023-2027	Explore Brussels
2023-2027	La Montagne Magique
2023-2027	La Roseraie
2023-2027	MoDul
2023-2027	Pierre de Lune
2023-2027	Ras el Hanout

Annexe 6
Culture a de la classe

N°	Indicataire	Association	Siège social	CP	Commune	Montant subside
1	CAC 2023-2024 N°61 Lecture	THÉÂTRE VARIA	Rue du Sceptre-78	1050	Ikelles	5.980,00
2	CAC 2023-2024 N°12 Lecture	ScriptaLinea	chaussée de Wavre-205	1050	Bruxelles	2.600,00
3	CAC 2023-2024 N°72 Lecture	LA BRECHE	Rue de l'Union-8	1210	Saint-Josse-ten-Noode	2.600,00
4	CAC 2023-2024 N°23 Lecture	CENTRE CULTUREL D'EVERE - L'ENTRELA	Rue de Paris-43	1140	Evere	5.200,00
5	CAC 2023-2024 N°31 Lecture	MADE IN KIT	Rue Camille Simoens-1	1030	Schaerbeek	7.800,00
6	CAC 2023-2024 N°16 Lecture	MAÎTRE MOT (LE)	Chaussée de Wavre-282	1050	Ikelles	10.400,00
7	CAC 2023-2024 N°14 Sciences et Créativité	ASIA - Arts et Savoirs de l'Inde et de l'Asie	ru de la Levure-5	1050	Ikelles	5.880,00
8	CAC 2023-2024 N°52 Sciences et créativité	THÉÂTRE LA MONTAGNE MAGIQUE	Rue du Marais-57	1000	Bruxelles	4.502,00
9	CAC 2023-2024 N°33 Sciences et créativité	MADE IN KIT	Rue Camille Simoens-1	1030	Schaerbeek	7.800,00
10	CAC 2023-2024 N°62 Citoyenneté	THÉÂTRE VARIA	Rue du Sceptre-78	1050	Ikelles	5.980,00
11	CAC 2023-2024 N°86 Citoyenneté	Citizen Motion	rue François Degreef-6	1030	Schaerbeek	5.200,00
12	CAC 2023-2024 N°28 Citoyenneté	HALLES DE SCHAERBEEK	rue de la Constitution,-20	1030	SCHAERBEEK	5.200,00
13	CAC 2023-2024 N°98 Citoyenneté	Citizen Motion	rue François Degreef-6	1030	Schaerbeek	2.600,00
14	CAC 2023-2024 N°68 Citoyenneté	MEDIA ANIMATION (SERVICE)	Avenue Emmanuel Mounier-100	1200	Woluwe-Saint-Lambert	2.600,00
15	CAC 2023-2024 N°102 Citoyenneté	CENTRE CULTUREL WOLUBILIS	avenue Paul Hymans,-2	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	5.067,20
16	CAC 2023-2024 N°27 Citoyenneté	Institut Saint-Joseph d'Enseignement Technique	Rue Félix Hap-14	1040	Etterbeek	2.300,00
17	CAC 2023-2024 N°112 Citoyenneté	COOP	Qual Fernand Demets-23	1070	Anderlecht	12.000,00
18	CAC 2023-2024 N°88 Citoyenneté	Citizen Motion	rue François Degreef-6	1030	Schaerbeek	5.200,00
19	CAC 2023-2024 N°89 Citoyenneté	Citizen Motion	rue François Degreef-6	1030	Schaerbeek	5.200,00
20	CAC 2023-2024 N°111 Citoyenneté	Talented Youth Network	Rue du Ruisseau-17-19	1080	Molenbeek-Saint-Jean	10.400,00
21	CAC 2023-2024 N°56 Citoyenneté	Ecole des 4 vents	Rue de Heembeek-60	1120	Bruxelles	7.800,00
22	CAC 2023-2024 N°37 Arts	MOUVANCE	rue du Broeck,-10	1070	ANDERLECHT	4.708,00
23	CAC 2023-2024 N°6 Arts	THEATRE OCEAN NORD	Rue Vandeweyer-63-65	1030	Schaerbeek	2.600,00
24	CAC 2023-2024 N°22 Arts	MUS-E BELGIUM	Rue du Chevreuil-28	1000	Bruxelles	6.360,00
25	CAC 2023-2024 N°54	Théâtre Royal de la Monnaie - Koninklijke Muntchouwborg	Place de la Monnaie-5	1000	Bruxelles	2.600,00
26	CAC 2023-2024 N°5 Arts	CINÉDIT	Place Maurice Van Meenen-2	1060	Saint-Gilles	2.600,00
27	CAC 2023-2024 N°69 Arts	De Capes et de mots	Rue Charles Martel-53	1000	Bruxelles	7.600,00
28	CAC 2023-2024 N°15 Arts	CINÉDIT	Place Maurice Van Meenen-2	1060	Saint-Gilles	5.200,00
29	CAC 2023-2024 N°100 Arts	Centre Culturel Maghrebain - Espace Magh	Rue du Poinçon-17	1000	Bruxelles	5.850,00
30	CAC 2023-2024 N°20 Arts	CENTRE CULTUREL JACQUES FRANCK	chaussée de Waterloo-94	1060	SAINT-GILLES	2.600,00
31	CAC 2023-2024 N°55 Arts	THÉÂTRE LA MONTAGNE MAGIQUE	Rue du Marais-57	1000	Bruxelles	2.170,00
32	CAC 2023-2024 N°21 Arts	Partenariat de Cureghem - La Boutique culturelle	Rue Van Lint-16	1070	Anderlecht	2.596,00
33	CAC 2023-2024 N°42 Arts	THÉÂTRE LA MONTAGNE MAGIQUE	Rue du Marais-57	1000	Bruxelles	2.600,00
34	CAC 2023-2024 N°24	Art et Marges musée	Rue Haute-312-314	1000	Bruxelles	2.600,00
35	CAC 2023-2024 N°4 Arts	les fileuses asbl	Rue des Palais-8	1030	Schaerbeek	6.623,68
36	CAC 2023-2024 N°57 Arts	UNE NOTE POUR CHACUN	Ancien Dieweg-6	1180	Uccle	2.150,00
37	CAC 2023-2024 N°43 Arts	THÉÂTRE LA MONTAGNE MAGIQUE	Rue du Marais-57	1000	Bruxelles	2.600,00
38	CAC 2023-2024 N°81 Arts	COLLECTIF RECHERCHE ET EXPRESSION (CREE)	Avenue du Prince Héritier-214/216	1200	Woluwe-Saint-Lambert	5.200,00
39	CAC 2023-2024 N°53 Arts	THÉÂTRE LA MONTAGNE MAGIQUE	Rue du Marais-57	1000	Bruxelles	2.600,00
40	CAC 2023-2024 N°2 Arts	CENTRE CULTUREL D'EVERE - L'ENTRELA	Rue de Paris-43	1140	Evere	9.000,00
41	CAC 2023-2024 N°40 Arts	CENTRE CULTUREL D'ANDERLECHT - ESCALE DU NORD	rue du Chapelain,-1	1070	ANDERLECHT	7.800,00
42	CAC 2023-2024 N°36 Arts	UNITES/NOMADE	Rue de Vergnies-25	1050	Ikelles	5.200,00
43	CAC 2023-2024 N°10 Arts	Art et Marges musée	Rue Haute-312-314	1000	Bruxelles	5.200,00
44	CAC 2023-2024 N°48 Arts	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	Rue de Liedekerke-9	1210	Saint-Josse-ten-Noode	7.300,00
45	CAC 2023-2024 N°84 Arts	COLLECTIF RECHERCHE ET EXPRESSION (CREE)	Avenue du Prince Héritier-214/216	1200	Woluwe-Saint-Lambert	7.275,00
46	CAC 2023-2024 N°39 Arts	Réseau de Musiciens intervenants en Ateliers	chaussée de Boondaal-6	1050	Ikelles	5.900,00
47	CAC 2023-2024 N°32	UNE MAISON EN PLUS	Boulevard de la 2e armée britannique-27	1190	Forest	10.400,00
48	CAC 2023-2024 N°34 Arts	RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	Rue de Paris-1	1050	Ikelles	10.339,18

N°	Indicataire	Association	Siège social	CP	Commune	Montant subsidé
49	CAC 2023-2024 N°3 Arts	CINÉDIT	Place Maurice Van Meenen-2	1060	Saint-Gilles	12.000,00
50	CAC 2023-2024 N°82 Arts	MUS-E BELGIUM	Rue du Chevreuil-28	1000	Bruyelles	5.000,00
51	CAC 2023-2024 N°9 Arts	LA BALSAMINE	avenue Félix Marchal-1	1030	SCHAERBEEK	2.400,00
52	CAC 2023-2024 N°35 Arts	UNITES/NOMADE	Rue de Veirgnes-25	1050	Ixelles	5.200,00
53	CAC 2023-2024 N°71 Arts	LA BRECHE	Rue de l'Union-8	1210	Saint-Josse-ten-Noode	5.200,00
54	CAC 2023-2024 N°26 Arts	CENTRE CULTUREL BRUXELLES NORD - MAISON DE LA CRÉATION	boulevard Émile Bockstael-246 A	1020	BRUXELLES	10.400,00
55	CAC 2023-2024 N°11 Arts	Réseau de Musiciens intervenants en Ateliers	chaussée de Boondaël-6	1050	Ixelles	6.900,00
56	CAC 2023-2024 N°74 Arts	Art et Marges musée	Rue Haute-312-314	1000	Bruyelles	2.600,00
57	CAC 2023-2024 N°110 Arts	La Roseraie-Espace Cré-Action	Chaussée de Waterloo-94	1060	Saint-Gilles	11.765,00
58	CAC 2023-2024 N°8 Arts	Réseau de Musiciens intervenants en Ateliers	chaussée de Boondaël-6	1050	Ixelles	8.700,00
59	CAC 2023-2024 N°1 Arts	CENTRE CULTUREL D'EVERE - L'ENTRELA	Rue de Paris-43	1140	Evere	5.200,00
60	CAC 2023-2024 N°79 Arts	Dessin Allumé - Les arpenteurs de nuages	Av R.M.-Henriette-39	1190	Forest	10.400,00
61	CAC 2023-2024 N°101 Arts	MOUVANCE	rue du Broeck-10	1070	ANDERLECHT	12.000,00
62	CAC 2023-2024 N°78 Arts	Dessin Allumé - Les arpenteurs de nuages	Av R.M.-Henriette-39	1190	Forest	2.400,00
63	CAC 2023-2024 N°67 Arts	MEDIA ANIMATION (SERVICE)	Avenue Emmanuel Mounier-100	1200	Woluwe-Saint-Lambert	2.600,00
64	CAC 2023-2024 N°103 Arts	Collège Roi Baudouin	Avenue Félix Marchal-62	1030	Schaerbeek	4.400,00
65	CAC 2023-2024 N°64 Arts	XLart	avenue de Mars-21	1200	Woluwe-Saint-Lambert	10.400,00
66	CAC 2023-2024 N°77 Arts	Rommelpot	Avenue Télémaque-60	1190	Forest	5.200,00
67	CAC 2023-2024 N°73 Arts	URBANISA SON ASBL	Avenue Théo Vanpé-73	1160	Auderghem	5.200,00
68	CAC 2023-2024 N°63 Arts	THÉÂTRE DES CHARDONS	rue de Fierlant-78a	1190	Bruyelles	5.200,00
69	CAC 2023-2024 N°108 Arts	PRODUCTIONS ASSOCIÉES	rue Coenraets-72	1060	SAINT-GILLES	2.020,25
70	CAC 2023-2024 N°58 Arts	La Vénérie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson-3	1170	Watermael-Boitsfort	10.400,00
71	CAC 2023-2024 N°38 Arts	THÉÂTRE PRE-VERT	avenue paul hymans-251	1200	Woluwe-Saint-Lambert	4.400,00
72	CAC 2023-2024 N°19 Arts	Centre régional des Jeunesses Musicales de Bruxelles-Capitale	Place de l'Amitié-6	1160	Auderghem	4.785,20
73	CAC 2023-2024 N°76 Arts	BIBLIOTHECA WITTOCKIANA	rue du Bemel,-21-23	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	2.492,00
74	CAC 2023-2024 N°49 Arts	Association culturelle et artistique d'Uccle	rue Rouge,-47	1180	Uccle	7.800,00
75	CAC 2023-2024 N°41 Arts	ECOLE LIBRE SUBVENTIONNÉE MIXTE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENT	Rue Père Eudore Devroye-14	1040	Etterbeek	10.022,00
76	CAC 2023-2024 N°80 Arts	PLATEAU96 (anciennement ATELIERS MALOU)	avenue de Tervueren-3 B	1040	Etterbeek	10.400,00
77	CAC 2023-2024 N°91 Arts	ECHO-SOUFFLEUR	Rue de la Royauté-11	1020	Bruyelles	5.200,00
78	CAC 2023-2024 N°66 Arts	Association culturelle et artistique d'Uccle	rue Rouge,-47	1180	Uccle	10.200,00
79	CAC 2023-2024 N°97 Arts	Compagnie Bliitts	Rue du Broeck-6B	1070	Anderlecht	4.245,00
80	CAC 2023-2024 N°47 Arts	MAISON DES ARTS SPONTANÉS ET NAÏFS	rue de la Constitution,-27	1030	SCHAERBEEK	2.400,00
81	CAC 2023-2024 N°60 Arts	Institut Marie Immaculée - Montjoie	Rue des Résédas-51	1070	Anderlecht	5.200,00
82	CAC 2023-2024 N°107 Arts	Athénée royal d'Auderghem	Avenue du Parc de Woluwe-25	1160	Auderghem	5.200,00
83	CAC 2023-2024 N°46 Arts	Utopie	Boulevard Lambertmont-47	1030	Schaerbeek	5.037,20
84	CAC 2023-2024 N°105 Arts	MUSIQUES MOSAÏQUES	Rue des Coteaux-307	1030	Schaerbeek	9.044,00
85	CAC 2023-2024 N°51 Arts	CENTRE CULTUREL BRUEGEL	rue des Renards,-1 F	1000	BRUXELLES	3.650,00
86	CAC 2023-2024 N°50 Arts	CENTRE CULTUREL BRUEGEL	rue des Renards,-1 F	1000	BRUXELLES	2.900,00
87	CAC 2023-2024 N°93 Citoyenneté	Afropcan Project	rue Général Gratry-43	1030	Schaerbeek	10.200,00
88	CAC 2023-2024 N°99 Arts	INSTITUT DES URSULINES	Rue Jules Debecker-71	1081	Koekelberg	7.800,00

Annexe 7
Subventions 2023 – Théâtre jeune public – 11.001.34.09.3300

Un budget de 66.000 € a été réservé pour:

CŒUR DE BOIS	théâtre de marionnettes	6.000,00
C.T.E.J.	noël au théâtre+ petit cyrano	14.000,00
MAISON QUI CHANTE	fonctionnement pour spectacles jeune public	30.000,00
PÉRUCHET	théâtre de marionnettes	6.000,00
RATINET	théâtre de marionnettes	4.000,00
REFORM	vitrine de la chanson jeune public	6.000,00

Tournées Art et Vie 51.949,25

ORGANISATEUR	COMPAGNIE	MONTANT
ANDERLECHT- escale du nord quota - 625 €		375,00
1	Zirk Théâtre asbl	375,00
CTEJ - Noel au théâtre quota - 13.000 €		14.785,00
1	Cie Ah mon amour	450,00
2	Olga de Soto	625,00
3	Les ateliers de la colline	475,00
4	Compagnie La bête curieuse	825,00
5	Théâtre Agora	675,00
6	Nyash	550,00
7	Histoires Publiques	400,00
8	Pan ! La compagnie	875,00
9	Compagnie Arts&Couleurs	562,50
10	Théâtre des Chardons	422,50
11	Foule Théâtre	875,00
12	Marian del Val	750,00
13	Cie Ó quel dommage	500,00
14	Cie Le vent qui parle	575,00
15	Cie Tea Tree	700,00
16	Daddy cie	900,00
17	Cie Dérivation	500,00
18	Une tribu collectif	1.100,00
19	Théâtre des 4 mains	800,00
20	Le Zet	675,00
21	XL Productions	650,00
22	L'Anneau	900,00
Centre culturel Jacques Franck quota - 4.000 €		2.450,00
1	Cie Renards	500,00
2	Kosmocompany / Clément Thirion	475,00
3	Kosmocompany / Clément Thirion	475,00
4	No way back	500,00
5	No way back	500,00
Centre culturel jettois - centre armillaire quota - 1.500 €		2.927,50
1	Semences d'art	195,00
2	Cie Lichen	350,00
3	Jug & Héléne	820,00
4	Les Zerkiens	1.562,50
Montagne magique quota - 10.000 €		7.232,50
1	Théâtre des 4 mains	325,00
2	Racagnac productions	375,00
3	O!boy	437,50
4	Les royales Marionnettes	337,50
5	Théâtre du Papyrus	195,00
6	Compagnie Tea Tree	600,00
7	Agora - Théâtre de la Communauté germanophone de	337,50
8	Théâtre du Tilleul	337,50
9	Compagnie des Mutants	375,00
10	Zirk Théâtre asbl	250,00
11	Aurey Dero/Pudding asbl et 4Haut asbl	275,00
12	Une Tribu collectif	550,00
13	Compagnie au détour du Cairn	425,00
14	Théâtre des 4 mains	425,00
15	Théâtre de la Guimbarde	375,00
16	Théâtre de la Guimbarde	575,00
17	Théâtre de la Guimbarde	312,50
18	Compagnie Dérivation	725,00
CDJP - Pierre de Lune quota - 10.000 €		9.565,00
1	Foule Théâtre	362,50
2	Foule Théâtre	362,50
3	Compagnie des Mutants	375,00
4	Compagnie Domya	482,50
5	Compagnie Domya	482,50
6	Compagnie 3637	525,00
7	Compagnie Alula C CC	425,00
8	Théâtre de la Guimbarde	225,00
9	Compagnie La Bête curieuse	475,00
10	Inti Théâtre	437,50
11	Anton Lachky Compagny	475,00
12	Mélancolie Motte / Le Non-Dit asbl	275,00
13	Turba asbl / Julie Bougard	600,00

ORGANISATEUR	COMPAGNIE	MONTANT
14	La Fact	475,00
15	Le Kusfi/Cie des Mutants	462,50
16	Hands some feet	450,00
17	Compagnie des Babettes	450,00
18	Compagnie La Bête curieuse	475,00
19	L'Anneau	500,00
20	L'Anneau	500,00
21	Racagnac Productions	375,00
22	Racagnac Productions	375,00
Roseraie quota - 6.500 €		4.628,75
1	Compagnie Tea Tree	300,00
2	Compagnie Arts & Couleurs	275,00
3	La Berlue	362,50
4	Pan ! (La Compagnie)	500,00
5	Artra asbl	312,50
6	Compagnie La bête curieuse	475,00
7	Ici Baba	300,00
8	Théâtre des Zygomars	212,50
9	Compagnie Dérivation	453,75
10	Cie des Mutants	375,00
11	Agora Theater	237,50
12	Cie Au détour du Cairn	425,00
13	La Cie du Vent qui parle	400,00
Archipel - Berchem quota - 500 €		
Wolubilis quota - 1.000 €		940,50
1	Anton Lachky Company	475,00
2	Monsieur Nicolas	465,50
Divers (dont spectacle COCOF) quota - 3.500 €		500,00
1	La compagnie du Plat pays	500,00
Maison qui chante quota - 2.000 €		5.125,00
1	Compagnie Dérivation	1.000,00
2	Compagnie Dérivation	537,50
3	O!Boy	437,50
4	Cie Kasanna	325,00
5	L'anneau	450,00
6	Geneviève Laloy	450,00
7	Ici Baba	375,00
8	Le Kusfi	462,50
9	Artra	362,50
10	Mamemo	362,50
11	Mamemo	362,50
Venerie quota - 1.000 €		-
BRASS - Forest quota - 1.000 €		750,00
1	Ceux qui marchent	450,00
2	Tea Tree	300,00
WHALL quota - 2.000 €		2.670,00
1	Théâtre du Papyrus	337,50
2	Théâtre du Papyrus	337,50
3	Compagnie des Mutants	370,00
4	Micmac Théâtre	375,00
5	Le Ba Ya Trio	375,00
6	Théâtre des 4 mains	425,00
7	Ceux qui marchent	450,00
Spectacles à l'école		66.663,50
ANDERLECHT - Escale du nord quota - 500		525,00
1	Zirk Théâtre asbl	155,00 Ecoles primaires d'Anderlecht
2	Sequenza	370,00 Ecoles primaires d'Anderlecht
Montagne magique quota - 13.000 €		19.220,00
1	Théâtre des 4 mains	390,00 Ecole Saint-Augustin - Robert Dubois - La Marolle - Ecole maternelle Emile Bockstael - Maternell Heembeek - Grandir - CFCS
2	Théâtre des 4 mains	390,00 Ecole La Charmille - Ecole Tivoli - Ecole maternelle à la Croisée des Chemins - l'institution Parhelie - La Marolle - Ecole Saint - Augustin
3	Théâtre des 4 mains	205,00 Les Magnolias - British International School of Brussels
4	Théâtre des 4 mains	390,00 Ecole 8 - Maternelle des Eburons - Maternelle Christian Merveille - Reine Fabiola - Arc en ciel - Maternelle du Jardin aux fleurs - Maternelle à la Croisée des chemins - Saint-Dominique - Ecole Klimpaal
5	Théâtre des 4 mains	390,00 Ecole 8 - Ecole du Joli Bois - Ecole maternelle Emile Bockstael - Boutique Culturelle d'Anderlecht - Kweebus - Ecole maternelle Dachsbeck - Ecole maternelle des Magnolias
6	Racagnac productions	350,00 Centre pédagogique de Vlaesendael - CPJA - Institut de la vie - Centre pédagogique du Parc Astrid - Ecole prépapatoire des Pagodes - Canal - Collège Roi Baudoin

ORGANISATEUR	COMPAGNIE	MONTANT	
7	Racagnac productions	350,00	Ecole 6, Ecole Tutti Frutti - CPJA - British International School of Brussels - Home Schooling - Ecole Sainte-Marie - Ecole préparatoire Emile Bockstael
8	Racagnac productions	185,00	Ecole internationale Montgomery - Ecole du Canal - Ecole Victor Horta - Ecole primaire des Magnolias
9	Racagnac productions	350,00	CP Pagodes - Clinique Saint-Jean - Unité de soins en pédopsychiatrie Domino - Ecole Saint-Pierre - CP de Vlaesendael - Saint-Dominique - Les 4 saisons - Retraite du sacré cœur - Ecole Clarté
10	Nyash	270,00	Atelier des patits pas - Ecole maternelle Eclusier Cogge - British International School of Brussels - Institut Notre Dame de Laeken - Chapelle-aux-Champs - Ecole Ste Marie - Ecole maternelle à la Croisée des Chemins - Ecole Klimpaal
11	Nyash	270,00	Ecole Tutti Frutti - Ecole Chanterelle - Unité de soins en pédopsychiatrie Domino - Ecole Escalé - Ecole maternelle à la Croisée des Chemins - Leon Lepage - Institution Parhelie - Ecole Van Meyel - Institut de la Providence - AR Victor Horta - Instruction en famille
12	Nyash	145,00	Ecole Decroly - Ecole 6 George Primo
13	Olboy	370,00	Reine Astrid - E. André - Gatti de Gamond - Allée Verte - Ecole préparatoire des Pagodes - Primaire Magnolias - Ar Victor Horta
14	Olboy	370,00	Les Bourgeois - CPJA - Primaire Magnolias - Ecole fondamentale Congrès-Dachsbeck - Six Jetons - Marie Immaculée - Ecole préparatoire Adolphe Max
15	No way back (jp)	330,00	Enfant Jésus - Robert Dubois - Saint-Julien - Frans Fisher - Ecole Active - Athénée Royal de Jette - Bischoffsheim - ESP Karreveld
16	Compagnie 3637	430,00	Robert Dubois - Ecole du Parvis - Emile Bockstael - ISPG - Athénée marguerite Yourcenar - Congrès-Dachsbeck
17	Compagnie 3637	430,00	Ecole Active - Sacré-cœur de Jette - Primaire Magnolias - Institut Champagnat - Allée Verte - Sacrée-cœur de Jette
18	Compagnie 3637	225,00	Primaire Magnolias - Ecole préparatoire Adolphe Max
19	Théâtre du Papyrus	125,00	Ecole 9 Augusta Marcoux, La Nouvelle Ecole
20	Théâtre du Papyrus	125,00	La Retraite du Sacré-Cœur - Sacré-Cœur de Jette
21	Théâtre du Papyrus	62,50	Ecole Tutti Frutti - Ecole Arc en ciel
22	Théâtre des Chardons asbl	430,00	British International School - Institut St André - Primaire Steyls - Ecole 6 Molenbeek - Ecole congré Daschbeck - Athénée Royale Verwée
23	Théâtre des Chardons asbl	430,00	La Plume - Ecole Haren - Saschbeck - CP Jules Anspach - Ecole les 4 saisons
24	Agora - Le théâtre de la Communauté germanopde	125,00	ISP Galilée
25	La Fact	330,00	Jacqmain, CP des Pagodes, St Julien Parnasse - Primaire Eburons - Ecole Hélipport - Primaire Six Jetons - Ecole 14 Schaerbeek - St André
26	La Fact	330,00	Baron Steens - St Joseph - Ecole Tivoli - Ecole 17 Schaerbeek - Ecole des Pagodes - Ecole les Six Jetons - Institut El Hikma - St André
27	Fast asbl	330,00	Ecole du canal - Les Bourgeois - Ecole co.gré Daschbeck - Primaire Steyls - Ecole 6 Molenbeek - Léon Lepage
28	Compagnie Tea Tree	390,00	Ecole maternelle La Marolle - Les Magnolias - Congrè-Daschbeck - Emile André - Ecole St Roch - Sainte-Marie Fraternité
29	Compagnie Tea Tree	390,00	Jardin aux fleurs - Robert Dubois - Maternelle Christian Merveille - Institution Parhelie - Ecole 14 René magritte - Les 4 saisons - Maternelle La Marolle,
30	Compagnie Tea Tree	205,00	CETD - Ecole Hélipport - Basischool Pacheco - Ecole du Canal
31	Compagnie Tea Tree	390,00	Baron Steens - La Famille - Maternelle Adolphe Max - Retraite du Sacré-Cœur - Maternelle La Marolle
32	Compagnie Tea Tree	390,00	Emile André - Escalé - Maternelle de Hembeek - Decroly - Les Eglantiers
33	Compagnie Dérivation	370,00	Athénée Royale de Jette - St Louis - Alexandre Herlin - Plurielle Maritime - Joie de vivre - Charles Janssens - Emile Bockstael - Marguerite Yourcenar - St Dominique - St Jean
34	Compagnie Dérivation	370,00	Ecole Active - St Julien Parnasse - ESP Karreveld - Emilie Bockstael - Rive Gauche - Enfant Jésus - Athénée Uccle
35	Agora - Le théâtre de la Communauté germanopde	145,00	Jacqmain - Les Eglantiers
36	Agora - Le théâtre de la Communauté germanopde	270,00	La croisée des Chemins - Les Eglantiers - Gatti de Gamond - Jacqmain - AR Victor Horta - Assomption
37	Compagnie La Bête Curieuse	310,00	La Charmille - Les Pagodes - Ecole des 4 vents - Jules Anspach - Les Bourgeois - Reine Astrid - St Remy - Primaire Hembeek - Robert Dubois - Six Jetons - Clair-Vivre
38	Compagnie La Bête Curieuse	165,00	Institut de la Vie - Adolphe Max - Institut Champagnat
39	Compagnie des Mutants	430,00	La croisée des Chemins - Robert Dubois - Ecole Escalé - St Dominique - Georges Primo
40	Compagnie des Mutants	430,00	Louise de Marillac - La Croisée des Chemins - Jules Anspach - Ecole 4 saiaons - Notre Dame de Laeken - Congrè Daschbeck - Instruction en Famille - Sainte Marie Fraternité
41	Zirk Théâtre asbl	90,00	Home Schooling - St Georges - Ecole du Canal - Congrè daschbeck - Ecole Clarté - CETD
42	Zirk Théâtre asbl	90,00	Unité de soins en pédopsychiatrie Domino - CETD - CPJA - Reine Astrid - Les Pagodes - Ecole 3 - Les Maronniers - Institut Notre Dame - La Famille
43	Zirk Théâtre asbl	100,00	La Famille - Institution Parhelie - Ecole du Petit Sippelberg - La Retraite du Sacré-Cœur
44	Zirk Théâtre asbl	90,00	Dachsbeck - St Augustin - Cristian Merveille - Ecole 6 Molenbeek - Grandir - Ecole du Tivoli - EFA Sippelberg
45	Zirk Théâtre asbl	90,00	Maternelles Leopold 1er - EFA Sippelberg - Ecole Escalé - Ecole 7 - Ecole Notre Dame de Lourdes - Ecole en Couleurs
46	Audrey Dero/Pudding asbl et 4Haut asbl	92,50	Leopold 1er
47	Audrey Dero/Pudding asbl et 4Haut asbl	185,00	Centre pédagogique Anspach, école de l'héliport, saint-thomas d'aquin, HEFF, la croisée des chemins
48	Audrey Dero/Pudding asbl et 4Haut asbl	185,00	Centre pédagogique Anspach, institution parhélie, école neuve, arc-en-ciel, maternelle la clé des champs
49	Théâtre des 4 mains	450,00	Eburons, Decroly, CPJA, école fondamentale de Haren, primaire magnolias, école du Parvis, école primaire Hembeek, Gatti de Gamond, Steyls

ORGANISATEUR	COMPAGNIE	MONTANT
50	Théâtre des 4 mains	235,00 adophe max, tutti frutti, primaire reine astrid, congrès Dachsbeck
51	Théâtre des 4 mains	450,00 fond. Haren, baron steens, Hélicopt, émile bockstael, six jetons, congrès Dachsbeck
52	Bulle à sons/Van Den Driessche/Benjamin Eppe	145,00 mat. Dachsbeck, mat. Christian Merveille,
53	Bulle à sons/Van Den Driessche/Benjamin Eppe	145,00 baron steens, la marolle
54	Théâtre des 4 mains	450,00 pagodes, la croisée des chemins, Hélicopt, tivoli, éburons, roi Baudouin, Hembeek,
55	Théâtre de la Guimbarde	102,50 éburons, gatti de gamond, saint-pierre de Cureghem
56	Théâtre de la Guimbarde	102,50 saint-thomas d'aquin, éburons,
57	Théâtre de la Guimbarde	410,00 etterbeek et auderghem
58	Théâtre de la Guimbarde	410,00 laeken, etterbeek, molenbeek
59	Compagnie au détour du Cairn	155,00 croisée des chemins, églantiers, reine Astrid
60	Compagnie au détour du Cairn	290,00 divers bruxelles
61	Compagnie au détour du Cairn	290,00 1000 et 1060
62	Une Compagnie	125,00 école 6 et gatti de gamond
63	Collectif la canopée	155,00 1020
64	Collectif la canopée	290,00 1140, 1030, haren
65	Collectif la canopée	290,00 1000, et 1060 et 1050 1020 1180
66	Compagnie Dérivation	350,00 1000, 1020, 1030, haren, 1190
67	Compagnie Dérivation	350,00 1020, 1000, 1180
68	Compagnie Dérivation	185,00 1000, 1020
69	Compagnie Dérivation	350,00 1000
70	Compagnie Dérivation	185,00 1150, 1070, 1060

Centre culturel jacques Franck

1	Cie Renards	410,00 Ecoles de Saint-Gilles et de Bruxelles
2	Cie Renards	410,00 Ecoles de Saint-Gilles et de Bruxelles
3	Théâtre du sursaut	205,00 Ecoles de Saint-Gilles et de Bruxelles
4	Théâtre du sursaut	205,00 Ecoles de Saint-Gilles et de Bruxelles
5	Théâtre du sursaut	205,00 Ecoles de Saint-Gilles et de Bruxelles
6	Cie Arts & Couleurs	270,00 Ecoles de Saint-Gilles et Bruxelles
7	Cie Arts & Couleurs	145,00 Ecoles de Saint-Gilles et Bruxelles
8	Cie Arts & Couleurs	270,00 Ecoles de Saint-Gilles et Bruxelles
9	Cie Arts & Couleurs	270,00 Ecoles de Saint-Gilles et Bruxelles
10	Kosmocompany / Clément Thirion	330,00 Ecoles de Saint-Gilles et Bruxelles
11	Compagnie La Bête curieuse	310,00 Ecoles de Saint-Gilles et Bruxelles
12	Compagnie La Bête curieuse	165,00 Ecoles de Saint-Gilles et Bruxelles
13	Compagnie La Bête curieuse	310,00 Ecoles de Saint-Gilles et Bruxelles
14	Artra asbl	185,00 Ecoles de Saint-Gilles et Bruxelles
15	Artra asbl	185,00 Ecoles de Saint-Gilles et Bruxelles
16	La compagnie le vent qui parle	205,00
17	La compagnie le vent qui parle	205,00

4.285,00

CDJP - Pierre de lune

quota - 16.000 €

1	Les pieds dans le vent	198,00
2	Les pieds dans le vent	198,00
3	Les pieds dans le vent	198,00
4	Les pieds dans le vent	198,00
5	Foule Théâtre	390,00
6	Foule Théâtre	205,00
7	Compagnie des Mutants	430,00
8	Compagnie des Mutants	225,00
9	Compagnie des Mutants	430,00
10	Moquette Production	290,00
11	Le Kusfi/ Compagnie des Mutants	430,00
12	Compagnie Domya	195,00
13	Compagnie Domya	195,00
14	Inti Théâtre	230,00
15	L'Anneau	470,00
16	Compagnie 3637	430,00
17	L'Anneau	245,00
18	Compagnie 3637	225,00
19	Compagnie 3637	430,00
20	Anton Lachky Company	175,00
21	Compagnie Alula	330,00
22	Compagnie Alula	175,00
23	Théâtre de la Guimbarde	145,00
24	Compagnie Alula	330,00
25	Théâtre de la Guimbarde	145,00
26	Théâtre du Papyrus	62,50
27	Théâtre de la Guimbarde	145,00
28	Théâtre du Papyrus	62,50
29	Compagnie La Bête curieuse	165,00
30	Compagnie La Bête curieuse	310,00
31	Inti Théâtre	270,00
32	Anton Lachky Company	175,00
33	Mélancolie Motte/Le Non-dit asbl	230,00
34	Audrey Dero / Pudding asbl et 4 Haut asbl	185,00
35	Audrey Dero / Pudding asbl et 4 Haut asbl	185,00
36	Audrey Dero / Pudding asbl et 4 Haut asbl	185,00
37	Turba asbl / Julie Bougard	195,00
38	Bulle à Sons / Van Den Driessche / Benjamin Eppe	145,00
39	La Fact	330,00
40	Bulle à Sons / Van Den Driessche / Benjamin Eppe	145,00
41	La Fact	175,00
42	La Fact	330,00
43	Bulle à Sons / Van Den Driessche / Benjamin Eppe	145,00
44	Bulle à Sons / Van Den Driessche / Benjamin Eppe	145,00

17.474,50 sur toute la Région

ORGANISATEUR	COMPAGNIE	MONTANT
45	Iceberg Compagnie	330,00
46	La bête à plumes	290,00
47	Compagnie l'Inconnue	390,00
48	Cie Félicette Chazerand / Parcours asbl	310,00
49	Compagnie Fantality	185,00
50	Compagnie Fantality	350,00
51	Compagnie Fantality	350,00
52	Compagnie Fantality	350,00
53	Compagnie des Babettes	175,00
54	Compagnie des Babettes	175,00
55	Compagnie des Babettes	330,00
56	No Way Back	330,00
57	LéZaâr Cie	270,00
58	Compagnie au détour du Cairn	155,00
59	L'Anneau	195,00
60	Cie la Bête curieuse	165,00
61	L'Anneau	370,00
62	Racagnac Productions	350,00
63	L'Anneau	195,00
64	Racagnac Productions	185,00
65	Théâtre de la Guimbarde	102,50
66	Théâtre de la Guimbarde	205,00
67	LéZaâr Cie	145,00
68	LéZaâr Cie	270,00
69	Théâtre des 4 mains	195,00
70	Compagnie de la Casquette	270,00
71	Compagnie de la Casquette	145,00
72	Turba asbl / Julie Bougard	195,00
Reform	quota - 4.500 €	5.293,00
1	INTI Théâtre	230,00 Ecole du Homborch Uccle - Ecole Plein Air Uccle - La petite ecole dans la prairie Uccle - Ecole 17 Schaerbeek
2	Mélancolie Motte / Le Non-dit asbl	125,00 Athénée royal de Koekelberg
3	Mélancolie Motte / Le Non-dit asbl	125,00 Athénée royal de Koekelberg
4	Mélancolie Motte / Le Non-dit asbl	230,00 Athénée royal de Koekelberg
5	Audrey Dero / Pudding asbl	310,00 Ecole P18 Ixelles - Ecole du Verrewinkel Uccle
6	En Chantier(s) asbl	168,00 Ecole Kaléidoscope Forest
7	Zirk Théâtre	290,00 L'Autre Ecole Auderghem - Athénée royal Auderghem - Ecole Saint-François Xavier Anderlecht
8	Zirk Théâtre	290,00 Centre scolaire du Pré des agneaux Auderghem - Centre scolaire du Souverain Auderghem - Ecole Saint-Julien Parnasse Auderghem
9	Moquette Production	155,00 Ecole Notre-Dame de la Paix Schaerbeek
10	Moquette Production	290,00 Ecole Notre-Dame de la Paix Schaerbeek - Ecole la Vallée Schaerbeek
11	Compagnie 3637	430,00 Ecole Val Fleuri Uccle - Institut Montjoie Uccle - Ecole Notre-Dame des Champs Uccle
12	Zirk Théâtre	290,00 Ecole maternelle de Joli-Bois - Ecole maternelle Mater Dei - Athénée royal Crommelynck section fondamentale
13	Compagnie Tea Tree	390,00 Ecole Notre-Dame de la Paix Schaerbeek - Ecole la Vallée Schaerbeek
14	Compagnie Dérivation	370,00 Ecole du longchamp Uccle - Ecole Catteau Aurore 1000 Bxl - Athénée royal Uccle 1
15	Compagnie Art&Couleurs	270,00 Ecole primaire de Joli-Bois - Ecole primaire Mater Dei - Athénée royal Crommelynck fondamentale
16	Moquette Production	290,00 L'Autre Ecole Auderghem - Athénée royal Auderghem - Ecole Saint-François Xavier Anderlecht
17	Mélancolie Motte	70,00 Athénée Royal de Koekelberg
18	Compagnie Art&Couleurs	270,00
19	Compagnie au détour du Cairn	290,00
20	Compagnie Renards	410,00
Centre Armillaire - Jette	quota - 1.000 €	985,00
1	Cie Lichen	205,00 Ecole Champ de Tournesols, Ecoles Petits Ballons Florair
2	Cie Lichen	390,00 Van Helmont, Ecole Jacques Brel, Ecole Clarté
3	Cie Lichen	390,00 Van Helmont, Ecole Jacques Brel, Ecole Clarté
Divers + écoles	quota - 4.700 €	9.038,50
1	Cie Ah mon Amour !	183,00 Institut Saint Jean Baptiste De La Salle
2	Ici Baba	135,00 Ecole Plein Air - Maternelles
3	Ici Baba	135,00 Ecole 4 du Cœur d'Ixelles - Ecole 5 des étangs d'Ixelles
4	Ici Baba	250,00 Ecole 2 Sans Souci - Ecole 5 des étangs d'Ixelles - Ecole 4 du cœur d'Ixelles
5	Ici Baba	135,00 Ecole fondamentale Saint-André
6	Le Ba Ya Trio	155,00 Ecole communale 13 "Ecole qui bouge"
7	Ici Baba	135,00 Ecole communale J.J. Michel
8	Le Ba Ya Trio	290,00 Ecole fondamentale A la croisée des chemins
9	Ici Baba	385,00 Ecole Clair-Vivre Alpha maternelles et primaires
10	Théâtre des Zygomars	50,00 Institut Saint-Boniface Parnasse
11	Centre Culturel Bruxelles Nord - Geneviève Laloy	370,00
12	Compagnie Orange Sanguine	155,00 Ecole Kaléidoscope Maternelle
13	GribouJazz	175,00 Ecole fondamentale Les Servites de Marie
14	Centre Culturel de Ganshoren - Artra asbl	185,00 Ecole Nos Bambins
15	Centre Culturel de Ganshoren - Artra asbl	92,50 Ecole Nos Bambins
16	Compagnie Orange sanguine	0,00 Centre scolaire Ma Campagne
17	Compagnie Orange sanguine	155,00 Ecole Notre-Dame de la Paix 2
18	Compagnie Orange sanguine	155,00 Ecole Notre-Dame de la Paix 1
19	Compagnie Orange Sanguine	155,00 Ecole Notre Dame de la Consolation
20	Cie Lichen	205,00 Ecole Montjoie maternelle
21	Compagnie de la Casquette	50,00 Institut Sainte Marie La Fraternité
22	Compagnie de la Casquette	50,00 Institut Sainte Marie La Fraternité
23	Compagnie de la Casquette	50,00 Institut Sainte Marie La Fraternité

ORGANISATEUR	COMPAGNIE	MONTANT
24	La Maison qui Chante - Geneviève Laloy	370,00
25	Trou de ver asbl	290,00 Athénée Fernand Blum
26	Ici Baba	135,00 Institut Sainte-Marie Meiser
27	Raphy Rafaël	195,00 Institut Saint Louis
28	Ici Baba	135,00 école communale la fermette - Wezembeek
29	Raphy Raphaël	370,00 institut saint-louis
30	Adèle Legrand - Le Senghor	430,00 le paradis des enfants, les carrefours, la farandole, les marronniers, saint-stanislas, vierge fidèle (1040)
31	Orange sanguine	155,00 école Kaléidoscope primaire
32	Orange sanguine	155,00 école Kaléidoscope primaire
33	Centre Culturel Evere - Collectif la canopée	155,00 école la source et d'autres écoles d'Evere
34	Ici Baba	135,00 école n°13 - molenbeek
35	Le Ba Ya Trio	155,00 école Hamaide
36	Le Ba Ya Trio	155,00 école communale du Centre ucclé
37	Ici Baba	135,00 les midis de la poésie
38	Le Ba Ya Trio	290,00 école claire vivre alpha Edvere
39	Le Ba Ya Trio	155,00 école communale n°9 - forest
40	Le Ba Ya Trio	155,00 école Magellan - 1000 bruxelles
41	Le Ba Ya Trio	288,00 école sainte-ursule (laeken)
42	Ici Baba	135,00 école communale les cèdres - roseraie (1170)
43	Le Ba Ya Trio	155,00 école plein air - ucclé
44	Trou de ver asbl	155,00 école Decroly
45	Théâtre des Chardons - Le Senghor	225,00 claire joie, EOS, Al Ghazali, la farandole, les marronniers, sainte-geneviève, saint-stanislas, sainte-anne et victor horta (1040 et 1060)
46	Théâtre des Chardons - Le Senghor	225,00 claire joie, EOS, Al Ghazali, la farandole, les marronniers, sainte-geneviève, saint-stanislas, sainte-anne et victor horta (1040 et 1060)
47	Théâtre des Chardons - Le Senghor	430,00 claire joie, EOS, Al Ghazali, la farandole, les marronniers, sainte-geneviève, saint-stanislas, sainte-anne et victor horta (1040 et 1060)
48	Cie de la Guimbarde - Le Senghor	205,00 claire joie, EOS, Al Ghazali, la farandole, les marronniers, sainte-geneviève, saint-stanislas, sainte-anne et victor horta (1040 et 1060)
Archipel 19 (le Fourquet) quota - 2.000 €		2.102,50
1	Théâtre de la Guimbarde	145,00 Ecoles maternelles de Berchem-Sainte-Agathe
2	Théâtre de la Guimbarde	145,00 Ecoles maternelles de Berchem-Sainte-Agathe
3	Théâtre de la Guimbarde	72,50 Ecoles maternelles de Berchem-Sainte-Agathe
4	INTI Théâtre	230,00 Ecoles maternelles de Berchem-Sainte-Agathe
5	INTI Théâtre	230,00 Ecoles maternelles et primaires de Berchem-Sainte-Agathe
6	Cirque Barbette	290,00 Ecoles maternelles et primaires de Berchem-Sainte-Agathe
7	Compagnie au détour du Cairn	290,00
8	Compagnie au détour du Cairn	290,00
9	Théâtre de la Guimbarde	205,00
10	Théâtre de la Guimbarde	205,00
Roseaie - espace cré-action quota - 4.000 €		4.120,00
1	Compagnie Tea Tree	390,00
2	Compagnie l'inconnue	390,00
3	Cie Arts & Couleurs	270,00
4	Cie Arts & Couleurs	270,00
5	Compagnie La bête curieuse	310,00
6	La Berlue	390,00
7	Pan ! (La compagnie)	330,00
8	Artra asbl	185,00
9	Compagnie des Mutants	430,00
10	Compagnie des Mutants	430,00
11	Agora Theater	230,00
12	Cie Au détour du cairn	290,00
13	La compagnie Le vent qui parle	205,00
BRASS - Forest quota - 1.300 €		1.200,00
1	Ateliers de la Colline	50,00 Andrée Thomas - Institut Saint Vincent de Paul - Victor Horta
2	Ceux qui marchent	185,00 Ecole Saint-Antoine - Ecole Les Bruyères
3	Tea Tree	205,00 Ecole Arc en ciel - Ecole Les Bruyères
4	Tea Tree	390,00 Ecole Arc en ciel - Ecole Les Bruyères
5	Ceux qui marchent	185,00 Ecole Saint-Antoine - Ecole Les Bruyères
6	Ceux qui marchent	185,00 Ecole Saint-Antoine - Ecole Les Bruyères
WHALL quota - 1.500 €		1.010,00
1	Micmac Théâtre	290,00
2	Théâtre des 4 mains	370,00
3	Ceux qui marchent	350,00
VENERIE quota - 500 €		1.410,00
1	Tangentes asbl	350,00 Ecoles maternelles de Watermael boitsfort
2	Les Zerkiens	390,00 Ecoles primaires de Watermael Boitsfort
3	Compagnie des Mutants	390,00 Ecoles primaires de Watermael Boitsfort
4	Compagnie au détour du Cairn	155,00 Ecoles primaires de Watermael-Boitsfort, Auderghem, Ixelles et Uccle
5	Histoires publiques	125,00 Ecoles primaires de Watermael-Boitsfort

Annexe 8
Bilan des crèches, subventionnées par la Commission communautaire française,
de 2015 à 2023 : opérationnalité des crèches

	Noms des crèches	Communes	Nombres de nouvelles places	Crèches Publiques	Crèches Privées
Oppérationnelles 2015	Les couleurs d'Olina	Molenbeek	48	x	
	Le Nid d'Olina	Molenbeek	24	x	
	Vanderaey	Uccle	12	x	
	Jourdan	Saint-Gilles	14	x	
	Gabrielle Petit	Saint-Gilles	18	x	
TOTAL NOMBRE DE NOUVELLES PLACES OUVERTES 2015			116		
Oppérationnelles 2016	Maison rouge - Horizons	Bruxelles-Ville	75	x	
	ASBL Crèche ULB	Bruxelles-Ville	7		x
	Les Baladins	Forest	24	x	
	Pouf et Caroline	Jette	16	x	
	Doremiroir	Jette	39	x	
	Rire et Grandir à Bruxelles	Ixelles	24	x	
	Bonne-Enguien	Molenbeek	36	x	
	Les mélodies d'Olina	Molenbeek	48	x	
	Adèle Hauwel	Saint-Gilles	48	x	
	Willy Peers	Saint-Gilles	24	x	
	Le petit Boule	Saint-Josse	34	x	
TOTAL NOMBRE DE NOUVELLES PLACES OUVERTES 2016			375		
Oppérationnelles 2017	Graine d'Artiste	Jette	18	x	
	Liedekerke	Saint-Josse	18	x	
	Les Ursulines	Bruxelles-Ville	24	x	
	Lyra	Schaerbeek	48	x	
	Chirec	Auderghem	24		x
TOTAL NOMBRE DE NOUVELLES PLACES OUVERTES 2017			132		
Oppérationnelles 2018	Les Chatons	Berchem	48	x	
	Crèche du Centre	Woluwé-Saint-Pierre	16	x	
	Les Pilouk	Koekelberg	56	x	
	Espace Enfance 7	Bruxelles-Ville	24	x	
TOTAL NOMBRE DE NOUVELLES PLACES OUVERTES 2018			144		
TOTAL NOMBRE DE NOUVELLES PLACES OUVERTES 2015 - SEPT 2018			767		
Oppérationnelles 2019	Les Oursons	Auderghem	12	x	
	Tivoli « Lot 1 »	Bruxelles-Ville	62	x	
	Cité Modèle	Bruxelles-Ville	60	x	
	Tivoli « Lot 2 »	Bruxelles-Ville	62	x	
	Les Comètes (ex-Linné-Plantes)	Saint-Josse	36	x	
TOTAL NOMBRE DE NOUVELLES PLACES OUVERTES 2019			232		

	Noms des crèches	Communes	Nombres de nouvelles places	Crèches Publiques	Crèches Privées
Opérationnelles 2020	Les Roses	Anderlecht	46	x	
	Archiducs	Watermael-Boitsfort	46	x	
	Les Coquelicots (ex- La Charmille)	Woluwe-St-Lambert	60	x	
	CHU Brugmann (1 ^{ère} phase)	Jette	21	x	
	Teinturerie	Forest	26	x	
	Diversity	Forest	36	x	
	Les Bout'Chics	Forest	16	x	
	Aimé Dupont	Etterbeek	80	x	
	La Ruche	Forest	6		x
	AQP 4 Saisons II	Ixelles	80		x
	TOTAL NOMBRE DE NOUVELLES PLACES OUVERTES 2020			417	
Opérationnelles 2021	Claudine Meurice	Etterbeek	25	x	
	Les Moulins d'Olina	Molenbeek	48	x	
	ECAM	Saint-Gilles	149	x	
	Crèche Altaïr	Schaerbeek	48	x	
	Crèche Cérés	Schaerbeek	48	x	
	MCAE Cérés	Schaerbeek	12	x	
	MCAE Oméga	Schaerbeek	12	x	
	Stockel	Woluwe-Saint-Pierre	27	x	
	Court'Echelle	Berchem	18		x
	El Hikma - La Sagesse	Forest	45		x
	Les Piloux	Neder-over-Hembeek	21		x
	TOTAL NOMBRE DE NOUVELLES PLACES OUVERTES 2021			453	
Opérationnelles 2022	Les Petits Bâteaux	Anderlecht	18	x	
	Peterbos	Anderlecht	49	x	
	Les Boutons d'Or	Anderlecht	49	x	
	Crèche Courte Echelle	Schaerbeek	60	x	
	Le Chat	Uccle	12	x	
TOTAL NOMBRE DE NOUVELLES PLACES OUVERTES 2022			188		
Opérationnelles 2023	Rabelais	Ixelles	54	x	
	Ylo Jardin	Jette	40	x	
	Liverpool	Molenbeek	72	x	
TOTAL NOMBRE DE NOUVELLES PLACES OUVERTES 2023			166		
TOTAL NOMBRE DE NOUVELLES PLACES OUVERTES 2019 - 2023			1456		
TOTAL NOMBRE DE NOUVELLES PLACES OUVERTES 2015 - 2023			2223		

Annexe 9 Transport scolaire – Suivi des recommandations de l'audit

1. L'audit a permis d'identifier une trentaine de **recommandations** destinées à améliorer le service, tout en avançant vers une mobilité plus active. Ces recommandations se déploient en quatre volets :
 - Organisation et optimisation des circuits ;
 - Accompagnement et autonomie des enfants ;
 - Communication et participation ;
 - Gestion et financement.

Le Service du transport scolaire s'est rapidement mobilisé pour mettre en œuvre ces changements mais les difficultés vécues lors de la rentrée 2022-2023 ont accéléré le processus de transformation engagé.

Sur le plan budgétaire, tous les moyens disponibles ont été sollicités avec une augmentation significative des budgets affectés à la mission (en moyenne 125% d'augmentation). Une revalorisation des tarifs appliqués aux transporteurs privés est rapidement apparue comme nécessaire, d'abord via une indexation de 9,19% appliquée avec effet au 27 août 2022 et ensuite via une augmentation de près de 10% de la grille tarifaire pour les bus de moyenne capacité.

En ce qui concerne la mise en œuvre des **réformes structurelles**, nous avons, dès le début de la crise de septembre 2022, compris et réaffirmé la nécessité de revoir le modèle d'organisation du Transport scolaire, notamment via la mise en place d'alternatives aux bus de ramassage classique. Dans ce cadre, différents véhicules ont été mobilisés, comme des taxis et des minivans.

Nous avons à nouveau fait appel au bureau d'études Espaces-Mobilités, pour modéliser concrètement plusieurs scénarios de transport, et avons développé une collaboration constructive avec la STIB, notamment pour les projets d'accompagnement sur le réseau de transport public. Grâce à ces collaborations, nous avons lancé le premier **rang à pied** à l'École Les Sureaux à Anderlecht. Les retours ont été très positifs, ce qui nous a poussé à reproduire ce modèle avec 8 rangs supplémentaires dès la rentrée 2023. Les temps de trajets sont drastiquement réduits, les bénéfices sur le plan cognitif sont visibles chez les enfants et les conditions de transports apaisées.

Par ailleurs, des efforts conséquents **d'optimisation des circuits** ont été menés, notamment par la mutualisation des moyens entre les écoles. Les points de ramassage et de rendez-vous se sont ainsi multipliés pour raccourcir les temps de trajet.

Des accords ont aussi été passés avec la Région en vue de permettre une meilleure circulation des bus scolaires sur les bandes bus, et permettre certains aménagements spécifiques pour les bus au sein de la LEZ.

Sur le plan du personnel, l'organisation du Service a été repensée puisqu'un « pôle mobilité active » est maintenant déployé au sein du Service. Et parallèlement, le métier des accompagnateurs a évolué. Tous les accompagnateurs scolaires sont désormais engagés sous forme de CDI et un nouveau dispositif de formation initiale et continue sera proposé dès la rentrée 2023. Dans ce cadre, une demande de reconnaissance officielle du métier d'accompagnateur scolaire a été déposée au Consortium de validation des compétences. Ce titre permettra aux accompagnateurs de passer du niveau 3 au niveau 2 et in fine de recevoir une meilleure valorisation barémique.

2. En ce qui concerne la **situation des élèves**, de **nouvelles modalités d'organisation du transport** scolaire ont été formalisées au sein de la « Circulaire relative au transport scolaire des élèves fréquentant les établissements d'enseignement spécialisé situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, pour l'année scolaire 2023-2024 ».

Ces modalités ont pour objectif de garantir à chaque enfant une solution de transport adaptée à ses besoins. Pour répondre à cet objectif, plusieurs mesures ont été décidées :

- Ramener progressivement le temps de trajets à moins d'une heure.
- Préciser les critères d'accès aux différents modes de transports organisés de telle façon que les enfants qui en ont la capacité sont maintenant encouragés à utiliser les transports en commun.
- Améliorer la prise en charge des enfants les plus lourdement handicapés par une garantie de transport (système de réserve).
- Développer une stratégie de mobilité spécifique pour chaque établissement d'enseignement spécialisé.

Ces nouvelles modalités de transport ont été présentées à l'ensemble des acteurs du transport scolaire ce printemps, ce qui nous a permis d'envisager des solutions spécifiques avec chacun des établissements et d'aborder certaines situations individuelles en amont.

Il n'existe pas de **calendrier** précis pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit prospectif si ce n'est celui de la rentrée scolaire. Notre mission consiste avant tout à transporter les enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé dans l'école de leur choix. Cela étant, pour éviter de se retrouver dans une situation similaire à celle que nous avons connue en 2022, les appels d'offres pour les circuits ont été anticipés en vue de disposer d'une vue plus claire de la situation dès le début du mois de mai 2023. Nous sommes conscients que la situation reste critique, mais notre objectif premier est de faire en sorte que chaque enfant dispose d'une solution de transport dès la rentrée.

L'ensemble des mesures décrites ci-dessus se sont inscrites dans la philosophie de l'audit prospectif, qui avait rencontré l'adhésion de l'ensemble du gouvernement. Peu de secteurs ont connu autant de transformations en un temps si court. Nous espérons donc que les balises qui ont été posées permettront de renouer avec un transport scolaire apaisé et d'avancer de façon harmonieuse dans la bonne direction.

Enfin, l'ensemble des acteurs du transport scolaire ont été consultés aussi bien dans la gestion de la crise que dans la définition des orientations de la réforme. L'essentiel de ce travail de **concertation** a eu lieu au sein de la Commission consultative du Transport scolaire bruxellois. Dans un deuxième temps, nous avons fait appel à un prestataire externe dédié à la communication, et de nombreuses réunions ont été organisées avec les écoles, les parents, les associations et les transporteurs. Des efforts importants ont donc été engagés afin d'informer au mieux les personnes concernées et ces efforts se poursuivront durant les prochaines semaines.

Annexe 10
Places créées depuis 2019

2019 :

CJA LA BRAISE : + 2 PLACES

CJA FACERE : + 2 PLACES

CJA MERIDIEN JOUR : + 3 PLACES

CHA MERIDIEN HEBERGEMENT : + 3 PLACES

CHA LES FOYERS DE L'ARCHE : + 4 PLACES

CJES LA FAMILLE : + 15 PLACES

SERVICE PACT KALIGRAV : + 7,5 PLACES (nouvel agrément)

2020 :

CJA ANAIS : + 2 PLACES

CJES LA FAMILLE : + 9 PLACES

2021 :

CJA ESTREDA : + 1 PLACE

CJA LA FAMILLE : + 1 PLACE

CJA HOPPA : + 6 PLACES

CJES CREB L'EVEIL : + 20 PLACES

CJES LA FAMILLE : + 16 PLACES

SERVICE PACT CHEVAL ET FORET : + 10 PLACES (nouvel agrément)

2022 :

CJA FARILU : + 15 PLACES (nouvel agrément)

ARRETES 2023/1418 ET 2023/1419

SUPPLEMENTS DE NORMES EN ETP PAR FONCTION ET PAR ASBL

ASBL CJA - CJE - CHA - CHE	NORME TECHNIQUE	NORME MEDICALE	NORME EDUCATIVE	Nb de places agrées
IRSA	1,0129	0,9003	3,4840	95
LA BASTIDE	0,1478	0,0510	0,6000	31
LA BRAISE			1,2280	35
ESPOIR ET JOIE	0,4380	0,1560	1,8400	50
LA COUPOLE DE L'AUTISME	0,3559	0,1365	1,5000	31
FACERE	0,7665	0,2795	1,7480	67
LA FAMILLE			0,7120	17
FARRA	0,4654	0,1983	4,6400	77
LA FORESTIERE			0,7560	56
ANAI	0,2628	0,1572	3,1720	68
LES TROPICQUES	0,3230	0,0663	0,24	31
LA CLAIRIERE	0,3121	0,1520	0,3480	156
LE PRETEXTE			0,8800	28
LA FORET	0,3833	0,0936	0,8000	32
SESAME			0,1200	25
LES VRAIES RICHESSES			0,0800	20
HOPPA	0,6844	0,2438	5,5600	56
CREB	0,6023	0,2003		138
CEP		0,1625	0	38
PAZHAPA		0,1061	0,409	26
HAMA		0,2243	0,825	61
PIERRE JURDANT		0,0896		20
LA PASSERELLE		0,1972	0,47	37
L'ARCHE	0,4928	0,0915	0,7000	57
LES PILOTIS		0,1203	0,48	15
LES CAILLOUX		0,1461		30
IRHAM		0,1510		44
LA CHAPELLE DE BOURGOGNE		0,2263		44
LA CITE JOYEUSE		0,7313		107
LA CLE		0,1738		23
INSTITUT DECROLY		0,1650		44
LE NID		0,1528		23
total	6,2470	5,3721	30,5920	

Les centres à haut pourcentage de personnes de grande dépendance sont en jaune.
A ces suppléments de norme s'ajoute la possibilité d'engager pendant un, 1/2 tps éducatif pour soutenir les équipe, lors d'entrées de personnes de grande dépendance (20/an)

Annexe 11
Récapitulatif subventions 2023 – Projets particuliers – 32.004.34.09.3300

ARRETE N°	BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT OCTROYE
2023/159	Dynam'Autes	Service d'accompagnement loisir et répit	295.000,00
2023/1164	Terre des 4 vents	Structure d'accompagnement de jeunes adultes autistes sans déficience intellectuelle (EOLE)	60.000,00
2023/1175	Aditiwb	Mise en œuvre réponse concrète aux besoins en matière de sexualité	26.000,00
2023/1176	Soucoupe	Activité de loisirs	37.000,00
2023/1177	Ecole de de cirque	Handicirqe	15.000,00
2023/1480	FLC Planning Familial	Plateforme web toc toc toc	20.000,00
2023/1178	FLC Planning Familial	Sexualité et handicap	51.000,00
2023/1179	Cawab	Défense et promo accessibilité à Bxl	20.000,00
2023/1180	Ligue des familles	Baby-sitting	15.000,00
2023/1181	Fratriha	Activité de soutien aux frateries de personnes porteuses d'un handicap	40.000,00
2023/1182	Pissenlits	Projet santé communautaire Cureghem	11.500,00
2023/1183	LB Sclerose en plaques	Activités d'accompagnement	47.000,00
2023/1184	Comalso	Frais de fonctionnement	15.000,00
2023/597	Riga	Habitat inclusif et solidaire	650.000,00
2023/1187	Pony-City	Volontariat pour adulte handicap intellectuel ou autisme	70.000,00
2023/1195	Plateforme Annonce Handicap PAH	Sensibilisation annonce handicap + activité soutien et réseau	23.500,00
2023/1196	Reci	RehabLab	8.000,00
2023/1197	Kwa	Jam'in Jette festival 2023	5.000,00
2023/1213	Happy farm	S'ouvrir à la ferme	10.000,00
2023/1499	ADIM	Handicapkids	15.000,00
2023/1220	Inclusion	Formation personnes en situation handicap intellectuel	7.630,00
2023/1503	Saphir Bxl	Soutien inclusion scolaire pour enfant présentant une trisomie 21	39.000,00
2023/1476	On souffle dans ton dos	Coordination scolaire	5.000,00
2023/1464	Audioscenic	Activités d'audiodescription personnes aveugles ou malvoyantes	7.500,00
2023/1472	L'Entrela	Inclusions d'enfants présentant un besoin spécifique aux stages de l'Entrela	7.000,00
2023/1484	Cap Event	Encadrement promotion personne handicapées dans le monde professionnel de l'évènementiel 2023	8.750,00
2023/1485	Brussels 5 a side	Cecifoot	5.000,00
2023/1249	Cemome	Inclusion intégration dans l'accueil extrascolaire	24.000,00
2023/1060	Autonomia CAP 48	Une commune / une sculpture pour l'inclusion	10.000,00
	Chjt CMI Maya CAP 48	Sensibilisation/formation au Double diagnostic (déficience intellectuelle troubles psychiatriques et du comportement)	25.000,00
2023/1045	EOP CAP 48	Festival TEFF édition 2023	10.000,00
2023/854	FEMA CAP 48	Des journées sportives "Sport Adapt' Day" pour promouvoir le sport adapté comme outil d'intégration et vecteur de socialisation	15.000,00
2023/844	Garance CAP 48	Evaluation et prolongation du projet "Femmes vivant avec un handicap intellectuel: actrices de leur sécurité"	6.000,00
2023/845	I see CAP 48	Formation innovante de chiens guides	13.000,00
2023/1024	RAQ CAP 48	Développement d'une plate-forme associative pour la qualité des services professionnels du secteur handicap	45.000,00
2023/1069	Senrj CAP 48	Yuugi le messenger créateur de liens	10.000,00
2023/936	Solival CAP 48	L'autonomie grâce aux objets connectés	16.000,00
2023/1498	Ateliers Indigo	Arts vivants	15.000,00
2023/1486	Voir ma musique	Académie de musique inclusive	6.500,00
2023/1505	Autonomia	Autonomia.Brussels	5.000,00
2023/1509	Troisième œil	Fitness4all	10.000,00
2023/1462	Zig-zag	Festival Couleur Café	10.000,00
2023/1512	Ludiris	Brussels games festival	4.000,00
2023/1510	Les amis de Benjamin		38.000,00
2023/1470	La Vallée	In.out.sider	8.000,00
2023/1511	Babbelbike	Balades à vélos tricycles adaptés pour PMR, à handicap ou isolées	25.000,00
	Esenca	Handydroit	27.000,00
	Inclusion	Journée des familles	2.000,00
	Plateforme handicap Eur Afrique	Femmes et Handy arts	20.000,00
			1.858.380,00

Annexe 12

Lutte contre le décrochage scolaire – répartition du budget entre les AB

Un budget global d'environ 800.000 € est dédié à la lutte contre le décrochage scolaire dans les écoles de la COCOF, dont 425.000 € directement à charge de la COCOF.

AB 29.003.07.01.1111 (*Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole*)

Un budget de 315.000 € est prévu pour les 5 « accrocheurs scolaires » actuels (Herlin, Gheude, Gryzon, Redouté-Peiffer et Jules Verne) pris en charge par la COCOF.

A ces 5 ETP, s'ajoutent 5,5 autres ETP dédiés aux actions de lutte contre le décrochage scolaire, non rémunérés directement par la COCOF et représentant un budget d'environ 380.000 € :

- 1 ETP « accrochage » à charge de la FWB (Redouté-Peiffer) ;
- 2,5 ETP « Amarrages » à charge du FSE (Redouté-Peiffer et Gryzon) ;
- 1 ETP « CEF'Avenir » à charge du FSE (Cefa du Ceria) ;
- 1 ETP « insertion transition » à charge du FSE (½ ETP à Herlin et ½ ETP à Gheude).

AB 29.003.08.01.1211 (*Dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de l'enseignement*)

Un budget de 30.000 € est prévu pour les dépenses de type catering, etc. des ateliers d'accrochage scolaire pendant les congés scolaires.

AB 29.003.34.02.3300 (*Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement*)

Un budget de 80.000 € est prévu pour les prestataires externes qui prennent en charge les ateliers d'accrochage scolaire pendant les congés scolaires.

En 2023, les associations suivantes ont été subsidiées : Schola-ULB, Promo-Jeunes, Propanganza, Service d'Information et d'Animation des jeunes (SIAJ), Pro-Vélo.

AB 29.003.11.01.7422 : Subventions FWB pour des projets spécifiques dans les écoles (267.000€)

Ci-dessous la liste des demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Modernisation des équipements pédagogiques » dans l'enseignement qualifiant pour 2024. Nous n'avons pas encore de retour et de confirmation de la FWB des montants définitifs accordés.

Ecole	Projet	Montant
Institut Alexandre Herlin	Achat de matériels pour le secteur services aux personnes cours de couture et de maintenance du linge	2.976,12 €
Institut Redouté Peiffer	Simulateur pédagogique pour la reproduction des mouvements dynamiques des engins pour une option "conducteur/conductrice poids lourds"	70.000,00 €
	Equipements local pour la section "transport et logistique"	7.000,00 €
	Achat de matériel innovant pour la section technique de qualification chimie	6.000,00 €
Institut Charles Gheude	Machine à broder section couture	8.500,00 €
	Amélioration de l'enseignement de certaines techniques en horeca	21.800,00 €
	Aménagement section garage - nouvelles lampes à led, demande un rétroviseur pour ditto	5.000,00 €
	Remplacement des tuyauteries d'air comprimé d'un atelier garage et réception	15.000,00 €
	Aménagement section garage	11.500,00 €
	Matériel de plomberie table média	2.000,00 €
	Décolletage plomberie - installation sanitaire	10.000,00 €
	Aménagement nouvelle cuisine (2ème)	10.710,00 €
	Cellule de refroidissement rapide	8.000,00 €
	Acquisition vario cooking - aménagement cuisine	25.000,00 €
Institut Emile Gryzon	Acquisition ice Teppanyaki - aménagement cuisine	5.000,00 €
	Four et soubassement - remplacement matériel	21.000,00 €
	Aménagement desk accueil pour entrée restaurant	4.000,00 €
	Aménagement cutter de table	4.400,00 €
	Remplacement armoire inox	4.800,00 €
	Remplacement lave ustensiles professionnels	12.000,00 €
	Acquisition kitchenaid dragédaire - aménagement cuisine	1.200,00 €
	Acquisition four fumoir - aménagement cuisine	1.000,00 €
	Acquisition batteurs de table individuel complément	2.530,00 €
	Remplacement taque à induction	1.530,00 €
Remplacement four	3.000,00 €	
Acquisition balance de précision - aménagement cuisine	3.000,00 €	

Annexe 13

AB 29.003.08.06.1211 (Initiatives aux élèves précarisés) : Procédure d'octroi des aides individuelles

Les aides sociales accordées dans le cadre de l'Aide sociale sont destinées aux élèves précarisés qui fréquentent une école de l'enseignement obligatoire de la COCOF. Ces aides sont destinées en premier chef à couvrir les frais directement liés à la fréquentation scolaire dont :

- Tenues liées aux pratiques
- Équipement lié aux pratiques
- Tenues éducation physique
- Frais liés aux activités sportives (Piscine et autres)
- Sorties (musées, expositions, cinéma, théâtre, ...)
- Voyage scolaire
- Matériel didactique (Petit matériel de bureau, manuels, ouvrages, abonnements, etc.)

Dans certains cas, ces aides peuvent également être accordées pour couvrir des frais indirectement liés à la fréquentation scolaire dont :

- Frais de déplacement aller-retour entre le domicile de l'élève et son école ;
- Frais de déplacement entre le domicile de l'élève et son lieu de stage ;
- Une aide alimentaire notamment et en particulier afin de permettre aux élèves de fréquenter les cantines des écoles ;
- Une aide au logement notamment lorsqu'il y a lieu pour permettre à des élèves de fréquenter l'internat de la COCOF de façon transitoire.

Enfin, des aides exceptionnelles peuvent être accordées pour répondre à des besoins spécifiques ; l'octroi reste à l'appréciation du « Comité de l'aide sociale ».

Conditions d'octroi

De façon générale, les aides sociales pour les élèves de l'enseignement obligatoire sont accordées de façon complémentaire aux autres aides qui existent (par ex. une intervention spécifique du CPAS).

Les aides sont attribuées sur base des conditions suivantes :

- L'élève doit être régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement obligatoire organisé par la COCOF ;
- Sauf exception, l'élève doit répondre à des conditions liées aux revenus du ménage dont les barèmes sont identiques à ceux qui conditionnent l'octroi d'une Allocation d'études de l'enseignement secondaire de la FWB ;
- Dans certains cas, après une appréciation circonstanciée, des élèves peuvent bénéficier d'une aide même s'ils ne répondent pas la seconde condition ci-dessus.

Condition liée aux revenus du ménage pour l'octroi des aides sociales

L'élève doit répondre à des conditions liées aux revenus du ménage dont les barèmes sont identiques à ceux qui conditionnent l'octroi d'une Allocation d'études de l'enseignement secondaire de la FWB.

Le calcul du nombre de personnes à charge se fait de manière identique à celle prévue pour le calcul du nombre de personnes à charge permettant l'octroi d'une allocation d'étude.

Les bénéficiaires d'allocation d'étude de la FWB, les ménages dont le chef de ménage est allocataires sociaux (chômage, etc.), les familles dont le chef de ménage est illégal sont présumés répondre aux conditions liées aux revenus du ménage.

Des aides exceptionnelles ou pour des personnes dont le ménage ne répond pas stricto sensu aux conditions énoncées ci-dessus sont possibles.

Procédure et intervenants

Interviennent dans la procédure d'octroi des aides sociales :

- Les assistants sociaux dans les écoles identifient leurs difficultés, mènent une enquête sociale et constituent les dossiers de demande d'aide sociale. Dans ces dossiers, figurent :
 - o Le numéro du dossier (afin d'en assurer la confidentialité) ;
 - o Un bref et neutre descriptif de la situation de l'élève ;
 - o Pour mener son enquête sociale, l'AS s'appuie sur les documents pertinents.
 - o La/les demande(s) formulée(s) et l'/les aide(s) souhaitées ;
 - o Le montant à octroyer ;
 - o Le cas échéant, les explications concernant les dossiers hors critères (Ex : les dépassements de plafond par exemple).
 - o Les pièces justificatives des montants à rembourser
- Le coordinateur de la cellule aide sociale recueille les dossiers de demande d'aide sociale, vérifie la conformité administrative de ceux-ci et transmet ces dossiers au comptable extraordinaire, afin d'en vérifier la conformité du point de vue la comptabilité. Il transmet les dossiers suivant les cas, soit directement à l'ordonnateur lorsque les conditions formelles sont réunies et que la demande d'aide porte sur des frais prévus. Dans les cas où soit les conditions, soit les types d'aides relèvent de cas particuliers et/ou exceptionnels, il peut transmettre le dossier au Comité de l'aide sociale pour avis. Une fois cet avis rendu, il transmet le dossier pour décision à l'ordonnateur. Dans tous les cas où l'ordonnateur donne son aval, il communique les informations au comptable extraordinaire.
- Le comptable extraordinaire remet un avis sur les pièces comptables introduites à l'appui d'une demande d'aide sociale. Lorsque l'ordonnateur donne un avis favorable à une demande d'aide, il effectue les démarches en vue du paiement de l'aide.
- L'ordonnateur valide l'ensemble de la procédure et signe les aides attribuées. Il est aidé dans sa tâche par un Comité de l'aide sociale.
- Le Comité de l'aide sociale est composé de 7 membres :
 - o Directeur d'administration de l'Enseignement (Ordonnateur et Président du Comité),
 - o Conseillère chef de service du Service Enseignement,
 - o Représentant du Service social de la COCOF,
 - o Attaché du Service enseignement,
 - o Coordinateur de la cellule aide sociale (Secrétaire du Comité),
 - o Représentant des AS des écoles,
 - o Représentant des Cellules accrochage scolaire dans les écoles,
 - o Représentant des Centres psycho-médico-sociaux (PMS).

Il se réunit au moins une fois par an afin de définir les orientations à donner à la Cellule aide sociale. Ces réunions peuvent se dérouler en présentiel ou en ligne. D'autre part, lorsqu'il est sollicité par l'ordonnateur ou par le coordinateur, le Comité émet un avis à propos d'une aide spécifique. Suivant les circonstances, les membres du Comité de l'aide sociale peuvent émettre un avis par simple échange de mails. Dans ce cas, si l'avis n'est pas unanime, le Comité se réunit. Les avis sont émis collégialement. L'ordonnateur n'est pas tenu par les avis du Comité de l'aide sociale. S'il s'en écarte, il est tenu de justifier sa décision.

Annexe 14

C.F. 31.001.35.04.5112 – Infrastructures subventionnées pour personnes handicapées
Tableau pluriannuel des engagements et des liquidations mis à jour le 08 novembre 2023
(en milliers d'€)

N°	BENEFICIAIRE	OBJET	Estimation hors TVA	N v is A	2023			2024		2025		2026		2027	
					engagé	à engager	liq.	à liq.	à engager	à liq.	à engager	à liq.	à engager	à liq.	
Hh101	Espoir et Joie Berchem	Centre d'hébergement 20 np et centre de jour de 20 np Cf et révision des prix	3.900,0							3.900,0	1.300,0		2.200,0		400,0
Hh103	FACERE	Exutoire de fumée	5,5		5,8				5,8						
		Plaque de cuisson	3,4		3,6				3,6						
		Lave-linge	4,5		4,7				4,7						
Hh104	La Braise	CJA accessibilité	470,0							550,0	500,0		50,0		
	Anderlecht	Amélioration énergétique	165,0					153,9							
		Rénovation toiture	83,3		83,0				83,0						
Hh109	Les Vraies Richesses	Verrrière en façade arrière	8,5	22/98110454			8,5								
Hh111	Cité Joyeuse	Litige COREGO	177,0					141,4							
		Panneaux photovoltaïques							41,4						
	Molenbeek	Isolation toiture et façades													
Hh113	HAMAIII Ixelles	Ascenseur	54,1	22/98110085			31,4								
Hh120	La Famille Koelberg	Achat CJA 16 pl	1.000,0												
		Remplacement ascenseur	47,7					47,7	47,7					1.000,0	1.000,0
Hh121 et Hh107	HAMA I et HAMA II	Achat bâtiment	2.640,0		1.500,0										
		Travaux	806,5					752,0							
Hh122	HOPPA Berchem	Extension + terrasse	245,7	23/98110359	245,7		21,0		145,7						
Hh124	IRAHM	Extension	500,0												
		Cf et révisions des prix											450,0		50,0
Hh126	L'Arche Le Grain Etterbeek	Remplacement d'appareils de cuisine	20,0	23/98121275	23,0										
Hh127	CRES à Anderlecht	Equipement et 1er ameublement	55,0					55,0							
	20 NP+ 10 PE														

initial 2023 CE 7,040
initial 2023 CL 2,100

Hh

N°	BENEFICIAIRE	OBJET	Estimation hors TVA	N°VISA	2023			2024		2025		2026		2027	
					engagé	Liq.	à liq.	à engager	à liq.	à engager	à liq.	à engager	à liq.	à engager	
	CREEB à Woluwe	Rénovation et extension CHE et C.JE	5.400,0							4.000,0	500,0		1.500,0		1.600,0
Hh128	10 NP en C.JE La Bastide	Remplacement chassis	127,0	23/98121643	133,7			133,7							
Hh129	La Forestière	Reconstruction N°89 et 93 CF et révisions des prix	3.400,0				3.600,0				1.200,0		2.000,0	400,0	400,0
Hh130	Chapelle de Bourgoigne Uccle	Phases 1 (bât. B) et 2 (bât. A) CF et révisions des prix	1.665,6				1.450,0				1.000,0		450,0		
Hh132	A.N.A.1.S. Schaeerbeek	Sécurité incendie Façade, toiture et châssis class Travaux rue Vondel CF et révisions des prix	31,0 554,7 490,0				32,5 517,4 450,0				117,4 300,0 50,0		400,0 150,0		
Hh133	Arnaud Fraiteur Molenbeek	Panneaux photovoltaïques Isolation toiture et façades Extension et aile cour	28,1 325,9				22,4	2,4		260,2	20,0		200,0		
Hh135	Solidaritas creb		782,5	21/98124089 (21/22489)		167,1		376,8							
	Ixelles	Subvention complémentaire CF et révisions des prix	7,3 80,0				80,0	7,3							
Hh136	Le Nid M.B. Uccle	Mise aux normes et extension CF et révisions des prix	915,0							730,0			300,0	430,0	
Hh137	Pré-Texte Uccle	Centre de jour adultes CF et révisions des prix	1.300,0									1300,0	1.000,0	300,0	
Hh138	HADEP Forest	Extension rez arrière CF	226,0	21/98123582 (21/21799)		22,6								130,0	130,0
Hh143	La Clairière Bois de Sapins Saint-Josse	Achat bâtiment	750,0	21/98122102 (20/21939)		61,9									
Hh146	La Clairière Les Weigélias	Sécurité incendie	23,6	23/98121090		23,6		23,6							

N°	BENEFICIAIRE	OBJET	Estimation hors TVA	N° VISA	2023			2024		2025		2026		2027		
					engagé	Liq.	à liq.	à engager	à liq.	à engager	à liq.	à engager	à liq.	à engager		
Hh150	Coupoie de l'Aulisme Jette	Construction CJ et CH	plfd 2.650									2.900,0			1.900,0	
		CF et révisions des prix														
		panneaux solaires	32,0	23/98120697				28,4								
Hh151	Jest - Farilu	Achat CJA	1.150,0					920,0								
		Aménagement	106,4					100,0								
Hh156	Tisser	Construction	5.232,0						2.370,0	100,0		2.000,0			270,0	
		CHA 10 NP et CJA 15 NP	plfd 2300													
		Abords (hors plafond)	460,0						510,0			410,0			100,0	
		CF et révisions des prix														
		Equip. et mobilier (hors plfd)	150,0												300,0	
Hh158	SAHAM	Logement acc 7 pl + loisirs	1.210,0							200,0					200,0	
		Berchem	plfd 700							700,0			400,0		100,0	
		CF et révisions des prix														
Hh159	Bataclan	Mission loisirs	70,0			85,0									50,0	
Hh160	LesTof-Services	Mission loisirs	52			85,0										
Sous-total 2023					2016,3	267,1	312,5	2.016,7								
Prévisions annuelles					2.283,4			2.329,2	8.322	2.508	13.570	6.450	4.600	11.710	2.400	8.150

Dossiers repris dans le volet 1 du plan global d'investissement 2016-2020

Dossiers repris dans le volet 2 du plan global d'investissement 2016-2020

Les prévisions tiennent compte d'une augmentation de 10% lors du compte final pour la révision des prix

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

par Mme Farida Tahar et Mme Latifa Aït-Baala

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret	138
2. Désignation des co-rapporteuses.....	138
3. Exposé conjoint de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille et de la Promotion de la Santé, et de M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, de la Santé et des BAPA	138
4. Discussion générale conjointe.....	141
5. Discussion conjointe des tableaux <i>partim</i>	161
6. Avis.....	163
7. Approbation du rapport.....	163
8. Annexes	164

Mesdames,
Messieurs,

**1. Projet de décret ajustant
le budget général des dépenses de
la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2023
doc. 134 (2023-2024) n° 2**

**Projet de décret contenant
le budget général des dépenses de
la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2024
doc. 135 (2023-2024) n° 2**

M. David Weytsman (président) rappelle qu'en vertu de l'article 75, § 3, du Règlement du Parlement francophone bruxellois, la commission doit rendre un avis à la commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives, compétente pour le vote du budget de la Commission communautaire française.

1.1. Examen conjoint des projets de décret

Sur proposition du président, la commission décide d'examiner conjointement les projets de décret contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses 2023 et, d'autre part, le budget général des dépenses 2024 de la Commission communautaire française, pour les compétences relevant de la commission.

1.2. Désignation des co-rapporteuses

M. David Weytsman (président) rappelle qu'en vertu de l'article 75, § 5, du Parlement francophone bruxellois, le rapporteur devra être présent le mardi 5 décembre 2023 à 14h00, lors du dépôt des avis des commissions permanentes devant la commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) propose Mme Farida Tahar.

Mme Ariane de Lobkowicz (MR) propose Mme Latifa Aït-Baala.

À l'unanimité des 10 membres présents, Mme Farida Tahar et Mme Latifa Aït-Baala sont désignées en qualité de co-rapporteuses.

1.3. Exposé conjoint de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille et de la Promotion de la Santé, et de M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, de la Santé et des BAPA

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) explique que la Région bruxelloise est confrontée à de nombreux défis et assume bien plus que sa part dans de nombreuses situations qui dépassent pourtant les frontières du ring.

Les inégalités sociales de santé sont encore trop présentes et se concentrent dans les quartiers déjà fragilisés. Notre état de bien-être dépend grandement de notre environnement et des facteurs sociaux, et non pas de facteurs génétiques. C'est injuste car les moins responsables des crises actuelles sont pourtant les plus touchés.

Dans ce climat d'incertitude, les Bruxelloises et Bruxellois peuvent compter sur un modèle singulier de partenariat entre le secteur public et le secteur associatif, à savoir les Commissions communautaires et singulièrement la Commission communautaire française.

Le budget social-santé présenté ce jour représente les ambitions du Collège pour relever ces défis. Ce sont les moyens donnés aux actrices et acteurs de terrain pour impacter positivement les Bruxelloises et Bruxellois, et singulièrement les plus précarisés.

Elle rappelle que la colonne vertébrale de leur action reste le Plan social santé intégré (PSSI) et son volet « Promotion de la santé ».

La santé ne se résume pas en « l'absence de la maladie ». C'est pourquoi, la Région bruxelloise décroïssonne la santé et le social, met les secteurs en réseau et ambitionne de permettre à chaque habitant de bénéficier d'une première ligne de proximité, accessible et de qualité. La complexité institutionnelle se voit dépassée pour mettre les besoins spécifiques des Bruxelloises et Bruxellois au centre, toujours et encore dans une volonté d'émancipation et d'autonomie.

Elle souligne que le Collège n'a jamais autant soutenu les secteurs au sein de la Commission communautaire française, en particulier dans les matières social-santé.

La ministre-présidente pense notamment aux marges supplémentaires dégagées via la cocomisation, notamment pour les services d'aide et de soins de première ligne et la promotion de la santé.

Comme affirmé lors de la déclaration de politique générale (DPG) et en commission des Affaires géné-

rales et résiduaire, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives, la Région a décidé de protéger la Commission communautaire française des tempêtes budgétaires. En cela, il s'agit d'une reconnaissance du travail essentiel réalisé par cette institution.

M. Alain Maron (ministre) ajoute que les besoins en social-santé ont plus que jamais été mis en évidence au sein de la Région bruxelloise, notamment via les crises successives depuis 2019.

Plus que jamais, il faut soutenir cette première ligne social-santé intégrée – une première ligne qui déploie des solutions concrètes auprès des publics en difficulté, qui prend soin des plus isolés et des plus vulnérables et qui aborde les besoins de façon transversale et multidisciplinaire.

Il est, en effet, important de développer dans tous les quartiers une offre de services de proximité – que ce soit en matière d'action sociale globale, de médiation de dettes, d'aide à domicile, de santé mentale ou encore de maisons médicales. Il s'agit également de favoriser les démarches de santé communautaire et de renforcer les actions de promotion de la santé.

Cette volonté politique concerne également les primo-arrivants et, plus généralement, les résidents étrangers, qui doivent bénéficier d'un parcours d'accueil permettant leur participation sociale effective.

Le ministre reprend ces différents points en détail en les appuyant de données budgétaires.

Les subventions aux centres de service social et d'action sociale globale sont structurellement augmentées de 640.000 euros depuis 2022.

Les subventions aux organismes de médiation de dettes sont augmentées de 350.000 euros depuis un an également. Dans les deux cas, il s'agit d'aides exceptionnelles créées dans le cadre de la gestion de la crise Covid qui sont, ainsi, pérennisées par le Collège.

En matière d'accueil et d'accompagnement des primo arrivants, à partir du 1^{er} janvier 2024, les trois bureaux d'accueil agréés pour l'organisation des parcours d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants et des personnes étrangères – Via, BAPA BXL et Convivial – ainsi que le Centre régional d'appui en cohésion sociale (CRACS) dans ses missions de recherche, d'appui et d'évaluation de ce parcours d'accueil, relèveront de la compétence de la Commission communautaire commune et ne seront plus subventionnés par la Commission communautaire française.

La Commission communautaire française continuera à subventionner les 16 opérateurs de formation linguistique – qui sont francophones. Un montant de

3.800.000 euros en engagement et de 4.391.000 euros en liquidation est prévu à cet effet ainsi que pour liquider l'encours.

Par ailleurs, un montant de 500.000 euros est prévu à l'initial 2024 pour financer les cours linguistiques dispensés par l'enseignement de promotion sociale.

Il ajoute qu'un montant de 228.000 euros sera consacré au cofinancement de projets AMIF.

Le ministre en vient à présent à l'augmentation majeure du budget 2024 en ce qui concerne le social et la santé, à savoir l'AB 22.001.34.10.3300 intitulée « Mise en œuvre du Plan Social Santé Intégré » qui se voit créditée d'un montant de plus de 4.000.000 euros. Le montant disponible sera de 7.540.000 euros à partir de 2024.

Ce montant, rendu disponible par la cocomisation de certaines aides et subventions, permettra de mettre en pratique la réforme du décret ambulatoire. Celui-ci a pour but le renforcement de l'offre social-santé et une meilleure intégration des politiques sociales et de santé qui sont encore trop souvent cloisonnées, morcelées et mal réparties sur le territoire bruxellois.

Cela a pour but de répondre à la complexification des situations socio-sanitaires de la population. Elle permettra également de réduire les problèmes de saturation de services pourtant essentiels aux citoyens.

Les mesures suivantes qui seraient réalisées en 2024 sont en cours de discussion avec les secteurs :

- dans le secteur de la santé mentale : la valorisation barémique de la fonction psychiatrique et pédopsychiatrique permettra aux services de renforcer leur mission de première ligne spécialisée;
- dans les services actifs en matière de toxicomanie : la reconnaissance et le financement de temps de coordination supplémentaire;
- dans les centres d'action sociale globale (CASG) : l'augmentation de l'équipe minimale financée. L'équipe minimale serait ainsi constituée par 3 ETP assistants sociaux – au lieu de 2 actuellement – et 1 ETP administratif – au lieu de 0,5 actuellement – qui ne serait plus dépendant du nombre d'ETP dans l'équipe;
- le financement de temps de coordination pour les centres de planning familial – fonction qui existait déjà dans le secteur sans être financée;
- l'inscription des budgets pour l'EVRAS dans le cadre agréé des plannings est également une avancée qui permet de stabiliser les équipes d'ani-

mateurs et d'animatrices, d'indexer les salaires et de ne plus se trouver dans une logique de subsides facultatifs annuels;

- de nouveaux agréments de maisons médicales démarrés en septembre 2023 et en année pleine à partir de janvier;
- le financement de personnel administratif pour les services de médiation de dettes en soutien aux missions de celui-ci;
- une révision des catégories de services et un renforcement des cadres pour les centres de coordination des soins et des services à domicile;
- pour les services de soins palliatifs et continués : une augmentation des capacités de soins;
- pour les services d'aide à domicile : une augmentation du cadre d'assistant social pour chaque équipe et le financement de la digitalisation des outils de suivi de la politique entre les services et l'administration;
- une augmentation des frais de fonctionnement des centres d'accueil téléphonique.

Le détail du financement et la répartition entre 2023 et 2024 de ces mesures dépendra de l'approbation de la réforme du décret ambulatoire et des concertations qui seront organisées avec les secteurs et toutes les parties prenantes.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) rappelle que les centres de planning familial sont les premiers alliés en terme d'EVRAS. Depuis 2019, chaque année, leurs heures d'animation en milieu scolaire en Région bruxelloise ont été augmentées et leur qualité en a été améliorée. L'objectif des parties prenantes à ce dossier est toujours et encore une généralisation effective de l'EVRAS pour plus d'égalité et de consentement et la fin des violences. C'est la raison pour laquelle les budgets ont été doublés sous cette législature, pour atteindre un million d'euros dédié aux animations EVRAS – pour 570.000 euros en 2019.

Grace au vote à l'unanimité des députés en septembre dernier du décret d'assentiment à l'accord de coopération relatif à la généralisation de l'EVRAS, il est possible d'avancer sur ce dossier de manière stable et concertée, sur des bases concrètes, grâce notamment au simulateur du Dulbéa et viser, à terme, plus d'animations dans les écoles et donc plus d'élèves qui en auront bénéficié.

Le maintien à domicile des aînés qui le souhaitent est primordial. Le Collège s'est d'ailleurs engagé à développer l'ensemble des services afin de garantir

à chacun un accès aux services dont il a besoin pour maintenir son autonomie. Les services d'aide à domicile sont des piliers importants de cette stratégie.

C'est d'ailleurs pour cela que le contingent d'heures d'aide à domicile a été augmenté de 8 % au total en 2020 et 2021. Cela correspond à plus de 70.000 heures supplémentaires. Ces hausses, inédites en plus de 20 ans, ont été pérennisées en concertation avec les secteurs. Il faut savoir qu'en moyenne, plus de 1.000 personnes âgées sont aidées par jour par les 7 services d'aide à domicile agréés par la Commission communautaire française.

M. Alain Maron (ministre) explique, en matière de santé, que le secteur de la santé mentale a bénéficié en 2022 d'une augmentation de 1.800.000 euros pour la pérennisation des mesures initiées dans le cadre de la crise Covid.

Les objectifs principaux de ces projets sont :

- la mobilité de deuxième ligne – le support apporté aux autres structures d'aide et de soin;
- l'« outreaching »;
- les approches communautaires;
- l'accessibilité à bas seuil;
- la multidisciplinarité et l'intersectorialité, notamment, en ayant pour objectif d'essayer de renforcer les liens entre les dispositifs d'aide en santé mentale avec les coordinations sociales et, plus largement, avec l'ensemble de la première ligne.

Dès janvier 2024, une partie de ces projets rentreront déjà dans l'agrément des services concernés, ensuite, pour l'entièreté de ceux-ci, lors de l'entrée en vigueur du nouveau décret. L'asbl Coin des Cerises sera quant à elle agréée comme nouveau service de santé mentale.

Enfin, il rappelle que la mise en œuvre du PSSI concerne également au premier chef la politique de santé. Ce sont donc 3.330.000 euros supplémentaires qui sont prévus en 2024 pour cette mise en œuvre dont l'essentiel est destiné à la réforme du décret ambulatoire, qui visera tant le renforcement de l'offre social-santé que le renforcement de l'intégration de cette offre.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) ajoute qu'en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, la mise en œuvre du Plan interfrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024 est poursuivie, en collaboration

avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Pour se conformer au rapport du Grevio de la Convention d'Istanbul, les budgets sont consolidés pour la ligne d'écoute sur les violences conjugales (0800/300.30). Dans ce cadre, une asbl couple – composée de Praxis, du Centre de prévention des violences conjugales et familiales (CPVCF), ainsi que du Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE) –, désignée comme pôle de ressources sur la thématique des violences faites aux femmes, verra le jour en 2024. Cela permettra de regrouper les associations qui assurent les formations et la gestion de la ligne d'écoute.

En promotion de la santé, sur base du nouveau Plan stratégique de Promotion de la santé 2023-2027, le Collège a désigné ses opérateurs depuis avril 2023. Il s'agit de 47 projets de terrain pour 6 millions d'euros.

Pour rappel, en septembre 2022, le Collège présentait sa nouvelle stratégie de promotion de la santé pour 2023 à 2027 et ouvrait un appel à projets pour mettre en œuvre ses 5 axes stratégiques et 10 priorités thématiques. Après clôture de celui-ci en novembre dernier, l'administration et la section « Promotion de la santé » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé ont ensuite analysé les projets. Le Collège a ensuite désigné les projets les plus concluants pour mettre en œuvre les 10 priorités du plan.

Plus précisément, ce sont 47 projets qui sont soutenus, dont 8 services de support et d'accompagnement, et près de 6 millions d'euros annuels pour ces derniers.

Des appels à projet seront relancés, d'une part, en faveur des aînés et des personnes porteuses de handicap et, d'autre part, sur le genre et sur les démarches communautaires pour avoir trois nouveaux opérateurs sur ces thématiques.

Parmi les nouveaux opérateurs, elle souligne les projets « Cuisines de quartier », « Nos Oignons », le « FIAN » et 6 autres associations qui feront de l'alimentation saine et accessible un levier de bien-être, d'émancipation et de lien social.

La santé mentale sera également au cœur de ce plan grâce, notamment, aux projets portés par « Le Méridien », « L'Autre lieu » ou « le SMES ».

Les personnes LGBTQIA+ et les femmes seront soutenues par des associations comme « Ex Aequo », « Douche Flux », le « GAMS », « O'YES » ou « Femmes et santé ».

Des projets en santé sexuelle, notamment des travailleuses et travailleurs du sexe, seront portés par la « Plateforme Prévention SIDA », « Alias » ou « Espace P ».

« Modus Vivendi », « Univers Santé et sa tournée minérale », « EUROTOX » et sept autres associations ont quant à elles été sélectionnées dans le cadre de la priorité liée aux addictions (alcool, drogue, etc.), pour en réduire les risques.

Le Collège a donc relancé trois nouveaux appels à projet : sur le genre, les démarches communautaires en santé et les aînés. Les dossiers sont actuellement à l'analyse.

M. Alain Maron (ministre) conclut en soulignant que, depuis le début de la législature, la Commission communautaire française, dans les limites de son action, tente d'avoir un budget qui tient compte des défis de la Région bruxelloise, afin de veiller à ne laisser personne de côté – et ce malgré, les conditions économiques très incertaines et difficiles.

En 2024, les missions social-santé se voient donc renforcées de manière importante. Autant que possible, le ministre tient à rappeler que cet effort est une décision politique de solidarité entre la Région et la Commission communautaire française, entre la Région et les secteurs du social et de la santé. Cela s'est traduit de manière concrète par la cocomisation en libérant des moyens complémentaires pour améliorer ces politiques social-santé portées, entre autres, par la Commission communautaire française.

1.4. Discussion conjointe

Mme Latifa Aït-Baala (MR) précise que la réforme du décret ambulatoire de 2009, qui doit permettre aux acteurs de remplir leurs missions de terrain, devrait aboutir en janvier 2024, avec cinq années de retard.

Elle pointe également du doigt les problèmes liés aux assuétudes qui explosent à Bruxelles et dont les budgets 2024 ne traduisent pas l'urgence de y remédier. Le Gouvernement n'augmente que de 156.000 euros à l'initial 2024 en Commission communautaire française. Cela ne représente qu'une goutte d'eau dans l'ensemble des besoins en la matière.

Elle rappelle qu'en octobre 2022, le Gouvernement a présenté son PSSI, attendu de longue date. L'objectif était de fusionner les trois plans – Plan santé bruxellois (Commission communautaire commune), Plan stratégique de Promotion de la santé (Commission communautaire française) et Plan de lutte contre la pauvreté (Commission communautaire commune) – dans un seul et même plan intégré. Le groupe MR

s'est étonné de n'y voir aucune mesure concrète, aucun budget chiffré, mais simplement une série de bonnes intentions.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSSI, en Commission communautaire française, le Gouvernement travaille sur la réforme du décret ambulatoire de 2009, attendue depuis 2019 et qui n'aboutira qu'en janvier 2024. L'exposé général indique qu'à l'initial 2024, 7 millions d'euros ont été débloqués pour « renforcer l'offre généraliste primaire, en aide sociale, santé somatique et santé mentale par le soutien aux logiques de centres social-santé intégré » et « renforcer les secteurs et services existants ».

En parallèle, le Gouvernement a débloqué des budgets pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Promotion de la santé – intégré comme volet 2 du PSSI. Selon l'exposé général, un budget additionnel de 518.000 euros a été affecté à la mise en œuvre de ce plan, ce qui était déjà le cas à l'initial 2023.

La députée souligne également les manquements du Gouvernement en matière de santé mentale et d'assuétudes. Seuls 25 % des demandes dans un service de santé mentale peuvent être suivis correctement. Les associations de terrain n'ont jamais distribué autant de matériel de réduction des risques. Le Gouvernement ne semble pas prendre la mesure de l'ampleur de la situation.

De manière générale, ces budgets ne sont pas suffisamment clairs. Elle se demande s'il n'existe pas une volonté dans le chef du Gouvernement d'enfumer quelque peu les parlementaires.

Pour recontextualiser l'environnement complexe dans lequel les acteurs doivent opérer, il est bon de rappeler la complexification des situations et les nombreux obstacles pour accéder à certains droits ou services, qui pèsent sur les travailleurs de terrain. Au-delà de cela, la situation financière et administrative des asbl pèse également sur le quotidien et décourage les équipes.

Le groupe MR restera attentif, lors des débats relatifs au PSSI, pour que les textes soient en adéquation avec les réalités de terrain. Elle ajoute à cela le paiement très tardif dans l'année des subventions, qui représente une charge supplémentaire ne permettant pas aux associations travailler dans de bonnes conditions.

Des échanges menés avec le terrain, elle ne compte plus le nombre d'acteurs social-santé qui tombent en dépression, voire en burn-out. Elle remercie par ailleurs ces personnes qui opèrent dans des conditions de travail non adéquates afin de veiller au bien-être des Bruxelloises et Bruxellois.

Dès lors, comment les réponses à ces enjeux se retrouvent-elles dans les budgets pour 2024 ? S'agissant de la dernière année de travail de ce Gouvernement, il est plus que temps de réagir.

Pour le PSSI, le Gouvernement promettait une simplification de la coordination des politiques sociales et de santé. Ce plan était censé régler bien des maux et force est de constater qu'il n'en est malheureusement rien. La députée déplore le « deux poids, deux mesures » entre les promesses et la réalité.

De plus, le PSSI a été présenté via plusieurs documents qui sont arrivés tardivement. Le plan « intégré » comportait trois documents différents, dont un arrivé quatre mois après les autres. Dans les budgets, la répartition entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune n'est pas suffisamment claire. Toujours dans ce cadre, la répartition entre le social et la santé n'est également pas claire.

La mise en œuvre du PSSI prévoit donc une réforme du décret ambulatoire qui poursuit un double objectif – comme développé dans l'exposé général. D'une part, il s'agit d'adapter la base réglementaire à la vision portée par le PSSI. D'autre part, il s'agit d'améliorer la correspondance entre les textes et la réalité de terrain. Pour ce faire, 7 millions d'euros ont été dégagés et répartis entre la mission 22 et la mission 23.

Concrètement, de quelle manière ces 7 millions d'euros sont-ils répartis entre ces deux missions ? À quoi sont dédiés ces 7 millions d'euros dont le Collège parlait déjà l'année dernière ? La députée dénote, en effet, un manque de clarté à ce sujet.

De plus, les 350.000 euros alloués aux services de médiation de dettes sont inclus dans l'enveloppe de ces 7 millions d'euros. Bien qu'elle salue cette augmentation, elle déplore l'absence de mesures préventives pour réduire le nombre de personnes ayant recours à ces services.

En ce qui concerne la réforme du décret ambulatoire de 2009 qui, manifestement est « la prochaine grosse réforme » pour le Gouvernement de la Commission communautaire française, celle-ci aurait dû aboutir en 2019. Néanmoins, l'exposé général mentionne que l'objectif du Gouvernement est de la finaliser pour janvier 2024.

Pourtant, les besoins du secteur ambulatoire restent immenses. La mise en œuvre de cette réforme, si elle est finalisée à temps, sera sans doute renvoyée à la prochaine majorité – que la députée plaint.

Après un coup de sonde des acteurs, de nombreuses fédérations de l'ambulatoire l'attendent avec impatience depuis longtemps afin de dépoussiérer des agréments qui ne collent plus à la réalité d'aujourd'hui. Globalement, énormément de services ambulatoires sont saturés et souhaitent un vrai renforcement de la première ligne, qu'ils ne retrouvent pas vraiment dans le PSSI – qui, en réalité, complexifiera davantage leur travail en leur demandant de faire toujours davantage de concertation et d'administratif. La vocation du PSSI n'est-elle pas de faciliter les synergies et liens entre les secteurs du social et de la santé Commission communautaire française-Commission communautaire commune ?

Le groupe MR prend note de la volonté du Gouvernement de faire des subsides facultatifs pluriannuels. Les acteurs de terrain reçoivent positivement cette mesure. Quand cela sera-t-il mis en œuvre ? Comment ? Pour qui ?

Mme Ariane de Lobkowicz (MR) ajoute que, pour l'initial 2024, la mission 22 bénéficie d'une augmentation de 2.041.000 euros (+ 1,92 %). Cela est nettement inférieur aux années précédentes. À titre d'exemple, entre l'initial 2022 et l'initial 2023, une augmentation de 13 % était notée; entre l'initial 2021 et l'initial 2022, une augmentation de 9 % était notée.

Le groupe MR salue cependant l'augmentation de 313.000 euros portée à l'AB 22.001.34.05.3300 intitulée « Subventions aux maisons d'accueil ». À ce jour, la capacité d'accueil des 17 maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française est de 746 places, soit 64 de plus qu'en début de législature. Cependant, l'exposé indique que les crédits complémentaires pour l'année 2024 couvrent les indexations et barèmes.

Dès lors, est-il possible d'en déduire que la capacité d'accueil ne sera pas augmentée au cours de l'année 2024 ? Il revient régulièrement des acteurs de terrain que bien que de nouvelles places aient été créées ces dernières années, la capacité des maisons d'accueil reste bien trop faible par rapport aux besoins.

Il avait également été porté à l'attention du groupe MR que les barèmes en Commission communautaire française restent bien inférieurs à ceux de la Commission communautaire commune, et qu'il est donc très complexe de trouver du personnel en suffisance. Le budget pour l'année 2024 permet-il de mettre fin à cette inégalité ? Dans le cas contraire, à quoi sert-il ?

Ensuite, la nouvelle AB 22.001.34.11.3300 intitulée « Agrément des CSSI », le montant initial s'élève à 1.730.000 euros. Cette mesure est mise en place dans le cadre de la réforme du décret ambulatoire. À

ce jour, il existe déjà des centres social-santé intégrés (CSSI) à Bruxelles. Un nouveau centre a, par ailleurs, ouvert ses portes en mars dernier à Cureghem. Sa capacité d'accueil annuelle s'élève entre 5.000 et 6.000 personnes.

Ainsi, combien de CSSI bénéficieront d'un agrément ? Les centres Ribaucare et celui de Cureghem, déjà opérationnels, bénéficient-ils déjà d'un agrément ? Dans le cas contraire, est-ce prévu pour 2024 ?

La députée salue également l'augmentation de 761.000 euros à l'AB 22.004.34.01.3300 intitulée « Subventions aux services d'aide à domicile ». Ces augmentations sont positives compte tenu du prix et des conditions pas toujours optimales des maisons de repos.

De plus, l'aide à domicile permet aux personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible et de bénéficier de l'accompagnement nécessaire. Pour le groupe MR, cette augmentation est donc un pas dans la bonne direction bien que d'importants efforts restent encore à fournir.

Enfin, l'AB 22.004.34.02.3300 intitulée « Subventions aux centres de planning familial » se voit augmentée de 180.000 euros. Le justificatif indique que « Ces crédits sont destinés à subventionner les 27 centres de planning familial agréés par la Commission communautaire française. ».

Cependant, l'exposé général n'indique pas si un budget est prévu pour assurer les formations obligatoires aux élèves de sixième primaire et de quatrième secondaire, à charge des centres de planning familial, dans le cadre de l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

À ce sujet, l'exposé général indique que la Commission communautaire française pérennise son soutien à la généralisation de l'EVRAS. Au cours de la législature, l'AB 22.004.34.07.3300 intitulée « Subventions pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) » a été renforcée pour parvenir à un budget d'un million d'euros en 2023.

Cependant, en 2024, aucune augmentation n'est prévue. Pourtant, lors de la présentation de l'accord de coopération en juillet dernier, il avait été dit que les animations obligatoires, dispensées aux élèves et assurées par les centres de planning familial, seraient financées par la Commission communautaire française et la Région wallonne.

Dès lors, s'agissant d'une nouveauté, comment ce financement est-il rendu possible sans augmentation budgétaire de cette AB ? De plus, comment la Commission communautaire française et la Région wallonne se sont-elles réparties ce financement ?

La députée regrette que l'AB 22.001.34.01.3300 intitulée « Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée » ne bénéficie d'aucune augmentation pour l'année 2024. Cette AB est pourtant destinée à financer des services tels que l'aide alimentaire ou l'accès aux droits pour les familles monoparentales, les personnes prostituées ou les personnes âgées.

Pour rappel, d'après la Fédération des services sociaux (FdSS), 90.000 personnes ont recours à l'aide alimentaire en Région bruxelloise – enfants compris. Comme l'a démontré le dernier rapport de la Fondation Roi Baudouin sur la déprivation des enfants, 9,5 % d'entre eux ne peuvent pas se permettre de consommer quotidiennement des protéines en quantité suffisante.

De plus, en juin dernier la FdSS tirait la sonnette d'alarme concernant la situation de l'aide alimentaire en Belgique. Il est, en effet, de plus en plus difficile de trouver suffisamment de produits alimentaires à distribuer et les personnes ayant recours à ces services sont de plus en plus nombreuses.

La députée tire le même constat concernant l'AB 22.004.34.09.3300 intitulée « Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ». Ce sont notamment le CPVCF, l'asbl Garance, Praxis, le GAMS et beaucoup d'autres associations, qui bénéficient d'un soutien financier.

Il est connu que l'ampleur des violences conjugales et intrafamiliales est importante en Région bruxelloise. Les maisons d'accueil sont d'ailleurs constamment surchargées et contraintes de refuser d'accueillir davantage de personnes par manque de places disponibles.

Les associations qui bénéficient d'un soutien financier dans le cadre de cette AB jouent un rôle essentiel en matière de prévention, d'information et d'accompagnement. À titre d'exemple, concernant les violences génitales féminines, plus de 9.000 filles et femmes sont concernées – ayant subi ces violences ou étant à risque de l'être. Le GAMS plaide depuis plusieurs années pour un renforcement de la prévention sur ce sujet.

C'est pourquoi, il est regrettable que les budgets n'aient pas été augmentés. Le Collège peut-il fournir davantage d'explications à cet égard ?

Mme Latifa Aït-Baala (MR) ajoute, concernant la question des BAPA, que le groupe MR apporte de l'importance à la mise en œuvre effective et opérationnelle d'un parcours d'intégration obligatoire, accessible pour toutes et tous. Il était, par ailleurs, grand temps d'avancer après de très nombreuses années perdues sur la mise en œuvre de ce dossier. La responsabilité de ce gigantesque retard incombe, de manière évidente, à la famille socialiste qui s'est opposée pendant près de 20 ans à la mise en œuvre d'un parcours obligatoire.

Si celui-ci est bien en application depuis juin 2022, force est de constater que tous les problèmes ne sont pas résolus. En effet, selon les réponses apportées en séance plénière récemment, le nombre d'exemptions est élevé – plus de 5.000 personnes exemptées – et seulement 38 % des personnes obligées et non exemptées se sont inscrites. Bien qu'il faille « relativiser » puisque les personnes disposent d'un délai de six mois pour s'inscrire, le nombre de personnes inscrites semble particulièrement peu élevé.

À l'initial 2023, un budget total de 10,4 millions d'euros était destiné aux politiques de parcours d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants et des personnes étrangères. Au budget 2024, ce sont plus de 4,4 millions d'euros qui sont consacrés en crédits d'engagement et plus de 5 millions d'euros qui sont consacrés en crédits de liquidation aux politiques de parcours d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants et des personnes étrangères. Cela constitue une diminution de 6 millions d'euros en crédits d'engagement et de 5,4 millions d'euros en crédits de liquidation – comme convenu dans le cadre de la cocomisation qui verra donc bien le jour en 2024.

Comme le précise la Cour des comptes ainsi que la justification des AB, les moyens alloués par la Commission communautaire française pour 2024 ne concernent plus que le financement des seize opérateurs en formation linguistique, ainsi que le paiement du solde restant pour les subventions des BAPA.

Concernant ces cours de français, comment la collaboration avec les établissements de promotion sociale se dessine-t-elle ? Quels sont les éventuels défis qui se posent dans ce contexte ?

À l'AB 22.002.34.06.3300 intitulée « Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants », le Collège prévoit un budget de 3,8 millions d'euros en crédits d'engagement et de 4,39 millions d'euros en crédits de liquidation car la Commission communautaire française continuera à subventionner les 16 opérateurs de formation linguistique.

Quels sont ces 16 opérateurs de formation linguistique ? Comment sont répartis les montants entre chaque opérateur ? Un nouveau décret relatif à l'organisation des formations d'apprentissage du français dans le cadre du parcours d'accueil est en préparation et prévoira l'agrément desdits opérateurs. Quelles sont les informations que le Collège peut fournir sur ce nouveau décret ? Quels sont les principaux changements ?

Aussi, un montant de 500.000 euros est destiné au subventionnement des coûts pédagogiques des cours linguistiques à l'attention des bénéficiaires du parcours d'accueil, découlant de la convention cadre précitée et d'un appel à candidatures. Aucun montant n'ayant été prévu à l'initial 2023, le Collège peut-il fournir davantage d'indications à cet égard ?

En ce qui concerne le nombre de places, l'an dernier, les BAPA francophones comptaient 5.500 places. Mais ce chiffre devait monter à 6.000 places dès le début de l'année 2023, avec 500 nouvelles au sein du BAPA Convivial de Forest. Où en est la situation actuelle en termes de places ?

En effet, selon les réponses apportées en séance plénière récemment, les BAPA sont en capacité insuffisante et, malgré les 500 prochaines places dans la nouvelle antenne Convivial d'Anderlecht, cela pourrait se prolonger puisque toutes les personnes visées par l'obligation ne se sont pas encore inscrites.

Enfin quelles sont les dernières estimations du CRACS en ce qui concerne le nombre de personnes concernées par l'obligation ?

La députée en vient maintenant à la mission 23. Entre l'initial 2023 et l'initial 2024, les budgets de cette mission restent relativement stables, passant de 49.559.000 euros à 49.854.000 euros.

Des contacts tenus avec la Feda (ex-Fedito), les services actifs en matière de toxicomanie sont sous eau. Le groupe MR alertait le Collège, il y a plus de deux ans, sur la problématique de l'explosion du crack à Bruxelles. Force est de constater aujourd'hui que la situation devient quasi incontrôlable.

De plus, les services doivent prendre en charge une vague de jeunes ou moins jeunes qui ont consommé pendant la crise Covid, sans se manifester à l'époque. Dès lors, très concrètement, Infor-Drogues et Prospective Jeunesse sont dans de vraies difficultés. Or, la question de la prévention est centrale et les budgets en prévention restent minimes en Commission communautaire française. Pour quelle raison ? À quand une vraie « stratégie en matière de drogues » ? Les quelques 160.000 euros supplémen-

taires à l'initial 2024 ne sont au fond qu'une goutte d'eau dans l'océan.

Le Gouvernement a annoncé l'ouverture d'une nouvelle salle de consommation de drogues à moindre risque à Ribaucourt, dans le cadre d'un centre plus large. Dans quelle mesure la Commission communautaire française est-elle partie prenante de ce projet, budgétairement parlant ? Est-ce en lien avec le CASG Ribaucare, ouvert en 2017 ?

Par ailleurs, dans le cadre du dossier sur la sécurité et la propreté de la Gare du Midi, qui a abouti à un plan d'actions, il avait été convenu notamment de créer un lieu d'accueil de jour et de nuit à destination des personnes victimes d'assuétudes. Dans quelle mesure la Commission communautaire française est-elle impliquée dans le projet – cela ne se reflétant pas au niveau des budgets ?

Concernant la santé mentale, le groupe MR souhaite une vraie stratégie globale. Malgré les budgets pour pérenniser les projets initiés durant la crise, les besoins en matière de santé mentale restent énormes.

La députée déplore qu'un tel plan global ambitieux ne voie pas le jour – probablement jamais. Les dernières études montrent que, pendant la crise Covid, 35 % des demandes en service de santé mentale pouvaient bénéficier d'un suivi adéquat. Aujourd'hui, ce nombre ne s'élève plus qu'à 25 %.

Elle souligne toutefois une petite avancée positive : le Collège a enfin approuvé l'agrément de Coin des Cerises qui, pour les avoir rencontrés, opérait déjà en la matière. C'était une demande de longue date des acteurs de terrain. Quid de l'Entr'Aide des Marolles maintenant ? Pourquoi ne pas avoir agréé davantage de services depuis 2009 ?

Elle constate également une diminution des budgets de 200.000 euros à l'AB 23.001.34.02.3300 intitulé « Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale ». S'agit-il d'un glissement de certains projets vers l'AB relative aux agréments des services de santé mentale ? Qu'est-il prévu pour l'avenir des projets subsidiés dans ce cadre ? Il lui revient du terrain que certains d'entre eux devraient être agréés. Quand et lesquels ?

La Ligue bruxelloise pour la santé mentale (LBSM) a besoin de davantage de soutien pour mener à bien ses missions de prévention et de sensibilisation. Pour rappel, la majorité des projets menés en matière de sensibilisation du grand public, sont réalisés ou épaulés par la LBSM. Qu'est-il prévu à ce sujet, ne retrouvant rien dans les budgets ?

La députée rappelle à quel point la promotion de la santé est importante. Investir dans celle-ci en amont permet de moins devoir investir dans les soins en aval. À ce titre, elle lit dans l'exposé général que 518.000 euros ont été affectés à la mise en œuvre du Plan stratégique de Promotion de la santé, ce qui déjà le cas l'année dernière. Le Collège peut-il clarifier ce qui est prévu et dans quelle AB, le programme 003 de la mission 23 ayant subi beaucoup de remaniements cette année et donc perdu quelque peu en lisibilité ?

Où en est aujourd'hui la mise en œuvre de ce plan ? Les acteurs ayant été sélectionnés, est-il possible de transmettre le tableau de ces acteurs en annexe du rapport ? Le Collège peut-il expliquer en quoi la mise en œuvre de ce plan est bel et bien intégrée ?

Elle aborde ensuite la question du dépistage des cancers et de la tuberculose.

Est-il confirmé que ceux-ci sont passés à la Commission communautaire commune et que la Commission communautaire française n'a donc plus de compétences en la matière ? Quid des 132.000 euros pour des accords de coopération ? Quelles conséquences cela a-t-il eu pour les acteurs de terrain ? Le transfert s'est-il bien passé ?

Sur une note plus générale, le Collège affirmait l'année dernière en commission que la cocomisation avait permis de dégager 10 millions d'euros en 2023 et permettrait de dégager 9 millions d'euros en 2024. Le Collège confirme-t-il les prévisions de l'époque ? En social-santé, quels sont tous les types de services ou projets concernés par la cocomisation ces dernières années ?

Mme Leila Agic (PS) rappelle que la mission 22 est l'une de celles qui détient le plus de budget au sein de la Commission communautaire française, avec plus de 108 millions d'euros au total consacrés à cette mission.

La compétence « Aide aux personnes » regroupe bon nombre de projets fondamentaux pour les Bruxellois : les maisons d'accueil pour les personnes sans abri, les services d'accueil de jour pour personnes âgées, les services de médiation de dettes, les cours de français à destination des primo-arrivants ou encore les services d'aide à domicile.

Le programme 001 est très important puisqu'il concerne une mission chère au groupe PS, à savoir l'action sociale, pour un budget porté à plus de 30 millions d'euros en 2024, en hausse de près de 10 % avec 2,7 millions d'euros supplémentaires en crédits d'engagement et de liquidation par rapport à 2023.

Ainsi, l'AB relative à la promotion, publication et diffusion augmente de 132 % pour culminer à 58.000 euros. Le Collège aurait-il des informations à communiquer sur les nouvelles campagnes d'information menées pour faire connaître les services offerts par la Commission communautaire française ? Quelles sont les campagnes spécifiques à avoir été lancées et sur quelles thématiques ?

Elle note également l'augmentation du budget alloué aux subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée. Que couvre exactement cette hausse ? Quelles sont les politiques renforcées parmi celles de l'axe 3 du PSSI visant la lutte contre la précarité ?

En matière d'aide alimentaire, combien d'associations actives sur le territoire bruxellois sont financées par la Commission communautaire française ?

Toujours pour le budget ajusté 2023, les subventions aux services de médiation de dettes diminuent de 22,9 %, soit 320.000 euros de baisse. Le Collège peut-il fournir des détails sur les motifs sous-jacents de cette baisse substantielle des subventions aux services de médiation de dettes ? Comment le Gouvernement prévoit-il de maintenir la qualité et l'accessibilité de ces services, malgré cette diminution budgétaire, afin d'assurer un soutien continu aux personnes confrontées à des difficultés financières ?

En 2024, le budget augmente de 2,7 millions d'euros pour atteindre 30 millions d'euros. Quelques sont les variations à noter pour ce budget en hausse ?

Les subventions octroyées aux services de télévigi- lances diminuent de 44.000 euros, soit une baisse de 16 %. La justification fait mention d'une indexation; or, les crédits ont diminué. Quels en sont les motifs ? Tous les acteurs subventionnés en 2023 le sont-ils toujours en 2024 ?

La plus grosse AB est celle relative aux subventions aux maisons d'accueil. Elle est destinée à subventionner les maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française, ainsi que leur organisme représentatif agréé. Un budget de 15,92 millions d'euros est consacré à cette AB à l'initial 24, soit plus de la moitié des crédits investis dans le programme 001.

Les crédits complémentaires visent à couvrir les indexations et barèmes. La capacité d'accueil totale des 17 maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française est de 746 places, soit 64 places de plus qu'en début de législature ce qui, pour le groupe PS, est réellement insuffisant. De plus, les auditions ont encore mis en évidence les besoins en la matière et l'urgence d'ouvrir davantage de places d'accueil. Ces femmes et leurs enfants se retrouvent,

en effet, souvent dans la rue faute de places. Il est de la responsabilité du politique de répondre à ces défis.

Elle ajoute que l'accroissement du nombre de femmes, d'enfants et/ou de familles accueillis est un des traits majeurs de l'évolution du secteur de l'aide aux personnes sans abri. La tendance à la féminisation de la population accueillie et hébergée et, parmi cette dernière, des victimes de violences conjugales et intrafamiliales est en augmentation depuis plusieurs années. Cette tendance est largement étayée dans l'étude de 2022 commandée par l'AMA sur l'accueil et l'hébergement des victimes de violences conjugales durant la crise sanitaire.

À titre d'exemple, une femme sur deux hébergées en maison d'accueil déclare avoir été victime de violences conjugales et/ou intrafamiliales.

Outre la perte de logement et d'autres problématiques spécifiques aux femmes – faibles revenus, familles monoparentales, accompagnées d'enfants victimes de violence, etc. –, la lutte contre les violences nécessite une politique intégrée spécifique avec une pluralité d'acteurs institutionnels dont la collaboration doit s'intensifier au bénéfice des personnes victimes de violences accompagnées par le secteur.

Est-il prévu d'augmenter le nombre de places d'hébergement spécialisées pour l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales ? Des mesures sont-elles prévues pour reconnaître des services de guidance à domicile spécialisés dans l'accompagnement des victimes et pour renforcer les services de post-hébergement ?

Il importe d'œuvrer pour proposer des logements pérennes et en nombre suffisant aux victimes de violences, déjà souvent fragilisées et dans des situations précaires, tout en envisageant également la création de places pour les agresseurs – afin de laisser la possibilité aux victimes de rester au sein de leur domicile. Des mesures sont-elles prises en ce sens ? Existe-t-il des projets pilotes ?

Par ailleurs, un autre enjeu à réaliser restera d'étendre et harmoniser à l'avenir la collecte de données sur les victimes et les auteurs à tout le secteur de l'aide aux personnes sans abri.

Pour le budget 2024, elle note que deux AB augmentent également.

Premièrement, les subventions aux réseaux en action sociale augmentent de 10.000 euros pour atteindre les 308.000 euros en crédits de liquidation et d'engagement, soit une augmentation de 3 %.

Les réseaux en matière de politique d'action sociale sont essentiels; 7 réseaux sont actuellement subventionnés en action sociale : « Mariage et Migration », « Pauvreté », « Concertation aide alimentaire », « Volontariat », « Lutte contre les mutilations génitales féminines », « Prévention au surendettement » et « Aidants proches ». Le Collège dispose-t-il d'informations à transmettre sur la ventilation du budget entre ces sept réseaux ? Quel réseau a le plus ou moins reçu de subsides et pour quelle raison ?

En effet, pour le groupe PS, la haute valeur sociale ajoutée des aidants-proches n'est plus à prouver. Il y a eu, la première semaine d'octobre, avait lieu la dixième édition de la Semaine des aidants-proches.

Deuxièmement, l'AB relative à la mise en œuvre du PSSI augmente de 580.000 euros au budget initial 2024 pour atteindre les 4,65 millions d'euros. Ces crédits pourront être redistribués vers la mission 22 ou vers la mission 23. Quelles sont les projections actuelles sur l'utilisation de ces fonds ? S'agit-il d'une forme de provision ?

Enfin, cette année budgétaire 2024 est marquée par une nouvelle AB pour laquelle un budget de 1,73 million d'euros est débloqué. Ces crédits permettent d'agréer pour la première fois des services en tant que CSSI.

Ce nouveau type de service correspond à la logique d'intégration entre l'action sociale et la santé, et répond de cette manière aux besoins de plus en plus complexes de la population bruxelloise, ainsi qu'aux enjeux de renforcement de la première ligne social-santé.

Combien de services le Collège compte-t-il agréer avec cette première tranche de 1,73 million d'euros débloquée cette année ?

Concernant le genderbudgeting, la députée demande si les AB présentes dans ce programme 001 sont genrées et, si non, pour quelles raisons ? Le Collège peut-il dresser une liste des AB qui ont un impact positif sur le genre selon les analyses de l'administration ?

Concernant le programme 004 de la mission 22 consacré largement à la famille est une des missions essentielles confiées à la Commission communautaire française, avec un budget conséquent de plus de 51 millions d'euros pour cette année 2024 en engagement et en liquidation.

Derrière ce programme résident des acteurs essentiels que composent les services des aides à domicile, les centres de planning familial, les services d'accueil pour personnes âgées, les centres de formation d'aide

familiaux, les services d'aide aux personnes âgées maltraitées, la mise en œuvre importante de l'EVRAS ou encore la lutte contre les violences conjugales et, plus particulièrement, celles faites aux femmes.

En premier, il s'agit des subventions octroyées aux services d'aide à domicile, dont le budget est augmenté de 790.000 euros en crédits d'engagement et pratiquement de la même somme en crédits de liquidation. Ces subventions couvrent les heures prestées par les aides familiaux, seniors et ménagers.

En matière d'accompagnement des personnes âgées, le maintien à domicile doit aller de pair avec des mesures alternatives à la maison de repos qui permettent de lutter contre l'isolement social.

En effet, la crise Covid a éloigné une large partie des personnes âgées des maisons de repos, premiers bénéficiaires des services d'aide à domicile. Le Gouvernement avait agi pour renforcer le contingent d'heures d'aide à domicile avec un budget augmenté de 1,8 million d'euros en 2022, qui initialement avaient une vocation temporaire.

Au total, le contingent d'heures prestées a été augmenté pour ces services de plus de 8 % depuis 2022. Cependant, le groupe PS reste préoccupé vis-à-vis de ce secteur au regard de la réforme hospitalière et de l'application du PSSI. Celle-ci aura un impact considérable sur ce type de services, sur les centres de coordination et sur les services de soins palliatifs.

Ces moyens supplémentaires vont malgré tout dans le bon sens pour s'assurer qu'un maximum de personnes âgées puissent profiter d'une vie à domicile dans de bonnes conditions.

La députée souhaite des précisions sur les projets qui seront soutenus dans ce cadre. Quid des projets innovants en matière de maintien à domicile et, plus largement, de ceux relatifs aux personnes âgées ?

Comment est ventilé ce budget à travers les services d'aide à domicile ? S'agit-il d'une indexation des salaires pour les contingents d'heures d'aide à domicile ou d'une augmentation du nombre d'heures prestées ? Proviennent-elles d'une demande du secteur ?

Deuxièmement, le second poste qui augmente grandement est celui des subventions aux centres de planning familial. Ces lieux permettent d'accueillir, d'informer, d'aider sans réserve dans des domaines tels que la contraception, la parentalité, les IVG, les relations affectives et sociales, notamment en direction des groupes les plus précaires et les jeunes.

Le groupe PS se félicite de voir ce budget augmenté de 180.000 euros en crédits d'engagement et de

209.000 euros en crédits de liquidation pour atteindre un budget total de 9,9 millions d'euros pour l'année 2024.

Il se réjouit également d'entendre le maintien des moyens pour l'EVRAS à hauteur d'un million d'euros, après une augmentation de 100.000 euros l'année passée. La députée rappelle l'adoption du décret EVRAS au début de cette année parlementaire, en collaboration avec d'autres entités et avec plus de 150 professionnels de terrains.

Le guide est également essentiel parce qu'il répond à l'absence, jusqu'à présent, d'une harmonisation de tous ces contenus et la garantie de qualité, créant ainsi un cadre commun de référence destiné aux enseignants. Cet outil permettra d'aider les enseignants à répondre aux questions parfois sensibles des élèves. Il s'agit d'une avancée majeure.

Elle rappelle que l'EVRAS consiste également à prévenir les comportements à risque, ce qui constitue tant de la prévention que de la promotion de la santé et du bien-être, par des informations précises, scientifiquement fondées et adaptées à l'âge des jeunes sur toutes les thématiques. Cela vise à leur permettre de prendre des décisions éclairées au travers d'explications sur le consentement, la diversité des sexualités, la diversité des identités de genre, sur la santé sexuelle et sur les relations sociales.

Pour en revenir à des éléments plus budgétaires, la députée note une baisse de 12,6 % des crédits engagés pour les centres de formation d'aides familiaux, soit 34.000 euros de baisse. La justification évoque que cette AB est destinée à couvrir les frais de personnel pour la coordination du centre, les heures de cours, les réunions d'accompagnement, les frais de fonctionnement pour trois cycles de formation.

L'année passée, quatre cycles de formation étaient prévus. Dès lors, la diminution des crédits de cette AB s'explique-t-elle uniquement par la baisse du nombre de cycles de formation ?

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, elle souligne la poursuite du soutien à de nombreuses associations. La mise en œuvre du Plan inter-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024 sera poursuivie, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Le Collège peut-il fournir des exemples concrets de projets mis en place cette année avec ces moyens ?

Après une augmentation de 70 % l'année passée, les moyens des subventions à la ligne d'écoute violences conjugales sont maintenus cette année. Or, le groupe PS avait réclamé une hausse du budget de

puis le début de la crise sanitaire, puisqu'un triplement des appels avait été enregistré sur les lignes d'écoute de violences conjugales lors du premier confinement.

Le Collège peut-il donner plus d'informations sur les résultats obtenus au sein de la ligne d'écoute ? Aurait-il davantage de chiffres à fournir ?

Pour se conformer aux obligations de la Convention d'Istanbul, il a aussi été créé en 2021 une AB budgétaire regroupant tous les projets visant à lutter contre les violences intrafamiliales, d'un montant de 201.000 euros à l'initial 2023 comme à l'initial 2024.

Comment expliquer que cette AB est restée inchangée à l'initial 2024 ? Il est dommage de voir qu'elle ne rentre pas dans le cadre décréteil. N'était-il pas possible de débloquer des moyens supplémentaires et d'indexer la subvention, puisqu'une part de ce budget est sans doute allouée pour le personnel et donc les salaires ?

Pour conclure, sur les organismes d'aide en matière de politique familiale et du troisième âge, quels sont les types d'initiatives à avoir été soutenus ? Avec quelles priorités ?

M. Ibrahim Donmez (PS) rappelle que ces dernières années ont été marquées par une crise de l'accueil en Europe et en Belgique. La Région bruxelloise n'est pas épargnée par ce phénomène. Un accueil digne et décent pour toutes et tous ainsi que les primo-arrivants font partie des valeurs du groupe PS.

Cet accueil passe nécessairement par l'augmentation de bureaux d'accueil décentralisés où les primo-arrivants peuvent bénéficier d'une première évaluation des besoins et se voir proposer des pistes de solutions. Ce bilan social permet d'évaluer les besoins en termes de suivi social et d'insertion en Belgique.

Les BAPA proposent au public un ensemble de cours de langue, de formation à la citoyenneté et un suivi personnel dans leurs premiers pas à Bruxelles.

Il s'agit d'un outil d'émancipation citoyenne qui permet aux primo-arrivants d'obtenir des informations essentielles pour une connaissance totale et une pleine jouissance de leurs droits. Cet outil leur permet de devenir des citoyens actifs pour s'adapter à leur nouveau pays d'accueil.

L'année 2023 a connu une augmentation du budget qui permettait d'augmenter la capacité d'accueil de 500 places pour atteindre 6.000 places d'accueil réparties dans trois bureaux d'accueil.

Bien qu'elle ne suffise bien évidemment pas pour répondre aux besoins actuels, cette augmentation

était néanmoins une première étape pour répondre au défi de la mise en œuvre du parcours obligatoire de l'arrivée des Ukrainiens.

Pour l'ajustement, le député constate une diminution minimale des crédits – moins d'1 % – ainsi qu'un transfert de crédits entre les subventions liées aux frais de financement de cours linguistiques du réseau officiel – en baisse de 500.000 euros – vers les dépenses de toute nature et les subventions de cours dispensés par l'enseignement de promotion sociale reconnu ou subventionné par la Commission communautaire française. Le Collège peut-il fournir davantage d'informations sur cette redistribution de crédits ?

Ce budget 2024 est marqué par un transfert de compétences sur cette mission. En effet, les parcours d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants et des personnes étrangères basculent vers la Commission communautaire commune. Le groupe PS militait pour un tel transfert puisqu'un primo-arrivant n'a pas de genre linguistique puisque, bien souvent, il n'est ni francophone ni néerlandophone.

Le député se dit donc heureux de voir se déployer une politique d'accueil des primo-arrivants de proximité au départ de la Commission communautaire commune.

Ainsi, les trois BAPA et le CRACS ne seront plus subventionnés par la Commission communautaire française et relèveront de la compétence de la Commission communautaire commune.

Cependant, la Commission communautaire française reste compétente pour l'organisation des formations visant l'apprentissage du français dans le cadre du parcours d'accueil. La Commission communautaire française continue donc à subventionner les 16 opérateurs de formation linguistique.

Ce transfert de compétences se remarque sur le budget initial qui connaît une diminution de 6 millions d'euros en crédits d'engagement et de 5,43 millions d'euros en crédits de liquidation. Le budget culmine ainsi à 4,4 millions d'euros en crédits d'engagement et 5,05 millions d'euros en crédits de liquidation.

La baisse provient donc des subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants, qui diminue de 6,5 millions en crédits d'engagements et de 6 millions en crédits de liquidation.

Le Collège aurait-il des informations sur le calendrier pour le nouveau décret relatif à l'organisation des formations d'apprentissage du français mentionné dans la justification ? Celui-ci prévoyant l'agrément des opérateurs, s'agit-il bien des 16 opérateurs de formation linguistique ?

Une nouvelle AB voit le jour avec 500.000 euros tant en crédits d'engagement que de liquidation. Ce budget est débloqué pour le subventionnement des coûts pédagogiques des cours linguistiques à l'attention des bénéficiaires du parcours d'accueil et d'un appel à candidatures. Le Collège peut-il clarifier les critères de sélection pour l'appel à candidatures visant le subventionnement de ces cours ? Combien de projets seront retenus ?

Concernant la mission 23, le député attire l'attention des ministres sur les dernières évolutions budgétaires dans le cadre du fameux PSSI et les ajustements envisagés pour cette dernière année de mandat 2024. Ces modifications, bien que relevant d'initiatives louables, suscitent des interrogations légitimes quant à la justification de ces choix financiers.

En effet, depuis l'élaboration du décret ambulatorio en 2009, la réalité de la population bruxelloise et des services sur le terrain a considérablement évolué, justifiant ainsi les évolutions budgétaires qui en découlent. La volonté du Gouvernement de soutenir les services existants et de renforcer leur intégration au sein d'une vision plus individualisée pour améliorer l'offre sur le territoire bruxellois est indéniable.

Néanmoins, plusieurs questions émergent quant à la répartition des fonds. Tout d'abord comment les 7 millions d'euros alloués sont-ils précisément utilisés pour renforcer l'offre généraliste primaire et les secteurs existants ? Comment s'assurer que cette augmentation budgétaire reflète adéquatement les besoins de la population et la réalité du terrain ? Ce montant est-il suffisant selon le Collège ?

Par ailleurs, le nouveau Plan stratégique de Promotion de la santé intégré au PSSI soulève également des questions. Comment les projets sélectionnés jusqu'en 2027 ont-ils été choisis, et comment le budget maintenu de 750 000 euros sera-t-il affecté pour atteindre les objectifs stratégiques du référentiel ? Le Collège peut-il lister quelques-uns des projets à caractère « pilote » ?

De même, dans le contexte de la mise en œuvre d'une politique de santé, pour faire le point sur l'aspect « Commission communautaire française », comment cette collaboration a-t-elle été reçue par le terrain ? Les budgets alloués sont-ils considérés comme suffisants ? Si non, que peut-on encore renforcer ou cocomiser pour en assurer la bonne gestion ?

En ce qui concerne les budgets dédiés à la santé mentale, le député remarque une baisse de 13,5 % pour les financements des projets innovants ou l'extension de nouveaux projets en santé mentale. Ce sujet relève de la plus haute importance pour le groupe PS, d'autant plus que la dernière crise sanitaire a mis

en lumière ce problème profond au sein de la société, considéré jusque-là comme tabou.

L'innovation dans ce milieu étant plus que capitale pour en assurer l'évolution et la mise en place, comment justifier cette baisse ? Des services ont-ils cessé leur activité ? Le groupe PS souhaite des retours quant à cela, sachant que le budget des subventions des services de santé mentale a été augmenté de 5 %.

De plus, le député en profite pour poser une question concernant la viabilité du modèle de bassins dans le domaine de la santé mentale. Lors du dernier colloque organisé par la LBSM, plusieurs chercheurs s'accordent pour dire que l'approche adoptée au sien du PSSI est contre-productive.

En effet, pour ce qui est des soins psychologiques, par exemple, ce n'est pas la distance qui compte mais plutôt le bouche-à-oreille. Le Collège a-t-il eu connaissance de ces informations ? Au sein des budgets alloués à la promotion de la santé mentale, des fonds nécessaires ont-ils été débloqués à cet effet ?

Concernant les budgets alloués aux 16 services actifs en matière de drogues et addictions afin de remplir leurs missions agréées, il aperçoit que le budget n'a été augmenté que de 1,3 %, ce qui est infime quant à l'actualité autour de la question. En effet, la toxicomanie relève non seulement de question sécuritaire ou sanitaire mais également d'une problématique sociale. Les personnes en situation d'assuétude ont besoin d'un réel accompagnement individualisé et intégré.

À la lumière de ces éléments, le Collège soutient-il toujours cette faible augmentation, pour un sujet qui touche intégralement la Région bruxelloise ?

Pour ce qui concerne la mise en œuvre du volet « Promotion de la santé » du PSSI, le député aperçoit que le budget baisse de 66 %. Cette baisse était-elle prévue ? De quoi découle-t-elle ? La différence entre 2023 et 2024 a-t-elle été allouée vers d'autres programmes ? Si oui, lesquels ?

Au sein du programme 003, le groupe PS note la cocomisation des programmes de médecine préventive en ce qui concerne les dépistages des cancers et de la tuberculose, et salue le Gouvernement qui travaille vers cette simplification des institutions et des financements des soins de santé. Cependant, 20 % du budget initial de 2023 a été maintenu. Comment l'expliquer ?

Enfin, cette même cocomisation des compétences et les réductions de montants pour certaines structures soulèvent des interrogations sur la légitimité de conserver une telle compétence en Commission com-

munautaire française. Encore aujourd'hui, devrait-on cocomiser davantage afin de toucher au mieux les spécificités de chaque commune et/ou quartier ?

M. Petya Obolensky (PTB) rappelle qu'au sein de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé, il convient, encore plus qu'au sein des autres commissions, de partir du contexte socio-économique et du bilan de terrain.

En effet, l'exposé général affirme que la réalité de la population bruxelloise, tout comme celle des services de terrain, a énormément évolué et oblige le politique à améliorer l'offre sur le territoire bruxellois.

Il s'agit en réalité d'un euphémisme car plus de quatre ans après le début de la législature, la situation sociale est de plus en plus inquiétante en Région bruxelloise. L'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale témoigne encore dernièrement à quel point les besoins explosent.

Certains sur le terrain affirment que cette situation n'a encore jamais été vécue à Bruxelles. C'est ce que disent les associations de lutte contre la pauvreté. Elles rappellent que près de 40 % des Bruxellois courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. L'ensemble des acteurs de terrain constatent une augmentation de la pauvreté, des problèmes de santé mentale, des addictions – qui furent aggravés par la crise Covid et le premier grand confinement vécu de façon très inégale par les Bruxellois.

Ceci a provoqué et continue à provoquer un manque d'accès au logement au niveau des services. Par ailleurs, cette problématique est majeure et entraîne de nombreux autres problèmes ici en Commission communautaire française. C'est pourquoi, il s'agit de la priorité numéro un pour le groupe PTB en Région bruxelloise sur une matière où, pour une fois, la compétence est quasi totale.

Le secteur croule sous la charge administrative. Il ne sait répondre à l'augmentation des demandes.

Par ailleurs, le député mentionne également la vague de crack à Bruxelles qui, selon les experts, existe depuis plus de trois ans. Il s'agit d'une problématique rencontrée désormais de manière quotidienne.

Le secteur demande donc plus de simplifications administratives pour pouvoir mieux répondre à la première ligne, ce qu'ils ne peuvent plus faire. Il demande également davantage de subventions sur le long terme et non renouvelables régulièrement – à savoir, leur permettre de travailler sur des contrats de trois à cinq ans, *a minima*.

Le député mentionne également la fermeture temporaire de DoucheFLUX et de l'asbl Dune, ainsi que la fermeture, au sein de l'antenne d'Espace P existant dans la rue des Plantes, près de la Gare du Nord, en raison de l'excès de violence et d'insécurité.

Eu égard à cette réalité, il est clair qu'en termes de financement et ce, malgré la cocomisation et autres « tours de passe-passe », cela reste largement insuffisant – problème qui n'est pas nouveau au sein de la Commission communautaire française.

Heureusement, cette institution ne fait pas également face à une austérité supplémentaire, ce qui est la moindre des choses au vu de la faiblesse des subsides.

Le député aborde les 7 millions d'euros prévus pour 2024 afin d'améliorer les offres de première ligne, de mettre en place des CSSI comme nouveau type de service, de renforcer des secteurs et des services actuels avec des relèvements de cadre minimal, de lancer quatre nouveaux agréments aux maisons médicales, de renforcer les CASG, de renforcer l'EVRAS et le soutien aux associations qui luttent contre la violence faite aux femmes.

Néanmoins, lorsque l'on analyse la somme y dédiée et l'ampleur des ambitions, cela permettra, au mieux, de colmater quelques brèches en attendant la prochaine tempête.

Il rappelle également que c'est le système d'indexation automatique des salaires qui a permis aux citoyens bruxellois et, en particulier, à la classe travailleuse, de ne pas totalement sombrer ces derniers mois. Il s'agit d'une fierté pour le député puisque la classe travailleuse s'est battue pour l'instauration de ce système en Belgique et ce, après au moins un siècle de lutte.

Avec une inflation de plus de 10 % en 2022, dont l'énergie constitue à peu près la moitié de la somme totale, il s'agissait d'une condition sine qua non pour que les citoyens ne sombrent pas davantage dans la misère.

Le député estime que ce combat permanent autour de la redistribution des richesses de la société se poursuivra. Il espère que le Collège y restera attentif car, a priori, l'inflation est bien loin d'être terminée.

Il se dit également inquiet de l'annonce, au sein de nombre d'institutions, de la reprise des politiques strictes d'austérité pré-Covid. Ainsi, bien que la Commission communautaire française ne soit pas directement concernée, elle sera tout de même impactée par les 200 millions d'euros annoncés au niveau régional puisque la précarisation des Bruxellois tou-

chera en premier lieu les travailleurs en lien direct ou indirect avec cette institution.

À ce sujet, Brupartners rappelait récemment que les déterminants de la santé sont pour 80 % sociaux et relèvent de politiques sociales au sens large et non uniquement sanitaires au sens strict.

Le député ressent que les politiques considèrent la crise comme terminée. Si le pic semble, à ce stade, passé, le secteur de l'énergie reste toujours entre les mains d'une petite poignée d'actionnaires.

Ainsi, quid des provisions index et gestion des risques « énergie » en termes de mesures d'urgence, de provisions, d'anticipation et de prévention par rapport à la Commission communautaire française ?

Il rappelle également l'enjeu, l'année précédente, autour de la note d'indexation des subsides alloués aux renforts structurels des services sociaux associatifs. De nombreuses manifestations ont eu lieu à cet égard, afin de demander un dégagement de budgets pour couvrir les surcoûts liés aux indexations salariales successives pour renforcer le renfort structurel aux associations. Le député demande donc au Collège de tenir compte de l'inflation importante de 10 %.

Pour ce qui concerne les CASG dépendant de la Commission communautaire française, le député demande si l'indexation des moyens s'est bien opérée dans le cadre de l'accord non marchand. Tous les CASG sont-ils concernés par la transformation des financements facultatifs et insécures en financements organiques ?

Il semble qu'il existe toujours un manque de moyens destinés à la simplification administrative et à la valorisation des tâches de coordination. En effet, un financement devenu organique ne concerne que 400.000 euros pour les centres de santé intégrés en Commission communautaire française. Cela semblait infime, le Collège peut-il apporter des précisions à ce sujet ?

Concernant l'accord non marchand, le député tient à rappeler que cet accord « historique » est le produit d'une lutte, ce que le Collège ne mentionne jamais. Ainsi, des mesures urgentes ont été prises tandis que le secteur en demandait le double.

M. David Weytsman (président) rappelle au député que la mission 30 relative à l'accord non marchand ne fait pas l'objet des discussions de ce jour.

M. Petya Obolensky (PTB) aborde ensuite le PSSI qui, sur le fond, constitue une avancée positive. En effet, opérer un travail sur les déterminants sociaux et de santé est une suggestion de l'OMS qui existe

depuis le début des années 2000. Cela fait une décennie que ces avancées sont attendues en Région bruxelloise.

C'est également une bonne idée de travailler en zones avec les cinq bassins afin de mieux rationaliser, rassembler, renforcer le tissu social, travailler en réseau et renforcer la première ligne. Le groupe PTB partage clairement ces principes car, sur Bruxelles, coordonner l'ensemble des politiques menées ainsi que l'ensemble des plans existants dans le PSSI était évidemment nécessaire.

Il ajoute que la cocomisation a pour but de moins morceler les politiques entre différents niveaux de pouvoir. Ainsi, le transfert de compétences initialement exercées par la Commission communautaire française et ce, sans perte de budget afférent à la Commission communautaire française, est une bonne chose.

Néanmoins, il se demande d'où provient cette volonté d'intégrer et de coordonner les politiques sociales et de santé au niveau bruxellois. En effet, la réalisation d'une telle régionalisation entre nombre d'instances a rendu la situation illisible, confrontant ainsi le Collège à ses propres contradictions.

Ainsi, cocomiser est une bonne chose du point de vue de la Commission communautaire française. Néanmoins, les liens prévus avec les politiques fédérales et la Communauté flamande restent insuffisants. Il importera donc de garantir que ces institutions n'adoptent pas des mesures contradictoires.

Il prend pour exemple la dénonciation de cette situation par Brupartners, quelques mois auparavant, dans son bilan du PSSI, notamment sur le trajet de soins périnatal et post-natal qui est déjà pris en main par l'INAMI. Un plan de cette ampleur ne peut, en effet, pas se construire sans tenir compte de l'offre bruxelloise de santé relevant d'autres entités compétentes.

Quid du financement de ce PSSI ? Est-il à la hauteur des défis sociaux gigantesques à Bruxelles ? Poser la question, c'est y répondre. Autrement, ce plan restera dans le cadre d'une déclaration d'intentions. Or, les acteurs de terrain affirment que les moyens sont insuffisants pour répondre à cette urgence.

Le député rappelle que l'exposé général mentionne la question de la consultation. Il souhaite en savoir davantage sur cette plateforme qui devrait voir le jour dans deux mois.

En effet, concernant la consultation au regard du PSSI entre 2019 et 2022, le sentiment général était que cette consultation était biaisée. La mise en place

des bassins venait du Fédéral et il n'y avait pas de réelle marge de manœuvre pour changer cette réalité.

Maintenant que Brusano, qui était le seul candidat au volant, le secteur n'a pas été consulté sur le cadre qui sera mis en place – notamment, l'intégration de la mission de coordination santé mentale. Quid des antennes 107 ?

Sur cette plateforme permanente à mettre en place, il importe de coordonner ces acteurs afin que les bassins soient organisés de manière cohérente – notamment, les secteurs de la prévention, de l'aide aux personnes, de la santé, etc. Comment mettre en place une stratégie transversale efficace ? Des moyens sont-ils prévus afin de libérer du temps pour les travailleurs et leur permettre de se coordonner ?

Le député constate qu'aucun monitoring satisfaisant n'est prévu pour déterminer les priorités dans le cadre du PSSI. Or, sans déterminer les besoins prioritaires, comment mettre en place une politique cohérente ?

Brupartners affirme notamment que la réalité des quartiers, des besoins et de la population est très multiple et complexe en Région bruxelloise et qu'il n'est donc pas réaliste de transposer dans chaque quartier une offre de services social santé standardisée sans tenir compte de ses spécificités.

Concernant le handicap, pourquoi ne pas également rassembler cette politique dans le cadre du PSSI puisqu'il s'agit d'une matière afférente à la Commission communautaire française ?

Il ajoute que très peu de liens existent entre la première et la deuxième lignes – notamment, en matière d'hébergement, de politique d'aide aux personnes âgées, de politique d'aide aux personnes handicapées, d'hôpitaux, etc.

Ainsi, le PSSI n'en est qu'à ses premiers pas et des rectifications importantes doivent déjà être opérées en matière d'orientation majeure, afin de ne pas se prendre un mur.

Mme Farida Tahar (Ecolo) contextualise cette analyse budgétaire dans un contexte inflationniste, un contexte de crises successives qui ont vu les besoins des Bruxelloises et des Bruxellois augmenter.

Dans ce contexte difficile, le Collège de la Commission communautaire française a voulu tant répondre, avec les moyens budgétaires qui sont les siens, aux préoccupations des Bruxelloises et des Bruxellois que de maintenir le cap. Il est important de rappeler ce contexte car le Collège agit avec les

moyens qui sont disponibles en Commission communautaire française, sans volonté d'enfumage.

C'est pourquoi, il est important de se montrer respectueux, peu importent les divergences et désaccords, de tout le travail qui est fait – par les services, par le Collège, par l'administration ainsi que celles et ceux qui oeuvrent dans l'ombre – afin de présenter des chiffres, certes en deçà des besoins, mais qui existent bel et bien.

Grâce à la révision du décret ambulatoire et à la mise en œuvre du PSSI, un budget de 7 millions d'euros à l'initial 2024 est alloué pour renforcer l'offre en aide sociale et en santé. Elle souligne également l'engagement de la Commission communautaire française à répondre concrètement aux préoccupations des Bruxelloises et des Bruxellois. Elle se dit donc agréablement surprise que le groupe PTB reconnaisse enfin le bien fondé du PSSI.

Elle rappelle que la Région bruxelloise a pu tendre concrètement vers une meilleure organisation et un renforcement de la prévention et de la promotion de la santé. En effet, en instituant un référentiel commun et en fixant un cap unique, le PSSI soutient et soutiendra encore les personnes qui sont dans le besoin, les personnes en situation de fragilité, les personnes qui connaissent des inégalités en tous genres et les personnes qui sont laissées pour compte. Pour le groupe Ecolo, l'accès et le recours aux droits sociaux est particulièrement cher.

La députée souhaite en connaître davantage sur l'affectation des budgets alloués au PSSI et sur son évolution.

Pour renforcer la première ligne social santé et répondre à la complexité des besoins de la population bruxelloise, la députée met en exergue et salue la mise en place du nouveau centre social santé intégré qui, lui, obtiendra un agrément suite à cette réforme ambulatoire.

À ce propos, elle relève une allocation d'environ 1.730.000 euros à ce projet et souhaite davantage de détails en la matière, s'agissant d'un projet novateur.

Concernant les maisons d'accueil, la députée note une augmentation en termes de création de places supplémentaires – 64 places. Ces places supplémentaires suffisent-elles à répondre à tous les besoins et demandes du secteur associatif ? La réponse est non. Ces 64 places répondront-elles à des besoins actuels pour certains publics ? La réponse est oui. Elle estime donc que c'est à saluer, au vu des moyens limités de la Commission communautaire française.

Concernant les CASG, elle note également une augmentation de 88.000 euros qui permettra de renforcer le personnel de trois ETP assistants sociaux et d'un ETP administratif. S'agit-il d'une augmentation pour chaque CASG ?

Sur les services de médiation de dettes, là aussi, leurs moyens ont été augmentés afin de pérenniser les projets. La difficulté des citoyens bruxellois, en raison des différentes crises sanitaires, à pouvoir boucler leurs fins de mois et à pouvoir répondre à leurs difficultés financières est bien connue du politique. C'est pourquoi, ces services de médiation de dettes ont toute leur utilité. Quelles sont les informations que le Collège peut apporter concernant cette enveloppe budgétaire légèrement augmentée ?

Enfin, concernant le parcours d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants, seuls les opérateurs de formation linguistique resteront financés par la Commission communautaire française, dans le cadre de la cocomisation. Qu'en est-il, concrètement, de l'agrément de ces 16 opérateurs en 2024 ?

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) remercie les équipes du Collège qui ont travaillé sur des dossiers importants dont l'EVRAS et le PSSI, à l'époque où ce dernier n'en était encore qu'à l'état d'idée. Il s'agit d'une avancée assez révolutionnaire, ce que certains ne semblent pas remarquer.

Il ajoute que l'un des piliers d'action de la Commission communautaire française est la promotion de la santé. Si, en effet, les moyens alloués sont insuffisants en la matière, il est évident que les déterminants de la santé sont l'élément principal qui permettra de résoudre une majorité de problèmes.

Cela nécessite, par ailleurs, des moyens importants qui dépassent le seul cadre de la Commission communautaire française. Il s'agit d'une véritable question à se poser : comment obtenir un budget, au niveau de la Commission communautaire française, qui, structurellement, pourrait progresser en étant alimenté depuis le Fédéral ? La solidarité entre les entités fédérées et le Fédéral doit s'opérer sur base des efforts réalisés au niveau des entités fédérées.

Sur la base du PSSI, un Plan stratégique de Promotion de la santé a été élaboré et présenté au sein de ce Parlement à deux reprises. Un tableau précis – contenant l'ensemble des acteurs concernés par ce plan, le cadre précis et la durée dans lesquels s'opérera le travail et les évaluations – a ensuite été adressé aux parlementaires. Si certains ne sont pas habitués à ce mode de fonctionnement, le député trouve qu'il s'agit d'une bonne option afin de rassurer le secteur de la santé et le soutenir.

Il rappelle ensuite qu'en cinq ans, le Collège a démontré qu'un décloisonnement du secteur social-santé et de la santé était possible. La Région bruxelloise a souvent été stigmatisée, au regard de ses neuf ministres en charge de la Santé. Pourtant, Bruxelles parle d'une voix, que le député trouve cohérente.

Un autre élément important à rappeler est la cocomisation, qui est une preuve de solidarité. Il salue, à cet égard, les néerlandophones de la Région bruxelloise qui ont accepté, de manière solidaire, de cofinancer la Commission communautaire française afin de lui permettre d'assurer l'ensemble de ses missions.

En matière de santé mentale, le député décèle, au travers de la lecture des documents budgétaires, qu'il s'agit d'une priorité pour le Collège.

Il cite en exemple l'alignement du financement des psychiatres sur le barème des médecins, ce qui n'est pas anecdotique puisqu'il permet ainsi de renforcer l'accompagnement.

Il mentionne également l'agrément de quatre nouvelles maisons médicales qui permettra ainsi de structurer l'offre de soins. Ainsi, en cas de nouvelle crise, davantage de personnes auront un médecin généraliste.

Plusieurs critiques ont été émises début de législature concernant l'insuffisance des maisons médicales. Or, la trajectoire du Collège depuis le début de la législature montre que le politique n'en a encore jamais fait autant à cet égard. Cela peut rester insuffisant pour certains, mais en termes de trajectoire et d'augmentation, le député considère cette réalité comme extraordinaire.

Pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer dans les maisons médicales, les centres d'écoute téléphonique permettent de toucher davantage de personnes touchées par des problèmes de santé mentale. Il demande au Collège de quelle manière la Commission communautaire française se coordonne avec la Région wallonne en la matière.

En effet, lors d'une visite de Télé-Accueil Bruxelles par la commission, les équipes ont affirmé être plutôt satisfaites du financement. Mais l'existence d'un seul numéro provoque une surcharge des appels, tant en provenance de Bruxelles que de Wallonie. C'est pourquoi, il importe d'adopter un accord de coopération ou de trouver un mode de fonctionnement efficace, en collaboration avec la Région wallonne.

Concernant l'EVRAS, il rappelle que ce dossier a vécu des moments difficiles. Néanmoins, personne ne pourra retirer à la ministre-présidente et à ses équipes le long travail réalisé afin d'aboutir à un accord de coo-

pération qui coordonne les différentes entités et alloue davantage de moyens à cette problématique.

Depuis le début, le Collège a travaillé de manière structurelle, notamment via la demande d'un audit, afin de vérifier toutes les pistes envisageables pour un sujet extrêmement sensible. Ainsi, ce travail aura permis, en matière de prévention, de diminuer une série d'autres frais.

Le député souhaite, dès lors, saluer l'ensemble des entités parties à cet accord de coopération, bien que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'apporte pas sa juste part au dossier – alors que l'EVRAS constitue l'une de ses missions obligatoires.

Sur la question des assuétudes, il reste beaucoup à faire. En effet, une série d'acteurs de la Commission communautaire française tirent la sonnette d'alarme, notamment au regard du matériel fourni aux personnes en situation de dépendance.

Il importe de mettre en place une collaboration plus importante, tant avec la Commission communautaire commune qu'avec safe.brussels – qui a une mission de coordination en matière d'addictions.

En effet, la Région bruxelloise dispose d'un budget de 140 millions d'euros, dont une partie doit être réorientée vers la problématique des addictions. Il existe donc une série de problématiques de santé qui pourraient être prises par la Région et la Commission communautaire commune. Cela permettrait de conserver l'entièreté des moyens de la Commission communautaire française en matière de santé.

Le député salue également le maintien des budgets débloqués durant la crise Covid. Par exemple, des lieux de liens à très bas seuil ont été mis en place – initiative lancée durant la période de crise sanitaire. Un important travail doit encore être mené en la matière car ces lieux de liens sont importants pour des publics qui ne pourraient, autrement, se diriger vers aucun autre service.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI) note avec satisfaction que le budget alloué à la mission 22 augmente de 2.041.000 euros par rapport au précédent exercice budgétaire.

L'augmentation des crédits dans le cadre du PSSI au service de sa mise en œuvre montre l'engagement concret du Collège en agréant, par ailleurs, de nouveaux CSSI.

La réduction des subventions pour le dispositif d'accueil des primo-arrivants, en raison de la cocomisation de cette compétence, suscite des interrogations. Comment la réalité de l'insatisfaction des bénéficiaires,

mentionnée dans une étude du CRACS présentée au sein du Parlement, est-elle prise en compte dans le budget ?

La députée reconnaît les efforts menés ces dernières années afin de soutenir l'EVRAS. L'absence cependant d'AB supplémentaires cette année, au regard des critiques dont ce dossier a été la cible, soulève des questions sur le message envoyé à ses détracteurs.

Elle salue la hausse significative des crédits attribués aux maisons d'accueil, notamment les 64 nouvelles places pour des publics spécifiques.

Par ailleurs, le soutien significatif de 750.000 euros alloués à l'aide à domicile témoigne de la reconnaissance du politique envers ce secteur. Elle rappelle, à cet égard, le Jeudi de l'hémicycle du 1^{er} décembre 2022 lors duquel fut dressé un tableau sincère et alarmant de ses réalités.

Concernant la mission 23, le budget alloué pour cette mission, s'élevant cette année à 49.911.000 euros, représente un investissement significatif dans le

bien-être collectif, mettant en lumière des secteurs essentiels tels que les maisons médicales, les services de santé mentale, les CSSI et les politiques de lutte contre les assuétudes et la toxicomanie.

En effet, dans le cadre du PSSI, 7 millions d'euros ont été dégagés pour une série de projets sélectionnés jusqu'à fin 2027. Un budget additionnel de 518.000 euros est affecté à la mise en œuvre de ce plan, incluant 1.619.000 euros en santé mentale, avec une augmentation de 591.000 euros sur l'AB des services de santé mentale.

Ces initiatives cruciales soulignent l'importance de soutenir le secteur face à une demande croissante, matérialisée notamment par l'agrément du nouveau service de santé mentale « Le Coin de Cerises ».

En parallèle, les maisons médicales voient l'émergence de quatre nouveaux services, portant à 14 le nombre de services agréés au cours des quatre dernières années. Le groupe DéFI ne peut que s'en réjouir.

Elle tient également à exprimer ses remerciements aux ministres présents ce jour et à leurs services pour le travail accompli sur ce budget – le dernier de cette législature –, tout en saluant les avancées significatives initiant la mise en route de chantiers tant attendus. Ce budget témoigne d'efforts sincères et d'une réelle volonté d'aborder les enjeux actuels et constitue une belle manière de terminer cette législature.

Ce débat enrichira la compréhension du politique et contribuera à l'amélioration continue des politiques d'aide aux personnes.

Concernant l'AB 22.001.34.10.3300 intitulée « Mise en œuvre du Plan Social Santé Intégré », la députée salue la hausse significative de cette AB. Cependant, des rapports de proportion dans le cadre de la redistribution des crédits vers les missions 22 et 23 seraient nécessaires.

Concernant l'AB 22.002.08.02.1211 intitulée « Dépenses de toute nature en matière d'accueil des primo-arrivants », elle se demande pour quelle raison cette AB n'a pas été indexée. Le Collège pourrait-il fournir une liste détaillée des dépenses prévues en 2023 ?

Concernant l'AB 22.002.42.01.4524 intitulée « Subventions pour le financement de cours linguistiques dispensés par l'enseignement de promotion sociale reconnu ou subventionné par la Communauté française pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants », la députée se demande pour quelle raison celle-ci a été créée. Quelle est la différence avec l'AB 22.002.27.04.4321 destinée à la subvention des frais de fonctionnement des cours linguistiques ?

Concernant l'AB 22.04.34.04.3300 intitulée « Centres de formations d'aides familiaux », elle se demande pour quelle raison celle-ci a été diminuée. De quoi cette diminution est-elle l'expression ?

Concernant l'AB 22.004.34.05.33.00 intitulée « Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du troisième âge », pour quelle raison aucune hausse ni indexation n'y est-elle liée ? Quelle est la place accordée aux aînés ?

Concernant la mission 23, elle constate une baisse de 251.000 euros dans l'AB 23.001.34.02.3300 dédiée aux projets en santé mentale, laquelle suscite des interrogations, notamment dans un contexte où le secteur est sous pression. Elle se demande si cette diminution s'est faite au profit de l'AB 23.002.34.01.3300 intitulée « Subventions aux services de santé mentale ».

De manière globale, une baisse d'un million d'euros dans le programme 001 soulève des questions quant à la réaffectation de cette somme.

Par ailleurs, l'AB 23.002.34.05.3300 dédiée aux maisons médicales connaît une augmentation significative de 626.000 euros. Est-elle strictement destinée au financement des nouveaux services prévus ?

Pour ce qui concerne l'AB 23.002.34.06.3300 dédiée aux services actifs en matière de toxicomanies, malgré la hausse positive de 134.000 euros, la députée s'interroge sur son ampleur face aux réalités de terrain, aux 16 structures à soutenir et aux ambitions politiques en la matière. Comment cette augmentation s'inscrit-elle dans une politique plus vaste ?

Enfin, l'AB 23.003.34.02.3300 dédiée aux services d'accompagnement et de support se voit augmentée de 316.000 euros. Le Collège peut-il fournir des éclaircissements sur la répartition de ces crédits entre les différents services de support ?

La députée pose la même question concernant l'AB 23.001.34.02.3300 intitulée « Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale ».

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) commence avec trois remarques générales. En effet, lors du démarrage des travaux budgétaires, une série de questions transversales ont été abordées, qui ont ensuite des effets très concrets dans chacune des politiques qui ne se décèlent pas nécessairement dans les tableaux des deux missions examinées ce jour.

Tout d'abord, elle rappelle que le budget de la Commission communautaire française n'a jamais autant augmenté que sous cette législature. Certes, en période d'inflation, il est normal qu'il augmente en partie de manière automatique. Mais il a aussi augmenté suite à des politiques ou des demandes volontaires du Collège de la Commission communautaire française et à un élan de solidarité de la part de la Région bruxelloise.

Il a parfois augmenté de manière ponctuelle pour faire face à certaines situations, telles que la crise Covid et les coûts de l'énergie, mais également de manière structurelle à travers l'augmentation des droits de tirage. Elle renvoie les parlementaires au tableau explicite et transparent présent dans l'exposé général.

Concernant l'accord du non-marchand de 57 millions d'euros, pour la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, si le terme « historique » est peut-être fort, elle invite les parlementaires à regarder de combien étaient dotés les accords du non-marchand par le passé. Il s'agit ici de 57 millions d'euros débloqués afin de soutenir les travailleurs des secteurs ainsi que les missions que le Collège leur demande d'effectuer.

Par ailleurs, l'opération de cocomisation, également structurelle, permet d'augmenter le budget de la Commission communautaire française et de renforcer ses politiques à hauteur de 20 millions d'euros.

En outre, ce qui prouve la nécessité pour le Collège de protéger les politiques de la Commission communautaire française est la non-application des mesures d'économie décidées au niveau régional.

Ce choix trouve son origine dans l'effet ciseau qui affecte le budget de la Commission communautaire française. Il s'agit de la différence entre l'augmentation des besoins – notamment, les besoins sociaux et de santé des Bruxelloises et des Bruxellois – et l'évolution des dotations qui n'est pas parallèle.

Ainsi, pour réduire cette différence entre l'augmentation des besoins et l'augmentation des dotations, le Collège a effectué, de manière volontariste, ces différentes opérations au cours de la législature, afin de renforcer le travail des associations, afin de permettre à leurs travailleurs d'œuvrer dans de meilleures conditions et afin de leur permettre de rendre de meilleurs aux bénéficiaires sur le terrain et ce, à travers toutes les matières.

La ministre-présidente ne reviendra pas sur la mission 30, examinée la semaine précédente en commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives.

Néanmoins, plusieurs éléments essentiels de ces augmentations réalisées grâce aux accords du non-marchand bénéficieront aux secteurs social-santé. Elle cite en exemple l'accès gratuit aux transports en commun, les mesures de tenabilité, l'augmentation barémique, la mutualisation ou encore le groupement d'employeurs – à hauteur de 750.000 euros – qui permettra d'envoyer 50 ETP – juristes, comptables, assistants administratifs, etc. – dans différentes associations, afin de soulager les associations de leurs tâches administratives et ainsi leur permettre de se consacrer davantage à leurs missions premières.

Ensuite, la ministre-présidente aborde la question du genderbudgeting, notamment celle des codes genrés attribués à chacune des AB examinées ce jour. Elle renvoie Mme Leila Agic aux pages 40 et suivantes de l'exposé général qui établissent la méthodologie utilisée pour genrer les AB.

Pour obtenir davantage de détails, il importerait de se pencher de manière plus poussée sur le rapport complet de genderbudgeting, ce qui dépasse le cadre des débats de ce jour.

Enfin, la ministre-présidente annonce que, pour donner plus de stabilité et de perspective aux associations qui travaillent sur la base de subsides facultatifs, le Collège a déposé un projet de décret relatif aux subsides pluriannuels, lequel sera examiné en commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé le mardi 5 décembre prochain. L'adoption en

séance plénière devrait ainsi se faire avant la fin de l'année 2023.

Concernant l'EVRAS, le message que le Collège souhaite transmettre au cours de cette législature est celui d'un doublement des budgets. En effet, au début de la législature, la Commission communautaire française allouait un budget de 570.000 euros à la politique d'EVRAS. Ce budget est aujourd'hui porté à un million d'euros.

La ministre-présidente met également en avant l'étude commanditée par la Commission communautaire française afin d'objectiver les besoins nécessaires afin de permettre, au moins une fois au cours de leur scolarité, à l'ensemble des élèves bruxellois d'assister à une animation EVRAS.

C'est donc la Commission communautaire française qui a montré le chemin à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne et qui a permis d'établir des projections budgétaires de cette généralisation, afin de décider, ensemble, au regard des moyens disponibles, les moments de la scolarité les plus opportuns pour lancer ces animations.

Il est vrai que deux animations tout au long de la scolarité est un chiffre insuffisant. À l'avenir, il conviendra d'augmenter ces budgets, conjointement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Afin de répondre à la question de Mme Ariane de Lobkowicz, la ministre-présidente affirme qu'au-delà du million d'euros débloqué spécifiquement en vue de la généralisation de l'EVRAS, il importe de tenir compte de l'AB 22.004.34.02.3300 dédiée aux subventions aux centres de planning familial, dont le budget s'élève à 9,9 millions d'euros.

Une évolution complémentaire est l'intégration des animations EVRAS dans l'activité structurelle des centres de planning familial, au travers du décret ambulatorio. Cette intégration permettra d'apporter aux équipes davantage de stabilité dans leur travail ainsi que de bénéficier, à l'avenir, de l'indexation.

Concernant la prévention, la ministre-présidente explique que la diminution des budgets de l'AB 23.003.34.05.3300 intitulée « Programmes de médecine préventive » s'explique par le transfert des compétences en matière de prévention vers la Commission communautaire commune. Les 200.000 euros restants servent uniquement à couvrir l'encours. Cette AB devrait donc être réduite à zéro en 2025.

Pour ce qui a trait aux cycles de formation des centres de formation d'aides familiaux, les crédits alloués sont destinés à couvrir les frais de personnel

pour la coordination du centre, les heures de cours, les réunions d'accompagnement et les frais de fonctionnement pour quatre cycles de formation. Néanmoins, à partir de 2024, ces cycles seront réduits au nombre de trois.

Par ailleurs, pour faire rentrer ces formations dans le champ de la certification par l'enseignement de la promotion sociale et, ainsi, permettre aux stagiaires de poursuivre leur cursus – notamment vers la formation d'aide-soignant –, le programme de formation des trois centres agréés a été étendu.

La ministre-présidente précise, en outre, que les subventions aux lignes d'écoute ont également connu une forte augmentation au cours de la législature – notamment au cours de la crise Covid.

Le budget a, en effet, été quasiment triplé, passant ainsi de 35.000 euros en 2019 à 95.000 euros en 2024. À l'issue de la crise Covid, ces budgets n'ont pas été diminués.

En ce qui concerne les compétences de la Commission communautaire française, il s'agit de la ligne d'écoute « Violences conjugales » (0800/300.30) – partagée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, elle met également en avant un doublement des budgets depuis 2019 tant au sein de la mission 22 qu'au sein de la mission 30 (Égalité des chances). Les AB des deux missions doivent donc se lire en parallèle puisque les 190.000 euros aujourd'hui alloués servent tant à soutenir Unia et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes qu'à la mise en œuvre du Plan inter-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes.

La ministre-présidente n'est pas en mesure de transmettre ce jour les statistiques relatives aux appels passés auprès de la ligne d'écoute. Mais elle propose de prendre contact avec les associations afin de les obtenir et de les annexer au rapport ⁽¹⁾.

Pour ce qui concerne le GAMS, elle précise que le soutien à cette association a été renforcé à partir d'une AB facultative et donc non organique, ce afin de lui permettre davantage de stabilité et de perspectives – notamment, dans le cadre du projet de décret qui sera soumis à examen en commission le mardi 5 décembre prochain.

Par ailleurs, le GAMS est également soutenu dans le cadre du Plan stratégique de Promotion de la santé.

M. Alain Maron (ministre) confirme que le Collège a travaillé tant sur l'aspect quantitatif – avec des augmentations très substantielles de moyens financiers – que sur l'aspect qualitatif.

Il ajoute que l'articulation des politiques social santé et leur coordination, le fait de travailler sur des bases territoriales dans un cadre d'universalisme proportionné – à savoir, l'importance de prioriser l'aide à certains publics par rapport à d'autres et faire des choix budgétaires dans cette lignée, afin de permettre l'accès pour tous à des soins et services sociaux universels – sont des éléments essentiels qui ne vont pas de soi pour tout le monde.

Certes, cela fait plusieurs années que l'associatif réclamait d'aller dans cette direction. Mais c'est dans cet accord de majorité que, pour la première fois dans l'histoire de la Commission communautaire française, cela s'est traduit en trajectoires budgétaires. Il s'agit d'un héritage du Collège actuel de la Commission communautaire française, du Collège réuni actuel de la Commission communautaire commune et, plus largement, du Gouvernement actuel bruxellois.

Il est évident que cela ne résout pas tous les problèmes, notamment au regard de la crise Covid, de la crise ukrainienne, des indexations, des crises énergétiques, de la crise de l'asile, de la politique migratoire, des problématiques en matière d'addictions, etc.

Néanmoins, la Commission communautaire française est mieux armée qu'auparavant pour, progressivement, y faire face. Ce Collège aura déjà posé des jalons solides pour qu'à Bruxelles, les secteurs du social et de la santé soient au plus près des Bruxelloises et Bruxellois.

Le ministre rappelle que des débats plus approfondis au regard de la mise en œuvre du PSSI pourront se tenir lors de l'examen du projet de décret et ordonnance conjoints déposé, lequel sera analysé en commission interparlementaire le jeudi 30 novembre prochain ainsi que lors de l'examen du projet de décret mentionné par la ministre-présidente le 5 décembre prochain. Le premier texte porte davantage sur l'architecture même du PSSI, tandis que le second porte davantage sur l'articulation de la première ligne social-santé.

Il précise, en réponse à M. Petya Obolensky, que les antennes 107 seront bel et bien intégrées dans les bassins. Il s'agit d'une politique régionale articulée avec des politiques fédérales existantes.

Concernant l'ampleur des moyens supplémentaires débloqués, au-delà du budget alloué pour la mise en œuvre du PSSI – qui provient d'une augmentation intrinsèque du budget de la Commission communau-

(1) Annexe 1.

taire française –, la cocomisation engendre, elle aussi, l'allocation d'un certain nombre de moyens supplémentaires à certaines politiques.

Il cite en exemple :

- les subventions pour le dispositif d'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants, d'une hauteur de 5.947.000 euros;
- les subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI dans le cadre de la sixième réforme à hauteur de 819.000 euros;
- les programmes de médecine préventive, à hauteur de 736 000 euros.

Ces différents montants cumulent à un total de 7.300.000 euros de ressources supplémentaires. Ces nouveaux budgets permettent donc de mettre en œuvre un certain nombre d'éléments du PSSI :

- les subventions pour le cofinancement de projets européens;
- le Fonds social intersectoriel;
- pour les maisons médicales : quatre nouveaux agréments;
- pour les services de santé mentale : le renforcement des cadres pour les psychiatres;
- pour les services d'aide en matière de toxicomanies : une meilleure coordination;
- pour les CASG : le renforcement d'assistants administratifs et d'assistants sociaux;
- pour les centres de planning familial : une meilleure coordination;
- pour les services de médiation de dettes : le renforcement d'assistants administratifs et de médiateurs;
- pour les centres de coordination des services d'aide à domicile : le renforcement d'assistants sociaux;
- pour les services de soins palliatifs : le renforcement d'infirmiers de première ligne;
- pour les services d'aide et de soins à domicile : le renforcement des cadres;
- pour les centres d'accueil téléphonique : le renforcement de psychologues;

- pour les CSSI : un appui méthodologique et des moyens pour l'accueil administration et de coordination;
- pour les fédérations : une revalorisation du montant fédéral pour les cinq fédérations ambulatoires.

Voici la manière dont les moyens ont été utilisés en 2023 et dont ceux-ci seront utilisés en 2024, dans le cadre du PSSI, avec le soutien de la Commission communautaire commune via la cocomisation. Cette décision prise au niveau communautaire et régional permet de renforcer le social-santé à Bruxelles.

Concernant les indexations, il est vrai que l'augmentation n'a pas été linéaire sur l'ensemble des AB car elles ne concernent pas nécessairement toutes le même niveau de cadre agréé, le même nombre de personnel, etc.

Ainsi, sur base de la réalité et des chiffres réels de couverture du personnel, on constate des différences d'indexation d'une AB à l'autre. Néanmoins, pour chaque AB, les montants indiqués sont prévus grâce au travail poussé de l'administration pour couvrir la réalité des situations.

Le ministre en profite pour remercier l'administration de la Commission communautaire française pour son travail plus qu'acharné dans le cadre de la réalisation de ce budget.

Pour ce qui concerne la réforme du décret ambulatoire, un certain nombre de secteurs ont déjà bénéficié de subventions facultatives complémentaires depuis juillet 2023, lesquelles courent jusqu'en juin 2024. Il y aura une application à 100 % de la nouvelle réglementation sur base du nouveau décret et ce, à partir de juillet 2024, permettant ainsi de rendre organiques l'ensemble des moyens complémentaires qui ne sont pas encore.

Concernant les assuétudes, il s'agit d'une politique disséminée entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et safe.brussels – dans le cadre de la prévention.

Il est difficile pour le ministre d'entendre que le Collège aurait sous-estimé la problématique ou n'agirait pas. Certes, il existe des difficultés importantes; notamment l'augmentation drastique du public en errance qui découle, essentiellement, des errements de la politique d'asile et d'accueil du Fédéral et de la non-régularisation d'une partie de ce public.

Ces personnes se retrouvent rapidement confrontées aux assuétudes – via de multiples produits. Cela engendre, *de facto*, des problématiques aiguës, no-

tamment dans les transports en commun et certains quartiers.

Pour cela, une multitude d'actions sont mises en œuvre, dont la plupart se retrouvent en Commission communautaire commune. Ainsi, l'augmentation budgétaire prévue en Commission communautaire française ne peut pas recouvrir l'entièreté de l'effort fourni pour remédier à la situation.

Les budgets ont également été augmentés en Commission communautaire commune, via la mise en place de conventions de revalidation, de dispositifs mobiles, l'ouverture d'une première salle de consommation à moindre risque – sous l'égide de la Ville de Bruxelles mais cofinancée par la Commission communautaire commune. Une deuxième salle de consommation sera ouverte – le projet « Sublink » – en lien avec la STIB, ainsi que d'autres projets soutenus par safe.brussels.

Néanmoins, des moyens sont débloqués pour les assuétudes dans le cadre du décret ambulatoire, via la reconnaissance du service de toxicomanie « Le Pilier » – né de la crise sanitaire – et une augmentation de 50.000 euros pour le soutien à la centrale d'achat de matériel de réduction des risques.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) ajoute que des moyens sont également alloués dans le cadre de la promotion de la santé. Il s'agit, par ailleurs, d'une part importante du Plan stratégique de Promotion de la santé. Elle a déjà cité dans son exposé introductif plusieurs associations financées dans le cadre de la promotion de la santé sur cette question. La centrale d'achat de réduction des risques a également été soutenue via Modus Vivendi.

M. Alain Maron (ministre) affirme donc que de nombreuses initiatives sont donc prises dans le cadre de cette problématique, bien présente au sein de toutes les grandes villes d'Europe et en dehors du continent européen.

À cet égard, il est intéressant de se nourrir de la politique portugaise – souvent saluée à ce sujet – en matière de prise en charge des assuétudes.

Le ministre estime également qu'il ne fait plus sens aujourd'hui de conserver une politique de lutte contre les toxicomanies au sein de safe.brussels car cela ne relève plus d'une politique de prévention sécuritaire. S'agissant d'une politique visant à venir en aide aux personnes toxicomanes et de soutien aux acteurs en la matière, ces compétences devraient relever de la politique social-santé. Cela simplifierait également la coordination des actions menées car pratiquement tous les acteurs actifs dans le cadre des toxicomanies sont en lien avec les acteurs du social et de la santé.

Il s'agirait, pour la prochaine législature, de réfléchir à une restructuration de ces politiques via une intégration complète dans les politiques social-santé – en y allouant les moyens afférents via un basculement des budgets de la Région.

Il ajoute que la plupart des diminutions constatées dans les tableaux budgétaires concernent des glissements vers d'autres AB – notamment, les subventions aux services de médiation de dettes transférées vers l'AB liée aux subventions facultatives.

Concernant les CSSI, le ministre confirme qu'il en existe déjà. Un certain nombre de services comme Ribaucare fonctionnent déjà, d'une certaine manière, comme des CSSI. Ainsi, leur reconnaissance en tant que CSSI s'opérera, dans un cadre organique, une fois que le décret ambulatoire sera pleinement d'application.

Il propose de développer davantage la problématique des primo-arrivants lors des discussions budgétaires en Commission communautaire commune, en raison du basculement de cette compétence dans le cadre de la cocomisation.

Il propose néanmoins de transmettre, en annexe au rapport, la liste détaillée des dépenses prévues en 2023, comme demandé par Mme Nicole Nketo Bomele ⁽²⁾. Il ajoute, à cet égard, que selon un rapport d'évaluation du CRACS, les bénéficiaires se disent essentiellement satisfaits du parcours suivi. Les plus importants obstacles à leur insertion dans la société à Bruxelles sont, d'une part, l'accès au logement et, d'autre part, l'accès à l'emploi.

Pour répondre à M. Ibrahim Donmez, le ministre confirme qu'un transfert a bien été réalisé en 2023 au regard des financements des cours linguistiques. Il n'y a cependant pas de diminution à constater sur ce type de politique.

Il ajoute que le décret relatif à la formation en langue est passé en première lecture au Collège. Le Conseil d'État a décidé de ne pas rendre d'avis en la matière tant qu'un accord de coopération ne serait pas adopté. Or, ce dernier passe ce jeudi 23 novembre 2023 dans les différents Gouvernements et Collèges. Une fois approuvé, les textes réglementaires qui en découlent pourront être adoptés.

Concernant la politique d'aide aux personnes sans abri, il rappelle que l'essentiel de cette politique réside entre les mains de la Commission communautaire commune, à hauteur d'un budget de 57 millions d'euros – budget qui fut plus que doublé au cours de

(2) Annexe 2.

cette législature. Jamais autant de moyens n'avaient encore débloqués afin de tenter de venir en aide à ce public en situation très précaire et de travailler à son insertion dans la société.

Si le ministre peut entendre que davantage de places devraient être ouvertes et davantage de services devraient être agréés, il ne pense pas qu'il soit bon de doubler ce budget à chaque législature. Il importe de sortir de cette logique palliative et de trouver des solutions structurelles, notamment en matière d'asile – dans les centres d'accueil d'urgence, de 60 % à 70 % du public est en situation d'asile –, de logement – en ce compris pour les personnes sans papiers –, de violences conjugales et intrafamiliales, etc.

Cette année, dans le budget de la Commission communautaire française – qui ne constitue qu'une faible part du budget dévolu à ce public, le secteur a connu une augmentation de 18 places – soit par des renforcements au sein de dispositifs déjà agréés, soit au sein de nouveaux dispositifs.

En lien avec la question du genre, il est un fait que les femmes courent davantage de risques que les hommes lorsqu'elles vivent en rue ou en situation de grande vulnérabilité. C'est pourquoi, sur les 734 places agréées, 392 d'entre elles sont réservées à des femmes avec ou sans enfants. Ainsi, tant en Commission communautaire française qu'en Commission communautaire commune, un point d'attention particulier a été placé sur cette question.

Concernant l'augmentation du budget alloué aux maisons médicales, le ministre rappelle que cela concerne l'agrément de quatre nouveaux services. Le reste des montants supplémentaires sont destinés à couvrir l'indexation calculée spécifiquement pour ce secteur.

Enfin, le ministre rejoint M. Ahmed Mouhssin concernant la nécessité de mieux articuler la coordination entre la Commission communautaire française et la Région wallonne au regard du centre d'accueil téléphonique.

M. David Weytsman (président) remercie les ministres pour leur exposé et les réponses apportées aux commissaires.

M. Petya Obolensky (PTB) précise que, dans les documents budgétaires – plus particulièrement, le projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année 2024 de la Commission communautaire française –, le terme « non-marchand » s'y retrouve à plus de 65 reprises, additionnées d'une vingtaine d'occurrences dans l'exposé général. Ainsi, mentionner l'accord du non-marchand et ses consé-

quences sur les matières discutées ce jour était totalement justifié et légitime.

Le député souhaite manifester son mécontentement concernant les multiples interruptions dont il fut victime durant sa prise de parole. Il est courant de partir d'un point de vue général afin d'affiner ses questions en les axant sur les matières examinées.

M. David Weytsman (président) affirme lui avoir simplement rappelé quelles étaient les missions examinées ce jour et lui avoir demandé de ne pas s'éloigner du sujet.

1.5. Discussion conjointe des tableaux partim

Mission 22 – Programme 001

AB 22.001.34.01.3300

Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée

Mme Ariane de Lobkowicz (MR) demande quelques éclaircissements concernant l'aide alimentaire et les montants qui y sont alloués.

M. Alain Maron (ministre) explique qu'aucune modification budgétaire n'a été effectuée sur cette AB, que ce soit en termes de budget ou de politique pour 2024. Il s'agit de subventions facultatives sur base de projets qui avaient reçu un soutien supplémentaire dans le cadre de la crise Covid.

AB 22.001.34.05.3300

Subventions aux Maisons d'accueil

M. Petya Obolensky (PTB) se demande si les 64 nouvelles places mentionnées par le ministre constituent un total depuis le début de la législature ou s'il s'agit du nombre de places créées pour cette nouvelle année.

M. Alain Maron (ministre) confirme que ces 64 places ont été créées depuis le début de la législature, afin de parvenir à un total de 734 places. Il rappelle que l'essentiel de l'augmentation budgétaire sur la politique d'aide aux personnes sans abri relève de la politique de la Commission communautaire commune.

AB 22.001.34.11.3300

Agrément des CSSI

M. Petya Obolensky (PTB) se demande ce que couvre, concrètement, ce financement en termes de personnel – nombre d'assistants sociaux, de psycho-

logues, d'experts en santé mentale, de secrétaires administratifs, d'accueillants, etc.

M. Alain Maron (ministre) propose de transmettre la ventilation en annexe ⁽³⁾.

Il propose d'approfondir le débat relatifs aux agréments des CSSI lors de la discussion relative au projet de décret et ordonnance conjoints relatifs à l'ambulatoire et la première ligne car l'ensemble du dispositif y sera expliqué.

Il précise néanmoins que si l'idée est d'agréer deux CSSI en 2024, le budget prévu permettrait d'en agréer davantage suivant le nombre de demandes et le type de services demandeurs. Trois possibilités existent à cet égard :

- l'agrément d'un nouveau service complet : subvention entre 500.000 et 600.000 euros;
- la fusion d'un CASG et une maison médicale pour former un CSSI : subvention entre 160.000 et 180.000 euros;
- un CASG ou une maison médicale décidant d'élargir ses missions pour devenir un CSSI : subvention entre 160.000 et 600.000 euros – suivant le cadre existant et la situation.

Le ministre explique, sous toute réserve, que les associations pressenties pour les deux agréments prévus en 2024 relèveraient plutôt du troisième type de situation – par exemple, Ribaucare.

Mission 22 – Programme 002

Ce programme ne suscite pas de commentaire.

Mission 22 – Programme 004

Ce programme ne suscite pas de commentaire.

Mission 23 – Programme 001

AB 23.001.34.02.3300

Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale

M. Petya Obolensky (PTB) constate une baisse de 250.000 euros des crédits alloués aux projets en lien avec la santé mentale. Or, cette problématique a

explosé ces derniers mois à Bruxelles, en particulier auprès des publics jeunes. Ces budgets ont-ils été transférés vers une autre AB ?

M. Alain Maron (ministre) confirme que ce montant fut transféré à l'AB 23.002.34.01.3300 afin de permettre l'agrément de deux projets en organique : les lieux de lien Delta et Nord-Ouest.

AB 23.001.34.04.3300

Subventions pour des initiatives en matière de santé et soutien à une politique sociale/santé intégrée

Mme Latifa Aït-Baala (MR) se demande à quoi sert cette AB qui n'a pas connu d'évolution budgétaire depuis 2021 et pour laquelle il n'y a pas de justification. De quelles initiatives est-il question ?

M. Alain Maron (ministre) confirme qu'effectivement, les montants en politique d'augmentation n'ont, a priori, pas figuré dans des montants facultatifs en initiative. Le Collège tente, tant que possible, de bifurquer vers des éléments structurels.

Néanmoins, il propose de transmettre la liste exacte des projets et associations subventionnés dans le cadre de cette AB ⁽⁴⁾.

AB 23.001.34.05.3300

Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI (6^{ème} réforme)

Mme Latifa Aït-Baala (MR) rappelle que, l'année précédente, la justification de cette AB expliquait que les crédits avaient été diminués suite à la cocomisation. Combien de secteurs ont été concernés par ce transfert ? Les asbl L'Equipe et Juan-Luis Vives sont-elles les seules concernées ? L'ensemble des problèmes administratifs ont-ils été réglés à ce jour ?

M. Alain Maron (ministre) répond positivement aux questions posées.

Mission 23 – Programme 002

AB 23.002.34.01.3300

Subventions aux services de santé mentale

Mme Latifa Aït-Baala (MR) rappelle que l'exposé introductif des ministres mentionnait une augmentation de 591.000 euros sur l'AB organique des services de santé mentale.

(3) Annexe 3.

(4) Annexe 4.

Or, après calcul, il semble que cette augmentation s'élève à 985.000 euros entre l'initiale 2023 et l'initial 2024. Comment expliquer cette différence ?

M. Alain Maron (ministre) explique que 251.000 euros sont issus du glissement en provenance de l'AB 23.001.34.02.3300, comme expliqué à M. Petya Obolensky.

Par ailleurs, 340.000 euros ont été alloués à l'agrément de l'asbl Coin des Cerises.

La différence concerne les montants d'indexation générale pour l'ensemble des services.

AB 23.002.34.03.3300

Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués

Mme Latifa Aït-Baala (MR) note que les services de soins palliatifs et continués sont, à ce jour, le seul type de services ambulatoires à avoir connu une « mini-réforme », au sein du décret ambulatoire constituant une nouvelle catégorie d'hébergement. Or, le décret a été modifié mais la reconnaissance dans le cadre de l'hébergement ne l'a pas été. Pour quelle raison ?

M. Alain Maron (ministre) explique que l'organisme qui s'occupait de l'hébergement de la Cité Sérine a été transféré en Commission communautaire commune. La modification du montant entre 2022 et 2023 est donc liée à ce transfert.

Mission 23 – Programme 003

AB 23.003.34.01.3300

Mise en œuvre du PSSI volet Promotion de la santé

Mme Latifa Aït-Baala (MR) souhaite savoir si la diminution des crédits au sein de cette AB est due à un glissement vers l'AB 23.003.34.03.3300. Si non, pourquoi cette diminution ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) confirme que cette diminution est liée à un glissement des montants mais que, si l'on prend une vue d'ensemble des budgets alloués à la promotion de la santé, les budgets ont connu une augmentation.

En effet, dans le cadre du nouveau Plan stratégique de Promotion de la santé, davantage de moyens politiques ont été alloués à cette compétence, au-delà de simples indexations.

Elle précise, par ailleurs, que l'AB mentionnée par la députée vise des crédits facultatifs. Elle a toujours permis de financer des activités, des services de promotion de la santé en dehors du Plan stratégique de Promotion de la santé qui lui, est structurel et repris dans les AB suivantes.

Par le passé, ces crédits ont donc toujours été utilisés. Ils pourront encore l'être mais dans une moindre mesure, afin de lancer des nouveaux projets hors cadre. Mais l'objectif, comme le ministre Alain Maron l'a rappelé, est de privilégier les subventions organiques afin d'assurer davantage de prévisibilité pour les acteurs.

Ainsi, malgré les glissements, la somme totale des montants alloués à cette politique est supérieure, en raison non seulement des indexations, mais également des moyens supplémentaires dégagés.

Mission 31 – Programme 001

Ce programme ne suscite pas de commentaire.

1.6. Avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres de la ministre-présidente Barbara Trachte et du ministre Alain Maron au sein de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé pour les projets de décret contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses de l'année 2023 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2024 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

1.7. Approbation du rapport

La commission fait confiance au président et aux co-rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteuses,

Farida TAHAR
Latifa AÏT-BAALA

Le Président,

David WEYTSMAN

Annexes

Annexe 1

Rapport d'activité 2022 – Ligne d'écoute violences conjugales

Table des matières	
MOT DU COORDINATEUR.....	3
COMPOSITION DU SERVICE.....	5
GESTION DU PERSONNEL.....	5
OFFRE DE SERVICE.....	6
COMMENTAIRES SUR LE TCHAT ET LA MESSAGERIE EN LIGNE.....	7
ACTIVITE DU SERVICE.....	8
PHOTOGRAPHIE DU NOMBRE D'APPELS ENTRANTS POUR LES QUATRE DERNIERES ANNEES.....	10
PROFILS DES APPELANTS.....	10
PROVENANCE DES APPELS.....	11
CAMPAGNES ET SUPPORTS.....	12
L'AFFICHE ET LE DEPLIANT.....	12
AFFICHE ASSOCIANT NOTRE LIGNE D'ECOUTE A UN ENSEMBLE DE SERVICES D'AIDE LARGEMENT DIFFUSEE DEPUIS LE DEBUT DE LA PANDEMIE.....	13
L'APPLICATION APPELLES.....	13
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	14
ANNEXES.....	16
ANNEXE 1 : DESCRIPTION DU PROJET.....	16
TROIS AXES D'INTERVENTION.....	16
LE PUBLIC BENEFICIAIRE DU SERVICE.....	19
LES INFRASTRUCTURES.....	19

Rapport d'activité 2022

Ligne d'écoute violences conjugales
0800 30 030

Parler
Le premier pas pour sortir de l'isolement...

12122 appels reçus en 2022

Asstul

Solidarité Femmes cvfe

LE PÔLE DE RESSOURCES SPÉCIALISÉES EN VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

SPW Service public de Wallonie

Francophonies Bruxelles

Wallonie

WWW.ECOUTEVIOLENCESCONJUGALES.BE

Mot du coordinateur

En 2022, notre ligne d'écoute a renforcé sa place maintenant devenue incontournable dans la lutte contre les violences conjugales.

Notre mission d'écoute de toutes personnes concernées par la violence conjugale ne cesse de démontrer sa nécessité. Les victimes continuent de nous appeler avec un besoin d'être écoutées, comprises et un besoin de sortir de l'isolement. C'est incontestablement la facilité d'accès et l'anonymat, mais également la qualité de l'écoute qui permet aux victimes de faire le grand pas pour sortir de la solitude.

En lisant ce rapport vous observerez quelques évolutions intéressantes, notamment le nombre de plus en plus important d'auteurs de violences conjugales qui nous appellent. Vous observerez également une augmentation du nombre de demandes émanant des réseaux professionnels et particulièrement du secteur de la santé. L'examen de ce rapport permet de mesurer combien les proches (familles, amis, collègues) se considèrent comme davantage concernés et reconnaissent l'importance de leurs rôles et de leurs places.

Notre service, se trouvant à l'intersection des secteurs professionnels, brasse un grand nombre de demandes et en même temps, répond tant à la détresse d'une victime en situation de crise qu'à la possibilité pour un.e professionnel.le de se poser pour un moment d'intervention.

L'équipe de la ligne d'écoute composée de travailleurs.euses des trois associations fondatrices du Pôle de ressources poursuit sa mission. Par ailleurs, l'équipe poursuit son engagement dans une dynamique réflexive sur le travail d'écoute et aussi sur la complexité de la problématique des violences conjugales.

LA VIOLENCE CONJUGALE NE SE REDUIT PAS A UN ACTE VIOLENT C'EST UN PROCESSUS RELATIONNEL COMPLEXE

C'est dans cet esprit que nous avons organisé en 2022 une journée d'étude sur la question des suicides en contexte de violences conjugales.

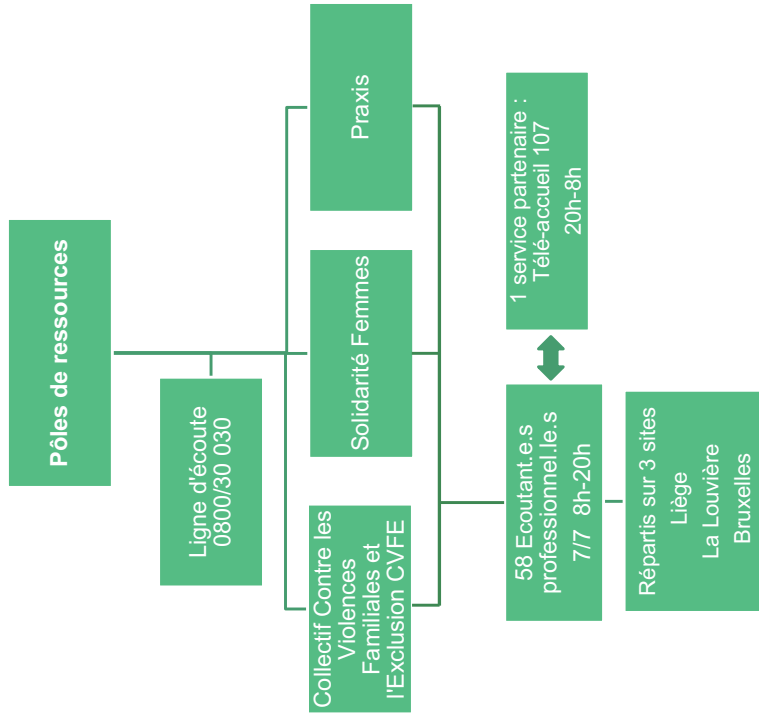
Je vous souhaite une excellente lecture.

Jean-Louis Simoens

« Parler est sans doute le premier pas pour sortir de l'isolement. »

Composition du service

Gestion du personnel



Offre de service

Ligne d'écoute violences conjugales

0800/30 030
12 122 appels

Site Internet

<https://www.ecouteviolencesconjugales.be/>
Total des visites : 170 808
Moyenne de 14 234 visites /mois

En 2022, nos équipes
écoutent 7 jours sur 7

Messagerie en ligne
396 messages

Tchat

203 conversations

Commentaires sur le tchat et la messagerie en ligne

Lorsque nous sommes contactés en dehors des heures de présence de nos écoutant.e.s, le service de messagerie prend alors le relais. Année après année, notre boîte mail est investie par un grand nombre de personnes en demande d'aide.

Si le Tchat a pris sa place dans notre offre de service, nous ressentons pourtant encore une trop grande frilosité à l'utiliser par notre public. Certains publics comme les jeunes qui auraient pu être de fervent.e.s utilisateurs.trices de ce support, en sont pourtant absent.e.s.

En 2022, nous observons une augmentation des contacts pris par Tchat émanant de l'étranger. Si les échanges sont possibles et profitables pour les personnes qui se connectent à notre service, cela devient compliqué lorsqu'il faut envisager une orientation.

Activité du service

Journée d'étude à Namur

L'ensemble de l'équipe s'est réunie à Namur pour une journée d'étude consacrée à la thématique des suicides forcés.

Constat :

Nos équipes ne s'étaient plus réunies depuis le confinement. La crise sanitaire a bouleversé nos pratiques et a rendu plus nécessaires que jamais ces journées d'étude en présentiel.

Les retours en réunion d'équipe montrent combien le métier d'écoutant.e est impactant, combien il convient de travailler ensemble sur des aspects cliniques mais également sur l'usure et la fatigue de compassion. C'est un des objectifs de ces journées d'étude.

Un second objectif est de proposer une espace de réflexion commune sur une thématique.

Cette année, le sujet était les suicides forcés chez les victimes de violences conjugales. Pour alimenter cette matière, nous avons fait appel à l'avocate française Yael Meilul qui est une figure emblématique de la mise en perspective de cette problématique.

Cette photo prise à Namur le 14/11/22 montre l'équipe réunie presque au complet.



Écoute Violences Conjugales

Désolé, nous ne sommes pas en ligne actuellement.

Le chat est disponible :

- Lundi, entre 12h et 14h, et entre 16h et 18h
- Mardi, entre 12h et 14h, et entre 15h et 18h
- Mercredi, entre 12h et 14h, et entre 16h et 17h
- Jeudi, entre 10h et 18h, et entre 14h et 17h
- Vendredi, entre 12h et 14h et entre 16h et 18h

Par ailleurs, il vous est également possible de nous contacter au 0800 / 30 030 ou nous laisser un message ci-dessous.

Présentez-vous *

Nom, e-mail

Message *

Envoyer un message

Photographie du nombre d'appels entrants pour les quatre dernières années

Évolution des appels ligne d'écoute violences conjugales. (Totalité des appels entrants)				
	2019	2020	2021	2022
Janvier	1312	1300	1633	1191
Février	1480	1313	1404	1187
Mars	1338	1652	1534	1091
Avril	1069	3284	1435	950
Mai	1674	2694	1433	872
Juin	1300	1893	1419	969
Juillet	1215	1704	1296	965
Aout	1073	1758	1004	899
Septembre	1044	1281	1245	928
Octobre	1375	1467	964	855
Novembre	1274	1745	1222	1162
Décembre	1717	1613	1274	1053
TOTAL	14154	21704	15863	12122

Profil des appelants

Profil général des appelants	
Femmes	58%
Hommes	9%
Réseaux (familles, proches)	23%
Erreurs/Blagues/agressions	9%

En 2022, le numéro gratuit écoute violences conjugales a été composé 33X par jour

Écoute du Week-end

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans parler des plages d'écoute les week-ends.

Durant les WE, la ligne est limitée à un.e écoutant.e au lieu de deux en semaine. Cette écoute se réalise donc dans un contexte de vulnérabilité car l'écoutant.e doit à la fois faire face à un enchaînement d'appels et à la solitude lorsque ceux-ci sont difficiles. A cela il faut ajouter que les appels en week-end sont caractérisés par la présence d'une plus forte détresse de la part de appelants. Il n'est pas rare de se retrouver à gérer une crise suicidaire ou une crise avec passage à l'acte en direct.

Nous constatons un stress supplémentaire des écoutant.e.s à l'approche des week-end. Celui-ci se traduit par des demandes souvent répétées de pouvoir faire appel à un soutien durant ces périodes. Si le cadre actuel ne permet pas de répondre favorablement à ces demandes, nous y sommes particulièrement attentifs afin de trouver réponse à cette situation.

Collaboration avec les équipes des Télé-accueil

Depuis quelques années, nous collaborons avec les équipes des Télé-accueil. Cette collaboration quotidienne consiste en un passage de relais dans l'écoute de 20h à 8h du matin. Nos collègues des Télé-accueil prennent donc en charge les appels de nuits.

Afin de permettre au mieux cette collaboration, nous organisons des séances d'intervention afin de partager les expériences et savoirs entre deux services d'écoute ayant un cadre et une histoire bien différents.

Cette collaboration est aujourd'hui vécue comme une opportunité et une chance afin de permettre de maintenir notre ligne disponible 24h/24h.

Provenance des appels

Bruxelles	27%
Liège	17%
Hainaut	18%
Brabant Wallon	9%
Namur	5%
Luxembourg	2%
Flandre	3%
Inconnu	20%

Genre victimes/auteurs			
Victimes		Auteurs	
Femmes	75%	Hommes	25%
Femmes	10%	Hommes	90%

Âge moyen des appelants	
Victimes	45 ans
Auteurs	45 ans

Formes de violences recensées	
Tensions	59%
Contrôle	38%
Harcelement	32%
Psychologique	72%
Verbale	49%
Economique	18%
Physique	41%
Sexuelles	9%
Sur objets	6%
Sur enfants	10%

Menace de suicide	3%
Tentative de suicide	0,4%
Menace de mort	7%
Tentative de meurtre	1%
Autre	7%

Campagnes et supports

Depuis plusieurs années, une affiche et un dépliant de la ligne d'écoute sont disponibles gratuitement sur demande à la Région Wallonne en se rendant directement sur le site via le lien suivant : <http://actionsociale.wallonie.be/egalite-chances/violences-conjugales>

L'affiche et le dépliant



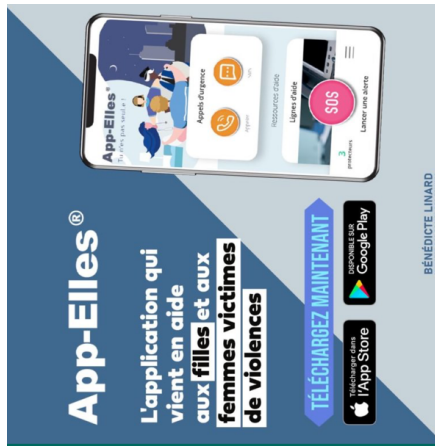
Affiche associant notre ligne d'écoute à un ensemble de services d'aide largement diffusés depuis le début de la pandémie



App'Elles permet à toute personne (potentiellement) victime d'agression dans la sphère publique ou privée :

- d'accéder à une carte intelligente qui, en fonction de la localisation de la victime, identifie tous les services d'aides situés autour d'elle ;
- appeler les secours (101) via un bouton facilement accessible sur un smartphone ;
- de transmettre sa géolocalisation à des personnes préalablement choisies et désignées, et éventuellement déclencher une alerte permettant une mise en contact immédiate ;
- d'effectuer un enregistrement sonore de son environnement immédiat et d'avoir accès à ces enregistrements sauvegardés sur un serveur appartenant à Résonnantes en vue de servir de pièce à conviction dans le cadre d'une procédure judiciaire.

L'application App-elles



Conclusions et perspectives

Voici une année qui se termine en demi-teinte. En effet, si la ligne devient un service reconnu par les secteurs et par les victimes de violences conjugales, il n'en reste pas moins que sa pérennisation reste un challenge de tous les jours.

Tant sur les aspects financiers que sur l'aspect humain, une attention et un important travail doivent être continuellement renouvelés afin de maintenir l'équilibre.

Nous ne le dirons jamais assez, les personnes qui écoutent au 0800 réalisent un travail difficile qui nécessite de la sécurité et un contexte de travail bienveillant.

Quelques fois, nous avons l'impression de réaliser une course infernale afin de maintenir le cadre de travail indispensable aux écoutant.e.s.

Comme dans d'autres services dans les milieux associatifs, les aspects financiers et administratifs prennent une place trop importante et peuvent parfois donner le sentiment d'écrasement sous une charge de travail dont on ne voit jamais le bout.

Par ailleurs, les retours positifs sont nombreux et encourageants et notre conviction de réaliser un travail essentiel est plus solide que jamais.

Nous remercions chaleureusement nos partenaires des Télé-accueil avec qui nous collaborons depuis quelques années.

Nous remercions les services qui nous font confiance et qui régulièrement font appel à nous.

Enfin, sans la volonté et le soutien de la Région Wallonne et de la Cocof, la ligne ne pourrait répondre à ses missions. Nous leur en sommes reconnaissants.

Ce rapport d'activité met en perspective des points d'attention, comme celui de la forte augmentation des charges suite aux crises successives auxquelles nous avons fait face. Sans un réel soutien des Pouvoirs publics afin de faire face à ces défis, il deviendra difficile de maintenir le niveau de qualité indispensable pour un service comme le nôtre.

Ensemble nous nous battons dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Annexes

Annexe 1 : Description du projet

La ligne « Ecoute violences conjugales », s'est développée sur base de la convention pluri-annuelle 2014-2016 entre le SPW et l'Asbl Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion, au nom du partenariat « Pôles de ressources spécialisés en violences conjugales et intrafamiliales ». Ce partenariat est né de l'échange de savoirs issus des pratiques d'accompagnement des victimes et des auteurs entre les trois associations spécialisées qui le composent, et des pratiques de coopération intersectorielle qu'elles ont initiées ensemble.

Comme mentionné dans la convention, les Pôles de ressources remplissent trois missions : l'écoute téléphonique, l'orientation et l'information aux victimes, aux auteurs, à leur entourage ainsi qu'à toute personne confrontée à titre privé ou professionnel à la problématique des violences entre partenaires. Ils assurent aussi la gestion du site www.ecouteviolencesconjugales.be et tiennent les statistiques d'appels.

Les appels réceptionnés proviennent de :

- toute personne directement concernée par la violence : les victimes, les auteurs, leurs enfants et leurs proches
- toutes les victimes, qu'elles soient mineures ou majeures, mariées, en couple, en concubinage, séparées...
- les proches de toute personne concernée par la violence qui se demandent comment réagir face à la situation dont ils ont connaissance: parents, ami-e-s, collègues, voisins...
- les professionnels qui souhaitent bénéficier de l'expertise d'une équipe spécialisée afin de mieux comprendre les situations de violence entre partenaires dans lesquelles ils sont amenés à intervenir

Trois axes d'intervention

La mission d'écoute

L'écoute est gratuite et confidentielle. L'objectif premier de la ligne est d'offrir une écoute bienveillante permettant à l'appelant.e de mettre des mots sur une situation de violence conjugale. Il s'agit d'une écoute ponctuelle qui garantit l'anonymat et la confidentialité, ce qui peut faciliter la démarche de l'appelant.e. L'appelant.e est entendu.e avec considération, respect et empathie et le rythme auquel celui-ci ou celle-ci souhaite s'exprimer est respecté. Les écoutant.e.s s'emploient à créer un climat de confiance et de sécurité permettant aux

appelant.es de se sentir le plus à l'aise possible pour s'exprimer librement. Cette possibilité d'expression de son vécu, de ses peurs et de ses doutes peut amener la personne à y voir plus clair sur sa situation, qu'elle soit victime, auteur ou témoin direct ou indirect d'une situation de violences conjugales. Il est confirmé aux appelant.es qu'ils - elles sont au bon endroit ; la complexité des différentes situations est prise en compte ; les ressources personnelles qu'ils ou elles ont du mal à identifier sont soulignées ; le focus est mis sur le type de dynamique relationnelle qui a conduit à de la violence (conflit de couple ou processus de domination conjugale).

La mission, d'information

La violence conjugale est une problématique complexe qui peut susciter de nombreux questionnements dans le chef des personnes concernées, de près ou de loin. La mission d'information s'avère essentielle.

En résumé, l'information donnée peut prendre plusieurs formes :

- *informations d'ordre pratique qui vise à donner aux appelant.es des conseils (par exemple, comment mettre en place un scénario de protection en cas de danger imminent)*
- *informations d'ordre psychologique sur la dynamique à l'œuvre dans la situation vécue et sur ses impacts au plan personnel ou familial*
- *informations d'ordre juridique, rappelant à la victime que la violence entre partenaires est inacceptable et punissable par la loi, que les victimes ont des droits (informations sur la législation en cas de séparation provisoire ou de divorce, droit des étrangers, trajectoire d'une plainte une fois celle-ci déposée...)*
- *informations d'ordre social portant sur les services existants, pour les rendre accessibles, pour déléguer les fausses croyances. Les coordonnées des services spécialisés sont données : maisons d'hébergement où se mettre en sécurité (situation territoriale importante), services ambulatoires proposant des accompagnements spécialisés aux victimes comme aux auteurs.*

La mission d'orientation

La mission d'orientation vers des services est également importante. Il peut s'agir d'une orientation vers les divers organismes spécialisés (Maisons d'accueil/maisons maternelles, Services d'assistance aux victimes (SAV), Services d'aide sociale aux justiciables (SASJ), Maisons de justice, Services ambulatoires dédiés aux victimes ou aux auteurs. Bien connaître les missions respectives de ces services, leurs modalités de travail, leurs contraintes et les limites de leurs mandats, leur implantation géographique... est essentiel pour remplir efficacement cette mission d'orientation.

En fonction de sa demande, la personne peut également être dirigée vers des structures plus généralistes telles que les CPAS, les Centres de guidance, les Centres de santé mentale, les Equipes SOS enfants.... L'actualisation des coordonnées de ces services est un souci constant pour la Ligne, et se traduit par un travail de mise à jour perpétuelle de ces services par des contacts réguliers et personnalisés avec eux.

Annexe 2 : l'intersectorialité

La plus-value du Pôle de ressources est l'intersectorialité !

L'équipe d'écouter.e.s est composée d'intervenant.es ayant par ailleurs une fonction dans le domaine des violences conjugales. On y trouve des psychologues, des assistantes sociales, des éducateur-trices, des criminologues... expérimentés employés par les trois associations spécialisées qui composent les Pôles de ressources (Asbl Solidarité Femmes, Asbl Collectif Contre les Violences Familiales et l'Exclusion et Asbl Praxis).

En 2014, chaque association a proposé à ses professionnel.le.s d'intégrer cette nouvelle équipe et de remplir cette nouvelle mission. Une démarche volontaire proposée à celles et ceux qui souhaitaient relever ce challenge. La composition de cette équipe est évolutive. Elle tient compte des contextes et réalités professionnelles évolutives des trois associations.

Au même titre que pour la convention « Formation des professionnels » qui lie nos 3 Asbl, le bilan que nous tirons au terme de la première convention pluri-annuelle 2014-2016, nous amène à évaluer très positivement la dynamique intersectorielle que ce mandat d'écoute téléphonique conjointe a permis de renforcer entre services dédiés aux victimes/aux auteurs.

En effet, les écouter.e.s travaillent toujours en équipe de deux, composant régulièrement des binômes intersectoriels.

Les « entre-temps » d'écoute téléphonique sont consacrés à des échanges formels ou informels, portant sur les pratiques professionnelles respectives, ou à du débriefing relatif aux situations rencontrées. En particulier les situations où les écouter.e.s se sont senti.e.s en difficulté.

Ces échanges, faits à la fois de confrontations et de supports mutuels, permettent d'alimenter les réflexions professionnelles, et ce faisant, de toujours mieux appréhender la problématique et de spécialiser l'intervention : une nouvelle expertise croît dans l'équipe, conséquence d'un élargissement considérable du champ des interventions. En effet, passer de l'intervention uniquement centrée sur une des deux parties (auteurs ou victimes) à l'écoute de l'ensemble des personnes concernées modifie considérablement le regard porté sur la problématique des violences conjugales.

Le public bénéficiaire du service

Il est défini par la Convention en ces termes : « toute personne qui contacte la ligne d'écoute 0800 30030 pour des questions relatives aux violences entre partenaires, qu'il s'agisse d'une victime, d'un auteur, d'un membre de la famille, d'un partenaire ou d'un ex-partenaire ».

Nous constatons par ailleurs que la ligne est aussi utilisée par des professionnels en demande d'éclaircissements ou de soutien dans certaines situations complexes. Mais ceux-ci sont encore peu nombreux. La Ligne leur est-elle connue ? Sans doute pas suffisamment à ce jour.

C'est pourquoi il nous semble important de communiquer davantage vers les différents réseaux professionnels de façon à ce que la ligne soit identifiée comme une ressource spécialisée pour les intervenants des différents secteurs concernés par les violences conjugales.

A l'heure de la prise en charge intégrée des situations de violences conjugales, il nous semble très important de transmettre à l'ensemble des secteurs, mais également à l'ensemble des publics concernés que la ligne d'écoute violences conjugales s'adresse également aux auteurs de ces violences.

« La ligne d'écoute violences conjugales, c'est aussi pour ceux qui agissent des comportements violents ».

En effet, la prise en compte et la prise en charge des auteurs contribue à la sécurisation des victimes.

Les infrastructures

Les bureaux de la ligne d'écoute sont répartis sur deux implantations, l'une se situant à La Louvière (dans des locaux de Solidarité-Femmes) et l'autre à Liège (dans des locaux du Cvfe). Il s'agit de locaux spécifiques, réservés au travail d'écoute et équipé des infrastructures nécessaires. Deux écoutant-e-s travaillent ensemble durant les périodes d'écoute, cela nécessite une attention particulière à leur confort afin de garantir la confidentialité et la qualité de l'écoute. Ils/elles disposent d'espaces dans lesquels ils/elles peuvent s'isoler durant les appels.

Annexe 2
Liste des financements sur l'AB 22 002 00 11-3300

ASBL	Montants octroyés
CENTRE SOCIAL BEGUINAGE	178.375,0163 €
CEDAS	206.752,8598 €
CENTRE TEFO	158.105,1281 €
CIPROC	165.402,2878 €
CIRE	278.913,6619 €
ENTRAIDE BRUXELLES	178.375,0163 €
ENTR'AIDE DES MAROLLES	97.295,46344 €
HSS	369.722,7611 €
LE MAITRE MOT	71.350,00652 €
MOVE	628.366,5347 €
MAISON DE QUARTIER D'HELMET	255.400,5915 €
PARTENARIAT MARCONI	243.238,6586 €
PROFORAL	113.511,374 €
SIMA	397.289,809 €
PIMENT	117.565,3517 €
LE PAVILLON	171.564,3339 €
CONVIVALITES	1.628.218,091 €
VIA	2.078.457,727 €
BAPA BXL	2.078.457,727 €
CBAI (CRACS)	211.724,1633 €
	9.628.086,563 €

Annexe 3
Dépense prévues pour les CSSI, par centre

Voici ce qui sera financé :

- 3 ETP assistant social
- 1 ETP administratif
- 1,5 ETP Accueil
- 0,5 ETP action communautaire
- 1 ETP coordination
- Frais de fonctionnement généraux
- Forfait de soutien à la fonction psychologique

Annexe 4
Listes des initiatives soutenues sur l'AB 23.001.34.04.3300

ASBL	Projet	Montant octroyé en 2023
Le Coin des cerises	Initiatives en santé mentale communautaire	187.000,00
Les Pissenlits	Formation pour le personnel des maisons médicales bruxelloises, sur la « santé communautaire/démarche communautaire en santé : principes méthodologiques et mises en œuvre »	34.200,00
Fédération bruxelloise pluraliste de soins palliatifs et continus	A) Poursuite de la rédaction du site Palliaguide.be (guidelines francophones de soins palliatifs)	32.000,00
Entr'aide des Marolles	Développement et diversification de l'offre de soins bas seuil	20.000,00
AJM ASBL (ex Association des Jeunes Marocains)	La parole en confiance : un soutien psychologique pour les enfants, les jeunes et leurs parents	20.000,00
Sos Viol	Accueil, Aide, Accompagnement de personnes concernées par la violence sexuelle	18.000,00
CBCS	care in the city	28.500,00
Similes	Soutenir les familles et proches de personnes atteintes de troubles psychiques	18.000,00
SMES-B	Smes Support (anciennement Cellule d'Appui)	76.000,00
Fables Rondes	Les clowns à l'hôpital en pédiatrie à Bruxelles (Saint-Pierre et Erasme)	20.000,00
Lapsus Lazuli	Docteurs Zinzins, des clowns sensibles à l'écoute des enfants malades en milieu de soins et à domicile en soins palliatifs	12.000,00
Hopi'Conte	Renforcement du lien par des histoires tant au sein de l'équipe des conteurs qu'avec le public et renouvellement du répertoire des conteurs.	4.000,00
Le Pont des Arts	Artistes pluridisciplinaires intervenants en milieux de soins	9.000,00
Les Messagers du Cœur	Chemin d'Art en services de pédiatrie	3.000,00
Empathiclown	Rencontres entre des clowns et des patients en révalidation neurologique à l'Hôpital Brugmann à Jette	6.000,00
Atelier Côté Cour	Le care et le rétablissement par le théâtre, l'écriture et la peinture	13.000,00
L'Heure Atelier	Plus spécifiquement les projets Echo et Exception	14.200,00
Le Grès	Atelier des Trois Ponts	9.000,00
La Troupe du Possible	Dispositif local d'insertion par la culture et la médiation théâtrale	12.000,00
Théâtre de l'Eclair	Théâtre avec des adolescents et des adultes passés par la psychiatrie	10.500,00
Lato Sensu	Spectacle «Le Pont»	17.000,00
Anais	Chorale KaféOlé	3.000,00
Centre Benenson	Musicothérapie individuelle et de groupe pour personnes en souffrance psychique	8.000,00
The Red Pencil	« Apporter du soutien psychologique, grâce à l'art thérapie, à des personnes (adultes et ados) qui font face à des circonstances de vie difficile (maladie grave, santé mentale) »	12.000,00

Cahiers de psychologie clinique	Publication de 2 numéros d'une revue de santé mentale : « Rôles paternels dans la société contemporaine » et « Relations entre pairs aujourd'hui »	5.000,00
Animae Mundi	APMA-fsm – Aide à la Personne vulnérable par le biais de la Médiation Animale – focus santé mentale	20.000,00
Jeunes Aidants Proches	Aide aux jeunes aidants proches et leur famille pour soutenir leur capital bien-être et santé en favorisant des mesures préventives de soutien et d'accompagnement	58.000,00
Nos oignons	Projet « Sème qui peut »	30.000,00
O'YES	Dépistage.be	20.000,00
Résad (ex R.A.T)	Activités formatives et de soutien aux professionnels – Améliorer la prise en charge en première ligne des consommateurs de psychotropes et des personnes souffrant d'addictions avec ou sans produit, au travers d'activités formatives et réflexives	3.000,00

